

L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2012-2013:

Progrès réalisés et priorités futures

Programme
international
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)

Département Gouvernance et Tripartisme

Bureau international du Travail

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues. Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

BIT-IPEC

L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2012-2013: Progrès réalisés et priorités futures / Bureau international du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) - Genève: BIT, 2014.

ISBN: 978-92-2-228698-0 (Print), 978-92-2-228699-7 (Web PDF)

International Labour Office; International Programme on the Elimination of Child Labour

Travail des enfants / rôle du BIT / IPEC / coopération technique / projet de développement / pays développés / pays en voie de développement - 13.01.2

Disponible aussi en anglais: *IPEC action against child labour 2012-2013 Progress and future priorities*, ISBN: 978-92-2-128698-1 (Print); 978-92-2-128699-8 (Web PDF) (Web PDF), Genève, 2014; en espagnol: *La acción del IPEC contra el trabajo infantil 2012-2013: Avances y prioridades futuras*, ISBN: 978-92-2-328698-9 (Print), 978-92-2-328699-6 (Web PDF), Genève, 2014.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site web: www.ilo.org/ipec

Contenu

Abréviations.....	vi
Résumé.....	ix
1. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS	2
1.1. Estimations et tendances mondiales de l'OIT – Principaux résultats	2
1.2. La IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants à Brasilia.....	4
1.3. Suivi du Plan d'action mondial de 2010 de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants et la Feuille de route de La Haye	9
1.4. Développements régionaux.....	10
1.5. Le travail des enfants et le cadre de développement international élargi	20
2. PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE L'IPEC.....	24
2.1. Le Cadre stratégique de l'OIT pour 2010-2015 et le travail des enfants	24
2.2. Rapport sur l'Objectif 16 du Programme et budget.....	25
3. ACTIVITÉS DE L'IPEC AU COURS DU BIENNIUM	34
3.1. Droits de l'homme, normes internationales du travail et assistance juridique aux mandants.....	34
3.2. Dialogue social et coopération tripartite.....	35
3.3. Responsabilité sociale des entreprises	43
3.4. Coopération Sud-Sud et Triangulaire	46
3.5. Partenariats internationaux	47
3.6. Éducation et travail des enfants	49
3.7. Travail des enfants et l'emploi des jeunes	51
3.8. Formes dangereuses de travail des enfants	52
3.9. Suivi du travail des enfants.....	53
3.10. Travail des enfants dans l'agriculture	53
3.11. Traite des enfants, et travail des enfants et migration	55
3.12. Travail des enfants dans le travail domestique	55
3.13. L'utilisation des enfants dans des conflits armés et le travail des enfants dans des situations d'urgence	57
3.14. Travail des enfants et l'égalité hommes-femmes	57
3.15. Coopération avec le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT)	58
4. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES	62
4.1. Promotion et sensibilisation	62
4.2. Développement et partage des connaissances	65
5. COOPÉRATION TECHNIQUE	74
5.1. Développement de projets.....	75
5.2. Exécution du Programme.....	76

5.3. Appui de la communauté des donateurs	76
5.4. Nouveaux projets de l'IPEC	79
5.5. Pénurie de ressources	80

6. GESTION DU PROGRAMME, QUESTIONS DE PERSONNEL ET DONNÉES FINANCIÈRES..... 86

6.1. Développement et gestion des ressources humaines	86
6.2. Structures sur le terrain	87
6.3. Procédures opérationnelles	88

7. ANALYSE ET ÉVALUATION DE L'IMPACT..... 92

7.1. Gestion des évaluations des activités de l'IPEC	92
7.2. Évaluation et renforcement de la base de connaissances.....	93
7.3. Utilisation stratégique des activités de suivi et évaluation	93
7.4. Analyse et évaluation de l'impact.....	94

8. PROGRAMME ET BUDGET DE L'OIT POUR 2014-2015 98

8.1. Contexte et arrière-plan	98
8.2. Stratégie	98

ANNEXES

Annexe I.	Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants	110
Annexe II.	Stratégies et priorités de l'IPEC pour lutter contre le travail des enfants et ses besoins de ressources.....	114
Annexe III.	Projets et activités de recherche de l'IPEC en 2012-2013	137
Annexe IV.	Résumé des progrès accomplis vers la réalisation des Indicateurs 16.1 et 16.2	147
Annexe V.	Progrès réalisés vers la ratification universelle des conventions de l'OIT relatives au travail des enfants.....	153
Annexe VI.	Liste des principales publications	155
Annexe VII.	Les activités de l'IPEC en 2012-2013	159
Annexe VIII.	Évaluations finalisées en 2012 et 2013.....	161
Annexe IX.	Tableaux financiers	165

ENCADRÉS

Encadré 1.	HONDURAS – Les comités sous-régionaux renforcent l'action destinée à prévenir et éliminer le travail des enfants	8
Encadré 2.	AFRIQUE – Symposium CEDEAO/OIT sur le Plan d'action régional d'Afrique de l'Ouest pour l'abolition du travail des enfants, en particulier ses pires formes.....	11
Encadré 3.	INDE – Le modèle de convergence pour l'abolition du travail des enfants.....	14
Encadré 4.	JORDANIE – Norme mondiale sur le travail des enfants incluse dans les Normes minimales de protection des enfants, pour soutenir les enfants réfugiés.....	15
Encadré 5.	OUZBEKISTAN – Évaluation du travail des enfants dans l'industrie du coton	18

Encadré 6.	AMERIQUE LATINE – Le réseau latino-américain contre le travail des enfants (Red LACTI)	19
Encadré 7.	KENYA – Intégration d'une clause sur le travail des enfants dans les accords de négociation collective	39
Encadré 8.	PARAGUAY – La centrale syndicale et les organisations indigènes joignent leurs forces pour mettre fin au travail des enfants	40
Encadré 9.	INTER-RÉGIONAL – Renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs au Bénin, au Chili, aux Fidji, au Ghana et en Zambie	41
Encadré 10.	BRÉSIL – Séminaire international Sud-Sud sur les politiques sociales de développement afin de partager des bonnes pratiques sur le travail décent, avec une orientation spécifique sur le travail des enfants et les politiques sociales pour le développement.....	44
Encadré 11.	INDONÉSIE – Intégration des questions relatives au travail des enfants dans les programmes et budgets de l'éducation	47
Encadré 12.	BRÉSIL – Les apprentissages facilitent la transition du travail des enfants au travail décent	49
Encadré 13.	THAÏLANDE – Renforcement de la capacité de l'inspection du travail dans le traitement du travail des enfants.....	50
Encadré 14.	GLOBAL – Faits marquants de l'initiative «La musique contre le travail des enfants»	64
Encadré 15.	AFRIQUE – Promotion des zones libres de travail des enfants grâce à une approche intégrée basée sur une zone géographique (IABA) au Kenya, au Malawi et en Ouganda.....	81

TABLEAUX

Tableau 1.	Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par sexe, groupe d'âge et région, 2012.....	3
Tableau 2.	Résultats obtenus pour les Indicateurs 16.1 et 16.2, 2010-2013	25
Tableau 3.	Services d'assistance et conseil de l'IPEC en 2012-2013	74
Tableau 4.	Évolution des contributions depuis 2004	74
Tableau 5.	Donateurs de l'IPEC pour 2000-2013	77
Tableau 6.	Budget stratégique.....	100
Tableau 7.	Budget ordinaire et budget opérationnel de l'IPEC	100
Tableau 8.	Affectations approuvées pour 2014-2015 par donateur	101
Tableau 9.	Affectations approuvées pour 2014-2015 par pays ou région bénéficiaire	104

GRAPHIQUES

Figure 1.	Nombre d'enfants dans le travail des enfants et le travail dangereux, nombre réel pour 2000-2012 et niveaux pour 2016-2020, en supposant le rythme des progrès pour 2008-2012.....	2
Figure 2.	Objectif 16, avec indicateurs, cibles et critères de mesure.	26
Figure 3.	Nombre de visites du site web de l'IPEC pour 2012-2013.....	70

ABRÉVIATIONS

ACI	Domaine de première importance
ACT/EMP	Bureau des activités pour les employeurs de l'OIT
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs de l'OIT
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CAOBISCO	Association des industries du Chocolat, du Biscuit et de la Confiserie de l'Union européenne
CIF-OIT	Centre international de formation de l'OIT
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CLIC-Africa	Centre régional de ressources intégrées pour le travail des enfants
CLP	Plateforme contre le travail des enfants
CPLP	Communauté des pays de langue portugaise
CPWG	Groupe de travail de la protection de l'enfance
CSBO	Compte supplémentaire du budget ordinaire
CSI	Confédération syndicale internationale
DBMR	Rapports sur les bénéficiaires directs
DECLARATION	Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
DWAA	Agenda du travail décent en Afrique
ECLT	Eliminating Child Labour in Tobacco-growing Foundation
ECOWAS	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EIA	Évaluation et système de suivi de l'impact
EMP/SKILLS	Département des compétences et de l'employabilité
EPT	Initiative Education pour tous
ESCE	Exploitation sexuelle commerciale des enfants
EVAL	Unité d'Évaluation du BIT
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FPRW	Service des Principes et droits fondamentaux au travail
GEM	Évaluation et suivi mondiaux
GIG	Groupe des questions globales de l'industrie du chocolat et du cacao
GITI	Groupe de travail inter-agences sur le travail des enfants
GRULAC	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
GTF	Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous
IABA	Approche intégrée basée sur une zone géographique
ICAT	Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains
IE	Internationale de l'éducation
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
JTI	Japan Tobacco International
LAB/ADMIN	Programme de l'Administration et de l'Inspection du travail
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MICS	Unité des enquêtes par grappes à indicateurs multiples
ODD	Objectifs de développement durable
OIE	Organisation internationale des employeurs

PAD	Programme assorti de délai
PALOP	Pays africains de langue portugaise
PAM	Plan d'action mondial du BIT
PAN	Plans d'action nationaux
PPP	Partenariat Public-Privé
PPSG	Groupe de direction des principes de Paris
PPTD	Programme par pays de promotion du travail décent
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SAARC	Association sud-asiatique pour la coopération régionale
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAIEVAC	Initiative de l'Asie du Sud pour mettre fin à la violence contre les enfant
SAP-FL	Programme d'Action spécial pour combattre le travail forcé
SCREAM	Programme de défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias de l'IPEC
SIES	Stratégies intégrales d'évaluation et de suivi
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants
SST	Sécurité et santé au travail
SSTE	Système d'observation et de suivi du travail des enfants
TCE	Transfert conditionnel en espèces
TRAVAIL	Programme des conditions d'emploi et de travail
UCW	Programme «Comprendre le travail des enfants»
UITA	Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie restauration, du tabac et des branches connexes
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOG	Office des Nations unies à Genève
USDOL	Département du Travail des États-Unis
YEP	Programme du BIT pour l'emploi des jeunes

RÉSUMÉ

Le biennium 2012-2013 a été marqué par un certain nombre d'événements de première importance, dont la IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants, la publication de nouvelles estimations et tendances mondiales et régionales du travail des enfants et le lancement du premier numéro de la série des Rapports mondiaux sur le travail des enfants, portant sur le rôle de la protection sociale dans la lutte contre le travail des enfants. Le présent Rapport met en lumière les principales évolutions et les réussites en 2012 et 2013 du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du BIT.

Dans le but de fournir aux mandants de l'OIT les connaissances, l'expertise et les compétences nécessaires pour abolir le travail des enfants, la stratégie de l'IPEC demeure ancrée dans l'application effective de la Convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973, et de la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999, y compris le suivi des commentaires et conclusions des organes de contrôle de l'OIT, ainsi que les instruments constitutionnels de l'OIT, dont les Déclarations de 1998 et 2008 et la Résolution de la Conférence internationale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail de 2012. Plus précisément, au cours du biennium, l'IPEC a été guidé par le Plan d'action mondial de l'OIT de 2010 sur l'élimination du travail des enfants, qui inclut la *Feuille de route de La Haye en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016* (2010). La *Déclaration de Brasília sur le travail des enfants* a été adoptée en octobre 2013 et approuvée par le Conseil d'administration de l'OIT lors de sa 320e session, en mars 2014.

La poursuite par l'IPEC d'une approche intégrée fondée sur les droits fondamentaux est rehaussée par sa nouvelle position au sein du Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FPRW) au sein du Département de la gouvernance et du tripartisme de l'OIT.

Réussites de l'IPEC

Au cours du biennium, l'IPEC a continué à soutenir un large ensemble d'activités qui contribuent à l'élimination du travail des enfants. Ceci comprenait la prestation d'assistance technique aux mandants, l'amélioration de la base de connaissances et le soutien au mouvement mondial contre le travail des enfants par l'intermédiaire de partenariats internationaux, de la promotion et de l'action. Les activités se sont de plus en plus focalisées sur des services d'appui politique et de conseils techniques, tout en maintenant les actions sur le terrain qui aident les enfants victimes du travail des enfants et leurs familles. Au cours des dernières années, y compris le biennium 2012-2013, l'IPEC a adopté une approche de plus en plus intégrée de l'élimination du travail des enfants, reliant les droits fondamentaux, le travail décent, la protection sociale et l'éducation. Il faudra mener d'autres recherches pour examiner la remarquable accélération de la diminution du travail des enfants au cours de la période 2008-2012, mais il est clair que dans un certain nombre de pays, des approches beaucoup plus intégrées ont documenté les politiques et interventions de lutte contre le travail des enfants de façon bien plus robuste qu'avant.

En septembre 2013, l'OIT a lancé un nouveau rapport global intitulé *Mesurer les progrès réalisés dans la lutte contre le travail des enfants: Estimations mondiales et tendances 2000-2012*. La

principale conclusion en est que le nombre mondial d'enfants victimes de travail des enfants a diminué d'un tiers depuis 2000, passant de 246 millions à 168 millions. Le nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux est de 85 millions, en diminution par rapport aux 171 millions de 2000. Alors que le taux global de diminution s'accélère, l'objectif de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 ne sera pas atteint et, pour atteindre ce but dans un avenir prévisible, il faudra une accélération substantielle des efforts à tous les niveaux.

En octobre 2013, le gouvernement du Brésil a accueilli la III^e Conférence mondiale sur le travail des enfants, qui a rassemblé 1 600 délégués de 156 pays, comprenant des représentants des gouvernements, des organisations de travailleurs et d'employeurs et de la société civile. Les participants ont accepté la *Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants*, qui souligne le besoin d'une approche cohérente et intégrée pour parvenir à une élimination durable du travail des enfants en éradiquant ses causes socioéconomiques. Elle reconnaît les efforts continus de l'OIT, et en particulier de l'IPEC, qui fournit une assistance et de la coopération techniques aux mandants, et réaffirme l'objectif international d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016, tout en réitérant l'objectif primordial de l'éradication de tout le travail des enfants et l'engagement de mettre en œuvre la *Feuille de route de La Haye*.

Le travail de l'IPEC a continué à être guidé par le Plan d'action mondial de l'OIT de 2010, qui contient l'application de la *Feuille de route de La Haye*. Le biennium a vu neuf nouvelles ratifications des Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT, le renforcement des stratégies régionales et sous-régionales de lutte contre le travail des enfants et une nouvelle génération de projets axés sur une approche destinée à intégrer les questions de travail des enfants dans les politiques et les programmes à tous les niveaux. Comme le réclame la *Feuille de route de La Haye*, le premier *Rapport mondial sur le travail des enfants - Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants* a été publié en 2013.

Travaillant avec les États Membres et les partenaires sociaux, l'IPEC a continué à apporter une assistance afin de soutenir l'intégration de l'action contre le travail des enfants dans les cadres nationaux de développement et l'élaboration de politiques nationales contre le travail des enfants, des programmes et/ou des cadres nationaux destinés à éliminer le travail des enfants (dont des programmes d'action nationaux (PAN), des programmes assortis de délais (PAD), des plans directeurs nationaux et des feuilles de route). En 2012-2013, 10 pays ont publié des politiques nationales sur le travail des enfants nouvelles ou actualisées et/ou des plans-cadres nationaux pour l'abolition du travail des enfants.

L'IPEC a continué à renforcer son travail avec les organisations de travailleurs et d'employeurs, en particulier via le soutien à l'engagement des employeurs et des centrales syndicales des pays dans le dialogue national tripartite, le soutien à l'engagement des sections locales des organisations nationales et sectorielles dans les mécanismes locaux de suivi du travail des enfants et le soutien pour que les employeurs au sein des entreprises et les syndicats au niveau des bases intègrent les questions relatives au travail des enfants dans leurs agendas de travail d'organisation et de négociation.

Succès mesurés en fonction des indicateurs de l'Objectif 16

Des progrès substantiels ont été enregistrés par rapport aux cibles relatives au travail des enfants fixées dans l'Objectif 16 du Programme et budget de l'OIT pour 2012-2013. La cible de 34 États Membres pour le premier indicateur, concernant le nombre d'États Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui de l'OIT, adoptent des politiques et mettent en place des programmes ayant une réelle portée pour éliminer le travail des enfants conformément aux Conventions et Recommandations de l'OIT, a été largement dépassée.

La cible de 46 États Membres pour le deuxième indicateur, concernant le nombre d'États Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui de l'OIT, agissent et adoptent ou modifient leur législation ou renforcent leurs bases de connaissances sur le travail des enfants, a également été largement dépassée.

Le présent Rapport d'activité fournit un résumé des activités et des réussites par rapport aux principales stratégies et aux domaines thématiques du travail de l'IPEC visant à soutenir les pays afin de lutter contre le travail des enfants.

Questions opérationnelles et organisationnelles

Au cours du biennium, l'IPEC a fourni une assistance technique et des services de conseil à 95 États Membres, ainsi qu'au Kosovo, et a maintenu des activités opérationnelles dans 81 pays.

Alors que le nombre de donateurs est resté stable (18, tant en 2012-2013 qu'en 2010-2011), la valeur des nouveaux projets approuvés continue à décliner: 48,9 millions de dollars E.-U. en 2012-2013 contre 83,8 millions en 2010-2011, soit une réduction de 42 pour cent.

Programme et budget pour 2014-2015

Cette partie du rapport concerne l'approche de travail au cours du biennium 2014-2015, dans le cadre de l'Objectif 16 du cadre stratégique de l'OIT pour 2010-2015, qui déclare que «Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes». Deux indicateurs reflètent les domaines dans lesquels les mandants des États Membres passent à l'action avec le soutien de l'IPEC pour atteindre progressivement l'Objectif 16. Une diminution des ressources stratégiques et opérationnelles peut être constatée tant au niveau des affectations budgétaires ordinaires que des ressources extrabudgétaires escomptées.

En regardant vers l'avenir, l'IPEC continuera à inscrire la lutte contre le travail des enfants dans le cadre d'une approche intégrée du travail décent qui reconnaît l'interdépendance de tous les principes et droits fondamentaux au travail.

Tendances et estimations mondiales

In 2002, 2006, 2010 and 2013, the ILO publishes global estimates permitting the analysis of child labour trends. Since the first estimates, there has been a 31.6 per cent reduction in child labour. Though child labour worldwide has declined, a major challenge remains with **168 million children** estimated to be in child labour, 85 million of them in hazardous work.

En 2002, 2006, 2010 et 2013, l'OIT a publié des estimations mondiales permettant d'analyser les tendances du travail des enfants. Depuis les premières estimations, le travail des enfants a baissé de 31,6 pour cent. Bien que le travail des enfants ait diminué au niveau mondial, il reste un défi majeur: on estime que **168 millions d'enfants** sont impliqués dans le travail des enfants, dont 85 millions dans des travaux dangereux.

En 2002, 2006, 2010 y 2013, la OIT ha publicado las estimaciones mundiales que permiten el análisis de las tendencias en materia de trabajo infantil. Desde las primeras estimaciones, el trabajo infantil se ha reducido en un 31,6 por ciento. A pesar de que el trabajo infantil ha disminuido a nivel mundial, persiste un reto muy importante: se estima que **168 millones de niños** son víctimas del trabajo infantil, de los cuales 85 millones realizan trabajos peligrosos.

**Tendances mondiales du travail des enfants
(groupe d'âge 5 à 17 ans)**





Autriche, 2002

1. Principales évolutions

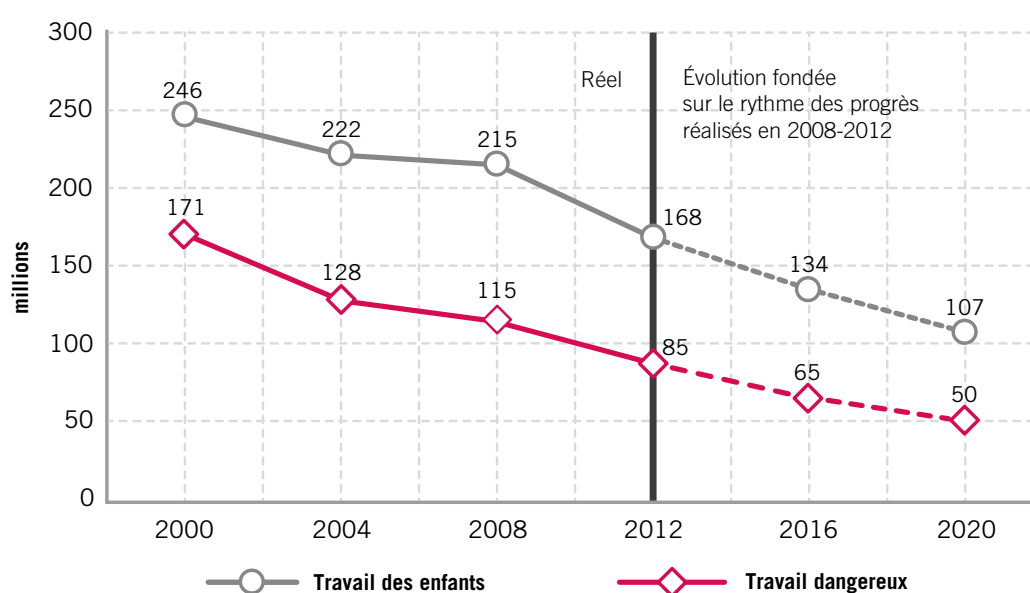
1.1. Estimations et tendances mondiales de l'OIT – Principaux résultats

En septembre 2013, le BIT a publié un nouveau rapport global intitulé *Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants – Estimations et tendances mondiales 2000-2012*¹. Le rapport présente les quatrièmes et plus récentes estimations et les tendances du travail des enfants depuis les estimations précédentes, c'est-à-dire, au cours des quatre dernières années, mais aussi depuis 2000. Le principal constat est une diminution d'un tiers du nombre total de victimes du travail des enfants depuis 2000, ce chiffre a reculé de 246 millions à 168 millions. Le nombre d'enfants exposés à un travail dangereux s'établit à 85 millions, alors qu'il était de 171 millions en 2000. De très nets progrès

ont été réalisés dans la lutte contre le travail des enfants, dont ses pires formes, entre 2008 et 2012, une période au cours de laquelle les mandats de l'OIT n'ont cessé d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies plus cohérentes et plus intégrées pour le combattre. Au cours de cette période, le nombre total a reculé de 47 millions, passant de 215 à 168 millions, dont une baisse de 30 millions, de 115 à 85 millions, du nombre d'enfants exposés à un travail dangereux. Le rapport met cependant en garde, malgré les progrès réalisés, sur l'impossibilité d'atteindre l'objectif de 2016 fixé par la communauté internationale pour l'élimination des pires formes de travail des enfants; et atteindre cet objectif dans un avenir proche nécessitera une redynamisation substantielle des efforts à tous les niveaux.

La baisse du travail des enfants chez les filles a été particulièrement significative entre 2000 et

Figure 1. Nombre d'enfants dans le travail des enfants et le travail dangereux, nombre réel pour 2000-2012 et niveaux pour 2016-2020, en supposant le rythme des progrès pour 2008-2012



¹ BIT-IPEC: *Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants – Estimations et tendances mondiales 2000-2012*. Genève, BIT, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipcc/Informationresources/WCMS_221515.

Tableau 1. Enfants occupés économiquement, travail des enfants et travail dangereux par sexe, groupe d'âge et région, 2012

Sexe, groupe d'âge et région		Total d'enfants	Enfants occupés économiquement		Travail des enfants		Travail dangereux	
		(milliers)	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%
Monde (5-17 ans)		1 585 566	264 427	16,7	167 956	10,6	85 344	5,4
Sexe	Garçons	819 877	148 327	18,1	99 766	12,2	55 048	6,7
	Filles	765 690	116 100	15,2	68 190	8,9	30 296	4,0
Groupe d'âge	5-11 ans	858 925	73 072	8,5	73 072	8,5	18 499	2,2
	12-14 ans	362 146	70 994	19,6	47 381	13,1	19 342	5,3
	5-14 ans	1 221 071	144 066	11,8	120 453	9,9	37 841	3,1
	15-17 ans	364 495	120 362	33,0	47 503	13,0	47 503	13,0
Région	Asie et le Pacifique	835 334	129 358	15,5	77 723	9,3	33 860	4,1
	Amérique latine et les Caraïbes	142 693	17 843	12,5	12 505	8,8	9 638	6,8
	Afrique subsaharienne	275 397	83 570	30,3	59 031	21,4	28 767	10,4
	Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	110 411	13 307	12,1	9 244	8,4	5 224	4,7

2012: une réduction de 40 pour cent contre seulement 25 pour cent chez les garçons. Ces résultats spécifiques peuvent être dus en grande partie à l'accent mis par l'ensemble des agences des Nations Unies sur l'éducation des filles et du progrès de l'égalité entre filles et garçons. Le nombre total d'enfants au travail en 2012 est beaucoup plus élevé parmi les garçons que parmi les filles (99,8 millions de garçons pour 68,2 millions de filles).

L'évolution a été particulièrement marquée entre 2000 et 2012 parmi les jeunes enfants (5 à 14 ans): le travail des enfants dans ce groupe d'âge a baissé d'un tiers, passant de 186 à 120 millions, et le travail dangereux plus sensiblement encore, de 111 à 38 millions. Les progrès ont été divers parmi les enfants plus âgés (15 à 17 ans), ce qui traduit l'évolution cyclique de l'économie et du marché du travail.

Le rapport constate que la majeure partie du travail des enfants se situe dans le secteur agricole (59 pour cent). La proportion d'enfants dans le travail des enfants dans les services a augmenté de 26 pour cent en 2008 à

32 pour cent en 2012. Une partie de cette augmentation pourrait être due à la baisse du nombre d'enfants dans la catégorie «non défini» en 2012, signalant une meilleure mesure du phénomène, en particulier dans l'économie informelle. La majorité d'enfants en situation de travail des enfants (68 pour cent) sont des travailleurs familiaux non rémunérés.

Dans une perspective régionale, le plus grand nombre se situe dans la région Asie et le Pacifique; mais l'Afrique subsaharienne demeure la région où l'incidence du travail des enfants est la plus élevée, malgré une diminution de 25,3 pour cent en 2008 à 21,4 pour cent en 2012. En Amérique latine et les Caraïbes, les chiffres demeurent relativement faibles, mais constants, surtout dans le travail dangereux. Au Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), en 2012, 9,2 millions d'enfants de 5 à 17 ans (8 pour cent) étaient en situation de travail des enfants.

Pour la première fois, les estimations mondiales ont été comparées aux différents niveaux de revenu national. Le pourcentage le plus élevé

se situe dans les pays à faible revenu (23 pour cent, contre 9 pour cent dans les pays à revenu moyen et 6 pour cent dans les pays à revenu moyen supérieur). En termes absolus toutefois, c'est dans les pays à revenu moyen inférieur et supérieur qu'on trouve le plus grand nombre d'enfants victimes de travail des enfants (96,3 millions, contre 74,4 millions dans les pays à faible revenu).

Le rapport expose les priorités essentielles pour accélérer l'action contre le travail des enfants, notamment:

- améliorer les bases de données statistiques aux niveaux mondial et national;
- une réponse politique pluridimensionnelle afin de renforcer l'action dans chacun des quatre grands domaines politiques: législation, éducation, protection sociale et politique du marché du travail;
- des réponses adaptées à l'âge et au sexe;
- une attention spéciale à l'Afrique subsaharienne;
- une attention continue sur l'agriculture et une attention nouvelle sur d'autres secteurs;
- accroître la base de connaissances, en particulier par le suivi et l'évaluation;
- la coopération et les partenariats internationaux, afin d'améliorer tous les points ci-dessus.

Ces éléments sont cohérents avec l'ensemble élargi des recommandations contenues dans la *Feuille de route de La Haye en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016*² et les plans d'action mondiaux adoptés par le Conseil d'administration de l'OIT, et les renforcent, et ont fait office de contribution technique de

l'OIT aux discussions lors de la *IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants* tenue à Brasilia en octobre 2013.

1.2. La IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants à Brasilia

La IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants³ (ci-après la *Conférence de Brasilia*) s'est déroulée à Brasilia du 8 au 10 octobre 2013 à l'invitation du gouvernement brésilien. Lors de la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants en 2010, accueillie par le gouvernement des Pays-Bas, le gouvernement du Brésil a annoncé qu'il conviait la prochaine conférence mondiale à discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la *Feuille de route de La Haye* et dans l'objectif final d'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016. L'IPEC et le bureau de l'OIT à Brasilia ont participé au processus complet de préparation de la Conférence et ont fourni des conseils techniques quant aux thèmes et à la structure de la Conférence, ainsi que sur le projet de la *Déclaration de Brasilia*. L'IPEC a encore contribué à la plateforme virtuelle de discussion «Dialogues du travail des enfants»⁴ et a soutenu la «Marche virtuelle pour un monde sans travail des enfants».

Le gouvernement du Brésil a invité tous les États Membres de l'OIT à envoyer des délégations quadripartites à la Conférence. Plus de 1 600 délégués venus de 156 pays y ont participé, dont des représentants des gouvernements, des organisations de travailleurs et d'employeurs et de la société

² La *Feuille de route de La Haye en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016*, adoptée à la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye en 2010 est disponible à: www.ilo.org/ipeinfo/product/download.do?type=document&id=13455.

³ Visitez la page web de l'OIT sur la *Conférence de Brasilia*: www.ilo.org/ipeinfo/Campaignandadvocacy/BrasiliaConference/lang-fr/index.htm. Le site web officiel est disponible à: <http://childlabour2013.org/?lang=fr>.

⁴ Les «Dialogues» ont été organisés en espaces thématiques selon les quatre axes de la *Feuille de route de La Haye*: éducation et formation, législation nationale et respect des lois, politiques du marché du travail et protection sociale. Outre ces quatre espaces, un cinquième a été consacré à la discussion et à la collecte des contributions au *document de base de la Conférence de Brasilia*, et un autre à l'échange de vues entre enfants et jeunes. Le site officiel de ces «Dialogues» est disponible à: www.childlabourdialogues.org.

civile de, respectivement, 142, 78, 58 et 57 pays; et 38 délégations nationales étaient dirigées par des ministres. L'Organisation internationale d'Employeurs (OIE), la Confédération syndicale internationale (CSI), l'Internationale de l'éducation (IE), l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), 17 entreprises multinationales et 11 organisations régionales et internationales étaient également représentées.

Le programme de la Conférence comprenait des interventions de haut niveau⁵, des sessions plénières et des plénières de haut niveau, ainsi que des discussions thématiques en semi-plénière⁶. La présidente du Brésil, Mme Dilma Rousseff, et le Directeur général du BIT ont inauguré la Conférence. La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par un concert de l'Orchestre des jeunes Heliopolis, le premier d'une tournée mondiale de concerts de l'initiative «La musique contre le travail des enfants»⁷, dont l'IPEC assure le secrétariat – et la première d'une vidéo de présentation de l'Initiative. L'ancien président du Brésil, M. Luis Inácio Lula da Silva, le Directeur général du BIT et des représentants de la CSI et de l'OIE, ainsi que le président de la Marche mondiale contre le travail des enfants, ont pris la parole lors de la cérémonie de clôture de la Conférence, au cours de laquelle les gouvernements présents et l'OIE et la CSI, au nom des employeurs et des travailleurs, ont signé la *Déclaration de Brasilia sur le travail des*

*enfants*⁸. En outre, les jeunes qui ont participé à la Conférence ont présenté la *Déclaration des adolescents participants*⁹. Le nouveau lancement de la campagne «Carton rouge au travail des enfants» a également été annoncé pendant la Conférence.

Le principal document final, la *Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants* (annexe I), a été rédigé grâce à de nombreuses consultations préalables à la Conférence et pendant la Conférence, dont des consultations avec des représentants des gouvernements, de l'OIE et de la CSI au BIT à Genève, sous la présidence de la mission permanente du Brésil à Genève, avec l'assistance technique de l'IPEC et le soutien du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC).

La Déclaration souligne la nécessité d'une approche cohérente et intégrée afin de parvenir à une élimination durable du travail des enfants en supprimant ses causes socio-économiques. Elle reconnaît les efforts continus déployés par l'OIT, et en particulier par l'IPEC, pour fournir l'assistance technique et la coopération nécessaires aux gouvernements et aux organisations de travailleurs et d'employeurs afin d'éradiquer le travail des enfants, et réaffirme la détermination à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016, tout en réitérant l'objectif général de l'éradication de toute forme de travail des enfants et l'engagement à mettre pleinement en œuvre la *Feuille de route de La Haye*.

La Déclaration reconnaît également le besoin de renforcer l'action nationale et internationale et la coopération, avec un accent sur la formalisation de l'économie informelle; le rôle prépondérant et la responsabilité primordiale des gouvernements,

⁵ Les sessions plénières «L'éradication durable du travail des enfants» et «Comment faire pour accélérer la lutte contre le travail des enfants» ont examiné la situation mondiale et l'action future.

⁶ Les sessions semi-plénières ont examiné: la violation des droits des enfants et des adolescents dans des activités illicites; le travail des enfants et les migrations; le travail domestique des enfants et les questions d'égalité des sexes; le travail des enfants dans l'agriculture; les modèles d'éducation et les écoles; la production de statistiques; le travail des enfants en milieu urbain; le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement; et le rôle du système judiciaire dans la lutte contre le travail des enfants.

⁷ Visitez la page web de l'initiative «La musique contre le travail des enfants»: www.ilo.org/ipec/Campaignandadvocacy/MusicInitiative/lang--fr/index.htm.

⁸ La *Déclaration de Brasilia*, adoptée à la IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants de Brasilia est disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=23481.

⁹ La *Déclaration des adolescents participants* est disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productid=24496.



De gauche à droite en partant du haut: la Présidente du Brésil, S.E. Mme Dilma Rousseff et le Directeur général du BIT, Guy Ryder, lors de la cérémonie d'ouverture; le Directeur général du BIT avec un groupe de jeunes annonçant une deuxième campagne «Carton rouge au travail des enfants»; Mme Lais Abramo, directrice du bureau de l'OIT à Brasília, et le maestro Edilson Ventureli signant le Manifeste de l'initiative «La musique contre le travail des enfants» après le concert d'inauguration de l'orchestre Heliópolis; l'ancien Président du Brésil, Luis Inácio Lula da Silva et le Directeur général du BIT pendant la session de clôture.

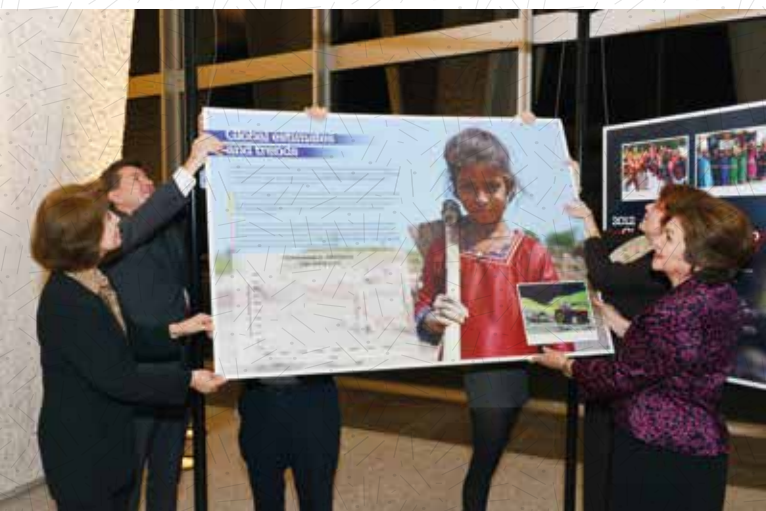
Ouverture de la IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants, Brasília, 8-10 octobre 2013.

en coopération avec les partenaires sociaux et autres acteurs de la société civile, ainsi que les mesures visant à promouvoir le travail décent et le plein emploi productif pour les adultes, à étendre l'accès à une éducation gratuite, obligatoire et de qualité pour tous les enfants, ainsi que pour l'universalisation progressive de la protection sociale.

La Déclaration aborde le travail des enfants et ses pires formes dans leur ensemble et souligne l'importance des deux Conventions de l'OIT: Convention n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention n° 182 concernant les pires formes de travail des enfants. S'appuyant sur le cadre normatif qui traite des éléments particuliers d'un secteur et d'une politique, la Déclaration renvoie à la Convention n° 189 sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, à la Convention n° 129 sur l'inspection du travail dans l'agriculture, à la

Convention n° 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, à la Convention n° 102 concernant la norme minimum de la sécurité sociale et à la Recommandation n° 202 concernant les socles nationaux de protection sociale, ainsi qu'à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 et la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies de 1977.

Parmi d'autres éléments essentiels, la Déclaration exprime sa ferme appréciation du rôle des autorités publiques – et des travailleurs des services publics – dans leurs propositions de politiques et services publics cohérents et renforcés: l'éducation, la santé et le bien-être, dont tous les enfants ont besoin afin de compléter l'éducation obligatoire et la formation sans s'engager dans le travail des enfants. Elle souligne également l'importance des seuils de protection sociale ainsi que de l'accès à la justice et au respect de la loi grâce à l'inspection du travail. Elle note l'importance de la collecte de données complètes et ventilées afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques. Dans le prolongement de la *Feuille de route de La Haye*, elle rappelle l'importance des principes et droits fondamentaux au travail, du dialogue



■ Après la session d'information, un nouveau panneau sur les «estimations mondiales» a été installé dans l'espace d'exposition du travail des enfants de la Colonnade du BIT.

Photo du haut: N.M. Adyanthaya et Dagoberto Lima Godoy, représentants des travailleurs et des employeurs au Conseil d'administration de l'OIT, décrochent l'ancien panneau des estimations mondiales. Photo à gauche: M. Guy Ryder, Directeur général du BIT, Mme l'Ambassadeur Regina Dunlop, représentante permanente du Brésil auprès des Nations Unies à Genève; Mme Victoria Marina Velásquez de Avilés, Représentante permanente du Salvador auprès des Nations Unies à Genève et Présidente du Conseil d'administration; et Mme Constance Thomas, Cheffe, FPRW/IPEC, suspendent le nouveau panneau des estimations.

social et des mesures efficaces multi-parties dans les chaînes d'approvisionnement de l'économie formelle et informelle et de l'action concertée entre les secteurs public et privé. De même, elle réitère l'importance du mouvement mondial contre le travail des enfants; l'entraide parmi les mandants de l'OIT à travers la coopération internationale, y compris la Coopération Sud-Sud et Triangulaire, notant en particulier les défis auxquels sont confrontés les pays en conflit; l'importance de la sensibilisation et les attitudes et pratiques déplorables qui permettent ou tolèrent le travail des enfants; et la nécessité de lutter contre le travail des enfants et de prendre vraiment en considération l'Agenda du travail décent dans l'Agenda de développement des Nations Unies post-2015.

La Déclaration exprime la gratitude des participants à l'égard du gouvernement du Brésil pour avoir accueilli cette Conférence, et salue l'intention du gouvernement du Brésil de porter la Déclaration à l'attention du conseil d'administration de l'OIT, pour examen et suivi. La Déclaration invite l'IPEC à tenir des réunions dans le cadre des sessions annuelles de son Comité directeur international afin de prendre acte des progrès réalisés. Enfin, elle accepte l'offre du gouvernement de l'Argentine d'accueillir la IVe Conférence mondiale sur le thème

«l'éradication durable du travail des enfants» en 2017.

Outre la Déclaration, un recueil de bonnes pratiques et un rapport de la Conférence seront publiés prochainement.

Suivi de la Conférence de Brasilia

À la suite de la parution du rapport global des estimations et tendances mondiales et de la *Conférence de Brasilia*, le BIT a organisé une **Session d'information sur le travail des enfants** au cours de la 319e session du Conseil d'administration de l'OIT en octobre 2013. Le Directeur général du BIT, Guy Ryder, a présidé la session et communiqué les résultats du rapport global. S.E. l'Ambassadeur Regina Dunlop, représentante permanente du Brésil auprès des Nations Unies à Genève, a présenté les résultats de la IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants. M. A.C. Pandey, secrétaire d'État adjoint du gouvernement de l'Inde, a fait part de l'expérience de l'Inde dans la lutte contre le travail des enfants en partenariat avec l'IPEC. Mme Constance Thomas, Cheffe du Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FPRW), a exposé les **stratégies et priorités de l'IPEC pour lutter contre le travail des enfants et les besoins de ressources du**



Encadré 1 HONDURAS – Les comités sous-régionaux renforcent l'action destinée à prévenir et éliminer le travail des enfants

Grâce au soutien de l'IPEC, à travers d'un projet financé par l'Espagne, huit sous-comités techniques régionaux décentralisés par rapport au Comité national de prévention et d'éradication du travail des enfants ont été créés afin de coordonner et mettre en œuvre des actions régionales dans le cadre de la Feuille de route pour mettre fin au travail des enfants au Honduras.

Ces sous-comités des villes de San Pedro Sula, el Progreso, la Ceiba, Choluteca, Danli, Comayagua et Intibucá agissent sous l'autorité du Secrétaire au travail et sont composés de représentants du gouvernement, des organisations de travailleurs et d'employeurs et de la société civile. Les sous-comités cherchent à renforcer le travail inter-institutionnel et inter-sectoriel, en reliant leur action aux politiques d'éducation, de réduction de la pauvreté et de santé, à l'application de la loi et à la mobilisation sociale.

Ces structures ont permis que le pays identifie mieux le travail des enfants dans les diverses régions. L'action s'est orientée sur la prévention et/ou l'élimination du travail des enfants et de ses pires formes, ainsi que sur la promotion de l'inclusion du travail des enfants dans les plans d'action des gouvernements municipaux.



Le président libanais, le général Michel Suleiman et son épouse Mme Wafaa Suleiman en compagnie d'enfants sauvés des pires formes de travail des enfants au cours de la cérémonie de lancement du Plan d'action national en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants en 2016, Palais présidentiel de Baabda, Liban, 7 novembre 2013.

programme (annexe II), soulignant la réduction drastique du financement au cours des dernières années et la nécessité d'une action continue et d'investissements en faveur d'un avenir sans travail des enfants.

1.3. Suivi du Plan d'action mondial de 2010 de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants et la Feuille de route de La Haye

Le Plan d'action mondial (PAM) de 2010 de l'OIT, qui a guidé le travail de l'IPEC au cours du dernier biennium, avance huit priorités:

- parvenir à la ratification universelle des conventions sur le travail des enfants;
- avoir un rôle moteur dans l'acquisition et la diffusion de connaissances;
- promouvoir des politiques publiques plus centrées sur la stratégie;
- développer et renforcer des stratégies régionales;
- renforcer la sensibilisation, les partenariats stratégiques et le mouvement mondial contre le travail des enfants;

- soutenir le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs et leur implication dans les programmes concernant le travail des enfants;
- améliorer les liens et l'intégration du travail des enfants dans les Programmes de travail décent par pays (PTDP); et
- appliquer la *Feuille de route de La Haye*.

Pour soutenir la mise en œuvre du PAM, l'IPEC n'a cessé de rappeler ces huit priorités dans toutes ses stratégies et dans tous ses projets. Comme l'exposent les paragraphes suivants, l'IPEC a réalisé des progrès considérables à cet égard au cours du dernier biennium: 9 nouvelles ratifications de Conventions; 61 nouvelles publications de premier plan; le renforcement des stratégies régionales et sous-régionales de lutte contre le travail des enfants; et une nouvelle série de projets axés sur une approche visant à intégrer les questions de travail des enfants dans les politiques et programmes à tous les niveaux.

L'IPEC a également poursuivi ses efforts en vue d'inclure le travail des enfants – dont les questions de genre et la situation spéciale des filles – dans les Programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) (le travail des enfants est considéré par les

mandants tripartites comme une priorité ou un aboutissement dans la majorité des PPTD) et les domaines de première importance (ACI) de l'OIT.

Dans le cadre du suivi de la *Feuille de route de La Haye*, l'IPEC a publié en 2013 le premier *Rapport mondial sur le travail des enfants – Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants*¹⁰. Le deuxième rapport mondial, axé sur le travail des enfants et l'emploi des jeunes, est attendu pour la fin de l'année 2014.

Collaborant avec des États Membres et les partenaires sociaux, l'IPEC continue à fournir son assistance technique à l'intégration des actions contre le travail des enfants dans les cadres de développement national et l'élaboration de politiques nationales en matière de travail des enfants, de programmes et/ou cadres nationaux d'élimination du travail des enfants (dont les Plans d'action nationaux (PAN), des programmes assortis de délais (PAD), des plans directeurs nationaux et des feuilles de route). L'IPEC a fourni son assistance technique à de nombreux pays qui ont mis au point des cadres nationaux en vue d'éliminer le travail des enfants, alors que d'autres pays ont sollicité une assistance technique afin d'actualiser de tels cadres. En 2013, l'IPEC a assuré des cours de formation sur mesure au Cameroun et en Thaïlande à l'aide d'un nouveau matériel didactique, *Mise en œuvre de la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 – Guide formation pour les décideurs politiques*¹¹, et son guide du formateur. Calqué sur la structure de ce guide de formation, un nouveau *Cours de formation*

*en ligne*¹² a également été mis au point pour une formation indépendante grâce à un projet financé par les Pays-Bas.

En 2012-2013, dix pays ont présenté de nouvelles politiques nationales en matière de travail des enfants ou ont actualisé les politiques en place, et/ou des cadres nationaux en vue d'éliminer le travail des enfants.

Au **Liban**, le président Michel Suleiman a lancé le 7 novembre 2013 le Plan d'action national en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016.

Au **Nigéria**, le Comité directeur national a validé une politique nationale et un plan d'action national (PAN) d'élimination du travail des enfants en mai 2013. Le Conseil fédéral exécutif a par la suite adopté la politique nationale en septembre 2013. Ces documents avaient été développés avec l'appui technique et financier de l'IPEC, à travers un projet financé par les États-Unis, s'appuyant sur des ateliers consultatifs nationaux et des contributions de tous les ministères, départements et agences concernés, ainsi que d'experts du BIT. Il s'agit d'une étape majeure pour le pays le plus peuplé d'Afrique.

1.4. Développements régionaux

Afrique

Au cours du biennium, l'IPEC a mis en œuvre trois projets en vue de soutenir des programmes assortis de délais (PAD) ou plan d'action nationaux (PAN); 12 projets régionaux et interrégionaux; et 17 projets nationaux, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants (voir l'annexe III). En 2012-2013, les activités dans

¹⁰ BIT: *Rapport mondial sur le travail des enfants – Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants*, BIT-IPEC. Genève, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipsec/Informationresources/WCMS_178446.

¹¹ OIT-IPEC: *Mise en œuvre de la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 – Guide formation pour les décideurs politiques*. Genève, BIT, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipsec/Informationresources/WCMS_243606.

¹² OIT-IPEC: *eLearning course on the Roadmap for Achieving the Elimination of the Worst Forms of Child Labour by 2016*. Genève, BIT, 2014. Disponible à: www.ilo.org/ipsec/Informationresources/WCMS_240699.

la région ont été financées par le Brésil, l'Union européenne (UE), la France, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne (+ fonds OMD), les États-Unis, l'UNICEF, l'UNTFHS, la Eliminating Child Labour in Tobacco-growing (ECLT) Foundation, Mars, Inc. et le Groupe des questions globales (GIG) de l'industrie du chocolat et du cacao, la Japan Tobacco International (JTI) et le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) de l'OIT. Dans la région, à la fin de 2013, seuls deux pays n'avaient pas encore ratifié la Convention n° 138 et deux devaient encore ratifier la Convention n° 182.

Bien que les dernières estimations mondiales fassent état d'une diminution du nombre d'enfants engagés dans le travail des enfants en Afrique subsaharienne, passant de 65 millions d'enfants en 2008 à 59 millions en 2012, la région continue d'enregistrer l'incidence la plus élevée, un enfant sur cinq (5 à 17 ans) étant toujours victime du travail des enfants. Cependant, la ratification presque

universelle dans la région des conventions sur le travail des enfants traduit un large consensus politique en faveur de l'élimination du travail des enfants. Dans la continuation du Plan d'action mondial (PAM) 2010 de l'OIT, de la *Feuille de route de La Haye*, de la *Déclaration de Brasília* et de l'Agenda du travail décent pour l'Afrique (ATDA) 2007-2015, un nombre croissant de pays (dont ceux d'Afrique du Nord) mettent en place des plans d'action nationaux (PAN) de lutte contre le travail des enfants – bien que près de la moitié des 54 pays doivent encore entamer le processus. En décembre 2012, la CEDEAO a adopté un Plan d'action régional d'Afrique de l'Ouest pour l'abolition du travail des enfants, en particulier ses pires formes.

Les efforts d'intensification de l'action dans la région s'appuient sur la stratégie «Objectif Afrique» de 2011, qui tente de consolider, d'améliorer et d'étendre l'action de l'OIT en vue d'atteindre les objectifs et buts du PAM et de



Encadré 2 AFRIQUE – Symposium CEDEAO/OIT sur le Plan d'action régional d'Afrique de l'Ouest pour l'abolition du travail des enfants, en particulier ses pires formes

Le Plan d'action régional d'Afrique de l'Ouest pour l'abolition du travail des enfants, en particulier de ses pires formes, a été adopté en décembre 2012 par les ministres du Travail et des Affaires sociales de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il fournit un cadre d'intervention dans chaque État Membre de la CEDEAO, complété par le soutien de la Commission de la Communauté, afin de promouvoir la collaboration entre les pays.

La CEDEAO et l'OIT ont organisé conjointement, les 27-29 mai 2013, à Accra, au Ghana, un symposium de trois jours sur la divulgation et la mise en œuvre du Plan d'action régional. L'événement a rassemblé 60 fonctionnaires de haut-rang, responsables de la lutte contre le travail des enfants, provenant des gouvernements et des organisations de travailleurs et d'employeurs des 15 États Membres de la CEDEAO.

A l'issue du symposium:

- les participants étaient familiarisés avec les contenus du Plan d'action régional;
- leur compréhension de leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du Plan d'action régional et des avantages réciproques à le faire a été renforcée; et
- les prochaines étapes ont été discutées et les priorités ont été fixées, afin d'avancer au niveau régional en utilisant le mécanisme du Plan d'action régional.

Les délégués ont adopté la «Déclaration du Symposium CEDEAO/OIT sur le Plan d'action régional d'Afrique de l'Ouest» pour l'abolition du travail des enfants, en particulier de ses pires formes. Cette déclaration comprend un point sur le mécanisme d'examen par les pairs, grâce auquel un ou plusieurs pays évaluent les activités entreprises par un autre État pour lutter contre le travail des enfants, afin de partager les bonnes pratiques et mettre en lumière les déficiences. La Déclaration encourage les autres États Membres à suivre l'exemple du Ghana, qui s'est soumis volontairement à un examen par les pairs en 2013.

l'ATDA. Une attention particulière est portée au soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAN et à l'intégration des problèmes causés par le travail des enfants dans les politiques, les programmes et les budgets nationaux; au renforcement de l'appropriation et des capacités nationales grâce à l'engagement des partenaires sociaux; et à le renforcement des réseaux et partenariats, tout en combinant les conseils en matière des politiques et d'action directe afin de retirer et prévenir le travail des enfants.

Afin d'aider les mandants de l'OIT dans la région, le Bureau régional pour l'Afrique a financé un programme de lutte contre le travail des enfants qui a créé le Centre régional intégré de ressources sur le travail des enfants (CLIC-Africa)¹³, lancé en octobre 2013. Le CLIC-Africa permettra le partage de données, d'apprentissages et d'outils aidant à la mise en œuvre des PAN, alors que le programme s'est également concentré sur le renforcement des capacités des mandants tripartites afin d'améliorer la mise en œuvre du PAN dans des pays comme le Burkina Faso, l'Éthiopie et le Lesotho, et l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les priorités et agendas nationaux.

Pour améliorer le travail en réseau dans la région et partager des expériences sur la formulation et la mise en œuvre des stratégies PAN, deux activités de formation sous-régionales ont été organisées en octobre 2013: l'une à Pretoria pour les mandants d'Afrique du Sud, du Botswana, d'Éthiopie, du Lesotho, de Namibie, du Swaziland et de Tanzanie; et l'autre à Ouagadougou pour les mandants du Bénin, du Burkina Faso, du Cabo Verde, de Côte d'Ivoire, du Libéria, du Niger, de la République Démocratique du Congo (RDC) et du Togo.

Citons également d'autres moments forts dans la région: un Symposium sur le Plan d'action régional d'Afrique de l'Ouest pour l'abolition du travail des enfants, en particulier ses pires formes, organisé conjointement par la CEDEAO et le BIT, à Accra en mai 2013 (voir l'encadré 2); et une Réunion sous-régionale d'experts du Maghreb sur la lutte contre le travail des enfants, à Rabat en mai 2013. Les conclusions de ces réunions ont été jointes aux préparations de la *Conférence de Brasilia*. Des projets de coopération technique ont continué à démontrer, consolider et étendre des stratégies de prévention du travail des enfants et de retrait des enfants, en particulier grâce à l'élaboration et à la mise en place de systèmes de suivi du travail des enfants, le soutien aux moyens de subsistance et, dans certains cas, l'assistance technique à la rédaction de plan d'action communautaires.

Les perspectives dans la région sont les suivantes:

- soutenir les pays en vue de la formulation et de la mise en œuvre des PAN, la création d'un environnement propice à l'accélération du rythme de réduction du travail des enfants;
- soutenir les pays en vue de l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les politiques, programmes et plans spécifiques, et de l'élaboration d'approches régionales intégrées comme stratégie d'élimination du travail des enfants;
- renforcer le travail déjà entamé avec les Unités de lutte contre le travail des enfants et les Comités directeurs nationaux, en se concentrant sur le renforcement des capacités à l'initiative des mandants afin de préparer et d'autonomiser les institutions essentielles;
- élargir la connaissance du travail des enfants dans la région par le biais d'enquêtes et d'études sectorielles en soutenant l'intégration des questions relatives au travail

¹³ Visitez la page web du CLIC-Africa: www.ilo.org/addisababa/technical-cooperation/clic-africa.

des enfants dans les systèmes de collecte régulière des données et en utilisant les résultats pour orienter les programmes qui concernent la sensibilisation, l'élaboration de politiques/programmes, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation;

- renforcer la collaboration avec les entités régionales et sous-régionales.

Asie et le Pacifique

Au cours du biennium, l'IPEC a mis en œuvre 5 projets de soutien à des PAD, des PAN, des plans directeurs nationaux et des feuilles de route; et 10 projets nationaux, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants (voir l'annexe III). En 2012-2013, les activités dans la région ont été financées par le Brésil, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suède, l'Union européenne, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

Bien que les dernières estimations mondiales indiquent que la région a enregistré le recul le plus important du nombre d'enfants en situation de travail des enfants entre 2008 et 2012, elle demeure la région comptant le plus grand nombre d'enfants travailleurs (78 millions) et d'enfants effectuant un travail dangereux (34 millions). Dans la région, 11 pays doivent encore ratifier une ou les deux Conventions.

Au cours du biennium, la stratégie de l'IPEC dans la région s'est attachée: à soutenir les pays en vue d'élaborer et mettre en œuvre des politiques de lutte contre le travail des enfants et des PAN en matière de travail des enfants (en particulier au Bangladesh, au Cambodge, au Népal, aux Philippines, en RDP lao, en Thaïlande et au Viet Nam), à aider des pays à dresser ou actualiser des listes de travaux dangereux (notamment au Bangladesh, au Cambodge, en Inde, aux Philippines et en

Thaïlande), à apporter son soutien technique à l'évaluation de l'importance du travail des enfants (Bangladesh, Cambodge, RDP lao, Viet Nam), à soutenir les enquêtes nationales sur le travail des enfants, les enquêtes de base et les évaluations rapides, à soutenir l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les politiques et programmes de développement nationaux (Bangladesh, Inde, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam) et à renforcer les capacités des mandants de l'OIT à travers une formation nationale et sous-régionale sur le dialogue social et le travail des enfants, et sur les mécanismes de compte-rendu des Conventions de l'OIT au Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT).

Pour les pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), l'IPEC a organisé des ateliers sous-régionaux afin de partager les bonnes pratiques de la lutte contre le travail des enfants. L'IPEC a également aidé des pays membres de l'ASEAN à rédiger et adopter la Feuille de route de l'ASEAN pour l'élimination des pires formes de travail des enfants (dont une liste de contrôle du travail des enfants).

Des programmes de transfert conditionnel en espèces (TCE) ou des programmes incitatifs similaires ont été poursuivis au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Pakistan et aux Philippines. Des problèmes de sécurité en Afghanistan et au Pakistan continuent à remettre en question la mise en œuvre de programmes de l'IPEC dans ces pays.

Bien que de nombreux pays de la région aient réalisé des progrès significatifs, un engagement politique plus marqué est toujours indispensable afin de s'assurer que de nouvelles politiques, soutenues par des programmes et ressources pour leur mise en œuvre, sont élaborées pour s'attaquer au problème. Il faut également développer plus encore les capacités techniques et l'expertise



Encadré 3 INDE – Le modèle de convergence pour l'abolition du travail des enfants

Sur demande du gouvernement de l'Inde, l'IPEC, à travers d'un projet financé par les États-Unis (2008-2013), a apporté une assistance technique pour rendre opérationnel le modèle de convergence du pays destiné à éliminer le travail des enfants. Les principes sous-tendant le modèle de convergence se réfèrent à la «coordination» et à la «concertation», avec l'objectif global de la création de synergies entre différents départements et organismes gouvernementaux, de sorte que les ressources puissent être affectées avec efficacité et cohérence, afin de lutter contre le travail des enfants et de soutenir les familles affectées.

Des processus de convergence ont été élaborés au niveau des districts, des états et du pays tout entier. Au niveau du district, l'attention est portée aux services directs, dont l'éducation des enfants travailleurs, la formation des compétences des enfants travailleurs et des adolescents et l'intégration des familles d'enfants travailleurs à des programmes de génération de revenus et de protection sociale. Aux niveaux des états et de la nation, l'accent a été mis sur le renforcement de l'environnement favorable, dont le renforcement des capacités et le renforcement et la diffusion des connaissances.

Les actions au niveau des districts ont été au cœur du concept de convergence. La Société du Projet national contre le travail des enfants ou le Groupe de travail de district, ayant à sa tête le Collecteur de district, ont mené les processus de convergence, avec le soutien de l'équipe de projet de l'IPEC. Les processus de convergence au niveau des états étaient principalement coordonnés par le Commissariat au travail, avec le soutien des Centres de ressources de l'état. Le Comité directeur du projet de l'état a fourni la plateforme pour les consultations à acteurs multiples. L'accent a été mis sur la convergence au niveau national grâce à des contributions aux débats et discussions politiques, au renforcement et à la diffusion des connaissances à large échelle et à l'implication des grandes organisations nationales dans le processus.

En conséquence, au niveau national, des mécanismes de coordination ont été mis en œuvre au sein des organes gouvernementaux nationaux, des états et des districts, afin d'assurer que tous les programmes pertinents en matière de travail des enfants, comme l'éducation de base, la formation des compétences, l'atténuation de la pauvreté, la protection sociale, etc. utilisent leur expertise et leurs ressources de manière cohérente pour lutter contre le travail des enfants et soutenir leurs familles. Au niveau local, plus de 19 000 enfants ont été retirés ou prévenus du travail des enfants, environ 2 000 adolescents ont reçu une formation professionnelle et ont été affiliés à des programmes d'emploi et 5 000 familles ont bénéficié des programmes d'atténuation de la pauvreté du gouvernement indien et ont reçu de l'aide et des formations pour améliorer leurs revenus.

de mise en œuvre de programmes contre le travail des enfants et veiller à mieux intégrer les questions de travail des enfants dans les politiques et programmes de développement nationaux.

À l'avenir, l'IPEC continuera à promouvoir une approche intégrée pour réduire le travail des enfants dans la région en soutenant les pays en vue de la mise en œuvre d'un PAN ou une feuille de route (avec des budgets dédiés) et de l'intégration des questions relatives au travail des enfants aux agendas et politiques, plans et programmes de développement national à tous les niveaux. Une attention particulière sera

portée à l'harmonisation des lois nationales avec les conventions de l'OIT relatives au travail des enfants et au renforcement des mécanismes de répression, à l'optimisation des plans de protection sociale, à la relation avec les populations les plus vulnérables, en particulier celles touchées par un conflit ou des catastrophes naturelles, à la promotion de l'emploi des jeunes et du travail décent pour les adultes, ainsi qu'à l'intégration effective des questions relatives au travail des enfants à l'Agenda du travail décent de l'OIT en général.

États arabes

Au cours du biennium, l'IPEC a mis en œuvre quatre projets nationaux, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants (voir l'annexe III). En 2012-2013, les activités dans la région ont été financées par l'Allemagne, les États-Unis et le CSBO. À la fin de 2013, seul un pays n'avait pas encore ratifié la Convention n° 138 et tous les pays avaient ratifié la Convention n° 182.

Les facteurs qui contribuent au travail des enfants dans la région sont la pauvreté, le chômage largement répandu et les déscolarisations précoces en raison de la qualité de l'enseignement. Le travail des enfants est le plus fréquent dans le secteur agricole et environ 57 pour cent du travail des enfants sont des travaux dangereux. Le phénomène du travail des enfants en croissance exponentielle est particulièrement préoccupant parmi les enfants réfugiés syriens en Jordanie et au Liban.

Pour améliorer la compréhension de la portée et des tendances du travail des enfants dans la région, l'IPEC a aidé à la réalisation d'enquêtes nationales sur le travail des enfants au Liban et au Yémen, et a déployé des projets contre le travail des enfants en Jordanie, au Liban et dans les territoires palestiniens occupés.

L'IPEC a collaboré avec des partenaires tripartites en Jordanie, au Liban, dans les territoires palestiniens occupés et au Yémen, afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques qui contribuent à la prévention et à l'élimination des pires formes de travail des enfants, de fournir aux mandants des conseils techniques et à soutenir leurs capacités, d'améliorer la coordination, l'intégration et la cohérence des systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE) chez diverses parties prenantes et de consolider la recherche relative au travail des enfants afin de façonner des politiques et des actions. Au Liban, l'IPEC a soutenu l'adoption du décret 8987 sur la



Encadré 4 JORDANIE – Norme mondiale sur le travail des enfants incluse dans les Normes minimales de protection des enfants, pour soutenir les enfants réfugiés

Plus de 500 000 réfugiés syriens sont enregistrés en Jordanie. Des estimations officieuses sont de presque le double et ce nombre continue à grandir. Plus de la moitié de ces réfugiés sont des enfants âgés de moins de 18 ans. Pris dans des circonstances difficiles, avec un accès limité à de l'assistance, les enfants réfugiés sont poussés vers le travail des enfants, afin de subvenir aux besoins de leurs familles. Le problème est désormais généralisé et les stratégies d'intervention traditionnelles sont inopérantes. L'éducation n'est pas considérée une alternative viable et les possibilités d'emploi pour les adultes sont extrêmement limitées.

En tant que membre du Groupe de travail de la protection de l'enfance (CPWG), l'IPEC a joué un rôle essentiel pour assurer que les «Normes minimales de protection des enfants dans l'action humanitaire» du Groupe de travail contiennent une norme spécifique sur le travail des enfants (Norme n° 12). La Jordanie a été choisie comme pays-pilote pour le test des nouvelles normes minimales et, grâce à la présence d'un projet IPEC financé par les États-Unis, la norme sur le travail des enfants s'est trouvée parmi celles à tester. D'abord, cette norme recommande de se fonder sur les politiques et programmes nationaux sur le travail des enfants en place et en appelle à une amélioration de la coordination avec les mécanismes nationaux, activité déjà menée par le projet de l'IPEC en collaboration avec les partenaires nationaux et les acteurs humanitaires. La coordination des processus nationaux de prise en charge du travail des enfants et de la protection humanitaire des enfants va améliorer l'environnement de protection des enfants réfugiés syriens.

Les solutions demeurent difficiles à atteindre et la situation est extrêmement complexe. Néanmoins, cette norme assure que le travail des enfants est mis en lumière comme représentant une préoccupation majeure en situation d'urgence et est reflété dans les systèmes et programmes mis en place à des stades très précoces de la planification de la réponse humanitaire. Le défi de la lutte contre le travail des enfants en situation d'urgence a été mis en avant dans une présentation faite par le responsable de l'Unité de lutte contre le travail des enfants de Jordanie lors de la *Conférence de Brasilia*.

liste des travaux dangereux pour les enfants, ainsi que l'établissement d'un plan d'action national en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants en 2016, lancé par le président du Liban en novembre 2013. Dans les territoires palestiniens occupés, l'IPEC a contribué à la création du premier Comité directeur national sur le travail des enfants, fourni des équipements de bureau et organisé une formation destinée à la nouvelle Unité de lutte contre le travail des enfants auprès du ministère du Travail et mené des activités de sensibilisation et de recherche. En Jordanie, l'IPEC soutient la mise en œuvre du Plan-cadre national de lutte contre le travail des enfants, la constitution d'une base de données sur le travail des enfants et la réponse humanitaire à la crise des réfugiés syriens.

Dans la mesure du possible, le BIT a pris des initiatives afin d'aider les réponses d'urgence au travail des enfants parmi les réfugiés syriens. En Jordanie, l'équipe de projet de l'IPEC a pris la tête des discussions sur le travail des enfants au sein du Groupe de travail inter-agences de la protection de l'enfance (CPWG) et a apporté ses conseils techniques sur le travail des enfants aux procédures opérationnelles standard inter-agences pour la protection des enfants, la publication inter-agences sur les sessions de protection des enfants destinées aux parents et tuteurs, et sur les messages essentiels de la campagne de sensibilisation à la protection des enfants.

Les mandants des États arabes ont demandé l'assistance technique de l'IPEC dans quatre domaines prioritaires:

- l'application de la loi sur le travail des enfants;
- l'offre d'une éducation gratuite et de qualité jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail;
- l'extension de services sociaux de base aux enfants travailleurs dans le besoin, y compris les enfants en situations de conflit; et
- la promotion de marchés du travail efficaces à travers une formation professionnelle et la transformation du travail dangereux des enfants en travail décent pour les jeunes.

Europe et l'Asie centrale

Au cours du biennium, l'IPEC a mis en œuvre 1 projet sous-régional et 3 projets nationaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants (voir l'annexe III). En 2012-2013, les activités dans la région ont été financées par l'Allemagne, «Une ONU» et le CSBO. Tous les pays de la région ont ratifié les Conventions n° 138 et n° 182.

En raison de la vulnérabilité des enfants en ces temps économiques difficiles et le chômage généralisé qui constitue un défi pour les jeunes travailleurs, certains progrès réalisés sur la voie de la réduction du travail des enfants ont été neutralisés. Les éléments clés de la stratégie de l'IPEC dans la région sont:

- l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les cadres politiques de développement national par le biais de plans d'action nationaux en matière de travail des enfants;
- le recentrage sur les conseils relatifs à la politique, à la sensibilisation et à l'assistance technique;
- l'accentuation du renforcement des institutions nationales clés et de l'appropriation tripartite;
- l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et la participation aux programmes «Une ONU»;
- Le soutien à la mobilisation des ressources.

Dans les pays de l'Europe du sud-est, comme l'Ukraine et le Kosovo¹⁴, l'IPEC a aidé les

¹⁴ Tel que défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

mandants à récolter des données, à analyser le travail des enfants et à renforcer leur capacité.

Un nouveau projet d'élimination des pires formes de travail des enfants dans l'agriculture saisonnière commerciale – en particulier la récolte de noix de cajou – dans la région d'Ordu en Turquie a été entamé en 2013 avec l'aide d'un Partenariat Public-Privé (PPP).

Le projet sous-régional couvrant le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan a fourni des conseils techniques aux mandants de l'OIT afin de mettre en œuvre des PAN d'élimination des pires formes de travail des enfants, mettre en place des systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE), développer la base de connaissances, améliorer les capacités des responsables gouvernementaux et des organisations de travailleurs et d'employeurs à lutter contre le travail des enfants et promouvoir l'emploi des jeunes.

Dans le prolongement des conclusions de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) (février 2013) et de la Commission de la conférence sur l'application des normes (juin 2013), qui ont évalué la mise en œuvre de la Convention n° 182 de l'OIT en Ouzbékistan, l'IPEC a effectué le suivi du travail des enfants dans la récolte du coton dans le pays entre

le 11 septembre et le 31 octobre 2013 (voir l'encadré 5).

La coopération avec les agences des Nations Unies constitue une priorité constante. L'IPEC continue à être actif au sein du programme «Une ONU» au Kirghizistan et a mis en œuvre un projet d'éducation et de lutte contre le travail des enfants.

Alors que la plupart des pays en Europe et en Asie centrale ont mis en place des mécanismes de lutte contre le travail des enfants, ce dernier se maintient, surtout en petit nombre, dans le secteur informel des services, dans l'agriculture et dans la traite d'enfants aux fins de travail domestique, d'exploitation sexuelle commerciale et d'activités illicites. Certains pays recherchent aujourd'hui des conseils et un soutien auprès de l'IPEC et de l'OIT au sujet de la manière de s'attaquer à ces poches de résistance parfois difficiles à atteindre.

L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Macédoine et l'Ouzbékistan comptent parmi les pays qui commencent à s'intéresser aux questions du travail des enfants. Ils ont demandé l'aide de l'IPEC pour des programmes complets concernant le travail des enfants, dont la collecte de données, la conception et l'élaboration de mesures politiques; le renforcement de la capacité



Programme «Une ONU»: leçon d'éducation non-formelle, Ville de Osh, Kirghizistan, 2013.



Encadré 5 OUZBEKISTAN – Évaluation du travail des enfants dans l'industrie du coton

En juin 2013, la Commission de l'application des normes de la Conférence de l'OIT a demandé au gouvernement d'Ouzbékistan d'accepter une mission d'évaluation de haut niveau de l'OIT au cours de la récolte de coton de 2013, afin de permettre à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) de l'OIT d'étudier la mise en œuvre de la convention n° 182.

L'évaluation a été réalisée entre le 11 septembre et le 31 octobre 2013 par 10 experts internationaux travaillant avec 40 évaluateurs nommés par le ministère du travail, la Fédération des syndicats, la Chambre de commerce et d'industrie d'Ouzbékistan et par l'Association des agriculteurs d'Ouzbékistan.

L'évaluation, fondée sur les principes et la pratique du BIT, comprenait également des ateliers et des séminaires dans tout le pays. Une approche incluant le renforcement des capacités, la communication ouverte, la résolution des problèmes et le respect mutuel a entraîné une bonne préparation et une collaboration pendant toute la période d'évaluation.

En termes généraux, le suivi a observé une large sensibilisation au droit national et aux instructions de ne pas permettre l'utilisation d'enfants âgés de moins de 18 ans dans la récolte du coton et il est apparu qu'il n'y avait pas de recours systématique au travail forcé des enfants. Alors que la loi est chaque fois plus appliquée, des lacunes demeurent dans la pratique et il y avait encore du travail des enfants pendant la récolte du coton, mais de façon très limitée. Lorsqu'on a trouvé du travail des enfants, des actions de suivi ont été menées afin de s'assurer que les enfants étaient assistés et réintégrés dans les institutions d'enseignement. Dans certains cas, les responsables ont été avertis, réprimandés ou amendés.

Le BIT a soumis le rapport d'évaluation à la CEACR, pour examen au cours de sa séance de décembre 2013. Parallèlement, des discussions préliminaires à un projet de l'IPEC en Ouzbékistan ont eu lieu avec les autorités du pays.

institutionnelle, la sensibilisation et le pilotage d'actions immédiates.

Pour répondre à ce besoin, des études spécifiques aux secteurs et aux groupes vulnérables sont encore nécessaires afin d'évaluer l'effet des politiques et programmes actuels concernant le travail des enfants et d'orienter l'élaboration de politiques et programmes plus ciblés ou revalorisés.

Amérique latine et les Caraïbes

Au cours du biennium, l'IPEC a mis en œuvre 1 projet de soutien à un programme assorti de délais (PAD), 8 projets régionaux et 9 projets nationaux, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants (voir l'annexe III). En 2012-2013, les activités dans la région ont été financées par le Brésil, la Colombie, l'Espagne, les États-Unis, les Pays-Bas, la République

dominicaine, l'Union européenne et JTI. Fin 2013, cinq pays n'avaient pas encore ratifié la Convention n° 138 et seul un pays devait encore ratifier la Convention n° 182.

Auparavant, l'Amérique latine était la région qui affichait le taux de recul le plus rapide du travail des enfants. La baisse se poursuit, mais les dernières estimations mondiales confirment la tendance récente à un rythme moins soutenu et le travail des enfants recule désormais plus rapidement dans d'autres régions, comme l'Asie et le Pacifique.

Une stratégie régionale de prévention et d'élimination du travail des enfants en Amérique latine pour la période 2013-2020 a été élaborée en mai 2012 par l'IPEC, avec l'aide du Bureau régional. L'accent y est mis sur la réponse aux besoins des enfants difficilement atteignables et de leur famille. Elle identifie des défis généraux et spécifiques et propose des actions pour

les relever, notamment garantir la viabilité des interventions et des mesures politiques et améliorer et rénover les stratégies d'intervention afin de faire face aux nouveaux défis et besoins de groupes particuliers.

Le biennium a été marqué par l'organisation d'une série d'événements clés et de nombreuses activités menées par les États Membres et les mandants de l'OIT, la plupart d'entre elles dans la perspective de la *Conférence de Brasília*.

Les efforts régionaux le plus notoires soutenus par l'OIT se sont traduits par la création d'un groupe de travail interinstitutionnel contre le travail des enfants (GITI), qui consolide l'engagement commun de l'OIT, de l'UNICEF, de l'UNESCO, de la FAO, d'ONU FEMMES, de l'UNFPA, du PNUD et de l'OMS envers les objectifs régionaux d'éradication du travail des enfants. En février 2013, une réunion régionale des ministres du travail des 24 États Membres de l'Organisation des États américains (OEA)

s'est tenue à San José, et a renouvelé l'engagement à réduire le travail des enfants et a rédigé des propositions qui ont été soumises à la *Conférence de Brasília*.

Les employeurs ont poursuivi le développement de leur réseau Entreprises, qui a débuté en Argentine et qui existe actuellement en Argentine, au Chili, en Équateur et au Panama. Le réseau Entreprises consiste en un groupe d'entreprises créant un réseau dans chaque pays visant à développer et partager «ce qui marche» dans la lutte contre le travail des enfants, du point de vue des entreprises, et aussi afin d'influencer la formulation de politiques pour éliminer le travail des enfants en tant que groupe. Le mouvement syndical régional, sous la houlette de la Confederación Sindical de las Américas et avec le soutien de l'IPEC, a organisé une série de réunions sous-régionales (Cône Sud, Andes et Amérique centrale) pour définir les objectifs et réaffirmer son engagement à poursuivre son rôle central dans la lutte contre le travail des enfants.



Encadré 6 AMÉRIQUE LATINE – Le réseau latino-américain contre le travail des enfants (Red LACTI)

Le réseau latino-américain contre le travail des enfants (Red LACTI)¹ est une initiative conjointe de l'IPEC et de la Fondation Telefónica, qui cherche à générer une prise de conscience et une mobilisation sociale en faveur de la prévention et de l'abolition du travail des enfants, en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En 2013, Red LACTI a atteint plus de 10 000 utilisateurs enregistrés via un concours régional de bonnes pratiques, huit débats mensuels et deux séminaires virtuels (le premier en juin, à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, et le second en novembre, pour marquer la Journée mondiale de l'enfance). Des événements majeurs comme la IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants ont également été mis en avant par Red LACTI qui, en collaboration avec la Conférence, a fait la promotion de la Marche virtuelle contre le travail des enfants.

Red LACTI a mis en ligne une carte interactive permettant aux utilisateurs de zoomer sur les rapports et expériences de lutte contre le travail des enfants par pays et sur les 536 institutions qui, à ce jour, ont joué un rôle dans ce combat. Red LACTI soutient également la coordination entre les pays, la promotion du renforcement des connaissances et l'échange d'informations via des forums en ligne et créant des consensus sur des questions d'intérêt au niveau sous-régional.

Red LACTI est devenu un portail web de référence en Amérique latine et les Caraïbes, avec 6 000 suiveurs sur Facebook et 2 127 sur Twitter, ainsi que 16 349 téléchargements de documents et 60 000 vues des vidéos sur la lutte contre le travail des enfants.

¹ Visitez le site web de Red LACTI: www.redcontraeltrabajoinfantil.com.

Le 29 juin 2012, après avoir évalué la première Déclaration des Présidents de 2002 et déclaré les objectifs atteints, les pays du MERCOSUR ont signé la deuxième Déclaration des Présidents, qui expose de nouveaux objectifs plus ambitieux pour la prochaine décennie.

À l'avenir, l'IPEC poursuivra son travail d'intégration régionale et inter-institutionnelle.

1.5. Le travail des enfants et le cadre de développement international élargi

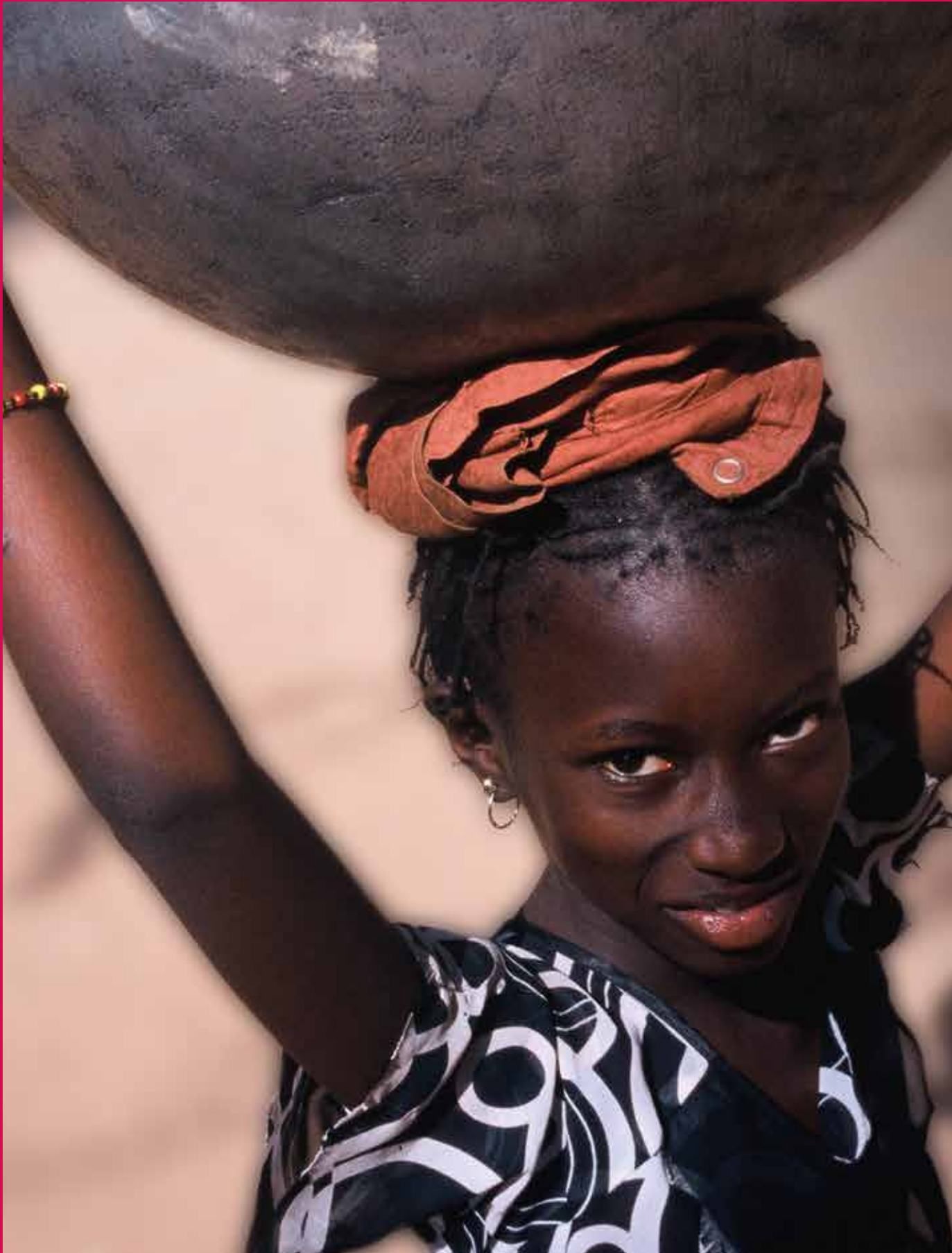
L'IPEC poursuit ses contributions aux principaux débats, conférence et événements internationaux en matière de travail des enfants, ainsi qu'à d'autres forums et rapports mondiaux où apparaît le thème du travail des enfants, y compris sur l'éducation, l'agriculture, la migration, la responsabilité sociale des entreprises, comme reflété dans les sections pertinentes de ce rapport.

Depuis le Sommet OMD RIO+20 en 2012, les États Membres de l'ONU ont entamé le processus de l'Agenda de développement des Nations Unies post- 2015 et créé à cet effet un Groupe de travail ouvert (OGW) sur les Objectifs du développement durable (ODD) afin d'élaborer une proposition d'Objectifs de développement durable à soumettre à l'assemblée générale des Nations Unies en septembre 2014. L'importance de l'élimination du travail des enfants pour le développement a été soulignée dans le document final du Sommet OMD en 2010 et la Résolution relative aux droits de l'enfant de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 novembre 2010. Alors que le rapport préliminaire, présenté en février 2014 par les co-présidents du OGW, ne comportait aucune référence explicite au travail des enfants, la nécessité de garantir

la protection des enfants contre les abus et l'exploitation, de conforter leur droit à une éducation, à une protection sociale, à la santé et à l'absence de discrimination est accentuée dans certains domaines d'action qui pourraient finalement donner naissance à un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable post-2015.

En novembre 2013, cinq experts principaux des Nations Unies sur les droits de l'enfant¹⁵ ont publié un appel aux gouvernements pour faire de la protection des enfants contre la violence, l'abus et exploitation une priorité de l'Agenda de développement des Nations Unies post-2015 et fonder leurs engagements sur des moyens financiers suffisants.

¹⁵ Kirsten Sandberg, président de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'enfant; Marta Santos Pais, représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la violence à l'encontre des enfants; Leila Zerrougui, représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée des enfants et des conflits armés; Najat Maalla M'jid, rapporteur spécial des Nations Unies sur le commerce des enfants, la prostitution infantile et la pédopornographie et Susan Bissell, responsable de la protection des enfants à l'UNICEF.



Panneau de l'exposition du 20e anniversaire de l'IPEC «La lutte de l'OIT contre le travail des enfants: un rêve de liberté».
Visitez en ligne la version complète de l'exposition: www.ilo.org/legacy/english/wdacl/2013/en/bit-maket/fr/index.html.

Soutenir les plans d'action nationaux

With the support of IPEC, many governments, working with their social partners – the national workers' and employers' organizations – have adopted national plans of action to end child labour.

L'IPEC a soutenu nombre de gouvernements qui ont élaboré avec leurs partenaires sociaux (les organisations nationales de travailleurs et d'employeurs) des plans d'action nationaux pour mettre fin au travail des enfants.

Con el apoyo del Programa IPEC, muchos gobiernos, que trabajan junto con sus interlocutores sociales (organizaciones nacionales de trabajadores y empleadores) han elaborado planes nacionales de acción para eliminar el trabajo infantil.



Lancement de la Feuille de route nationale sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, El Salvador, 2009



Lancement du Plan national d'action sur le travail des enfants, Ouganda, 2012

2. Progrès vers la réalisation des objectifs de l'IPEC

2.1. Le Cadre stratégique de l'OIT pour 2010-2015 et le travail des enfants

Le Cadre stratégique de l'OIT pour 2010-2015¹⁶, adopté en mars 2009, sert de pilier du travail de l'OIT, en fixant des objectifs ou résultats à atteindre. Le Résultat 16 «Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes» fait partie de l'Objectif stratégique «Promouvoir et mettre en œuvre les normes et principes et droits fondamentaux au travail».

Le Cadre stratégique fixe l'objectif de l'Indicateur 16.1 – *Nombre d'États Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, adoptent des politiques et mettent en place des programmes ayant une réelle portée pour éliminer le travail des enfants conformément aux conventions et recommandations de l'OIT* – à 45 États Membres pour chacun des trois biennia. L'objectif de l'Indicateur 16.2 – *Nombre d'États Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, prennent des mesures pour adopter ou modifier la législation ou renforcer leurs bases de connaissances sur le travail des enfants* – est fixé à 50 États Membres pour chacun des trois biennia.

L'objectif général pour 2015 est: «*dans au moins 65 États Membres, l'action normative ou l'assistance technique du BIT ont permis aux mandants tripartites de mettre en œuvre de nouvelles politiques, de nouveaux programmes et d'autres activités spécifiques conformes aux conventions de l'OIT pour éliminer le travail des*

enfants». Le but est de déterminer le nombre de pays dans lesquels l'ensemble des mesures prises pendant la période d'application du Cadre stratégique avec l'appui de l'OIT ont généré des efforts importants à travers la mise en œuvre des PAN ou d'autres stratégies semblables.

Progressivement, les objectifs ont été revus à la baisse au moment de l'élaboration de chaque Programme et budget, comme indiqué sur le tableau 2, en accord avec la nature du portefeuille de soutien de l'OIT et des projets en cours et prévus pour le biennium en question, ainsi que d'autres facteurs tel qu'un plus petit nombre de projets et une plus grande taille des projets spécifiques à un pays. Pour ce biennium et le biennium précédant, l'IPEC a répertorié les résultats obtenus pour les deux indicateurs du Résultat 16, a constamment dépassé ses objectifs et va dans la bonne direction pour ce qui est de l'objectif de 2015. Cela met en exergue le développement et le perfectionnement des mesures pour l'abolition du travail des enfants. Le dépassement des objectifs montre de nouvelles tendances: si le nombre de projets spécifiques à un pays est à la baisse, la nouvelle stratégie globale, le renforcement des capacités et les projets de recherche qui ont eu lieu à partir de 2011 permettent d'obtenir un soutien stratégique mieux ciblé pour un plus grand nombre de pays et, en conséquence, les «États membres prennent des mesures» grâce au soutien de l'IPEC. L'inclusion de Stratégies intégrales de suivi et d'évaluation (SIES) dans la plupart des projets permet à l'IPEC d'accompagner et de référencer la marche à suivre et les mesures de suivi de ses partenaires nationaux issues de l'appui de l'IPEC et dans le cadre du soutien aux initiatives nationales en accord avec les stratégies de viabilité et de sortie.

¹⁶ BIT: *Cadre stratégique pour 2010-2015 – Faire du travail décent une réalité*. Conseil d'administration de l'OIT, 304^e session, mars 2009. Document GB.304/PFA/2(Rev). Disponible à: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_102573.pdf.

Tableau 2. Résultats obtenus pour les Indicateurs 16.1 et 16.2, 2010-2013

Période	Objectif	Résultats
Indicateur 16.1 – Nombre d'États Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, adoptent des politiques et mettent en place des programmes ayant une réelle portée pour éliminer le travail des enfants conformément aux conventions et recommandations de l'OIT.		
2010-2011	45 États Membres, dont 15 en Afrique	53 États Membres, dont 17 en Afrique
2012-2013	34 États Membres, dont 12 en Afrique, 12 en Amérique latine et les Caraïbes, 2 dans des États arabes, 4 en Asie et le Pacifique, 4 en Europe et l'Asie centrale	49 États Membres et 4 organismes régionaux/sous régionaux, dont 19 en Afrique, 15 en Amérique latine et les Caraïbes, 1 dans des États arabes, 12 en Asie et le Pacifique, 2 en Europe et l'Asie centrale
2014-2015	30 États Membres, dont 14 en Afrique, 6 en Amérique latine et les Caraïbes, 2 dans des États arabes, 4 en Asie et le Pacifique, 4 en Europe et l'Asie centrale	
Indicateur 16.2 – Nombre d'États Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, prennent des mesures pour adopter ou modifier la législation ou renforcer leurs bases de connaissances sur le travail des enfants.		
2010-2011	50 États Membres	70 États Membres
2012-2013	46 États Membres, dont 13 en Afrique, 12 en Amérique latine et les Caraïbes, 2 dans des États arabes, 14 en Asie et le Pacifique, 5 en Europe et l'Asie centrale	77 États Membres, dont 24 en Afrique, 18 en Amérique latine et les Caraïbes, 7 dans des États arabes, 11 en Asie et le Pacifique, 17 en Europe et l'Asie centrale
2014-2015	32 États Membres, dont 14 en Afrique, 6 en Amérique latine et les Caraïbes, 2 dans des États arabes, 6 en Asie et le Pacifique, 4 en Europe et l'Asie centrale	

2.2. Rapport sur l'Objectif 16 du Programme et budget

L'Objectif 16 du Programme et budget de l'OIT pour 2012-2013 fixe le plan stratégique et opérationnel de l'IPEC de soutien aux mandants pour atteindre le but de l'élimination du travail des enfants, et en priorité de ses pires formes. L'objectif ainsi que ses indicateurs et critères de mesure (voir la figure 2) n'ont pas changé depuis le biennium précédent. L'annexe IV résume les progrès réalisés pour atteindre les indicateurs 16.1 et 16.2; 27 États Membres ont été enregistrés à la fois pour les deux indicateurs.

Résultats obtenus par rapport à l'indicateur 16.1. *Nombre d'États Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, adoptent des politiques et mettent en place des programmes ayant une réelle portée pour éliminer le travail des enfants*

conformément aux conventions et recommandations de l'OIT

Un total de 49 États Membres, dont 19 en Afrique, ont atteint au moins un des critères de mesure de l'indicateur 16.1. En outre, 3 organismes régionaux/sous-régionaux ont adopté des politiques/programmes pour abolir le travail des enfants. Ces résultats dépassent la cible de 2012-2013 de 34 États Membres. Un total de 16 États Membres ont rapporté des succès pour plus d'un critère. En Afrique, où l'IPEC a mis en œuvre la stratégie «Objectif Afrique», l'objectif a été dépassé de 7 États Membres et 6 des 19 États Membres ont rapporté des succès pour plus d'un critère.

Critère de mesure 16.1.1. *Des politiques, plans d'action et/ou programmes sont adoptés par un ou plusieurs mandants de l'OIT pour les rendre conformes aux normes internationales visant à interdire et à éliminer le travail des enfants*

Figure 2. Objectif 16, avec indicateurs, cibles et critères de mesure

RÉSULTAT 16 Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes	
Indicateur 16.1 Nombre d'États Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, adoptent des politiques et mettent en place des programmes ayant une réelle portée pour éliminer le travail des enfants conformément aux conventions et recommandations de l'OIT.	Indicateur 16.2 Nombre d'États Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, prennent des mesures pour adopter ou modifier la législation ou renforcer leur base de connaissances sur le travail des enfants.
Objectif: 34 États Membres, dont 12 en Afrique, 12 en Amérique latine et les Caraïbes, 2 dans les États arabes, 4 en Asie et le Pacifique, 4 en Europe et l'Asie centrale	Objectif: 46 États Membres, dont 13 en Afrique, 12 en Amérique latine et les Caraïbes, 2 dans les États arabes, 14 en Asie et le Pacifique, 5 en Europe et l'Asie centrale
16.1.1. Des politiques, plans d'action et/ou programmes sont adoptés par un ou plusieurs mandants de l'OIT pour les rendre conformes aux normes internationales du travail visant à interdire et à éliminer le travail des enfants.	16.2.1. Ratification de la convention n° 138 ou de la convention n° 182.
16.1.2. Des mesures assorties de délais destinées à éliminer d'urgence les pires formes de travail des enfants sont mises en œuvre par un ou plusieurs des mandants de l'OIT.	16.2.2. Les organes de contrôle de l'OIT ont noté avec satisfaction ou intérêt les progrès accomplis dans l'application des conventions pertinentes.
16.1.3. Les questions relatives au travail des enfants, compte tenu de la situation particulière des filles, figurent dans les politiques et programmes de développement et/ou de lutte contre la pauvreté et les politiques et programmes sociaux pertinents.	16.2.3. Des mécanismes et des systèmes sont créés ou renforcés de manière à collecter des données et des statistiques concernant la situation des enfants travailleurs, actualisées et ventilées par sexe.
16.1.4. Des politiques de lutte contre le travail des enfants sont adoptées et promues par le biais d'organisations ou de groupements intergouvernementaux économiques et sociaux opérant aux niveaux mondial, régional ou sous-régional.	16.2.4. La collecte et l'analyse de données ciblées, ainsi que des recherches sont entreprises par les mandants et/ou d'autres partenaires nationaux afin d'enrichir la base de connaissances sur le travail des enfants et de répertorier les leçons apprises.

En 2012-2013, 19 États Membres (9 en Afrique, 1 dans les États arabes, 4 en Asie et le Pacifique et 5 en Amérique latine et les Caraïbes) ont adopté ou mis en œuvre des politiques, des programmes et/ou des plans d'action de lutte contre le travail des enfants grâce au soutien de l'IPEC. Ces résultats représentent une diminution de 54 pour cent par rapport au biennium précédent.

Critère de mesure 16.1.1. Exemples nationaux

Au **Maroc**, l'IPEC, à travers d'un projet financé par la France, a apporté un appui technique aux consultations sur le projet de loi sur les travailleurs domestiques. Le Conseil des ministres a adopté la nouvelle loi en mai 2013. Elle interdit l'emploi des enfants de moins de 15 ans dans le travail domestique et prévoit des sanctions sévères à l'encontre de ceux qui violent la loi. Elle prévoit également la surveillance et la protection des enfants travailleurs de 15 à 18 ans.

Au **Mexique**, en août 2012, le gouvernement de l'état de Veracruz et le secteur agro-industriel ont signé un accord de collaboration pour mettre en œuvre des actions stratégiques visant à prévenir et éradiquer le travail des enfants à Veracruz; l'IPEC, à travers d'un projet financé par les États-Unis, a apporté son soutien technique.

Aux **Philippines**, l'IPEC, à travers d'un projet financé par les États-Unis, a fourni un soutien technique et financier au processus d'approbation du Programme de convergence du gouvernement national de lutte contre le travail des enfants, conduit par le Département du travail et de l'emploi, avec une attribution budgétaire nationale de 225 000 000 dollars E.-U. pour 2013-2016.

Critère de mesure 16.1.2. *Des mesures assorties de délais destinées à éliminer d'urgence les pires formes de travail des enfants sont mises en œuvre par un ou plusieurs des mandants de l'OIT*

Un total de 37 États Membres (12 en Afrique, 1 dans les États arabes, 10 en Asie et le Pacifique, 2 en Europe et l'Asie centrale et 12 en Amérique latine et les Caraïbes) ont mis en œuvre des mesures assorties de délais pour abolir le travail des enfants, dont une législation nouvelle ou révisée, des règlements, des procédures ou des systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE). Ces résultats représentent une augmentation de 32 pour cent par rapport au biennium précédent.

Critère de mesure 16.1.2. Exemples nationaux

En **Colombie**, dans le cadre d'une initiative nationale à acteurs multiples destinée à améliorer les méthodologies d'identification du travail des enfants, le ministère du Travail et l'Association colombienne des producteurs de canne à sucre (Asocaña) ont identifié 400 enfants en situation de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de la canne à sucre. Les centrales syndicales CGT et CTC ont participé au processus d'identification dans certaines municipalités. L'IPEC, à travers d'un projet financé par la Colombie, a fourni un soutien méthodologique et technique aux procédures d'identification et a participé à la table-ronde technique qui a analysé les résultats, ainsi qu'à la coordination interinstitutionnelle de la réponse.

Aux **Comores**, le gouvernement a adopté une liste des formes dangereuses de travail des enfants en août 2012. L'IPEC, à travers d'un projet financé par les États-Unis, a apporté un soutien financier et technique à la rédaction de la liste et aux ateliers nationaux de validation.

En **Jordanie**, l'IPEC, à travers d'un projet financé par les États-Unis, a fourni des conseils techniques et des services de secrétariat au Comité technique tripartite sur le travail des enfants, créé en vue de la mise en œuvre et du suivi du Cadre national contre le travail des enfants et de renforcer les communications, la cohérence et la coordination entre les parties prenantes nationales et internationales.

Au **Kirghizistan**, le Président a signé le 11 juillet 2012 la loi sur le Code des enfants, que le Parlement avait approuvée en mai 2012.

L'article 14 du Code bannit le travail des enfants et l'interdiction de ses pires formes se trouve parmi ses principes fondamentaux. L'IPEC, à travers d'un projet financé par l'Allemagne, a fourni des ressources techniques et participé à des réunions destinées à faire pression pour que les partenaires sociaux soutiennent l'élaboration et l'adoption de cette loi.

Au **Pakistan**, la Fédération des employeurs du Pakistan a élaboré, en consultation avec les associations locales d'employeurs, et signé un code de conduite destiné à lutter contre le travail des enfants dans neuf secteurs de l'économie informelle. Ce code est appliqué par 16 associations locales d'employeurs des districts de Sukkur et de Sahiwal. L'IPEC, à travers d'un projet financé par l'Union européenne, a apporté une assistance technique à la recherche sur des questions de santé et sécurité au travail (STT), afin de mobiliser les employeurs locaux et de les former en matière de dangers et de besoins de STT.

Critère de mesure 16.1.3. *Les questions relatives au travail des enfants, compte tenu de la situation particulière des filles, figurent dans les politiques et programmes de développement et/ou de lutte contre la pauvreté et les politiques et programmes sociaux pertinents*

Au cours du biennium, 13 États Membres (5 en Afrique, 2 en Asie et le Pacifique, 1 en

Europe et l'Asie centrale et 5 en Amérique latine et les Caraïbes) ont rapporté des succès pour ce critère, qui mesure les efforts des mandants pour intégrer les questions relatives au travail des enfants dans des plans et programmes de développement économique et social plus larges, comme les plans nationaux de développement. Ce résultat est inférieur de 14 pays au résultat du biennium précédent.

Critère de mesure 16.1.3. Exemples nationaux

Au **Brésil**, le Forum national de l'apprentissage a approuvé, le 25 mai 2013, le Plan national de l'apprentissage professionnel. Un des objectifs du plan est d'inclure 1,2 millions de jeunes âgés de 14 à 24 ans dans le système d'apprentissage professionnel. Ceci représente un progrès significatif dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants parmi ceux âgés de 14 à 17 ans. L'IPEC, à travers d'un projet financé par les États-Unis, et avec l'aide du personnel du BIT, a participé à la conception du plan, notamment en ce qui concerne sa couverture des jeunes âgés de 14 à 17 ans.

Au **Sénégal**, la Stratégie nationale de développement économique et social 2013-2017, adoptée en novembre 2012, comprend la mise en œuvre du Plan-cadre national de prévention et de lutte contre le travail des enfants. L'IPEC, à travers d'un projet financé par l'Espagne, a soutenu techniquement l'Unité de lutte contre le travail des enfants du ministère du Travail lors des phases de formulation et de validation.

Au **Sri Lanka**, le travail des enfants a été intégré dans le Plan de développement des enfants du district de Ratnapura (2013-2016). L'IPEC, à travers d'un projet financé par le CSBO, et en se servant des connaissances et des outils élaborés lors de projets précédents, a fourni des services consultatifs techniques à ce district, afin de piloter la Stratégie d'intégration

en vue de l'abolition des pires formes de travail des enfants d'ici 2016.

En **Ouganda**, le Plan stratégique pour l'enseignement et la formation professionnelle, technique et commerciale 2012-2013 à 2021-2022 (BTNET) attache une attention particulière aux filles, en promouvant la participation féminine à ce plan, et améliore l'accès des personnes vivant avec handicap. L'IPEC, à travers d'un projet financé par les Pays-Bas, a apporté des ressources techniques et a soutenu l'examen du plan et d'autres ressources techniques pendant des réunions d'examen du secteur éducatif, organisées par le ministère de l'Éducation et des Sports, afin d'appuyer l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les plans d'éducation.

Critère de mesure 16.1.4. *Des politiques de lutte contre le travail des enfants sont adoptées et promues par le biais d'organisations ou de groupements intergouvernementaux économiques et sociaux opérant aux niveaux mondial, régional ou sous-régional*

Au cours du biennium, le soutien de la part de l'IPEC a permis l'adoption de 4 politiques mondiales, régionales ou sous-régionales.

Critère de mesure 16.1.4. Exemples

En décembre 2012, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (**CEDEAO**) a adopté le Plan d'action régional d'Afrique de l'Ouest pour l'abolition du travail des enfants, en particulier de ses pires formes, visant à protéger les droits des enfants et à lutter contre le travail des enfants.

En août 2012, le Secrétariat régional de l'Initiative d'Asie du Sud pour mettre fin à la violence contre les enfants (**SAIEVAC**) et l'OIT ont signé un protocole d'accord pour améliorer leur coopération et renforcer leur travail sur les

droits des enfants et la protection des enfants (pour plus de détails, consultez le rapport d'activités de l'IPEC de 2013¹⁷).

En 2012, le **MERCOSUR** a signé la deuxième Déclaration présidentielle sur la prévention et l'abolition du travail des enfants dans le MERCOSUR. Grâce à un financement du Brésil, l'OIT a organisé deux conférences régionales sur le travail des enfants dans les pays du MERCOSUR en 2012, afin de soutenir le groupe de rédaction de la Déclaration.

En 2013, l'IPEC, à travers d'un projet financé par la France, a soutenu la **Réunion sous-régionale d'experts du Maghreb** sur le thème des politiques nationales, de la prise en main et du chemin à parcourir pour lutter contre le travail des enfants dans la sous-région du «Objectif Afrique» (Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie). La réunion a adopté la **Déclaration de Rabat** pour la IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants.

Résultats obtenus par rapport à l'indicateur 16.2. *Nombre d'États Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, prennent des mesures pour adopter ou modifier la législation ou renforcer leur base de connaissances sur le travail des enfants*

Un total de 77 États Membres ont atteint au moins un des quatre critères de mesure de cet indicateur, soit une augmentation de 7 États Membres par rapport au biennium précédent et un dépassement de la cible de l'actuel biennium de 46 États Membres. Parmi eux, 24 se trouvaient en Afrique, ce qui dépasse la cible du biennium de 13 États Membres en

¹⁷ BIT-IPEC: *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants. Faits marquants 2012*. Genève, BIT, 2013, page 15. Disponible à: www.ilo.org/ippec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_21938.

Afrique; et 9 États Membres ont rapporté des succès pour plus d'un critère.

Critère de mesure 16.2.1 *Ratification de la Convention n° 138 ou de la Convention n° 182*

En 2012-2013, il y a eu 5 ratifications de la Convention n° 138 et 4 de la Convention n° 182, portant le nombre total de ratifications respectivement à 166 et 178. A la fin du biennium, seuls 7 États Membres¹⁸ doivent encore ratifier la Convention n° 182 et 19 doivent ratifier la Convention n° 138 pour parvenir à une ratification universelle. L'annexe V contient des informations sur la ratification de ces deux Conventions fondamentales.

États Membres qui ont ratifié les Conventions n° 138 et n° 182 en 2012-2013:

- Le Bahreïn a ratifié la Convention n° 138 en mars 2012.
- Les Iles Salomon ont ratifié les deux Conventions en avril 2013.
- Les Maldives ont ratifié les deux Conventions en janvier 2013.
- Le Myanmar a ratifié la Convention n° 182 en décembre 2013.
- Le Soudan du Sud a ratifié les deux Conventions en avril 2012.
- Le Turkménistan a ratifié la Convention n° 138 en mars 2012.

Critère de mesure 16.2.2. *Les organes de contrôle de l'OIT ont noté avec satisfaction ou intérêt les progrès accomplis dans l'application des conventions pertinentes*

Ce critère de mesure, introduit au cours du précédent biennium, enregistre les

mesures prises par les États Membres afin d'améliorer l'application des conventions sur le travail des enfants ratifiées. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) a attribué la mention «avec satisfaction» et/ou la mention «avec intérêt» à 58 États Membres dans ses rapports de 2012 et 2013. Par exemple:

Afrique du Sud – Cas d'intérêt concernant la C182 (Rapport de 2013): Selon les statistiques fournies par le gouvernement, les taux d'inscription à l'école primaire sont montés de 96 à 98 pour cent entre 2003 et 2011. Les taux de fréquentation scolaire des enfants de 7 à 15 ans ont augmenté de 73 pour cent en 2003 à 94 pour cent en 2011. **Paraguay** – Cas d'intérêt concernant la C138 (Rapport de 2013): Dans le contexte de la ratification par le Paraguay de la Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, un projet de loi concernant le travail domestique et fixant un âge minimum d'accès à l'emploi de 18 ans pour les travailleurs domestiques a été soumis au Sénat. **Yémen** – Cas d'intérêt concernant la C138 (Rapport de 2013): Selon la section 5 de l'Ordonnance ministérielle no. 11 de 2013, qui abroge l'Ordonnance ministérielle no. 56, l'âge minimum d'admission à un emploi libre de tous dangers ne peut être inférieur à l'âge d'achèvement de l'enseignement obligatoire, ni en aucun cas inférieur à 14 ans, qui est l'âge spécifié par le gouvernement lors de la ratification de la convention.

Critère de mesure 16.2.3. *Des mécanismes et des systèmes sont créés ou renforcés de manière à collecter des données et des statistiques concernant la situation des enfants travailleurs, actualisées et ventilées pas sexe*

Au cours du biennium, l'OIT a soutenu 5 États Membres (1 en Afrique, 1 dans les États arabes, 1 en Asie et le Pacifique et 2 en Amérique latine et les Caraïbes) dans la création ou le renforcement de mécanismes soutenus par l'OIT pour collecter, traiter et analyser des données ventilées par sexe.

¹⁸ Depuis la fin du biennium, en mars 2014, la Somalie a ratifié la Convention n° 182. Il ne manque plus que six ratifications pour que cette Convention atteigne la ratification universelle.

Critère de mesure 16.2.3. Exemples nationaux

Au **Bangladesh**, la capacité nationale à réaliser une collecte de données pour une Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) (combinée avec une Enquête sur la main-d'œuvre) a été renforcée au moyen de la formation des coordinateurs des enquêtes, des superviseurs et des personnes chargées de l'enquête sur le terrain. L'élaboration de l'enquête a été réalisée conjointement par l'OIT et le Bureau de la statistique du Bangladesh, à travers des projets financés par les États-Unis et l'Union européenne.

En **République Dominicaine**, le gouvernement a élaboré un Système d'information sur le travail des enfants (INFOSITI) et, depuis octobre 2012, se sert de cette base de données pour adopter des mesures plus informées et mieux ciblées de lutte contre le travail des enfants et pour faciliter la mise en œuvre de la feuille de route nationale. L'IPEC, à travers des projets financés par l'Espagne, a apporté un soutien technique à l'ensemble du projet, depuis le développement du logiciel jusqu'à la formation des inspecteurs et la formation et coordination avec les acteurs locaux.

Au **Togo**, en 2012, l'Office de la statistique du Togo a lancé une enquête nationale sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE), avec le soutien de l'IPEC, à travers d'un projet financé par les États-Unis, et en consultation avec l'UNICEF et les bureaux nationaux de l'OIT, a élaboré des instruments d'enquête en vue d'un test pilote. Après formation des enquêteurs, la collecte de données principale a eu lieu en septembre 2012.

Critère de mesure 16.2.4. *La collecte et l'analyse de données ciblées, ainsi que des recherches sont entreprises par les mandants et/ou d'autres partenaires nationaux afin d'enrichir la base de connaissances sur le travail des enfants et de répertorier les leçons apprises*

Au cours du biennium, 19 États Membres (8 en Afrique, 6 en Asie et le Pacifique, 1 en Europe et l'Asie centrale et 4 en Amérique latine et les Caraïbes) ont rapporté des succès pour ce critère, qui mesure les efforts déployés par les mandants avec le soutien de l'OIT en vue de mener des recherches, collecter des données et effectuer des analyses portant sur le travail des enfants.

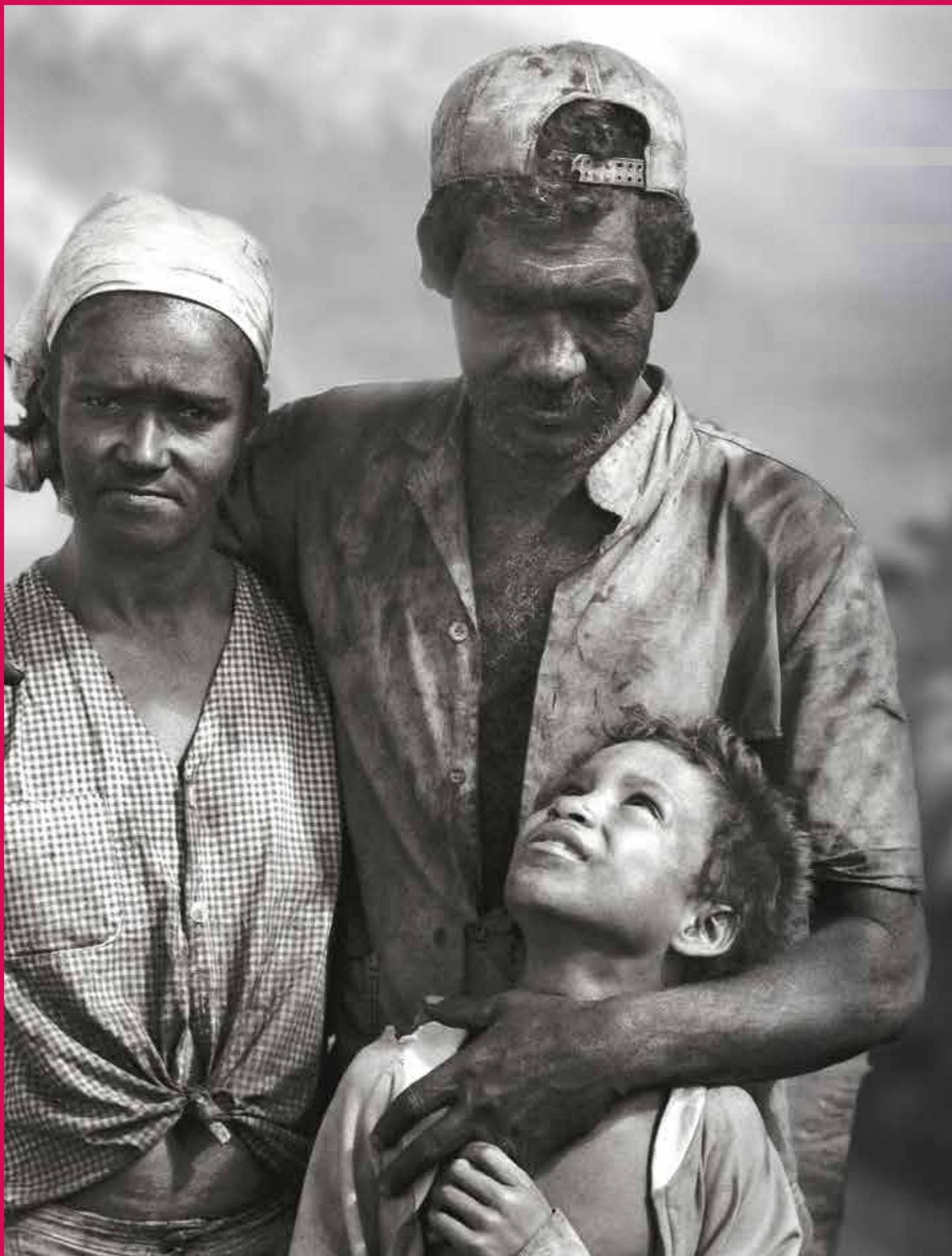
Critère de mesure 16.2.4. Exemples nationaux

En **Albanie**, l'IPEC, à travers d'un projet financé par les États-Unis, a apporté son soutien technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Enquête nationale sur les enfants, et à l'analyse de ses conclusions, qui ont été publiées en 2013.

En **El Salvador**, l'IPEC a fourni une assistance technique à l'élaboration d'une étude, *Comprendre les résultats du travail des enfants et de l'emploi des jeunes en El Salvador*, lancée en septembre 2013 avec la participation de sept organismes gouvernementaux. L'IPEC, à travers d'un projet financé par les États-Unis, a aidé au renforcement des capacités nationales en analyse des données et application des politiques de lutte contre le travail des enfants et d'emploi des jeunes, en vue de la réunion de validation avec ces organismes gouvernementaux.

A **Madagascar**, en 2013, l'IPEC, à travers d'un projet financé par les États-Unis, a apporté son soutien à l'Office statistique national pour la rédaction d'un rapport sur les conclusions de l'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) et l'a diffusé.

En **Tunisie**, l'IPEC, à travers d'un projet financé par la France, a assisté les mandants dans l'analyse des dispositions institutionnelles et législatives nationales concernant le travail des enfants.



Panneau de l'exposition du 20e anniversaire de l'IPEC «La lutte de l'OIT contre le travail des enfants: un rêve de liberté».
Visitez en ligne la version complète de l'exposition: www.ilo.org/legacy/english/wdaci/2013/en/bit-maket/fr/index.html.

S'attaquer aux causes profondes du travail des enfants

Poverty, income insecurity, tradition and social exclusion, lack of public services, denial of rights at work and lack of political will are root causes of child labour. The 2010 Global Action Plan clarifies the need for integrated policies to tackle these root causes and to create child labour-free areas. Access to decent work for adults and youth, employment, social protection, rights and voice at work, is essential.

La pauvreté, l'insécurité du revenu, les traditions et l'exclusion sociale, le manque de services publics, le refus des droits au travail et le manque de volonté politique sont des causes profondes du travail des enfants. Le Plan d'action mondial de 2010 clarifie le besoin de politiques intégrées pour lutter contre les causes profondes et pour créer des zones libres du travail des enfants. L'accès des adultes et des jeunes au travail décent (emploi, protection sociale, droits et parole au travail) est essentiel.

La pobreza, la inseguridad de los ingresos, la tradición y exclusión social, la falta de servicios públicos, la denegación de los derechos en el trabajo y la falta de voluntad política son las causas fundamentales del trabajo infantil. El Plan de Acción Mundial aclara la necesidad de políticas integrales de lucha contra las causas fundamentales y crear zonas libres de trabajo infantil. El acceso al trabajo decente para los adultos y los jóvenes (empleo, protección social, derechos y voz en el trabajo) es esencial.



*Journée mondiale contre le travail des enfants,
Genève, Suisse, 2010*



Ghana, 2012

3. Activités de l'IPEC au cours du biennium

3.1. Droits de l'homme, normes internationales du travail et assistance juridique aux mandants

L'IPEC a continué à apporter un soutien aux mandants dans le cadre de la ratification des Conventions n° 138 et n° 182. Par exemple, le Soudan du Sud a ratifié les deux conventions après un atelier tripartite de promotion des conventions fondamentales (Juba, novembre 2012), organisé grâce à une collaboration entre l'IPEC, DECLARATION et le Bureau de l'OIT au Caire. Le Myanmar a ratifié la Convention n° 182 en décembre 2013, après un atelier (Nay Pyi Taw, novembre 2013) soutenu par l'IPEC, le Bureau de liaison de l'OIT au Myanmar et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique; cet atelier était destiné à augmenter la compréhension par les mandants de la convention et de ces exigences de compte-rendu. En outre, il y a eu, grâce au soutien de l'IPEC, du CIF-OIT et du Bureau de Nairobi de l'OIT, un atelier national de formation (Nairobi, novembre-décembre 2013), destiné à préparer les mandants somaliens à la ratification et à la mise en œuvre des normes de l'OIT relatives au travail des enfants.

L'IPEC a continué à soutenir les mandants par rapport aux aspects juridiques de l'action contre le travail des enfants, afin de traduire les engagements de ratification en mesures pratiques et concrètes, de plusieurs manières. Quelques projets comprenaient un renforcement de la législation et des mécanismes d'application en tant que composantes majeures et exigeaient un renforcement des capacités des mandants

tripartites, par exemple lors des ateliers sur le cadre légal et l'élaboration d'un plan d'action national au Libéria (Monrovia, mai 2013).

La collaboration avec le CIF-OIT s'est poursuivie, via par exemple l'organisation de cours de formation couvrant le thème des «lois, politiques et rapports» afin de soutenir une action généralisée contre le travail des enfants. Un chapitre sur le travail des enfants, destiné à compléter le manuel de formation sur les normes internationales du travail à l'intention des juges, des avocats et des enseignants juridiques est en cours de finalisation, en collaboration avec le CIF-OIT et NORMES, alors qu'un conseil juridique de l'IPEC a également animé un module du cours de formation des juges à Turin.

La collaboration étroite avec les mécanismes des Nations Unies s'est poursuivie avec des contributions à l'examen des rapports nationaux individuels par le Comité sur les droits de l'enfant, des discussions au niveau politique sur les droits des enfants au Conseil des droits de l'homme et sur les rapports correspondants du Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (par ex. sur la question de la santé des enfants en 2013).

La Cheffe du Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FPRW)¹⁹ du BIT a été rejointe lors d'une session semi-plénière de la *Conférence de Brasilia* sur le rôle du pouvoir judiciaire dans la lutte contre le travail des enfants par la Représentante spéciale du

¹⁹ En septembre 2013, Mme Constance Thomas, Directrice de l'IPEC, a été nommée Cheffe du Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FPRW), du Département de la gouvernance et du tripartisme du BIT.

Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants et par celle pour les enfants et les conflits armés, toutes deux proches alliées de l'IPEC.

3.2. Dialogue social et coopération tripartite

La stratégie de l'IPEC de soutien aux partenaires sociaux a continué à s'appuyer sur trois piliers: soutien à l'engagement des centrales patronales nationales et des centrales syndicales dans le dialogue politique tripartite – par exemple dans les comités directeurs nationaux et dans l'élaboration de législation et de réglementation comme les listes de travaux dangereux, soutien à l'engagement pour des sections locales d'organisations nationales et sectorielles dans les mécanismes d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE) et soutien pour que les employeurs au niveau des entreprises et les syndicats au niveau

des bases intègrent les questions relatives au travail des enfants dans leurs agendas entrepreneuriaux, de syndicalisation et de négociation. Cette approche pluridimensionnelle s'avère pertinente avant tout parce que les domaines de première importance (ACI) se développent au sein de l'OIT – surtout ceux sur l'économie informelle et rurale, qui demandent des actions aux niveaux de la communauté locale et des bases, ainsi que l'élaboration d'une politique nationale permettant une transition démocratique de l'informalité à la formalité. Des efforts considérables ont été déployés pour aider les organisations de travailleurs domestiques à intégrer les questions relatives au travail des enfants dans leurs activités, alors que la conception d'autres projets avait pour but d'intégrer des activités destinées à apprendre ce qui fonctionne le mieux lorsque les syndicats et les employeurs de l'économie formelle cherchent à soutenir leurs homologues de l'économie informelle – dont les petits producteurs, via la promotion de coopératives.

Les organisations syndicales luttent contre le travail des enfants

Working with the ILO's Bureau for Workers' Activities (ACTRAV), IPEC supports workers' organizations in their role as a driving force to end child labour, helping them engage with governments and employers' organizations to develop national policies and to build child labour concerns into their organizing and bargaining agendas.

En collaboration avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT, l'IPEC soutient les organisations de travailleurs dans leur rôle d'élément moteur dans l'élimination du travail des enfants, en les aidant à s'engager aux côtés des gouvernements et des organisations d'employeurs dans l'élaboration de politiques nationales, et à intégrer les questions relatives au travail des enfants dans leurs agendas d'organisation et de négociation.

En colaboración con la Oficina de Actividades para los Trabajadores (ACTRAV) de la OIT, el IPEC presta apoyo a las organizaciones de trabajadores, en su papel de artífices de la erradicación del trabajo infantil, y los ayuda a colaborar con los gobiernos y las organizaciones de empleadores a fin de formular políticas nacionales, y a incluir las cuestiones relativas al trabajo infantil en sus agendas de organización y negociación.



Débat sur l'organisation de l'économie informelle entre des syndicalistes locaux et le porte-parole du groupe des Travailleurs de l'OIT sur le travail des enfants, Costa Rica, 2009



Rassemblement syndical en faveur de l'adoption des conventions sur le travail des enfants, Haïti, 2006

Au cours du biennium, l'Irlande a été le seul donateur à soutenir un projet tourné spécifiquement vers le renforcement de la capacité des partenaires sociaux à combattre le travail des enfants (voir l'encadré 9). En outre, le projet PROMOTE en Indonésie, financé par les États-Unis, se concentre sur le soutien à la syndicalisation des travailleurs domestiques, alors que d'autres projets, par exemple dans le secteur du tabac, donnent également quelques opportunités de soutien aux partenaires sociaux.

Au niveau mondial, l'IPEC a continué à travailler avec ACTRAV et ACT/EMP, avec la CSI et l'OIE, avec des fédérations syndicales internationales et de nombreuses entreprises multinationales dans des groupements sectoriels et individuellement, afin de promouvoir l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans l'exercice de leurs mandats et fonctions de base. Le travail avec l'Internationale de l'éducation (IE) et l'UITA (sur les questions des travailleurs agricoles et domestiques) s'est poursuivi. De nouvelles relations de travail ont été forgées avec le secteur minier d'Indonésie (en apportant un soutien technique à sa Réunion régionale d'Asie du Sud sur l'extraction minière artisanale et à petite échelle, à Raipour, en octobre 2013) et, dans le contexte de l'initiative «La musique contre le travail des enfants» (voir section 4.1), avec la Fédération internationale des musiciens, un des partenaires fondateurs de l'initiative.

Au cours du biennium, l'IPEC a continué à soutenir les activités des syndicats et des employeurs contre le travail des enfants. On trouvera ci-après quelques exemples de ces activités en 2013. Des exemples relatifs à 2012 figurent dans le rapport d'activités de l'IPEC de 2013.

Soutien au renforcement des capacités

- **Angola:** un plan d'action destiné à éliminer le travail des enfants a été présenté lors d'un séminaire sur le travail des enfants, à Luanda, auquel ont participé des représentants de divers ministères, des organisations de travailleurs et d'employeurs et des experts de l'OIT.
- **Cabo Verde:** un atelier de sensibilisation s'est concentré sur le travail des enfants dans le secteur du tourisme. Parmi ses résultats, on relève un plan de travail pour l'adoption d'un code de bonne conduite du secteur touristique contre l'exploitation sexuelle.
- **El Salvador:** des activités de sensibilisation, d'information et de renforcement des capacités en matière de travail des enfants visant les organisations d'employeurs et de travailleurs ont eu lieu, en vue d'intégrer les questions relatives au travail des enfants dans les accords et les forums pertinents de dialogue social, notamment dans la négociation collective.
- **Équateur:** un accord a été signé avec la Cámara de Agricultura de la Primera Zona (CAIZ) en vue de la mise en œuvre d'un programme de «formation de formateurs» sur les guides à l'intention des employeurs publiées par ACT/EMP et l'OIE sur l'abolition du travail des enfants, ciblant les membres de la CAIZ dans le secteur agricole.
- **Ghana:** le syndicat GAWU (General Agricultural Workers' Union) a terminé un manuel adapté aux fermiers sur l'élimination du travail dangereux et sur les risques de sécurité et santé au travail (SST) dans les exploitations de cacao au Ghana. Le GAWU a également élaboré un outil pour évaluer l'intérêt des fermiers à s'organiser en syndicats ou coopératives. En collaboration avec son association informelle des pêcheurs fluviaux par

canot, le syndicat a également collaboré étroitement avec l'IPEC dans l'élaboration d'un plan d'action destiné à tester le soutien à la mécanisation de certaines activités de pêche, afin de combattre le travail des enfants, notamment ses formes dangereuses dans le Lac Volta.

- Inde:** des partenaires syndicaux ont élaboré un manuel de formation pour renforcer la capacité des syndicats à combattre le travail des enfants. Les organisations d'employeurs ont adapté les trois guides *L'abolition du travail des enfants: Guides à l'intention des employeurs*²⁰ publiés au niveau mondial, par ACT/EMP et l'OIE; elles en ont fait un guide unique, adapté au contexte indien, à titre de ressource pour les organisations d'employeurs sur les questions relatives au travail des enfants. Des ateliers de formation sur les questions de travail des enfants ont eu lieu dans plusieurs zones, dont Jharkhand, Madhya Pradesh et Orissa, à l'intention des fonctionnaires d'application et des départements gouvernementaux. Après une réunion régionale de la section des industries extractives d'IndustriALL, une Phase II du programme d'action du projet de dialogue social financé par l'Irlande a été élaborée afin d'aider les affiliés indiens de cette section à élaborer des activités de diffusion sur le travail des enfants, la SST et la syndicalisation dans les secteur des carrières au Rajasthan. Des partenaires sociaux du Brésil et de l'Inde ont participé à un séminaire tenu en juin 2013 par le bureau de l'OIT à New Dehli et l'All India Organization of Employers afin d'examiner et de divulguer les conclusions des recherches sur les activités des entreprises contre le travail des enfants au Brésil, en Afrique du Sud et en Inde.
- Kenya:** la Fédération des employeurs du Kenya a élaboré deux manuels: *Providing a Safe Working Environment for Kenya's Young Workers: A Guide for Employers* et *Tips for young workers: ways to remain safe in the workplace*. Ces manuels ont été utilisés dans plusieurs ateliers de formation destinés aux jeunes (âgés de 16-17 ans) et aux chefs d'entreprise. Le Syndicat des travailleurs des plantations de sucre du Kenya (KUSPAW) a rédigé un guide simplifié sur l'élimination des formes dangereuses de travail des enfants dans l'agriculture.
- Malawi:** dans le district de Ntcheu, ont été menées: une formation en SST, des systèmes de présentation des rapports et de suivi des bénéficiaires directs et des activités de renforcement des capacités pour les syndicats et les employeurs ruraux en vue de la mise en œuvre d'activités de lutte contre le travail des enfants. Des ateliers de sensibilisation ont été menés auprès des employeurs et des fermiers locaux dans les districts de Ntcheu et de Lilongwe.
- Mexique:** un programme de formation destiné aux syndicats et aux organisations d'employeurs a été conçu pour soutenir les activités de lutte contre le travail des enfants. Un coffret de formation des formateurs pour les syndicats et les organisations d'employeurs a été produit.
- Pays africains de langue portugaise (PALOP):** ont été menées des activités de renforcement des capacités sur l'élaboration et l'application des politiques destinées aux institutions et organismes pertinents, en particulier aux inspecteurs du travail, aux syndicats et aux organisations d'employeurs.
- Sao Tomé-et-Principe:** des représentants des syndicats et des organisations d'employeurs ont reçu une formation sur les questions relatives au travail des enfants.

²⁰ BIT-ACT/EMP et OIE: *L'abolition du travail des enfants: Guides à l'intention des employeurs*. Genève, BIT, 2007. Disponible à: www.ilo.org/public/french/dialogue/actemp/whatwedo/projects/cl/publ.htm.

- **Thaïlande:** l'UITA a organisé un atelier pour les travailleurs de l'aquaculture, portant sur leurs droits, les questions de sécurité et santé au travail (STT) et le rôle des travailleurs agricoles dans la lutte contre le travail des enfants. Un atelier visant à promouvoir «la coopération OIT-syndicats pour la promotion des normes du travail», organisé par le projet TRIANGLE du BIT, avait pour objectif de soutenir la campagne des syndicats en faveur de la ratification par la Thaïlande des Conventions de l'OIT n° 87 concernant la liberté d'association et n° 98 concernant le droit à la négociation collective, et à promouvoir des liens à d'autres campagnes sur les droits fondamentaux.
- **Viet Nam:** dans le cadre d'une collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam (VCCI), 185 employeurs locaux ont reçu une formation sur le travail des enfants, la législation nationale et internationale en matière de travail des enfants, les conditions de travail sûres, les questions de SST et le suivi des engagements.
- **Ghana:** une formation des enseignants, organisée par l'Association nationale ghanéenne des professeurs et de l'enseignement (GNAT) a eu lieu dans le district de Twifo et dans la commune de Suhum, dans le cadre des activités des Journées mondiales de 2012 et de 2013.
- **Guyana:** l'Organisation des employeurs du Guyana et l'Association consultative des industries du Guyana ont produit des publications à l'intention des employeurs sur leur rôle dans la lutte contre le travail des enfants.
- **Inde:** les partenaires syndicaux ont organisé un ensemble d'activités, dont des réunions à Rourkela (Orissa) et à Kolkata (Bengale occidentale), ainsi qu'un atelier au niveau de l'état (6-7 juin), suivi d'une réunion à Patna (Bihar), le 12 juin 2013.
- **Kirghizstan:** le 11 juin 2013, les syndicats des travailleurs de l'éducation et de la science du Kirghizstan ont organisé, en collaboration étroite avec le Parlement, une réunion de haut niveau du Comité de politique sociale et du Comité de l'éducation du Parlement, afin d'analyser et d'évaluer les progrès réalisés par le pays dans la lutte contre le travail des enfants.

Journée mondiale contre le travail des enfants de 2013 et autres activités de sensibilisation

- **Équateur:** dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation, du matériel de promotion a été produit, dont une vidéo destinée aux employeurs. Des activités de sensibilisation aux pires formes de travail des enfants ont été menées avec les représentants des employeurs. D'autres activités de sensibilisation ont été menées en utilisant la méthodologie SCREAM et les guides ACT/EMP et OIE pour les employeurs sur l'abolition du travail des enfants. *L'Asociación de Trabajadoras Remuneradas del Hogar* (une organisation de travailleuses domestiques) a organisé des ateliers et des activités préparatoires, qui se sont soldées par un atelier national sur l'éradication du travail des enfants dans le travail domestique.
- **Malawi:** lors de la Journée du travail de 2013, le Congrès des syndicats du Malawi (MCTU) a publié une déclaration plaidant en faveur du besoin d'une loi sur le travail à bail et d'une politique nationale sur le travail des enfants, en présence de la Présidente Joyce Banda.
- **Mexique:** les résultats d'une étude sur la perception sociale du travail des enfants ont été présentés lors de la Journée mondiale. Cette étude est utilisée pour soutenir les activités de renforcement des capacités destinées aux syndicats et aux organisations d'employeurs.

Les organisations d'employeurs luttent contre le travail des enfants

Working with the ILO's Bureau for Employers' Activities (ACT/EMP), IPEC assists employers' organizations to strengthen their capacity to prevent child labour; to engage with governments and trade unions to develop national policies, and to support enterprises in protecting vulnerable girls and boys and in promoting safe work for young people.

En collaboration avec le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) de l'OIT, l'IPEC soutient les organisations d'employeurs à renforcer leurs capacités de prévenir le travail des enfants; s'engage aux côtés des gouvernements et des syndicats dans l'élaboration de politiques nationales; et soutient les entreprises dans la protection des filles et garçons vulnérables et dans la promotion d'un travail sûr pour les jeunes.

En colaboración con la Oficina de Actividades para los Empleadores (ACT/EMP) de la OIT, el IPEC presta apoyo a las organizaciones de empleadores en el fortalecimiento de sus capacidades para prevenir el trabajo infantil; colabora con los gobiernos y los sindicatos a fin de formular políticas nacionales; presta apoyo a las empresas para proteger a las niñas y niños vulnerables; y promueve el trabajo seguro para los jóvenes.



Conférence régionale sur l'action des employeurs contre le travail des enfants, Argentine, 2008



"Initiative Adopte une école" de la Fédération des employeurs du Kenya, Kenya, 2012



Encadré 7 KENYA – Intégration d'une clause sur le travail des enfants dans les accords de négociation collective

L'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les accords de négociation collective est la manière la plus efficace de négocier leur inclusion dans la pratique sectorielle et sur le lieu de travail avec d'autres actions destinées à améliorer les conditions de travail. La négociation collective est bien ancrée au Kenya mais, jusqu'à récemment, aucun accord n'abordait le travail des enfants.

Avec le soutien du projet de l'IPEC au Kenya, financé par les États-Unis, et en partenariat avec la Fédération des employeurs du Kenya (FKE) et l'Organisation centrale des syndicats (COTU), le Syndicat des travailleurs des plantations de sucre et des secteurs connexes du Kenya, affilié à la COTU (KUSPAW), a négocié des contrats collectifs destinés à prévenir et à éliminer le travail des enfants. Les organisations syndicales avec lesquelles le projet a travaillé le plus étroitement ont d'abord été sensibilisées aux questions relatives au travail des enfants et aux motifs pour lesquels celui-ci doit être banni de tous les lieux de travail. La COTU et le KUSPAW ont alors négocié avec la FKE au sujet du besoin que les contrats collectifs contiennent des clauses interdisant le travail des enfants. Après des consultations étroites entre le KUSPAW et la FKE, une clause déclarant que «cet environnement de travail est une zone libre de travail des enfants» a été introduite dans les contrats collectifs à signer par les trois sociétés sucrières de la «ceinture du sucre» de Busia (Butali Sugar Company, West Kenya Sugar Company et Mumias Cane Transporters). Ceci a été reproduit au-delà de la zone du projet, puisque des accords de négociation collective ont aussi été signés dans les plantations de sucre voisines à Kakamega, Kericho et Homa Bay.

En conséquence des discussions entre le KUSPAW et les syndicats des secteurs de la production et des services, le Syndicat des institutions nationales de recherche et des services du Kenya, le Syndicat des travailleurs domestiques, de l'hôtellerie et organismes d'enseignement, des hôpitaux et des secteurs connexes du Kenya, et le Syndicat des travailleurs du commerce, de l'alimentation et des secteurs connexes du Kenya, ont introduit des clauses sur le travail des enfants dans leurs propositions d'accords de négociation collective actuellement en discussion.

Encadré 8 PARAGUAY – La centrale syndicale et les organisations indigènes joignent leurs forces pour mettre fin au travail des enfants



Environ 20 000 membres de 75 communautés et 6 peuples indigènes font partie d'une alliance stratégique entre la centrale syndicale *Central Unitaria de Trabajadores Auténtica (CUT-A)* et le Conseil des peuples indigènes (*Consejo de Pueblos Indígenas*) dans la région paraguayenne du Chaco. Après un processus de construction de reconnaissance et de respect mutuels en 2010-2012, les deux parties ont constitué une alliance stratégique destinée à combattre les pires formes de travail des enfants, en particulier le travail forcé, dans la région.

Des séminaires ont été organisés dans le cadre de cette alliance, grâce au soutien de l'IPEC, à travers des projets financés par le Brésil et les États-Unis, afin de former plus de 40 leaders indigènes à la Stratégie nationale de prévention et d'éradication du travail des enfants. En outre, plus de 125 indigènes ont reçu des cours de formation professionnelle adaptés, notamment en boulangerie, mécanique et travaux de génie civil. La prise de conscience par la CUT-A de la réalité à laquelle sont confrontées les communautés indigènes de la région s'est accrue et les relations avec les peuples indigènes se sont améliorées. En conséquence, le Conseil des peuples indigènes du Chaco a inclus la prévention et l'éradication du travail des enfants dans ses programmes de défense des droits des peuples indigènes, en particulier celle des droits des enfants dans leurs communautés.

- **Mongolie:** les activités de la Journée mondiale de 2013 comprenaient une réunion tripartite destinée à discuter de l'éradication des pires formes de travail des enfants et de la mise en œuvre du plan d'action national sur le travail des enfants.
- **Mozambique:** pour la Journée de 2013, un séminaire suivi par les partenaires sociaux, la société civile et des cadres de plusieurs ministères, tenu à Maputo, s'est concentré sur les Conventions n° 138 et n° 182.
- **Namibie:** le Congrès des syndicats de Namibie et l'Union nationale des travailleurs de Namibie ont organisé des événements et produit du matériel de campagne pour la Journée mondiale de 2013 et ont conçu des stratégies pour intégrer la lutte contre le travail des enfants dans leurs politiques et leurs plans opérationnels.
- **Ouganda:** la Fédération des employeurs ougandais a organisé une campagne de sensibilisation ciblant les organisations membres et le public. L'Organisation nationale des syndicats a également soutenu la Journée mondiale en tenant un atelier avec des représentants de 20 syndicats.
- **Pakistan:** la Fédération des employeurs du Pakistan et la Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot ont organisé, avec le bureau de l'OIT au Pakistan, un événement à Sialkot, le 11 juin 2013, afin de mettre en lumière les succès obtenus dans l'abolition du travail des enfants dans les principales industries d'exportation, dont celles qui fabriquent des ballons de football. La Fédération des employeurs du Pakistan a lancé un rapport sur l'Initiative Sialkot.
- **Panama:** les activités de la Journée mondiale de 2013 comprenaient un forum tripartite organisé par le ministère du Travail et du Développement social et le Comité pour l'abolition du travail des enfants et la protection des jeunes travailleurs, ainsi qu'un atelier de formation pour les dirigeants syndicaux du Conseil national des travailleurs organisés (CONATO), axé sur le thème de la Journée mondiale.
- **Thaïlande:** l'Association des producteurs thaïs d'aliments congelés (TFFA) et l'Association thaïe des producteurs d'aliments, ont organisé, le 12 juin, à Sakhon, avec le soutien du Bureau du gouverneur de la province et du Bureau de province de l'IPEC, un événement de



Encadré 9 INTER-RÉGIONAL – Renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs au Bénin, au Chili, aux Fidji, au Ghana et en Zambie

En tant que seule source de financement dédiée au travail de l'IPEC de renforcement du rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre le travail des enfants, le projet de l'IPEC financé par l'Irlande, était destiné à soutenir les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs au Bénin, au Chili, aux Fidji, au Ghana et en Zambie à contribuer à l'élaboration de politiques nationales sur l'abolition du travail des enfants. A cette fin, en passant à leur deuxième phase (jusqu'à fin 2015), les activités du projet cherchent à améliorer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs au moyen de l'utilisation continue du Manuel sur le travail dangereux des enfants à l'intention des employeurs et des travailleurs. Ce manuel, qui est le résultat d'une collaboration entre partenaires sociaux, représente une contribution considérable à la lutte contre les formes dangereuses de travail des enfants qui sont soit trop jeunes pour travailler, soit, s'ils ont dépassé l'âge minimum, pourraient se retrouver dans un emploi décent de jeunes, si leurs places de travail étaient rendues sûres.

Les activités financées par le projet dans les cinq pays ciblés ont contribué au renforcement des capacités des partenaires sociaux à lutter contre le travail des enfants. Ces activités vont du lancement de politiques de lutte contre le travail des enfants auprès des organisations de travailleurs en Zambie et de l'encouragement des collaborations entre les organisations de travailleurs et d'employeurs pour former leurs affiliés au Bénin, jusqu'à l'élaboration de guides politiques nationaux pour les organisations d'employeurs au Chili et au soutien à des séminaires internationaux avec des mandants de l'OIT, comme l'Internationale de l'éducation (IE).

On trouve parmi les principaux résultats de la Phase I du projet la création de mécanismes formalisés et institutionnels d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE) au niveau des districts, ainsi que de comités de district contre le travail des enfants là où ils fonctionnaient mal ou n'existaient pas auparavant. Au Ghana, la formation de l'IPEC sur le travail des enfants en zone rurale à l'intention du Syndicat général des travailleurs agricoles (GAWU) l'a aidé à élaborer un manuel de formation national sur les formes dangereuses de travail des enfants et la sécurité et santé au travail (SST). En est sorti également un manuel de formation, destiné à promouvoir la compréhension des points essentiels du travail des enfants et de la sécurité et santé au travail (SST) dans la culture du cacao. Le projet a aussi soutenu plusieurs activités syndicales sous-régionales, notamment la formation des points focaux syndicaux en travail des enfants dans l'Amérique latine et les Caraïbes, permettant ainsi à leurs organisations d'être mieux préparées pour participer à la III Conférence mondiale sur le travail des enfants: en renforçant le plan d'action régional contre le travail des enfants et les approches nationales en faveur de l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les conventions collectives; en améliorant les listes nationales de travaux dangereux et en contribuant à la mise en œuvre des Programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) du BIT. De plus, aux Fidji, dans le cadre d'un plan d'action bipartite accepté en 2012, une organisation d'employeurs (FCEF) a élaboré et lancé un guide pour permettre à ses membres de s'engager plus efficacement dans les actions nationales de lutte contre le travail des enfants. Neuf ateliers sur «Le droit du travail, les conventions de l'OIT et l'organisation syndicale», rassemblant 270 participants venant d'affiliés du Congrès des syndicats des Iles Fidji, ont eu lieu fin 2013. Ils traitaient entre autres du droit d'organisation comme première étape cruciale pour permettre aux travailleurs de mieux s'engager dans la lutte contre le travail des enfants.

sensibilisation d'une journée impliquant un grand nombre de membres du secteur de la pêche et des acteurs gouvernementaux locaux, demandant davantage de sensibilisation et d'actions contre le travail des enfants dans ce secteur.

Réseaux et syndicalisation

- **El Salvador:** l'IPEC travaille avec les syndicats, en se concentrant sur le soutien à l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans la négociation collective, et avec les organisations d'employeurs, aux actions visant également à renforcer les pratiques de RSE et les codes de conduite qui insistent sur la prévention et l'élimination du travail des enfants, ainsi que la protection des jeunes travailleurs.
- **Mexique:** les organisations d'employeurs ont mis en place le réseau SIMAPRO²¹, constitué par 11 usines sucrières qui luttent contre le travail des enfants. Ce réseau, qui se réunit en moyenne deux fois par année, s'est réuni en mai et août 2013.
- **Sénégal:** les confédérations syndicales ont créé un réseau destiné à renforcer les comités intersectoriaux contre le travail des enfants, qui sont actuellement en cours d'installation par le ministère du Travail. Ce réseau mène des activités de sensibilisation en utilisant des outils élaborés dans le cadre du projet IPEC.

Modifications des politiques et/ou des plans opérationnels

- **Cabo Verde:** les employeurs de l'Associação Comercial de Sotavento ont mis en œuvre

une activité dans le secteur touristique pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, notamment l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et le secteur s'est engagé à adopter un code d'éthique.

- **El Salvador:** les directives pour un cadre d'action destiné à intégrer les questions relatives au travail des enfants dans les stratégies de responsabilité sociale des entreprises ont été validées par l'Association nationale des entreprises privées (ANEP).
- **Équateur:** un accord-cadre interinstitutionnel tripartite a été signé pour disséminer des informations sur les droits et obligations des travailleurs et des employeurs dans diverses activités agricoles et d'élevage. Les partenaires ont également décidé de travailler pour éliminer graduellement le travail des enfants et promouvoir d'autres droits fondamentaux au travail, ainsi que pour soutenir le programme d'action en cours de mise en œuvre. Le ministère des Relations professionnelles, d'autres organismes gouvernementaux et des organisations sectorielles d'employeurs dans l'agriculture, la floriculture, l'élevage et le bâtiment sont parvenus à un accord visant à créer un groupe de travail technique destiné à coordonner et à promouvoir des programmes conjoints en faveur de l'abolition du travail des enfants.
- **Inde:** des membres de syndicats de différents états ont terminé un plan d'action conjoint pour une campagne de lutte contre le travail des enfants et des actions de suivi.
- **Mexique:** le 12 juin 2013, des dirigeants nationaux de l'industrie ont signé publiquement une Déclaration de tolérance zéro envers le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de la canne-à-sucre et ont adopté un plan d'action pour l'éliminer. Dans ce contexte, l'IPEC facilite les échanges avec les réseaux

²¹ SIMAPRO est une méthodologie développée par le BIT, basée sur le dialogue social entre les travailleurs et les employeurs et vise à améliorer les conditions de travail et de rémunération tout en améliorant la productivité et l'efficacité. Pour plus d'information, visitez: www.oitcinterfor.org/en/productividad/simapro.

d'entreprises en Amérique latine, afin de fournir aux organisations d'employeurs du Mexique davantage d'informations sur les stratégies et les méthodes pertinentes de prévention du travail des enfants, fondées sur les expériences des autres pays. La Confédération nationale des employeurs (COPARMEX) travaille avec le secteur public au Mexique à l'élaboration d'une proposition de code de conduite des entreprises contre le travail des enfants.

- **Philippines:** la Confédération des employeurs des Philippines (ECOP) a élaboré un plan d'action pour améliorer la productivité, comprenant l'assurance que les chaînes d'approvisionnement sont libres de travail des enfants. Des employeurs de quatre zones pilotes ont élaboré des plans d'action pour soutenir le programme de lutte contre le travail des enfants, ainsi que le Conseil de district tripartite de Bukidnon dans sa surveillance de la mise en œuvre du système d'observation et de suivi (OSTE) du travail des enfants et de prestation de services intégrés.
- **Viet Nam:** la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam a élaboré un code de conduite pour les employeurs en matière d'élimination des pires formes de travail des enfants dans les industries de la chaussure et du vêtement, du traitement des fruits de mer et des produits aquatiques, de la taille des pierres et du bois et de l'artisanat. Ce code a été élaboré après consultation des employeurs et d'autres entités comme les entités locales du département du Commerce et les sections provinciales de la Chambre de commerce et d'industrie.

Action directe

- **Côte d'Ivoire:** grâce à un programme d'action mis en œuvre par la centrale syndicale nationale UGTCL, des activités de sensibilisation aux pires formes de travail des enfants, dont le travail dangereux,

sont menées dans les zones de culture du cacao. Les services sociaux des communes d'Abengourou et d'Agnibilékrou ont été répertoriés et les enfants bénéficiaires reçoivent des services en permanence (éducation et formation), alors que leurs familles reçoivent des services d'amélioration de leurs conditions de vie.

- **Mexique:** la Fédération des travailleurs ruraux et des organisations populaires d'Oaxaca (FOCOPO) fournit, par l'intermédiaire de l'Ecole de formation des travailleurs, des cours d'éducation primaire et secondaire à une moyenne de 55 enfants par mois, surtout des adolescents.

3.3. Responsabilité sociale des entreprises

L'IPEC continue à s'engager avec les organisations d'employeurs, les initiatives multipartites et les sociétés pour améliorer la contribution des entreprises à l'élimination du travail des enfants.

En avril 2012, l'IPEC, à travers d'un projet financé par les Pays-Bas, a soutenu le lancement de la **Plateforme contre le travail des enfants (CLP)**²², qui rassemble des sociétés, des organisations d'employeurs et de travailleurs et la société civile sous les auspices du Groupe de travail du Pacte mondial des Nations Unies sur les droits de l'homme et le travail, co-présidé par l'OIE et la CSI. Grâce à des réunions virtuelles et physiques, la CLP promeut l'échange d'expériences et le dialogue pour lutter contre le travail des enfants, notamment dans les chaînes d'approvisionnement, identifie les obstacles à la lutte contre le travail des enfants, recommande les manières de les surmonter, mène des recherches et des actions de formation et sert de catalyseur à l'action collective.

²² Visitez la page web de la CLP: www.ilo.org/ipecc/Action/CSR/clp/lang--fr/index.htm.



Encadré 10 BRÉSIL - Séminaire international Sud-Sud sur les politiques sociales de développement afin de partager des bonnes pratiques sur le travail décent, avec une orientation spécifique sur le travail des enfants et les politiques sociales pour le développement



© Ana Nascimento/MDS.

Cérémonie d'ouverture.



© Ana Nascimento/MDS.

Madame Elimar Pereira da Silva, bénéficiaire de la Bolsa Família, présente les services sociaux d'Araponga aux délégués étrangers.

Le séminaire a eu lieu au Brésil, du 25 au 26 juin 2013, et a été organisé en collaboration étroite avec l'IPEC et le ministère brésilien des Relations extérieures, via l'Agence brésilienne de la coopération, dans le cadre de l'initiative conjointe OIT-Brésil de soutien à la Coopération Sud-Sud dans la lutte contre le travail des enfants. Des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs et des fonctionnaires de haut niveau d'Algérie, des Bahamas, du Belize, de Bolivie, d'El Salvador, d'Inde, de Jordanie, du Mexique, du Viet Nam et de Tanzanie, ainsi que des spécialistes du BIT, ont participé au programme, qui comprenait des discussions techniques et des tables-rondes avec le gouvernement brésilien et des spécialistes juridiques et académiques de l'administration. Il y avait parmi les participants des ministres du Travail et de l'Emploi, de la Promotion de la femme et des enfants et du Développement rural, notamment de l'Inde, de Jordanie et de Tanzanie, qui ont travaillé étroitement avec l'IPEC.

Il y a eu des échanges d'expériences en matière de programmes de transferts conditionnels en espèces, plans d'action nationaux (PAN) sur le travail des enfants et le travail forcé, systèmes de protection sociale et convergence politique et sur les stratégies d'optimisation de l'effet des politiques et programmes de prévention et abolition du travail des enfants. Une visite aux centres publics d'acheminement d'assistance sociale (Centro de Referência de Assistência Social¹ et Centro de Referência Especializado de Assistência Social) ont permis aux participants d'avoir des échanges avec des bénéficiaires et de comprendre les structures opérationnelles et la coordination entre les services publics brésiliens.

¹ Regardez la vidéo du CRAS qui est disponible à : www.youtube.com/watch?v=jE7XDHVNYZs.

En 2012, l'IPEC a signé un avenant de 1,6 millions de dollars E.-U. à un Partenariat Public-Privé (PPP) avec la **Japan Tobacco International (JTI)**, afin de reproduire des bonnes pratiques du Malawi et du Brésil pour soutenir des systèmes efficaces d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE), de meilleures politiques et réglementations et des qualités de vie améliorées au sein des communautés de producteurs de tabac. En 2013, l'IPEC a organisé un atelier de formation pour le personnel de JTI sur le combat contre le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du tabac. Ce programme de formation cherche à intégrer les questions relatives au travail des enfants dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement de JTI, en assurant un lien étroit avec les programmes gouvernementaux pertinents.

L'IPEC a également signé un autre PPP pour une valeur d'un million de dollars E.-U. avec **Mars, Inc.** pour renforcer les systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE) au sein des communautés de producteurs de cacao en Côte d'Ivoire, pour soutenir la communauté dans son organisation et planification de la lutte contre le travail des enfants et pour promouvoir une éducation de meilleure qualité qui couvre les zones ciblées.

En outre, l'IPEC a conseillé les Conseils de **l'International Cocoa Initiative (ICI)**, la **Eliminating Child Labour in Tobacco-growing (ECLT) Foundation**, et du **AIM-Progress Forum** des fabricants et fournisseurs de biens de grande consommation et, en collaboration avec le **Service d'assistance de l'OIT aux entreprises**, a apporté des conseils à des sociétés individuelles en matière de lutte contre le travail des enfants.

Dans une publication intitulée *Business and the fight against child labour, Experience from India, Brazil and South Africa*²³, l'IPEC a documenté

des initiatives des entreprises pour mettre fin au travail des enfants dans les briqueteries, dans l'industrie du tricot et dans d'autres secteurs en Inde, les efforts des employeurs pour combattre l'exploitation sexuelle commerciale au Brésil et les efforts de prévention déployés en Afrique du Sud. Un séminaire en Inde rassemblant les pays participants a stimulé le dialogue sur la contribution des entreprises du Sud à l'abolition du travail des enfants.

L'IPEC, ACT/EMP et l'OIE, en collaboration étroite avec un groupe de sociétés, ont lancé un projet, financé par le budget ordinaire de l'OIT, pour produire **un outil d'orientation sur les bonnes pratiques des entreprises en ce qui concerne le travail des enfants**. L'outil d'orientation identifiera les mesures pratiques que les sociétés peuvent adopter pour mener des audits concernant le travail des enfants dans leurs propres opérations et dans leurs chaînes d'approvisionnement. Le projet a procédé à cinq évaluations de sociétés dans le but de mieux élaborer et tester l'outil.

Avec le Sommet des dirigeants du Pacte mondial des Nations Unies à New York et le Forum sur les entreprises et les droits de l'homme à Genève, 2013 a été une année importante pour la création d'un dynamisme aidant les entreprises à abolir le travail des enfants. A l'occasion du Sommet des dirigeants du Pacte mondial, l'IPEC a organisé une manifestation spéciale de la Plateforme contre le travail des enfants (CLP). Des orateurs de The Coca Cola Company, de Mars, Inc. et de la Fondation Telefónica ont présenté leurs expériences dans la lutte contre le travail des enfants dans la récolte du sucre et du cacao, ainsi que dans l'utilisation de l'expertise en matière de télécommunications pour la sensibilisation. Lors du Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme et les entreprises, l'IPEC a pris la parole lors d'une table ronde sur les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement, mettant l'accent sur les liens entre les droits fondamentaux au travail, en particulier entre le droit de liberté

²³ BIT-IPEC: *Business and the fight against child labour – Experience from India, Brazil and South Africa*. Genève, BIT, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipsec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_23484.

d'association dans les économies informelles et rurales et l'abolition du travail des enfants, et a souligné, à l'inverse, comment l'abolition du travail des enfants est essentielle pour avoir des chaînes d'approvisionnement durables. De plus, en avril 2013, après le premier anniversaire du lancement de l'Initiative sur les droits de l'enfant et les principes commerciaux, Gordon Brown, Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale, Georg Kell, Directeur exécutif du Pacte mondial du Secrétaire général des Nations Unies, et Guy Rider, Directeur général de l'OIT, ont publié une lettre conjointe, demandant instamment aux entreprises d'en faire plus pour aider à avoir un monde adapté aux enfants et aider à abolir le travail des enfants; ils ont indiqué que la CLP était une occasion de faire concrètement un pas dans cette direction.

3.4. Coopération Sud-Sud et Triangulaire

Les initiatives de Coopération Sud-Sud et Triangulaire ont promu avec succès la coopération et les échanges entre pays et, au cours du biennium, l'IPEC a continué à renforcer son travail conformément à la stratégie de l'OIT sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire, approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2012.

Des initiatives ont été mises en œuvre dans le cadre des partenariats et projets de Coopération Sud-Sud de l'IPEC ainsi qu'avec la collaboration étroite de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)²⁴, du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de la Communauté de l'Afrique orientale (EAC), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des Bureaux de l'OIT à Brasília, Dakar, Dili, Jakarta,

Lima, Lisbonne, Lusaka, Maputo, Santiago et Yaoundé et d'autres unités du siège.

Deux résultats significatifs des activités inter-régionales impliquant l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Asie centrale, et la CPLP ont été: un documentaire²⁵ sur le travail des enfants dans les Pays africains de langue portugaise (PALOP), lancé lors de la réunion ministérielle de la CPLP (Maputo, avril 2013) et diffusé dans les cinq pays PALOP en juin; et une *Étude sur l'application des Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT et de leurs recommandations dans la législation nationale des pays de la CPLP*²⁶, présentée lors d'une manifestation en marge de la CIT 2013 par le ministre du Travail du Mozambique et le Chef de Cabinet de l'OIT.

Les autres faits marquants des activités au cours du biennium ont été:

- le projet de coopération entre le Brésil et la Tanzanie dans le soutien à la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'abolition du travail des enfants en Tanzanie;
- en Haïti, un programme d'action en partenariat avec des institutions brésiliennes offrant des programmes de formation professionnelle aux jeunes, afin de les aider à accéder à un travail décent et à participer à la reconstruction du pays;
- une campagne conjointe²⁷ CPLP-OIT lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants, menée par le Bureau de l'OIT à Lisbonne;
- la «Déclaration bipartite de Brasília de 2013»²⁸, adoptée par des représentants

²⁴ Font partie de la CPLP les huit pays suivants: Angola, Brésil, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tomé-et-Principe, et Timor-Leste.

²⁵ Le documentaire est disponible à la page web du projet: www.ilo.org/ipec/projects/global/lusophone.

²⁶ BIT-IPEC: *Estudo sobre a aplicação das Convenções n.º 138 e n.º 182 da OIT e suas Recomendações na legislação nacional dos países da CPLP*. Genève, BIT, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_222484.

²⁷ Visitez la page web de la Campagne: www.cplp.org/id-3075.aspx?Action=1&NewsId=2815&M=NewsV2&PID=8357.

²⁸ La Déclaration bipartite est disponible à: www.ilo.org/pardev/



Encadré 11 **INDONÉSIE – Intégration des questions relatives au travail des enfants dans les programmes et budgets de l'éducation**

En 2011, le projet IPEC de lutte contre le travail des enfants par l'éducation, financé par les Pays-Bas, a commencé à travailler avec l'Organisme de protection des enfants du Sud-Sulawesi pour fournir des services d'éducation aux enfants travaillant dans la décharge de Antang, Makasar. En utilisant le Kit de formation 3R (droits, responsabilités et représentation), élaboré par l'IPEC afin de permettre aux enfants de s'informer de leurs droits et responsabilités, et de les autonomiser pour qu'ils expriment leurs besoins, le programme d'action a fourni à 100 enfants récupérateurs d'ordures un accès à l'éducation formelle et non-formelle, à la formation professionnelle et à l'éducation aux compétences de vie. En conséquence, en 2012, le Bureau de l'éducation de la municipalité de Makasar a alloué un budget (ultérieurement augmenté en 2013) à la formation aux compétences professionnelles pour les enfants de 15 à 17 ans effectuant du travail des enfants. L'IPEC a fourni une assistance technique complémentaire dans le cadre du programme d'apprentissage et d'entrepreneuriat.

de la Confédération des entreprises et la Confédération syndicale de la CPLP au cours de la réunion technique bipartite tenue à Brasilia, événement préparatoire à la *Conférence de Brasilia* soutenu par l'IPEC;

- les huit pays membres de la CPLP ont adopté la «Déclaration de Maputo», réaffirmant l'importance de l'éradication du travail des enfants et de ses pires formes, au cours de la Réunion ministérielle de la CPLP²⁹ de 2013;
- en Amérique du Sud, grâce à des projets de partage des expériences financés par le Brésil et les États-Unis, des résultats ont été obtenus en matière d'inspection du travail et de travail des enfants, de formation professionnelle, de protection sociale et de politiques et programmes ciblant les enfants travailleurs âgés de 14 à 17 ans; et
- des réunions sous-régionales de préparation à la *Conférence de Brasilia* pour partager les bonnes pratiques et discuter de l'avenir ont été organisées avec le MERCOSUR, la CPLP, la CEDEAO, l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) et les pays du Maghreb.

3.5. Partenariats internationaux

L'IPEC a continué à collaborer à un certain nombre d'initiatives et de partenariats avec d'autres agences des Nations Unies dans les domaines de l'éducation, de la traite, de l'agriculture et des enfants affectés par des conflits armés, ainsi qu'au **programme «Comprendre le travail des enfants» (UCW)** avec l'UNICEF et la Banque mondiale (voir la section 4.2).

En novembre 2012, une réunion du **Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous (GTF)**, dont l'OIT assure le secrétariat, a été tenue en parallèle à la réunion d'Éducation pour tous (EPT) à Paris³⁰. Les participants ont convenu de l'importance de poursuivre la coordination des activités contre le travail des enfants et des interventions de politique éducative, pour laquelle la nouvelle initiative mondiale l'«Éducation avant tout» du Secrétaire général des Nations Unies, qui a identifié le travail des enfants comme une barrière importante pour l'éducation, a été considérée une opportunité importante.

south-south/WCMS_220155.

²⁹ Visitez la page web de la Réunion ministérielle: www.cplp.org/id-146.aspx?PID=6504&M=NewsV2&Action=1&NewsId=2525.

³⁰ Ont participé à la réunion des représentants de l'OIT, l'UNICEF, l'UNESCO, l'Alliance mondiale pour l'Éducation et de l'Internationale de l'Éducation (IE).

Le **Partenariat de coopération internationale sur le travail des enfants et l'agriculture**³¹

a continué à améliorer la visibilité du défi que constitue le travail des enfants dans l'agriculture et à promouvoir des solutions durables en soutenant la collaboration entre les acteurs agricoles et les mandants de l'OIT, ainsi qu'à fournir des conseils techniques et un renforcement des capacités. Ses activités figurent à la section 3.10 du présent rapport.

L'IPEC, en collaboration avec le Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL) du BIT a continué à participer à des activités du **Groupe inter-agences de coordination contre la traite des personnes (ICAT)**, en apportant sa contribution à un livre blanc sur la prévention de la traite des personnes, se focalisant dans la demande. En sa qualité de membre du **Groupe de travail mondial sur la mobilité des enfants**³², l'IPEC a fourni un article intitulé «Migrant children and child labour: A vulnerable group in need of attention» pour le rapport *Children on the Move*, publié par l'OIM en 2013. Ce rapport a été utilisé dans diverses conférences mondiales, dont le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement des Nations Unies et la Conférence de Metropolis sur les migrations.

En sa qualité de membre du **Groupe directeur des principes de Paris sur les enfants associés aux forces armées et aux groupes armés (PPSG)**, l'OIT cherche à renforcer la

composante économique des programmes de réintégration qui ciblent les enfants et les conflits armés. En collaboration avec l'UNICEF, le PNUD et le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'IPEC et le CIF-OIT ont organisé, à travers des projets financés l'Italie et l'Union européenne, un cours de formation (Turin, 2012) sur la réintégration économique, avec des participants venant des Philippines, d'Afghanistan, du Myanmar, du Soudan du Sud et de Somalie, qui a conduit dans certains cas à des planifications conjointes au niveau national.

L'IPEC a poursuivi ses efforts pour intégrer les questions relatives au travail des enfants dans les réponses humanitaires par l'intermédiaire du **Groupe de travail de la protection de l'enfance (CPWG)**. Le CPWG a été créé en 2007, dans le cadre du processus de Réforme humanitaire, qui cherchait à améliorer l'efficacité des programmes de réponse humanitaire en assurant davantage de prévisibilité, responsabilité et partenariat. Le Groupe de travail sur le travail des enfants du CPWG, créé et dirigé par l'OIT, a été redynamisé et a mobilisé des ressources provenant du Canada pour mettre en œuvre les activités planifiées. Les principales réussites du dernier biennium sont, entre autres:

- l'élaboration d'une norme spécifique sur le travail des enfants (Norme n° 12) dans le cadre des «Normes minimales de protection des enfants dans l'action humanitaire» élaborées par le CPWG. Ceci apporte des orientations à de nombreuses agences travaillant dans diverses situations d'urgence et, ce qui est le plus important, représente une reconnaissance que le travail des enfants doit être combattu dans le cadre de la préparation et de la réponse à une situation d'urgence;
- un examen interinstitutionnel de ce qu'on sait du travail des enfants en situations d'urgence et des réponses à lui apporter, qui a évalué les leçons apprises, les bonnes pratiques, les défis, les lacunes et les

³¹ Les membres du partenariat sont: l'OIT, la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA), et les organisations des producteurs agricoles (antérieurement représentés par la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)).

³² Les membres du Groupe de travail sont: l'OIT, l'OIM, l'UNICEF, l'UNHCR, Save the Children, World Vision International, Plan International, Terre des hommes, Global Movement for Children, Intervida, la fondation Oak, l'Environnement et Développement du Tiers Monde (ENDA), et le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT).



Encadré 12 BRÉSIL – Les apprentissages facilitent la transition du travail des enfants au travail décent

Ce projet pilote, soutenu par l'IPEC, à travers des projets financés par le Brésil et les États-Unis, a été mis en œuvre par le Système national d'apprentissage dans l'industrie (SENAI) dans l'état de Mato Grosso, en partenariat avec le ministère du Travail, la commune de Cuiabá et des sociétés privées. Le Secrétaire municipal chargé du bien-être social a identifié 500 enfants, âgés de 14 à 17 ans, qui combinaient l'école le matin avec un travail classé parmi les pires formes de travail des enfants dans l'après-midi. Les adolescents et leurs familles ont été soutenus de sorte qu'ils ont pu participer au programme d'apprentissage, programmé dans l'après-midi, et poursuivre leur éducation sans être engagés dans le travail des enfants. En coordination avec les écoles, le programme a assuré que les enfants identifiés soient scolarisés et achevaient leur éducation de base formelle et en a suivi leurs résultats. Chaque adolescent a signé un contrat d'apprentissage avec l'une des sociétés qui participaient au programme et a reçu une formation professionnelle, un salaire et une couverture de sécurité sociale. Les apprentissages ont duré jusqu'à deux ans, conduisant à la fin à un travail décent. Le Surintendant du travail de l'état de Mato Grosso surveille la mise en œuvre du programme, en assurant ainsi la pérennité. D'autres institutions appartenant au système de formation professionnelle se sont également montrées intéressées à étendre ce modèle au niveau national.

opportunités et documentera l'élaboration de directives interinstitutionnelles; et

du renforcement des capacités et de la sensibilisation contre le travail des enfants³³.

- le recrutement du personnel à temps partiel destiné à apporter un soutien technique aux organismes chargés de la protection de l'enfance dans certaines situations d'urgence.

Les efforts de l'IPEC visant à intégrer les questions relatives au travail des enfants dans les réponses humanitaires ont été clairement efficaces au vu du travail du CPWG. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour renforcer la capacité des organismes humanitaires à consolider la composante de lutte contre le travail des enfants dans les situations d'urgence et à assurer une programmation effective sur le terrain.

En plus de ses partenariats avec les organisations des Nations Unies au niveau international, l'IPEC collabore également avec d'autres organisations des Nations Unies dans la réalisation de projets inter-agences. Par exemple, l'OIT travaille avec le PNUD, la FAO, l'OMS, l'OIM et l'UNICEF dans la mise en œuvre d'un projet dans le nord du Kenya «Strengthening Human Security in the Border Communities of Turkana» et s'occupe

3.6. Éducation et travail des enfants

Le travail de l'IPEC permet de tisser des liens efficaces entre le travail des enfants et l'éducation. Les activités citées ci-après ont été mises en œuvre au moyen de projets financés par l'Union européenne et les Pays-Bas.

Le Rapport mondial de suivi de l'Éducation pour tous (EPT) de 2012 indiquait que le nombre d'enfants non scolarisés au niveau primaire était tombé de 108 millions en 1999 à 61 millions en 2010, soit une diminution de 44 pour cent. Cela étant, le rapport relève que les progrès ont stagné depuis 2008 et que le nombre d'enfants non scolarisés en Afrique subsaharienne a augmenté de 1,6 millions. Le rapport souligne que l'aide à l'éducation de base a stagné depuis 2010. Il en appelle à un engagement accru et montre que les fonds dépensés dans l'éducation génèrent

³³ Un bulletin d'information sur les activités du projet est disponible à: www.ilo.org/ipe/news/WCMS_233861.



Encadré 13 THAÏLANDE – Renforcement de la capacité de l'inspection du travail dans le traitement du travail des enfants

L'inspection du travail est l'un des mécanismes les plus efficaces pour lutter contre le travail des enfants. L'IPEC travaille au renforcement des capacités des services d'inspection du travail, en particulier par rapport aux travaux dangereux effectués par des enfants et au contrôle du travail des enfants. En Thaïlande, un projet de l'IPEC, financé par les États-Unis, travaille avec le Département de protection et bien-être des travailleurs (DLPW) du ministère du Travail, pour élaborer un programme de formation pour l'inspection du travail afin de lutter contre les questions relatives au travail des enfants, au travail forcé et à la traite. Le programme cherche à fournir aux inspecteurs du travail les compétences nécessaires à l'utilisation de protocoles et outils d'inspection révisés pour comprendre comment traiter le travail des enfants et le travail forcé lorsqu'ils sont confrontés à des situations d'abus. Il s'appuie sur des mécanismes et des partenariats pluridisciplinaires pour remédier à ces situations et acheminer les victimes vers les services appropriés.

Le programme de formation a été testé au cours d'un atelier de formation pilote, auquel ont participé 48 fonctionnaires du DLPW en septembre 2013. Une attention particulière a été apportée aux postes de travail de l'économie informelle, à l'agriculture et aux pêcheries, dont les bateaux de pêche, afin d'améliorer la couverture de la protection dans des domaines où l'inspection du travail était traditionnellement faible. Le programme sera encore testé au début de 2014, puis lancé plus tard dans l'année. L'objectif est d'assurer que les 600 inspecteurs du travail de Thaïlande seront formés et capables de réagir aux situations de travail des enfants et de travail forcé en identifiant les cas, en les suivant et en acheminant les victimes vers les organismes appropriés.

Grâce à ses partenariats provinciaux, l'IPEC a aussi travaillé avec le DLPW à l'inclusion des interventions des inspecteurs du travail dans les réseaux gouvernementaux pertinents de protection de l'enfance et de lutte contre le travail des enfants, afin de partager les informations, acheminer les victimes et améliorer les mécanismes d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE).

Dans le cadre de la stratégie de l'IPEC de promotion de la reproduction des bonnes pratiques, en février 2013, l'IPEC et le projet TRIANGLE du BIT sur les migrations de main-d'œuvre en Thaïlande ont fait venir une équipe d'inspecteurs du travail brésiliens, afin discuter du processus de réforme de l'inspection du travail au Brésil, qui a réussi à transformer l'inspection du travail en une profession respectée, efficace et bien rémunérée. Les leçons apprises du Brésil ont servi à documenter l'élaboration du programme de formation et la rédaction des nouveaux protocoles d'inspection en matière de travail des enfants et de travail forcé en Thaïlande.

10 à 15 fois plus de croissance économique pendant la vie d'une personne³⁴.

C'est dans ce contexte difficile que l'IPEC a travaillé pour soutenir les États Membres dans l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans leurs plans du secteur de l'éducation et dans la mise en place de liens avec les programmes de formation professionnelle et aux compétences, afin d'assurer une transition efficace de l'école au travail pour les enfants plus âgés.

Certains des domaines de travail soutenus par l'IPEC sont:

- des cours de formation sur les liens entre le travail des enfants et les politiques d'éducation se sont poursuivis en 2012 et 2013;
- des ateliers nationaux de formation pour les acteurs du secteur de l'éducation sur l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les plans du secteur de l'éducation en Angola, Madagascar, Mali, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Ouganda, Zambie, Bolivie et Indonésie en 2012 et 2013;

³⁴ UNESCO: *Rapport mondial de suivi sur l'EPT dans le monde 2012 – Jeunesse et compétences: l'éducation au travail*. Paris, 2012. Disponible à <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002180/218015f.pdf>.

- L'IPEC et ACTRAV ont soutenu une conférence internationale sur le travail des enfants et l'éducation «L'école est le meilleur endroit pour travailler: les syndicats d'enseignants contre le travail des enfants», organisée par l'Internationale de l'éducation (IE), l'Algemene Onderwijsbond (AOB) et le Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft (GEW), avec le soutien de la Confédération des syndicats allemands (DGB) et la fondation Friedrich Ebert Stiftung. La conférence, tenue à Berlin en 2012, comprenait une discussion en groupe de travail sur une nouvelle ressource de connaissances élaborée par l'IE et ACTRAV sur les syndicats et l'Education pour tous;
- d'importantes contributions au rapport publié par l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale, Gordon Brown, en novembre 2012 *Child labour and educational disadvantage: Breaking the link, building opportunity*, qui se fondait beaucoup sur les données et les recherches de l'OIT. Le Directeur général de l'OIT et Gordon Brown se sont rencontrés en janvier 2013 et ont reconnu l'importance de la coordination et de la coopération en matière de travail des enfants et d'éducation. Après cette réunion, la Cheffe du Service des principes et droits fondamentaux au travail (FPRW) a participé à une table-ronde «De l'exploitation à l'éducation: éliminer l'esclavage des enfants», présidée par Gordon Brown, coïncidant avec les réunions de printemps de la Banque mondiale et le FMI, à Washington, DC.;
- L'IPEC a poursuivi sa collaboration avec l'IE produisant conjointement des ressources sur les thèmes de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2012 et 2013 destinées à être utilisées par les syndicats d'enseignants dans le cadre de leurs activités avec les enfants dans la salle de classe; et
- un guide de ressources détaillé combinant formation professionnelle et apprentissage des moyens de subsistance avec d'autres

compétences de vie essentielles. Le guide cherche à rehausser le potentiel des enfants plus âgés ayant atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi à accéder avec succès au marché du travail, avec des conditions de travail décentes.

3.7. Travail des enfants et l'emploi des jeunes

Le travail de l'IPEC sur l'emploi des jeunes combine la recherche, le conseil en matière des politiques et l'action directe, et est effectué au niveau national via des projets et au niveau mondial en collaboration avec le Programme du BIT pour l'emploi des jeunes (YEP) et le programme UCW. Il est axé sur les enfants au-delà de l'âge minimum d'admission à l'emploi et avant 18 ans. Les enfants entre ces deux âges peuvent se trouver soit légalement employés, soit si le travail est dangereux ou répond à la définition d'une des autres pires formes, dans le travail des enfants.

Les recherches effectuées par UCW sur l'emploi des jeunes à l'intention de l'IPEC se concentrent sur trois composantes (politiques, rapports nationaux interinstitutionnels et élargissement de la base de données sur l'emploi des jeunes) afin de soutenir l'élaboration de stratégies d'intervention destinées à retirer les enfants du travail des enfants et à améliorer les résultats de l'emploi pour les jeunes au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi.

- «**YouthStats**», la base de données sur l'emploi des jeunes (www.youthstatistics.org) créée par UCW et le YEP répond au besoin de statistiques fiables sur la situation du marché du travail des jeunes âgés de 15 à 29 ans, afin de documenter les politiques en matière d'emploi des jeunes dans le monde entier.
- La **recherche sur les politiques** concernant l'emploi des jeunes examine les liens

entre le travail des enfants et les résultats de l'emploi des jeunes. Les activités de recherche comprenaient: les travaux lancés sur le futur Rapport mondial de 2014 sur le travail des jeunes et l'emploi des jeunes; et un panorama régional du travail des enfants et de l'emploi des jeunes dans les États arabes.

- Les **rapports régionaux interinstitutionnels** (République dominicaine, Honduras, Costa Rica, Ouganda, Togo et Philippines) prouvent les liens étroits entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes et mettent en évidence le besoin de traiter du travail des enfants et de l'emploi des jeunes dans les stratégies nationales de développement.

L'IPEC a poursuivi son travail politique sur l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les cadres politiques nationaux de développement, dont les plans nationaux en faveur des jeunes et le soutien à la rédaction ou à la révision des listes de formes dangereuses de travail des enfants. Ces listes, établies au moyen de consultations triparties, sont importantes pour l'identification des travaux qui doivent être interdits à tous les enfants, dont ceux au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi. Le processus d'établissement d'une liste est également important en tant que forum de discussion entre les partenaires sociaux et stimule bien souvent davantage la planification, la résolution des problèmes et l'action directe par les parties intéressées.

L'IPEC, le YEP, le Département des compétences et d'employabilité (EMP/SKILLS) du BIT et le Programme des finances sociales du BIT travaillent ensemble à la promotion des possibilités de travail décent pour les jeunes. Voici quelques exemples concrets: le programme des employeurs brésiliens (Vira Vida), qui apporte une réhabilitation, de la formation et des apprentissages aux victimes de l'exploitation sexuelle commerciale; les projets de l'IPEC sur les enfants soldats en République centrafricaine, en Somalie

et au Myanmar, qui appliquent le «Guide pratique» pour la réintégration économique des enfants sortis des forces et groupes armés; l'adaptation et l'essai des modules «Tout savoir sur l'entreprise» (KAB) du BIT pour les écoles secondaires supérieures au Viet Nam; les expériences fondées sur des données factuelles de Thaïlande sur «Comment les écoles préparent les étudiants à chercher du travail décent» et «Comment les employeurs ont appris la valeur de la protection des jeunes travailleurs»; la promotion des emplois verts et de l'intégration des questions de SST dans la formation technique, professionnelle et à l'entrepreneuriat des jeunes âgés de 15 à 17 ans au Kenya; et l'adaptation et utilisation du coffret «Sécurité au travail des jeunes» au Tadjikistan, au Kirghizstan et au Kosovo.

En tant que membre de l'équipe de travail des domaines de première importance (ACI) de l'OIT sur «Emplois et compétences pour les jeunes», l'IPEC a contribué à la préparation du document de stratégie et plan de travail des ACI. Ses futures initiatives seront compatibles avec les plans et les résultats des ACI.

3.8. Formes dangereuses de travail des enfants

Dans bien des cas il est moins efficace ou simplement trop tard d'attendre jusqu'à ce que les enfants travaillent pour les alerter contre les formes dangereuses de travail des enfants. Beaucoup de pays développés ont lancé des programmes novateurs, commençant souvent à l'école primaire, destinés à préparer les enfants scolarisés à une vie de travail sûre et légale. Il n'existe que peu de programmes de ce genre dans les pays en développement. L'IPEC, assisté par le Réseau européen pour l'éducation et la formation à la sécurité et la santé au travail (ENETOSH), l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), le gouvernement de l'Allemagne, l'Institut national pour la sécurité et la santé au travail des États-Unis

(NIOSH) et l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS), et en collaboration avec le CIF-OIT, a organisé un atelier auquel ont assisté 23 pays, en novembre 2012, sur le thème «Intégration de la santé au travail dans l'éducation: vers la prévention des formes dangereuses de travail des enfants»³⁵. Il s'est agi d'une occasion pour les pays développés de partager leurs matériaux et leurs programmes visant à présenter aux enfants et aux jeunes les principes de la SST et à développer un partenariat avec des pays en développement sélectionnés, afin de les aider à adapter les matériaux et les méthodes à leurs besoins.

Un partenariat triangulaire entre la Jamaïque, le Guyana, les États-Unis et l'Allemagne a représenté un des résultats les plus positifs. En Jamaïque, par exemple, le ministère de l'Éducation, le ministère du Travail et l'inspection du travail sont convenus de piloter les nouvelles approches dans les écoles locales, ce qui a conduit à son tour à une invitation à présenter leurs expériences à deux conférences internationales majeures.

Une seconde initiative, financée par les États-Unis et destinée à promouvoir la protection des enfants contre les formes dangereuses de travail, a été menée par l'Afghanistan, le Bangladesh, le Népal et le Pakistan, pour examiner les risques dans la fabrication de briques et pour élaborer des mesures correctives. Plusieurs milliers d'enfants, dont certains très jeunes, travaillent dans des briqueteries dans toute la région d'Asie et le Pacifique, dans les États arabes et en Amérique du Sud. Grâce à des discussions avec les travailleurs et les employeurs dans les entreprises en cause et à des réunions tripartites avec les organisations d'employeurs et de travailleurs aux différents niveaux (à l'exception de l'Afghanistan),

ce projet a évalué les risques physiques et psychologiques.

3.9. Suivi du travail des enfants

L'IPEC a continué à apporter une assistance technique aux États Membres au sujet de l'établissement et de l'opérationnalisation des mécanismes d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE). Le Programme de l'Administration et de l'Inspection du travail (LAB/ADMIN) du BIT et l'IPEC élaborent une note d'orientation sur la manière dont les inspecteurs du travail peuvent faire rapport aux systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE). Un examen des pratiques prometteuses en matière de suivi du travail des enfants est également en cours.

Un programme de formation sur mesure concernant le suivi du travail des enfants dans des chaînes d'approvisionnement comme le cacao, le sucre et le tabac, a été élaboré en utilisant les enseignements de l'IPEC, grâce à un financement du budget ordinaire, dans le but de suivre le travail des enfants lors de la récolte de coton en Ouzbékistan. Ce programme recouvre les questions de définition, documentation des dangers professionnels spécifiques, fonctionnement des équipes de suivi, établissement de rapports avec les enfants, actions correctives, questions éthiques et compte-rendu. Il a été offert à une équipe de contrôleurs internationaux et nationaux avant le suivi de la récolte de coton en septembre-octobre 2013.

3.10. Travail des enfants dans l'agriculture

Au cours du biennium, la question du travail des enfants dans l'agriculture a fait l'objet d'une attention accrue. Il y a eu des évolutions sans précédent dans la sensibilisation et l'action contre le travail des enfants dans l'agriculture, y

³⁵ Visitez la page de l'atelier: www.enetosh.net/webcom/show_article.php/_c-196/_nr-6/i.html.

compris le travail à la ferme, dans les pêcheries et l'aquaculture, dans l'élevage du bétail et la sylviculture. Les activités mentionnées ci-dessous ont été mises en œuvre à travers de projets financés par: les États-Unis, l'Italie, les Pays-bas, l'Union européenne, la fondation ECLT, le Groupe des questions globales (GIG) de l'industrie du chocolat et du cacao, et par le budget ordinaire de l'OIT et du CIF-OIT. Les coûts des activités mises en œuvre en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont été partagés.

Plus de 98 millions (59 pour cent) d'enfants travailleurs en situation de travail des enfants se trouvent dans le secteur de l'agriculture, et pour la plupart il s'agit de travail non rémunéré dans des fermes, des exploitations et des entreprises familiales. L'agriculture est également le secteur où on trouve la plupart des travaux dangereux effectués par des enfants et dans lequel les progrès dans l'élimination du travail des enfants ont été les plus lents.

Individuellement et par l'intermédiaire du **Partenariat international de coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture**, l'IPEC a fourni des conseils techniques et des programmes sur le travail des enfants dans l'agriculture aux mandants, avec une attention accrue à des sous-secteurs spécifiques comme les pêcheries, l'élevage du bétail et les exploitations agricoles.

L'IPEC et le Partenariat, via des conseils techniques à ses membres, ont contribué de manière variée à des conférences et des réunions nationales et mondiales, dont la conférence de la Marche mondiale sur le travail des enfants dans l'agriculture (Washington, juillet 2012), la Conférence nationale tripartite du Malawi sur le travail des enfants dans l'agriculture (Lilongwe, septembre 2012) et la *Conférence de Brasilia* (octobre 2013).

L'IPEC a fourni des informations sur le travail des enfants dans l'agriculture à la Consultation

des experts de l'OIT sur le travail forcé et la traite dans les pêcheries (Turin, septembre 2012) et au Forum mondial de dialogue pour la promotion de la Convention n° 188 sur le travail dans la pêche, 2007 (Genève, mai 2013). L'IPEC a mis sur pied des événements en marge du 26e Congrès mondial de l'UITA et de la 30e session du Comité des pêches (COFI) et a organisé des manifestations conjointes OIT-FAO sur le travail des enfants dans l'agriculture, afin de marquer la Journée mondiale contre le travail des enfants.

Les activités mondiales dans le cadre du partenariat comprenaient le soutien à la formation et au renforcement au niveau mondial des capacités sur le travail des enfants dans l'agriculture, en collaboration avec le CIF-OIT, dont le cours annuel de formation «Récolter un avenir sans travail des enfants: éliminer les pratiques dangereuses dans l'agriculture». Le Partenariat a continué à renforcer sa base de connaissances, à élaborer du matériel sur le travail des enfants dans l'agriculture, les pêcheries et l'aquaculture, le bétail, la sécurité et santé au travail (SST) et les instruments de collecte des données.

Au cours du biennium, l'IPEC a soutenu des activités au niveau national en Argentine, au Cambodge, au Ghana, au Kenya, au Malawi, au Mali, aux Philippines, en RDP lao et en Tanzanie et a répondu à des demandes d'orientation et de conseils techniques provenant d'autres gouvernements et projets, notamment en Égypte, au Nigeria, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en Thaïlande et dans les États arabes.

Notons parmi les réussites du Partenariat:

- l'adoption par l'Administration cambodgienne de la pêche, en février 2012, d'un projet de Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et l'approbation des «Directives pour un avenir plus radieux pour les pêcheries de petite taille au Cambodge, grâce à des pêcheries communautaires», qui

fait référence aux objectifs spécifiques en matière de travail des enfants;

- la signature en juin 2013, par les partenaires sociaux et les ministères de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches, d'un «Appel à l'action» au Mali pour éliminer le travail des enfants dans l'agriculture;
- l'approbation en septembre 2012, par la Conférence nationale du Malawi sur le travail des enfants dans l'agriculture, du document final «Actions prioritaires pour mieux lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture»; et
- la mise en place, avec le soutien de l'IPEC, d'un nouveau site web sur le travail des enfants dans l'agriculture (qui sera en ligne début 2014)³⁶ afin de recueillir et partager des informations et des connaissances techniques sur le travail des enfants dans l'agriculture.

3.11. Traite des enfants, et travail des enfants et migration

L'IPEC a continué à fournir à plusieurs projets des conseils techniques en matière de réponse à la traite des enfants et aux enfants migrants.

Il a contribué à un certain nombre de réunions et de conférences destinées à sensibiliser au risque que les enfants migrants se trouvent en situation de travail des enfants; parmi eux, le Symposium international sur les migrations, la famille et la dignité, accueilli par l'Institut international de Doha pour les études familiales et le développement (Doha, mars 2012); des événements de l'ONU en marge du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations et le développement (New York, octobre 2013); la Journée de discussion générale sur les migrations de l'ONU (Genève, avril 2013); et la Conférence

internationale Metropolis sur les migrations (Tampere, septembre 2013). L'IPEC a fourni des informations sur le travail des enfants et les migrations, et sur les réponses adaptées aux enfants à une réunion d'experts de l'OIT sur le travail forcé et la traite des personnes (Genève, février 2013), ainsi qu'à un questionnaire subséquent aux États Membres, à la session de la *Conférence de Brasilia* sur les enfants migrants et à une Conférence régionale africaine sur le travail forcé «Combattre le travail forcé et la traite des personnes en Afrique» (Lusaka, novembre 2013).

3.12. Travail des enfants dans le travail domestique

Après l'adoption de la Convention n° 189 concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, en 2011, et de sa Recommandation n° 201, l'IPEC a participé à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie de l'OIT sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques³⁷. Celle-ci a été approuvée par le Conseil d'administration de l'OIT, qui a demandé au BIT de se fonder sur elle lorsqu'il élaborera les priorités pour 2014-2015 et d'organiser une conférence mondiale de haut niveau sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques avant la fin de 2015³⁸.

Au niveau mondial, les faits marquants et les succès de l'IPEC sont, entre autres:

³⁷ OIT: *Questions découlant des travaux de la Conférence internationale du Travail à sa 100e session (2011). Suivi de l'adoption de la résolution concernant les mesures visant à faire du travail décent une réalité pour les travailleuses et les travailleurs domestiques du monde entier*. Conseil d'Administration, 312e session, Genève, novembre 2011, document GB.312/INS/3. Disponible à: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_164379.pdf.

³⁸ OIT: *Suivi de la résolution concernant les mesures visant à faire du travail décent une réalité pour les travailleuses et les travailleurs domestiques du monde entier: Rapport d'activité*. Conseil d'Administration, 319e session, Genève, 16-31 octobre 2013, document GB.319/POL/1. Disponible à: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_222182.pdf.

³⁶ Le nouveau site web sur le travail des enfants et l'agriculture sera disponible à: www.childlabourinagriculture.org.

- un rapport technique sur le travail des enfants dans le travail domestique³⁹, publié lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2013, relève pourquoi l'implication des enfants dans le travail domestique devrait être une préoccupation mondiale et présente les concepts de base et les réponses requises, en examinant le travail domestique des enfants en tant que priorité en matière de développement social, question de droits de l'homme et défi en termes d'égalité hommes-femmes;
- le rapport global des estimations mondiales de 2013⁴⁰ s'est fondé sur les enquêtes nationales auprès de ménages pour inclure les estimations de 2012 sur le travail domestique des enfants et sur le travail des enfants dans le travail domestique⁴¹. Ces estimations se fondaient sur une approche par secteurs, récemment recommandée par l'OIT, plutôt que sur une approche par métiers; et
- une session thématique sur le travail des enfants dans le travail domestique⁴² dans le cadre de la *Conférence de Brasilia*.

Dans la région d'Amérique latine et les Caraïbes, le Groupe inter-agences des Nations Unies sur le travail des enfants (GITI), conduit par l'OIT, a lancé un rapport intitulé *Prioridades del sistema de las Naciones Unidas para abordar el trabajo infantil en América Latina y el Caribe. Un compromiso común*⁴³, qui identifie le travail

domestique des enfants en tant que domaine d'intervention prioritaire dans lequel sera promu un plan d'action conjoint dans la région.

De la recherche, du travail politique et/ou des interventions pilotes sont menées via plusieurs projets, notamment dans les pays suivants: Cameroun, Côte d'Ivoire, Équateur, Gabon, Haïti, Indonésie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maroc, Namibie, Niger, Panama, Pérou, Philippines, Togo et Viet Nam.

Le travail effectué au cours du biennium dans deux projets de l'IPEC mérite une mention particulière:

- le Programme d'action mondial sur les questions relatives au travail des enfants (GAP), financé par les États-Unis, soutient les activités de sensibilisation et de promotion et la formulation des cadres réglementaires et politiques nécessaires au renforcement de la protection des enfants travailleurs domestiques dans 12 pays;
- le projet de travail décent pour les travailleurs domestiques afin de mettre un terme au travail domestique des enfants en Indonésie (PROMOTE)⁴⁴, financé par les États-Unis, cherche à réduire le travail des enfants dans le travail domestique en renforçant les capacités institutionnelles des organisations de travailleurs domestiques afin de promouvoir un travail décent pour les travailleurs domestiques.

Des projets spécifiques, dont le projet GAP, permettent à l'IPEC de continuer à travailler étroitement avec les mandants de l'OIT, aux niveaux national et international, dont les organisations de travailleurs domestiques pertinentes, l'UITA, la CSI et la Fédération internationale des travailleurs domestiques, en particulier pour renforcer la base de connaissances des mandants et du BIT, ainsi

³⁹ BIT-IPEC: *Éliminer le travail des enfants dans le travail domestique et protéger les jeunes travailleurs contre les conditions de travail abusives*. Genève, BIT, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_207924.

⁴⁰ BIT-IPEC: *Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants - Estimations et tendances mondiales 2000-2012*. Genève, BIT, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_221515.

⁴¹ BIT-IPEC: *Travail domestique des enfants: estimations mondiales 2012*. Genève, BIT, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_23236.

⁴² Visitez la page web de la session thématique: <http://childlabour2013.org/travail-des-enfants-dans-le-travail-domestique/?lang=fr>.

⁴³ GITI: *Prioridades del sistema de las Naciones Unidas para abordar el trabajo infantil en América Latina y el Caribe. Un compromiso común*. BIT-IPEC. Lima, BIT, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_24555.

PUB_24555.

⁴⁴ Visitez la page web du projet PROMOTE: www.ilo.org/jakarta/whatwedo/projects/WCMS_210965.

qu'à soutenir la capacité des organisations de travailleurs domestiques à intégrer les questions relatives au travail des enfants dans leurs stratégies de syndicalisation et à engager des dialogues politiques nationaux concernant leur secteur, y compris sur le développement d'actions réglementaires sur le travail domestique des enfants. De plus, l'IPEC est en train de renforcer son travail avec ses partenaires de la société civile, notamment en soutenant financièrement la Marche mondiale contre le travail des enfants, dans le cadre de sa campagne sur le travail domestique des enfants, afin de lancer une campagne mondiale en faveur de la ratification de la Convention n° 189.

Le travail domestique des enfants: estimations mondiales pour 2012

- 17,2 millions d'enfants sont impliqués dans le travail domestique rémunéré ou non, chez un tiers ou un employeur;
- parmi eux, 11,5 millions effectuent du travail des enfants, dont 3,7 millions des travaux dangereux (21,4 pour cent de tous les enfants travailleurs domestiques);
- 5,7 millions, surtout des adolescents, effectuent du travail autorisé mais doivent être protégés contre les abus et obtenir du travail décent;
- de plus, un nombre non déterminé d'enfants effectuent un travail domestique comme conséquence de leur situation de victimes du travail forcé ou de la traite;
- 67,1 pour cent de tous les enfants travailleurs domestiques sont des filles; et
- 65,1 pour cent de tous les enfants travailleurs domestiques âgés de moins de 14 ans: 7,4 millions sont âgés de 5 à 11 ans et 3,8 millions ont de 12 à 14 ans.

3.13. L'utilisation des enfants dans des conflits armés et le travail des enfants dans des situations d'urgence

La stratégie de l'IPEC a consisté à renforcer la composante économique des programmes de réintégration des enfants, en collaboration étroite avec l'UNICEF et d'autres organisations. L'approche de l'IPEC est double: dans certains cas, mettre en œuvre des projets visant à fournir des opportunités de travail décent aux enfants et aux adolescents; dans d'autres, renforcer les capacités des partenaires à le faire.

Au cours du biennium, l'OIT a conçu et mis en œuvre trois nouveaux projets en République démocratique du Congo (financé par l'UNICEF), au Myanmar (financé par le Fonds de consolidation de la paix) et en Somalie (financé par l'Union européenne) et a reçu des demandes de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, de l'UNICEF et de plusieurs gouvernements de soutenir des actions au niveau national en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Mali et aux Philippines. Ceci montre bien le potentiel de développement de ce domaine de travail au cours du prochain biennium.

En tant que président du Groupe spécial sur le travail des enfants du Groupe de travail de la protection de l'enfance (CPWG), l'IPEC mène des efforts visant à renforcer la réponse au travail des enfants en situations d'urgence résultant soit des conflits ou des catastrophes naturelles (voir section 3.5).

3.14. Travail des enfants et l'égalité hommes-femmes

L'IPEC continue à produire des estimations et des tendances du travail des enfants ventilées par sexe. Le rapport global des estimations mondiales de 2013 montre des différences

considérables dans les caractéristiques du travail des enfants par sexe entre 2000 et 2012, avec une réduction globale plus forte des filles victimes de travail des enfants que des garçons, et un nombre de garçons subissant du travail des enfants (99,8 millions en 2012) dépassant de beaucoup celui des filles (68,2 millions). Une des conclusions significatives du rapport est le contraste relevé dans l'engagement des filles et des garçons en fonction de l'âge. Au total, 55 millions de garçons âgés de 5 à 17 ans effectuent des travaux dangereux, les filles étant seulement 30 millions, mais ceci est largement expliqué par le fort écart constaté chez les enfants âgés de 15 à 17 ans (38,6 millions de garçons et 8,8 millions de filles). Parmi les enfants plus jeunes, dans la tranche d'âge des 5-14 ans, le contraire est vrai: 21,5 millions de filles effectuent des travaux dangereux, par rapport aux 16,4 millions de garçons.

Ces chiffres pourraient sous-estimer l'implication des filles dans le travail des enfants par rapport à celle des garçons, car ils ne comprennent pas l'implication des tâches ménagères, dont les tâches dangereuses. À ce sujet, la 19e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), réunie à Genève en octobre 2013, a enregistré des progrès significatifs, puisque l'OIT a présenté des recherches mondiales destinées à élaborer des critères de mesure statistique pour la classification des tâches ménagères non rémunérées comme le travail des enfants. Ces conclusions suggèrent que, au-delà d'un seuil de 20 heures par semaine, les tâches ménagères ont un effet nuisible sur la fréquentation scolaire des enfants.

Le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), l'unité des statistiques de l'IPEC, a soutenu la mise en œuvre d'un certain nombre d'études pilotes qui ont débouché sur des avancées dans la mesure de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE), la traite et le travail forcé des enfants, qui affectent les filles de façon disproportionnée par rapport aux garçons (voir

section 4.2). Ces conclusions ont fourni des orientations pour l'élaboration et la conception de programmes, systèmes et activités, en particulier pour les types de travail des enfants dans lesquels les filles sont particulièrement vulnérables et où les différences entre sexes règnent, y compris dans le travail domestique et l'agriculture, l'ESCE et la traite des enfants.

3.15. Coopération avec le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT)

En plus de la collaboration avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) de l'OIT, en sa qualité de membre du Secteur des Normes et des Principes et droits fondamentaux au travail, l'IPEC continue à renforcer sa collaboration avec les autres départements et programmes du BIT, comme indiqué ailleurs dans le présent rapport. La présente section du rapport met en lumière plusieurs activités mises en œuvre en collaboration avec le CIF-OIT au cours du biennium.

Le programme de formation et de renforcement des capacités de l'IPEC et du CIF-OIT comprenait 18 activités qui ont touché 548 cadres des gouvernements, des organisations de travailleurs et d'employeurs, de l'industrie, des ONG, de la société civile, de l'université et des instituts de formation, ainsi que du personnel du BIT et d'autres organisations des Nations Unies. Le soutien financier à ces activités provenait de diverses sources et comprenait le gouvernement italien (contribution annuelle volontaire) et de nombreux projets de coopération technique du BIT.

Des **cours de formation inter-régionaux** ont porté sur les réponses législatives et politiques au travail des enfants, pour parvenir à l'éducation pour tous et à l'abolition du travail des enfants, ainsi que sur l'élimination des pratiques de

travail dangereux des enfants dans l'agriculture, ce dernier en collaboration avec la FAO.

L'IPEC, l'UNICEF et le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont donné conjointement un nouveau cours sur la réintégration économique des enfants et des jeunes précédemment associés aux forces et groupes armés.

Trois cours de formation nationaux ont été organisées au Népal, à l'intention des parties prenantes nationales, sur la recherche de l'éducation pour tous et l'abolition du travail des enfants; en Tanzanie, sur l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture, pour le personnel et les organisations partenaires (au Malawi, au Mozambique et en Ouganda) de la fondation ECLT et les principales parties prenantes nationales; au Kenya, sur les formes dangereuses de travail des enfants, destinée aux mandants de Somalie et du Somaliland, suivie par un atelier de partage des connaissances, auquel ont été invités des homologues du Kenya, de l'Ouganda, du Libéria et du Soudan du Sud.

Le CIF-OIT a également accueilli du personnel de l'IPEC et les membres du Réseau européen pour l'éducation et la formation à la sécurité et la santé au travail (ENETOSH) pour discuter de la construction d'une culture de prévention en intégrant les questions de SST dans l'éducation et la formation.

Le CIF-OIT a lancé un nouveau cours sur l'amélioration de la protection des travailleurs domestiques, axé sur le travail des enfants et les travailleurs domestiques migrants, donné conjointement par le Programme de protection sociale du CIF (SOCPRO/ITC), l'IPEC et le Programme des conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL) du BIT. Une adaptation de ce cours, pour tenir compte du contexte des pays africains du Nord et subsahariens, a été organisée pour le projet de l'IPEC couvrant l'Union pour la Méditerranée et la composante

de l'IPEC du projet de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (PAMODEC III). Ce programme a constitué le suivi d'une Réunion sous-régionale d'échange d'expériences pour le Maghreb et les pays d'Afrique subsaharienne, tenue à Rabat, en mai 2013, qui a entraîné la création d'une plateforme de partage des connaissances, gérée par le CIF-OIT. Des ateliers de partage des connaissances ont également été organisés pour le personnel et les partenaires d'exécution des projets de l'IPEC dédiés à la lutte contre le travail des enfants par l'éducation. Le CIF-OIT a également accueilli une retraite du personnel de la JTI sur les formes dangereuses de travail des enfants dans l'agriculture.

Une formation de promotion d'une plus grande cohérence dans le compte-rendu et l'action entre la Convention relative aux droits de l'enfant et les Conventions de l'OIT sur le travail des enfants a été organisée avec l'Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent de New Delhi en juin. Dans son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre des enfants, a reconnu cet important programme de renforcement des capacités en droits de l'homme internationaux et l'importance des normes du travail pour la protection des enfants contre la violence et s'est réjouie de la possibilité de discuter, de partager les connaissances et de se préparer pour la *Conférence de Brasilia*.

Au cours du biennium, le personnel de l'IPEC a contribué aux cours du CIF-OIT sur la promotion des normes du travail via la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et à son programme de master en Économie du travail pour le développement (MALED).



Panneau de l'exposition du 20e anniversaire de l'IPEC «La lutte de l'OIT contre le travail des enfants: un rêve de liberté».
Visitez en ligne la version complète de l'exposition: www.ilo.org/legacy/english/wdacl/2013/en/bit-maket/fr/index.html.

Diffuser le message grâce à l'art

We aim to build a culture of respect for children's rights and the empowerment of girls, boys, young women and men to end child labour. The ILO SCREAM (Supporting Children's Rights through Education, the Arts and the Media) programme helps children express their views and feelings and become actors against child labour.

Nous cherchons à construire une culture de respect des droits des enfants et d'autonomisation des filles et garçons et des jeunes adultes, afin de mettre un terme au travail des enfants. Le programme SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) de l'OIT aide les enfants à exprimer leurs points de vue et leurs sentiments et à devenir des acteurs de la lutte contre le travail des enfants.

Aspiramos a crear una cultura de respeto de los derechos del niño y el empoderamiento de los niños, niñas, y adolescentes para poner fin al trabajo infantil. El Programa SCREAM (Defensa de los derechos del niño a través de la educación, las artes y los medios de comunicación) de la OIT ayuda a los niños a expresar sus opiniones, sentimientos y a transformarse en protagonistas de la lucha contra el trabajo infantil.



El Salvador, 2006



Ateliers sur le travail des enfants au Jamboree scout mondial, Suède, 2011

4. Promotion et développement des connaissances

4.1. Promotion et sensibilisation

En 2012 et 2013, la **Journée mondiale contre le travail des enfants**, célébrée chaque année le 12 juin, a été marquée comme par le passé, par des événements dans de nombreux pays de par le monde, où des figures de haut niveau et des personnalités connues se battent pour la cause, et par le lancement de nouvelles campagnes.

En **2012**, pour marquer le thème de la Journée mondiale, «**Droits de l'homme et justice sociale... éliminons le travail des enfants**», l'IPEC a publié une note politique⁴⁵ examinant les progrès réalisés dans la ratification et l'application des Conventions de l'OIT relatives au travail des enfants. La Journée mondiale a donné lieu à des événements dans plus de 50 pays⁴⁶. Parmi les événements de suivi, il faut mentionner un webinar organisé par le Pacte mondial au sujet du rôle des entreprises dans la lutte contre le travail des enfants (pour plus de détails, prière de consulter le rapport d'activités de l'IPEC de 2013⁴⁷).

En **2013**, le thème de la Journée mondiale était «**Éliminer le travail des enfants dans le travail domestique**». L'IPEC a publié un rapport technique (voir section 3.12) et a mis à disposition du matériel de campagne dans la page web de la Journée mondiale⁴⁸. Le Directeur général de l'OIT a publié une

déclaration le 12 Juin et la Cheffe du Service des principes et droits fondamentaux au travail (FPRW), a tenu une conférence de presse aux Nations Unies, à Genève. La Journée mondiale a également été mentionnée dans des déclarations du Pape François; du Secrétaire d'État Américain John Kerry; de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre des enfants Marta Santos Pais; de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'éducation Gordon Brown; de Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI; de l'UNICEF; de l'ONG Human Rights Watch; et des ministres du Travail d'Argentine, du Bénin, du Ghana, de Jamaïque, du Rwanda, du Togo et de Trinidad et Tobago⁴⁹. Les activités de la Journée mondiale dans plus de 60 pays⁵⁰ ont bénéficié d'un fort intérêt du public et des médias. Les mentions de la Journée mondiale sur les réseaux sociaux ont connu un succès sans précédent à l'OIT et le site de la Journée mondiale a enregistré un nombre record de 262 967 visites en juin 2013 (contre 196 935 en 2012).

L'IPEC a marqué son 20e anniversaire en 2013 par l'**exposition «La lutte de l'OIT contre le travail des enfants: un rêve de liberté»**⁵¹, qui reflète les jalons sur la route de l'OIT et de l'IPEC dans leur lutte contre le travail des enfants et les diverses stratégies et réponses adoptées par les mandants et les partenaires de l'OIT dans leur combat pour l'abolir.

⁴⁵ BIT-IPEC: *Combattre le travail des enfants: traduire l'engagement en action*. Genève, BIT, 2012. Disponible à: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_181967.

⁴⁶ Une liste des principales activités de la Journée mondiale de 2012 est disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=20135.

⁴⁷ BIT-IPEC: *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2012*. Genève, BIT, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_21938.

⁴⁸ Visitez la page web de la Journée mondiale de 2013: www.ilo.org/ipec/Campaignadvocacy/wdacl/2013/lang--fr/index.htm.

⁴⁹ Les déclarations de soutien à la Journée mondiale de 2013 sont disponibles à: www.ilo.org/ipec/Campaignadvocacy/wdacl/2013/WCMS_215857.

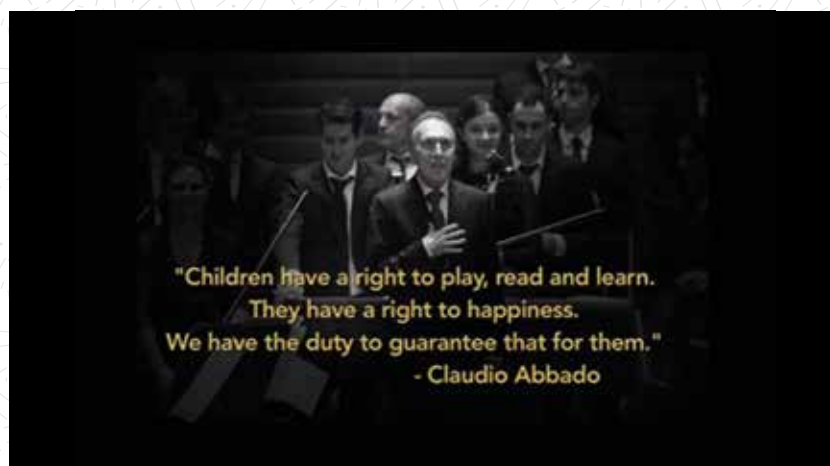
⁵⁰ Une liste des principales activités de la Journée mondiale de 2013 est disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=22435.

⁵¹ Visitez la version en ligne de l'exposition: www.ilo.org/legacy/english/wdacl/2013/en/bit-maket/fr/index.html.



Journée mondiale contre le travail des enfants. De gauche à droite en partant du haut: Dushanbe, Tadjikistan 2012; Jakarta, Indonésie, 2013; Thaïlande, 2013; Abidjan, Côte d'Ivoire 2013.

Le regretté Maestro Claudio Abbado et l'Orchestre Mozart, à Paris, en juin 2013, pour le lancement de l'initiative «La musique contre le travail des enfants». La photo du spectacle de lancement montre une déclaration essentielle du Maestro Abbado, qui a été imprimée sur le programme du concert.



En 2013, l'IPEC a lancé une importante plateforme de sensibilisation, l'**initiative «La musique contre le travail des enfants»**⁵², qui demande aux orchestres, aux chœurs et aux musiciens de tous les types de musique du monde entier, professionnels ou amateurs, adultes ou jeunes, de dédier un concert entre

octobre 2013 et décembre 2014 à la lutte contre le travail des enfants. L'initiative et l'appel à une série de concerts mondiaux ont été lancés le 11 juin, lors d'un concert donné par le regretté Maestro Claudio Abbado⁵³ et

⁵² Visitez la page web de l'initiative «La musique contre le travail des enfants»: www.ilo.org/ipec/Campaignadvocacy/MusicInitiative/lang--fr/index.htm.

⁵³ Le Directeur général a présenté les condoléances de l'OIT à la famille. Le Maestro Abbado a contribué à la fondation de l'Initiative La musique contre le travail des enfants et exprimait par sa musique, depuis des années, son engagement dans la lutte contre le travail des enfants et en faveur des droits et du bien-être des jeunes.



Encadré 14 GLOBAL – Faits marquants de l'initiative «La musique contre le travail des enfants»



Des artistes donnent de la voix contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire

A Abidjan, en décembre 2013, des chanteurs de rap et de reggae ont formé un chœur pour l'abolition du travail des enfants et ont lancé avec des acteurs et des romanciers réputés deux nouvelles vidéos musicales dédiées à la lutte contre le travail des enfants. Ils ont signé une Charte dénonçant le travail des enfants en Côte d'Ivoire et ont signé le manifeste de l'initiative «La musique contre le travail des enfants».

Le ministère de l'Education italien lance un concours «La musique contre le travail des enfants»

En novembre 2013, le ministère de l'Education italien a lancé, en collaboration avec l'OIT et l'association Media Education for Development (MED), un concours national invitant les hautes écoles à présenter un court métrage avec de la musique contre le travail des enfants. Les œuvres gagnantes seront présentées lors d'une manifestation à Rome, pour marquer la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2014. En attendant et avec le soutien du compositeur Paolo Marzocchi et de la violoniste Danusha Waskiewicz, une école de musique de Rome va répéter des compositions pour orchestre et pour petits ensembles, à jouer au Teatro dell'Opera, à Rome, afin de marquer la Journée mondiale.



La soprano Pilar Jurado soutient l'initiative

À Madrid, en décembre 2013, dans le cadre des activités marquant le 25e anniversaire de l'Agence espagnole de coopération et développement international et le 20e anniversaire de l'IPEC, Pilar Jurado a dédié le premier d'une série de concerts à la lutte contre le travail des enfants et à l'initiative «La musique contre le travail des enfants».

l'Orchestre Mozart, à la Salle Pleyel à Paris. Des chefs d'orchestre et des musiciens réputés comme José Antonio Abreu et Daniel Barenboim, des écoles de musique et des organisations de musiciens, dont la Fédération Internationale des Musiciens, ont rejoint le Maestro Abbado et ont signé le manifeste de l'initiative⁵⁴. Le premier concert de la série mondiale a eu lieu au cours de la cérémonie

d'ouverture de la *Conférence de Brasilia*; il a été donné par l'Orchestre de jeunes Heliópolis. L'IPEC assure le secrétariat de l'Initiative, dont les principaux objectifs sont:

- engager les musiciens dans les activités de promotion de la lutte contre le travail des enfants et atteindre de nouveaux publics grâce à des concerts, des vidéos musicales et des chansons dédiées à la cause; et
- plaider pour le renforcement de l'éducation musicale de qualité en tant que moyen d'aider à protéger les enfants contre le travail des enfants, en impliquant les enfants socialement exclus et en rendant les écoles plus attrayantes et intéressantes.

⁵⁴ L'initiative est soutenue par les fondateurs suivants: Claudio Abbado; José-Antonio Abreu; Alessio Allegrini, Fondateur de Musicians for Human Rights; Daniel Barenboim; Pilar Jurado; Benoît Machuel, Secrétaire générale de la Fédération Internationale des Musiciens (FIM); Diego Matheuz; Rodolfo Mederos; Eduardo Mendez, Directeur exécutif de Fundación Musical Simón Bolívar, El Sistema; Antonio Mosca, Directeur de l'Orchestre Suzuki, Turin; Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail; Blasko Smileski, Secrétaire général des Jeunesses Musicales Internationales.

L'année 2013 a également marqué **le nouveau lancement de la campagne «Carton rouge au travail des enfants»⁵⁵**, à l'occasion de la *Conférence de Brasilia*. La campagne fait l'objet d'une promotion de l'IPEC et du programme ArtWorks⁵⁶ de l'OIT, programme d'engagement des artistes afin de sensibiliser aux droits fondamentaux au travail, lancé en 2012. En plus de Cher, les acteurs Susan Sarandon, Tim Roth, Wagner Moura, Jon Tenney, Olivia Wilde, Jason Sudeikis, Rob Morrow, Q'orianka Kilcher, Alexander Skarsgård et Demián Bichir soutiennent la campagne, tout comme le font les musiciens Hans Zimmer et Pharrell Williams. Des athlètes, des États-Unis aux Philippines, ont soutenu la campagne en levant leur carton rouge. La Coupe du monde de football de 2014 et les Jeux olympiques de 2016 à Rio serviront d'événements majeurs de mobilisation en faveur de la campagne. Le Bureau de l'OIT à Tokyo a récemment lancé la campagne «Carton rouge» au Japon, comme moyen de sensibilisation et comme composante d'une action plus large de mobilisation de fonds, en collaboration avec l'Association pour l'avancement des activités de l'OIT.

Le programme de l'IPEC **Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias (SCREAM)** continue à encourager la participation des enfants et l'autonomisation des jeunes, en mobilisant les enfants et les adolescents contre le travail des enfants et en promouvant une culture de respect des droits des enfants dans les communautés. On trouve parmi les faits marquants de 2012-2013:

- Au **Kenya**, l'Alliance kényane pour la promotion des enfants et l'IPEC ont élaboré ensemble une nouvelle version populaire du coffret SCREAM, qui a été terminée en 2013. Des professeurs ont été formés sur SCREAM et des clubs des droits des

enfants ont été créés dans les écoles.

Des journalistes aussi ont été formés aux questions de travail des enfants et les radios locales ont diffusé des discussions avec des enfants des écoles, des professeurs, des fonctionnaires et d'autres partenaires sur certains aspects du travail des enfants.

- En 2013, au **Kirghizistan**, l'Académie kirghize de l'éducation a approuvé l'adaptation nationale du coffret SCREAM et le ministère de l'Éducation et de la Science l'a homologué.
- Au **Malawi**, des ONG partenaires et les Bureaux de district du travail, du bien-être social et de l'éducation ont traduit le coffret pédagogique SCREAM en chichewa. Des «formateurs de formateurs» ont été formés à la méthodologie SCREAM et un processus visant à intégrer SCREAM dans les programmes des écoles non formelles et des centres de formation professionnelle a débuté.
- Au cours du biennium, le coffret SCREAM a également été traduit en serbe et en créole, faisant que SCREAM est désormais disponible en 25 langues⁵⁷.

Les principales évolutions de **l'initiative pour un Partenariat du 12 au 12** – qui bâtit des partenariats centrés sur SCREAM – sont, entre autres, le renouvellement du protocole d'accord avec l'**Organisation mondiale du mouvement scout** et la **Province de Pise** en 2012 (pour de plus amples informations, voir le rapport d'activités de l'IPEC de 2013).

4.2. Développement et partage des connaissances

L'IPEC continue à avoir une position de premier plan en matière de connaissances et facilite la production, le partage et l'utilisation des connaissances et des recherches relatives au travail des enfants. Il y parvient au moyen

⁵⁵ Visitez la page web de la campagne «Carton rouge au travail des enfants» : www.ilo.org/ipec/Campaignandadvocacy/RedCardtoChildLabour/lang--fr/index.htm.

⁵⁶ Visitez le site web du programme ArtWorks: www.iloartworks.org.

⁵⁷ Les principales versions du coffret pédagogique SCREAM sont disponibles à: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_1560.

de la production d'un rapport global sur les estimations mondiales et régionales, d'un rapport mondial sur le travail des enfants et des rapports sur les thèmes de la Journée mondiale contre le travail des enfants. L'IPEC encourage la coopération et la recherche interinstitutionnelles via le programme «Comprendre le travail des enfants» et s'efforce d'élaborer des méthodologies destinées à mieux saisir les pires formes de travail des enfants les plus négligées et à élaborer des méthodologies d'évaluation d'impact, en vue d'expliquer les meilleures réponses politiques pour éliminer le travail des enfants. Les projets de l'IPEC continuent à produire un ensemble de résultats de recherches et de projets, précieux pour documenter les politiques et l'action aux niveaux national et communautaire, ainsi que pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et de leçons apprises dans et entre les pays et les régions, tout comme au niveau mondial.

Comprendre le travail des enfants

Le programme inter-agences «**Comprendre le travail des enfants**» (UCW), regroupant l'OIT, la Banque mondiale et l'UNICEF, constitue une **importante plateforme de coopération dans la recherche, de dialogue politique, de construction de partenariats et de développement de connaissances sur le travail des enfants et les domaines politiques s'y rapportant**. En 2013, UCW a coordonné l'élaboration du premier Rapport mondial de l'OIT sur le travail des enfants⁵⁸, qui a analysé des données sur le travail des enfants et la protection sociale (voir section suivante).

Au cours du biennium, dans le cadre des efforts visant à combler le manque de connaissances sur l'efficacité des diverses approches programmatiques de l'élimination du travail des enfants, et dans le cadre du programme intégral de suivi et d'évaluation, l'IPEC et UCW

ont continué à soutenir l'**évaluation d'impact** des interventions menées dans deux projets de l'IPEC en El Salvador et au Ghana. La collecte de données de base a été achevée en 2012 et la collecte des données finales aura lieu vers la fin des projets (en 2014 et au-delà). Une collaboration a été établie avec la Banque mondiale, l'UNICEF et la FAO, dans le but d'analyser l'incidence d'un ensemble d'interventions sélectionnées sur le travail des enfants. Des évaluations d'impact axées sur le travail des enfants ont continué à être ajoutées à l'inventaire déjà existant dans le web (le seul dans son genre) et qui apportent des informations sur les évaluations d'impact de projets et de programmes relatifs au travail des enfants.

UCW a continué à travailler en collaboration étroite avec l'IPEC sur des recherches au niveau national et des activités de renforcement des compétences, orientées sur l'identification de réponses politiques efficaces et fondées sur des données factuelles pour lutter contre le travail des enfants et promouvoir l'emploi des jeunes. Au cours du biennium, des recherches ont été menées en République Dominicaine, en El Salvador, en Indonésie, au RDP lao, en Ouganda et au Togo, et, comme dans le passé, UCW a assuré l'implication forte des homologues nationaux et des organismes partenaires d'UCW, afin de garantir une appropriation nationale. La collaboration dans les pays de la CEDEAO a été accompagnée par un cours de formation formelle pour les offices statistiques en matière de collecte et analyse des données relatives au travail des enfants.

UCW a mené des **recherches axées sur la politique** à suivre dans un certain nombre de domaines. En 2013, trois études ont été menées à bien: a) l'analyse des données factuelles sur l'incidence des politiques publiques sur la lutte contre le travail des enfants⁵⁹; b) l'analyse

⁵⁸ BIT: *Rapport mondial sur le travail des enfants: Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants*, BIT-IPEC. Genève, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ippec/Informationresources/WCMS_178446.

⁵⁹ De Hoop J., Rosati F., *The complex effects of public policy on child labour*. Understanding Children's Work Working Paper Series, Rome 2013. Disponible à l'adresse http://www.ucw-project.org/Pages/bib_details.aspx?id=12313&Pag=0&Year=-1&Country=-1&Author=-1

de l'incidence des transferts conditionnels ou inconditionnels en espèces sur la lutte contre le travail des enfants⁶⁰; et c) l'analyse des données factuelles provenant du projet BRIGHT du Burkina Faso sur l'incidence des subventions scolaires et de l'accès accru à l'éducation sur le travail des enfants⁶¹. Citons parmi d'autres activités de recherche axées sur la politique à suivre une étude technique de la mesure des enfants travailleurs domestiques, qui a contribué à renforcer le dialogue inter-agences de l'UNICEF et l'OIT sur la mesure des tâches ménagères.

UCW a également contribué à l'élargissement du **partenariat de recherche mondial** sur les questions relatives au travail des enfants et d'emploi des jeunes, avec la consolidation de partenariats avec l'UNESCO, l'Institut de la statistique de l'UNESCO, la FAO-ESA et l'Oxford Policy Management.

En cherchant à poursuivre les recherches sur le travail des enfants dans l'agriculture, UCW a produit une étude pilote sur le travail agricole des enfants au Brésil, au Cameroun et au Malawi, ainsi qu'une étude pilote sur les enfants travaillant dans les pêcheries et l'aquaculture au Cambodge.

Données sur le travail des enfants

Les activités de collecte de données sur le travail des enfants au sein de l'IPEC sont de la responsabilité du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC. On peut noter parmi les activités du SIMPOC en 2012-2013:

- le soutien aux pays dans la mise en œuvre d'enquêtes nationales sur le travail des enfants et l'assistance technique pour des enquêtes de référence spécifiques à des secteurs ou domaines, dans le cadre de programmes de l'IPEC sur le terrain;
- le renforcement des capacités, grâce à la formation des partenaires nationaux en collecte de données sur le travail des enfants;
- les évolutions méthodologiques en matière de statistiques et de collecte de données sur le travail des enfants;
- une meilleure diffusion de ces jeux de données sur le travail des enfants; et
- l'apport de statistiques aux rapports mondiaux de l'OIT.

Soutien à la mise en œuvre des enquêtes sur le travail des enfants

Le SIMPOC a apporté son assistance technique, souvent assortie d'un soutien financier, aux États Membres de l'OIT, afin de renforcer les bases de données nationales et les connaissances sur le travail des enfants, grâce à des enquêtes nationales sur le travail des enfants (ENTE) et des études modulaires sur le travail des enfants (des modules intégrés dans des enquêtes nationales auprès des ménages, généralement l'enquête sur l'emploi). Au cours du biennium, des ENTE ont été réalisées ou sont encore en cours dans 34 pays: Albanie et Tadjikistan en **Europe et l'Asie centrale**; Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Madagascar, Maroc, Namibie, Ouganda, Sierra Leone et Zambie en **Afrique**; Bangladesh, Cambodge, Mongolie, Philippines, RDP lao et Viet Nam en **Asie et le Pacifique**; Égypte et Yémen dans les **États arabes**; Belize, Bolivie, Chili, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine et Uruguay en **Amérique Latine et les Caraïbes**. Alors que la plupart des ENTE étaient des enquêtes indépendantes sur le

⁶⁰ De Hoop J., Rosati F., *Cash transfers and child labour*. Understanding Children's Work Working Paper Series, Rome 2013. Disponible à l'adresse http://www.ucw-project.org/Pages/bib_details.aspx?id=12314&Pag=0&Year=-1&Country=-1&Author=-1

⁶¹ De Hoop J., Rosati F., *Does Promoting School Attendance Reduce Child Labour? Evidence from Burkina Faso's Bright Project* Understanding Children's Work Working Paper Series, Rome 2013. Disponible à l'adresse http://www.ucw-project.org/Pages/bib_details.aspx?id=12297&Pag=0&Year=-1&Country=-1&Author=-1

travail des enfants, certaines ont été organisées conjointement avec les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, en collaboration avec le Département des Statistiques du BIT.

Le SIMPOC a également fourni une assistance technique à des enquêtes de base sur le travail des enfants ciblées sur des secteurs et des domaines spécifiques au Cambodge, au Pakistan, au Kenya, au Liban, au Malawi, au Soudan du Sud, en Thaïlande, en Ouganda et au Viet Nam. Des enquêtes de base, qui font partie intégrante du travail de l'IPEC, ont été menées dans d'autres projets sans l'assistance technique directe du SIMPOC, mais en se fondant sur sa méthodologie et ses directives. En outre, le SIMPOC est en train de mettre en œuvre, en collaboration avec des partenaires nationaux, des enquêtes de base sur le travail des enfants dans le secteur agricole en République dominicaine et au Maroc, dans les activités minières informelles en Indonésie et dans l'élevage du bétail au Swaziland.

Formation des partenaires nationaux

Un des éléments essentiels des activités du SIMPOC est la formation des partenaires nationaux, pour renforcer les compétences statistiques en collecte et analyse de données sur le travail des enfants. Chaque pays dans lequel est menée une enquête sur le travail des enfants, bénéficie d'un cours de formation national dispensé par le SIMPOC, axé sur la collecte de données sur le travail des enfants et un autre sur l'analyse des données relatives au travail des enfants et la rédaction de rapports. Le SIMPOC fournit aussi, sur demande, de la formation aux partenaires et aux parties prenantes nationales dans d'autres domaines, mais surtout sur les enquêtes de base spécifiques à un domaine ou secteur et des évaluations rapides dans le cadre des programmes assortis de délais (PAD) de l'IPEC.

Au niveau régional, le SIMPOC a organisé un cours de formation sur la collecte de données sur le travail des enfants et des évaluations

rapides dans six pays du Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), en mars 2012, à Amman.

Évolutions méthodologiques

Le SIMPOC a publié conjointement avec le Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL) du BIT, le rapport intitulé *Hard to see, harder to count: Survey guidelines to estimate forced labour of adults and children*⁶². Ces directives visent à permettre aux chercheurs d'identifier et d'évaluer l'étendue du travail forcé parmi les enfants travailleurs.

En outre, des enquêtes visant à améliorer les méthodes d'estimation de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE) ont été mises en œuvre au Chili, en Indonésie et au Togo. Les travaux sur un manuel à publier en 2014 se sont poursuivis.

Le manuel de terrain pour les enquêtes de base sur le travail des enfants du SIMPOC, intitulé *Sampling Elusive Populations: Applications to Studies of Child Labour*, a été achevé en 2013 et sera publié sur papier et sur le site de l'IPEC au début de 2014. Le contenu du manuel a été présenté au cours de la 19e Conférence internationale des statisticiens du travail, en octobre 2013. Le SIMPOC est également en train d'élaborer un instrument de collecte de données ciblé, afin de combler le manque de connaissances sur le travail des enfants dans l'agriculture, en se concentrant sur les sous-secteurs des petites exploitations, des pêcheries et de l'aquaculture.

La collaboration entre le SIMPOC et la Section des enquêtes par grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF (MICS) a eu pour résultat un module de questionnaire révisé et plus détaillé sur le travail des enfants, qui devrait permettre aux enquêtes MICS et aux enquêtes

⁶² BIT-IPEC et SAP-FL: *Hard to see, harder to count: Survey guidelines to estimate forced labour of adults and children*. Genève, BIT, 2012. Disponible à: www.ilo.org/sapfl/Informationresources/ILOPublications/WCMS_182096.

ENTE, les deux principales sources de données sur les activités des enfants, de produire des estimations cohérentes du travail des enfants à l'intention des pays.

Le SIMPOC représente l'OIT en tant que membre du Groupe technique de collecte de données sur la violence envers les enfants, créé par le Groupe de référence sur le suivi et l'évaluation de la protection des enfants. La première publication de ce groupe, portant sur les principes éthiques, les dilemmes et les risques en matière de collecte de données sur la violence envers les enfants, sortie en 2012, reconnaissait la contribution importante du SIMPOC.

Le SIMPOC a aussi coordonné avec l'UNESCO et la Banque mondiale (Partenariat mondial pour l'éducation) l'examen de la manière dont les enquêtes ENTE du SIMPOC pourraient être appliquées pour évaluer le nombre d'«enfants non scolarisés», ce qui est une statistique essentielle pour l'élaboration de politiques dans le domaine de l'Éducation pour tous (EPT).

Diffusion des données relatives au travail des enfants

La page des statistiques sur le travail des enfants du site web de l'IPEC contient des informations sur les activités et les publications du SIMPOC et permet aux utilisateurs d'accéder à des fichiers de micro-données provenant des enquêtes assistées du SIMPOC. En 2012, la base de données en ligne **CL-Info**⁶³ a été agrandie et contient désormais 21 jeux de données. Le SIMPOC s'efforce en permanence d'améliorer la diffusion de ses bases de données sur le travail des enfants et de les tenir à jour. Il est aussi en train d'élaborer une base de données sur les principales conclusions et les micro-données provenant de ses enquêtes nationales, destinée à faciliter la préparation d'estimations mondiales régulières.

Apport de statistiques aux Rapports globaux de l'OIT

Le SIMPOC a préparé le rapport de l'OIT, *Mesurer les progrès réalisés dans la lutte contre le travail des enfants: Estimations mondiales et tendances 2000-2012*, diffusé à la *Conférence de Brasília*. Le rapport présente les quatrièmes et plus récentes estimations pour 2012 et les tendances du travail des enfants de 2000 à 2012 et suggère quelques priorités pour la promotion de l'objectif international d'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 (voir section 1.1).

Le SIMPOC a aussi contribué au chapitre «Estimations mondiales sur le travail domestique des enfants» du rapport intitulé *Éliminer le travail des enfants dans le travail domestique* (voir section 3.12).

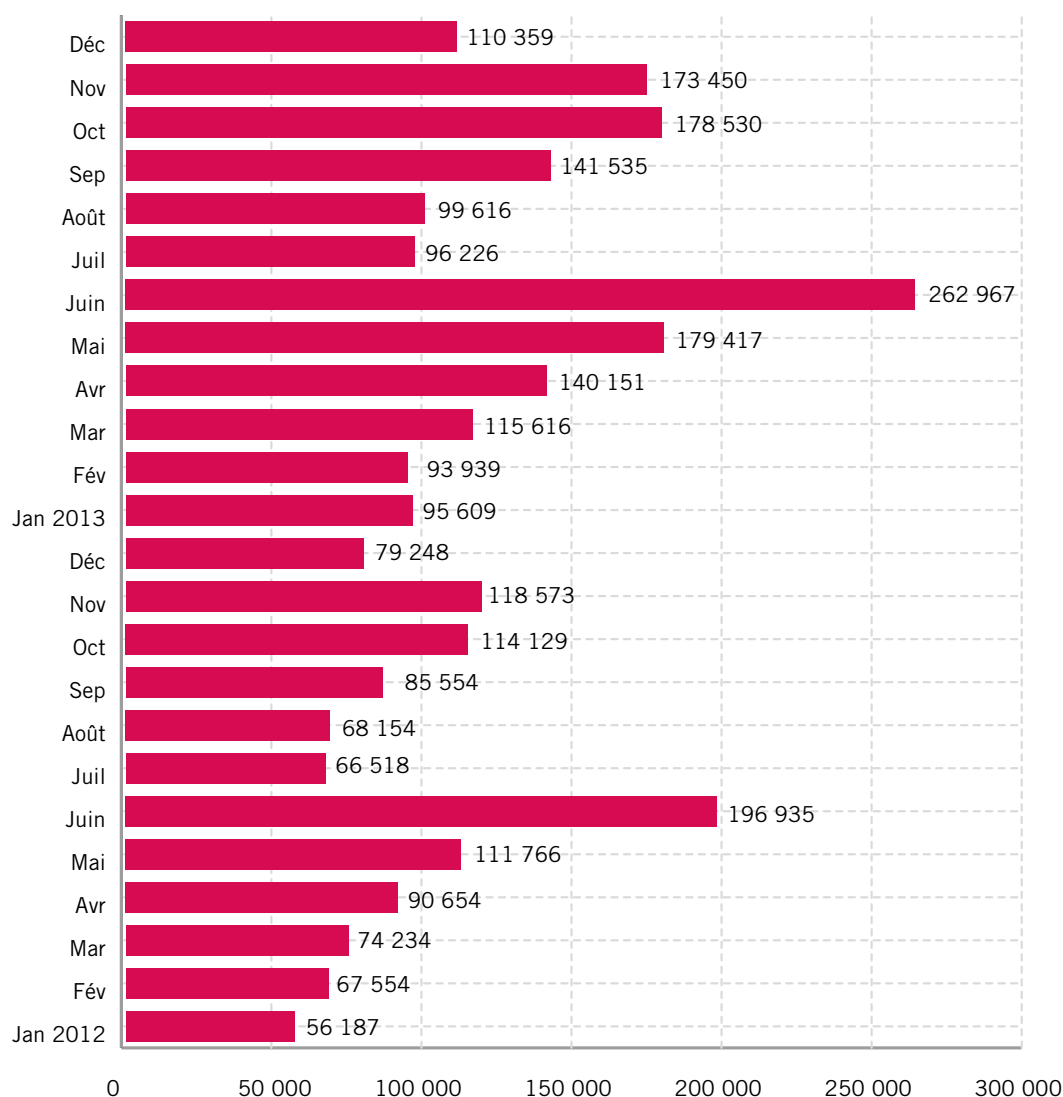
Protection sociale et travail des enfants

La *Feuille de route de La Haye* a demandé la publication d'une série de rapports mondiaux sur le travail des enfants. Le premier rapport de la série, sur la vulnérabilité économique, la protection sociale et la lutte contre le travail des enfants⁶⁴, a été publié en 2013. Ce rapport technique fondé sur des données factuelles a été élaboré par une équipe de recherche multidisciplinaire conduite par l'IPEC et composée d'experts du Département de la Sécurité Sociale du BIT, du programme Finance Sociale du BIT et du programme «Comprendre le travail des enfants» (UCW), avec des apports des secteurs de l'Emploi et du Dialogue social du BIT. Le rapport rassemble des recherches sur le travail des enfants et la protection sociale, établissant le fort potentiel de la protection sociale en tant qu'outil de lutte contre le travail des enfants. Il insiste sur le fait que la protection sociale n'est pas la seule solution, mais un pilier

⁶³ La base de données sur le travail des enfants CL-Info est disponible à: www.devinfo.info/cl_info.

⁶⁴ OIT: *Rapport mondial sur le travail des enfants: Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants*, BIT-IPEC. Genève, 2013. Disponible à: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_178446.

Figure 3. Nombre de visites du site web de l'IPEC pour 2012-2013



fondamental d'une réponse politique élargie. Le rapport examine le rôle des vulnérabilités économiques associées à la pauvreté, aux chocs économiques, à la maladie et à la vieillesse dans la vulnérabilisation des ménages au travail des enfants et considère l'impact des transferts en espèces, des programmes publics d'emploi, des assurances sociales et des autres initiatives de protection sociale sur le travail des enfants.

Le rapport encourage l'extension de la protection sociale conformément à la Recommandation n° 202 de l'OIT relative aux socles nationaux de sécurité sociale, en tant qu'élément essentiel des stratégies nationales

de lutte contre le travail des enfants. Les socles nationaux de protection sociale devraient comprendre au moins un niveau minimum de sécurité du revenu pendant tout le cycle de vie, ainsi que l'accès aux soins de santé essentiels. Le rapport met en lumière le fait que les programmes de sécurité sociale adaptés aux enfants, en particulier, ceux conçus dans l'optique du *risque* de travail des enfants, peuvent contribuer à faire pencher la balance dans les décisions des foyers de sortir les enfants du travail pour les envoyer à l'école.

Le rapport recommande également d'introduire des mesures spécifiques sur le travail des

enfants dans les systèmes de sécurité sociale, de renforcer les capacités et les cadres légaux nationaux, ainsi que d'atteindre les groupes d'enfants vulnérables, comme ceux vivant avec le VIH, les enfants migrants, les enfants des minorités ethniques marginalisées, des populations indigènes et des autres groupes économiquement et socialement exclus.

Le rapport indique le besoin de davantage d'informations sur les types d'instruments de protection sociale qui fonctionnent pour orienter la conception des politiques et programmes. Il identifie en particulier quatre lacunes dans la connaissance du travail des enfants et de la protection sociale: l'impact sur les filles, sur les pires formes de travail des enfants, l'incidence à long terme, et l'impact des actions de sensibilisation complémentaires.

L'établissement et la consolidation des collaborations en matière de recherche avec d'autres organisations internationales ont été poursuivis: avec la FAO, afin d'analyser l'effet des systèmes de transferts sociaux en espèces au Kenya et en Zambie (conjointement avec l'UNICEF), et au Malawi et au Lesotho (conjointement avec l'UNICEF et l'Oxford Policy Management); et avec la Banque mondiale, afin d'analyser l'impact des programmes de travaux publics sur le travail des enfants au Malawi et des programmes de transfert en espèces aux Philippines.

Le Bureau de l'OIT à Brasilia et le ministère brésilien du Développement social et de la Lutte contre la faim, ont organisé un séminaire sur le travail des enfants et la protection sociale lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2013, dans le cadre de la préparation de la *Conférence de Brasilia*. Le séminaire a discuté de l'impact des programmes de transfert en espèces sur le travail des enfants, des progrès réalisés dans le pays grâce aux politiques récentes de protection sociale et les défis des nouvelles politiques et des nouveaux services publics.

Outils de partage des connaissances

L'IPEC continue à apporter aux mandants de l'OIT, aux décideurs politiques, aux praticiens et aux autres parties prenantes les connaissances dont ils ont besoin, grâce à son site web et aux outils en ligne, à du renforcement des compétences, à de la formation et à des ateliers de partage des connaissances à tous les niveaux.

Le **site web de l'IPEC**⁶⁵ fournit des informations actualisées sur les thèmes, projets, campagnes et événements importants et permet au public d'accéder à de nombreuses publications et ressources, grâce à sa **base de données IPECINFO**, qui contient actuellement plus de 3 000 publications et du matériel de sensibilisation dans de nombreuses langues. L'annexe VI contient une liste des principales publications produites en 2012-2013. Au cours du biennium, le site web de l'IPEC a reçu 2 816 921 visites, contre 1 517 847 en 2010-2011. Les visites continuent à augmenter de manière significative lors de la préparation de la Journée mondiale contre le travail des enfants (196 935 visites en juin 2012 et 262 967 visites en juin 2013) et avant des événements majeurs (141 535 en septembre 2013, à la suite du lancement du rapport global sur les estimations mondiales; et 178 530 en octobre 2013, à l'occasion de la *Conférence de Brasilia*). Le site web jouit désormais d'un intérêt régulier (plus de 150 000 visites par mois) pendant toute l'année, excepté en janvier, février, juillet et août (plus de 95 000 visites par mois). Les comptes **Facebook**⁶⁶ et **Twitter**⁶⁷ de l'IPEC ont été synchronisés avec le site web et sont de plus en plus populaires. Citons parmi les autres outils d'encouragement du partage des connaissances les **Communautés de pratiques de l'IPEC** et un certain nombre d'autres portails et sites web gérés au niveau régional ou national.

⁶⁵ Visitez le site web de l'IPEC: www.ilo.org/ipec/lang--fr/index.htm.

⁶⁶ Visitez le compte Facebook de l'IPEC: www.facebook.com/WorldDay.Against.ChildLabour.12June.

⁶⁷ Visitez le compte Twitter de l'IPEC: https://twitter.com/ILO_IPEC.



Panneau de l'exposition du 20e anniversaire de l'IPEC «La lutte de l'OIT contre le travail des enfants: un rêve de liberté».
Visitez en ligne la version complète de l'exposition: www.ilo.org/legacy/english/wdaci/2013/en/bit-maket/fr/index.html.

Développer de nouvelles formes de coopération technique

Through South-South and Triangular Cooperation, countries in the South share their experiences of how policy and commitment can be turned into action against child labour.

Grâce à la Coopération Sud-Sud et Triangulaire, les pays du Sud partagent leur expérience sur la manière dont la politique et l'engagement peuvent se transformer en action contre le travail des enfants.

A través de la Cooperación Sur-Sur y Triangular, los países del Sur comparten sus experiencias para transformar en acción las políticas y el compromiso de lucha contra el trabajo infantil.



Signature du partenariat entre l'OIT et le Brésil en faveur de la coopération Sud-Sud, Brésil, 2009



L'IPEC reçoit le Prix de la coopération Sud-Sud pour l'innovation, BIT Genève, Suisse, 2010

5. Coopération technique

L'IPEC a continué à fortement dépendre de sources extrabudgétaires pour obtenir les produits, résultats et impacts nécessaires à faire progresser la lutte contre le travail des enfants et pour atteindre et dépasser les cibles des deux indicateurs de l'Objectif 16 sur le travail des enfants.

En raison de l'environnement difficile en matière de mobilisation des ressources et des appels d'offres du principal donateur du Programme, l'IPEC a relevé les défis de réussir à trouver des financements pour les projets au niveau national qui suivent un programme équilibré comprenant l'élargissement de la base de connaissances mondiale au sujet des causes et des effets du travail des enfants, en conseillant et guidant les réponses politiques publiques au travail des enfants, en renforçant la capacité des mandants tripartites à fournir des solutions efficaces pour lutter contre le

travail des enfants et en mettant en œuvre des activités qui servent directement les enfants en situation de travail des enfants ou en situation de risque. Le biennium a vu des contributions de 16,3 millions de dollars E.-U. (ou 33 pour cent) pour des projets au niveau mondial.

Le montant total des nouvelles contributions en 2013 a atteint 26,5 millions de dollars E.-U. Le total pour 2012-2013 s'est élevé à 48,8 millions de dollars E.-U., alors qu'il était de 83,8 millions de dollars E.-U. lors du biennium 2010-2011. Ceci représente une diminution de 42 pour cent.

Un total de 19 projets de l'IPEC, d'une valeur globale de 38 millions de dollars E.-U. ont pris fin en 2012-2013. Ceci a été compensé par l'approbation des 25 nouveaux projets, avec un budget total de 48,8 millions de dollars E.-U.

Tableau 3. Services d'assistance et conseil de l'IPEC en 2012-2013

Région	Pays
Afrique (40)	Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda et Zambie
Amérique latine et le Caraïbes (22)	Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
États arabes (5)	Égypte, Jordanie, Liban, Territoires palestiniens occupés et Yémen
Asie et le Pacifique (20)	Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, RDP lao, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie Nouvelle Guinée, Philippines, Japon, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam
Europe et l'Asie centrale (9)	Albanie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kosovo, Kirghizstan, Tadjikistan, Turquie, Ukraine et Ouzbékistan

Tableau 4. Évolution des contributions depuis 2004 (en millions de dollars E.-U.)

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
66,3	61,6	72,5	21,0	66,3	53,4	50,0	33,8	22,3	26,5 préliminaire

La région d'Afrique, où 6 projets d'une valeur totale de 15,7 millions de dollars E.-U. ont pris fin, a connu le nombre le plus élevé de clôtures de projets, suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes, avec 3 clôtures pour une valeur totale de 10,2 millions de dollars E.-U.

En 2012-2013, l'IPEC a fourni une assistance technique et des services de conseil à 95 États Membres, ainsi qu'au Kosovo, et a maintenu des activités opérationnelles dans 81 pays. Le tableau 3 indique les pays où des services de conseil et d'assistance techniques ont été fournis, alors que les pays dans lesquels des activités opérationnelles ont été menées figurent à l'annexe VII.

5.1. Développement de projets

L'importante modification des modalités de financement (dès 2011) du principal donateur de l'IPEC, les États-Unis – déjà mentionnée dans le rapport de 2010-2011 de l'IPEC – s'est poursuivie pendant tout le biennium 2012-2013 et, désormais, tous les projets financés par les États-Unis et mis en œuvre par l'IPEC depuis 2011 ont été attribués sur la base d'un processus d'appel d'offres. Même si l'IPEC a adapté la conception et les processus d'élaboration de ses projets pour répondre à l'environnement « concurrentiel », l'incidence de cette modalité sur le Programme global ne peut être ignorée. L'IPEC a estimé qu'en 2011 – la première année d'exigence d'appels d'offres – le coût total pour l'OIT de la préparation d'une proposition à soumettre a été d'environ 120 000 dollars. Lors de la dernière phase de soumissions, le coût total pour l'OIT a été réduit à environ 80 000 dollars, grâce à de meilleures procédures et compétences en rédaction des soumissions au sein de l'équipe du Programme.

Selon les règles des appels d'offres, les propositions soumises par l'IPEC doivent répondre totalement aux exigences – parfois

détaillées – contenues dans le cahier des charges. Ceci implique que chaque appel à propositions a dû être évalué soigneusement pour déterminer si les paramètres fixés par le donateur sont cohérents et adaptés au mandat, aux stratégies et aux priorités de l'OIT et de l'IPEC. Cette phase d'évaluation qui tient compte de l'environnement concurrentiel pour un appel d'offres particulier a forcé l'IPEC à jeter un regard critique sur sa capacité à fournir certains types de services de manière compétitive et économique et à considérer s'il est plus stratégique de recourir à d'autres organismes pour la prestation des services, ce qui s'est traduit, dans le cas de certains appels, par des décisions de ne pas se porter candidat. Ceci a eu une incidence sur les nouveaux projets de l'IPEC à deux niveaux: d'abord, sur la capacité du Programme à travailler avec les organisations de prestation de services moins connues, et bien souvent locales, pour renforcer leur capacité à s'occuper du travail des enfants et, en deuxième lieu, la capacité de l'IPEC à tester ou piloter des stratégies réellement novatrices.

Au cours du biennium, l'IPEC a amélioré son expérience dans la préparation des réponses aux appels d'offres de l'Union européenne. Il a préparé, avec l'aide de ses mandants, un certain nombre de notes conceptuelles par rapport à des appels d'offres spécifiques, sous l'intitulé « Protection des enfants contre la violence » et a été prié d'élaborer une proposition complète dans un des cas. Malheureusement, étant donné la nature générale de l'appel d'offres, qui n'était pas axé exclusivement sur le travail des enfants, l'IPEC ne l'a pas remporté.

5.2. Exécution du Programme

Au cours du biennium, pour toutes les sources de financement, l'IPEC a dépensé un total de quelque 99 millions de dollars E.-U. et a déployé des activités opérationnelles dans 81 pays du monde. De cette somme, 5 pour cent ont été financés par le budget ordinaire de l'OIT (y compris le budget ordinaire de coopération technique). En outre, l'objectif de la lutte contre le travail des enfants a obtenu un total de 152 000 dollars E.-U. du compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), dont la majeure partie pour soutenir des actions nationales prioritaires. Ainsi, la plus grande partie des ressources allouées à la lutte contre le travail des enfants (95,8 pour cent) provient encore d'allocations extrabudgétaires.

Les dépenses relevant des financements extrabudgétaires en 2013 se sont élevées à 51,7 millions de dollars E.-U., contre 47,3 millions à la fin de 2012, soit une augmentation de 9,3 pour cent. Pour l'ensemble du biennium, les dépenses se sont élevées à 99 millions de dollars E.-U. pour 2012-2013, contre 95,6 millions en 2010-2011.

L'IPEC continue à représenter une part importante du total des programmes de coopération technique de l'OIT, avec 25 pour cent des affectations totales de l'OIT pour 2012-2013. En 2013, les projets de l'IPEC ont représenté 23 pour cent du total des engagements et 23,4 pour cent des dépenses de l'année 2013.

Les graves retards subis par les projets de l'IPEC dans leur phase de démarrage au cours du biennium écoulé ont été corrigés en grande partie grâce aux procédures de prospection et de recrutement plus rapides mises en place pour réagir aux procédures d'appel d'offres. La plupart des projets de l'IPEC peuvent désormais disposer du personnel clé dans les 1,5 à 3 mois suivant l'approbation.

5.3. Appui de la communauté des donateurs

En 2012-2013, les États-Unis sont demeurés le principal donateur de l'IPEC, fournissant 29,6 millions de dollars (60 pour cent du total des contributions), suivis par l'Espagne avec 4,7 millions (9,5 pour cent), le Brésil avec 3,3 millions (6,6 pour cent) et l'Allemagne avec 3 millions (6,1 pour cent). Le nombre de donateurs, y compris les pays donateurs, les donateurs non-gouvernementaux et les agences des Nations Unies, est resté relativement stable: 13 en 2012 et 12 en 2013. En 2012-2013, l'IPEC a eu 4 donateurs non-gouvernementaux (voir tableau 5), confirmant la tendance observée en 2010-2011. Le département du Travail des États-Unis (USDOL) a attribué presque toutes ses ressources pour la lutte contre le travail des enfants de 2013 par appels d'offres relatifs à 10 projets.

Avec le soutien et la coopération des Bureaux sur le terrain et des autres Départements du BIT, l'IPEC a continué à adapter les procédures et stratégies requises pour répondre avec flexibilité aux appels d'offres. Lors de la préparation des offres pour des projets au niveau national, l'IPEC a adopté une stratégie axée sur des partenariats soit avec d'autres Départements et Bureaux de l'Organisation sur le terrain, soit avec des partenaires sociaux, d'autres agences des Nations Unies et ou des ONG et, dans un cas avec le Centre pour la solidarité syndicale internationale de l'American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO), dans le cadre d'un appel d'offre pour un projet de lutte contre le travail des enfants dans le secteur du caoutchouc au Libéria. Le but était de concentrer les apports de l'IPEC sur les domaines où l'organisation disposait d'un avantage comparatif évident et pouvait contribuer à renforcer la capacité des institutions à abolir le travail des enfants.

Tableau 5. Donateurs de l'IPEC pour 2000-2013

Donateurs	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009	2010-2011	2012-2013
GOUVERNEMENTAUX							
Allemagne		X	X		X	X	X
Australie		X					
Autriche	X						
Belgique	X	X	X		X		
Brésil			X	X	X	X	X
Canada	X	X	X	X	X		
Corée		X					
Danemark		X	X	X	X	X	X
Espagne	X	X	X	X	X	X	X
États-Unis	X	X	X	X	X	X	X
Finlande	X	X	X	X	X		
France	X	X	X	X		X	
Hongrie	X						
Irlande					X		X
Italie	X	X	X	X	X	X	
Japon	X	X					
Norvège	X	X	X	X	X		
Nouvelle-Zélande		X					
Pays-Bas	X	X	X	X	X	X	X
Pologne	X		X				
Portugal	X						
République dominicaine				X			X
Royaume-Uni	X	X	X	X			
Suède		X	X	X		X	
Suisse		X		X	X		
Syrie						X	
Union européenne			X	X	X		X
Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO)					X	X	X
Total	15	18	16	15	15	10	10
DONATEURS NON-GOUVERNEMENTAUX							
ACILS – Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs – États-Unis			X				
APFTU – Confédération des syndicats du Pakistan		X					
CAOBISCO – Association des industries du Chocolat, du Biscuit et de la Confiserie de l'Union européenne							X

Donateurs	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009	2010-2011	2012-2013
BGMEA – Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh		x					
BID – Banque interaméricaine de développement				x			
Caixa Geral de Depositos – Portugal							x
ECLT – Elimination of Child Labour in Tobacco-growing Foundation		x		x		x	
FIFA – Fédération Internationale de Football Association		x	x	x			
Fondation Telefónica – Espagne					x	x	
Hey U Entertainment Group – Allemagne			x				
ICA/GIG – Association internationale de la confiserie/Groupe des questions globales de l'industrie du chocolat et du cacao		x				x	
JTI – Japan Tobacco International						x	x
JTUC-RENGO – Confédération des syndicats du Japon			x	x	x		
Mars, Inc. – États-Unis							x
PCMEA – Association des fabricants et des exportateurs de tapis du Pakistan		x	x				
Provincia di Milano – Italie			x				
Remes, Seppo Juha (M.) – Donation privée – Finlande			x				
SCCI – Chambre de Commerce de Sialkot – Pakistan	x	x					
SIMAP – Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan		x	x				
Total	1	8	8	4	2	4	4
AGENCES DES NATIONS UNIES							
PAM – Programme alimentaire mondial						x	
PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement	x				x	x	x
UNDCP – Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues					x		
Une ONU						x	x
UNESCO		x				x	
UNHCR – Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		x					
UNICEF	x		x	x	x	x	x
UNTFHS – Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine		x			x		x
Total	2	3	1	1	4	5	4
GRAND TOTAL	18	29	25	20	21	19	18

En 2012, l'IPEC a obtenu deux projets au niveau national, l'un sur les enfants domestiques (en Indonésie) et l'autre sur la politique de lutte contre le travail des enfants (Panama et Équateur), pour un montant total de 8,4 millions de dollars E.-U. En 2013, l'IPEC a obtenu deux projets mondiaux s'élevant à 14,7 millions de dollars E.-U.; et un projet au niveau national (Myanmar) s'élevant à 5 millions de dollars E.-U.

En dépit de la crise financière, les donateurs, qu'il s'agisse de gouvernements, d'organisations d'employeurs ou de travailleurs, d'ONG ou de sociétés, ont continué à assurer un soutien non financier au Programme, par exemple en fournissant des apports à la conception des activités des projets, des directives et des textes de politique, des installations pour la tenue de séminaires ou d'ateliers et d'autres pour les activités des projets. Même si ces contributions ne sont pas toujours quantifiables, elles sont essentielles pour le fonctionnement du Programme.

5.4. Nouveaux projets de l'IPEC

En plus des nouveaux projets décrits dans le rapport de l'année dernière⁶⁸, 2013 a vu l'approbation par les donateurs de 12 nouveaux projets de coopération technique financés par des fonds extrabudgétaires (CTFX), pour un montant de 26,5 millions de dollars E.-U.

En **Afrique**, 3 nouveaux projets ont été approuvés en 2013. L'un d'eux finançait un poste de professionnel junior au sein de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (financé par les Pays-Bas). Le but du nouveau projet au Malawi (financé par «Une ONU») est d'élargir les programmes de protection sociale afin que ceux-ci traitent du travail des enfants, alors

que le nouveau projet à Madagascar (financé par l'UNICEF) vise à protéger le droit des enfants d'être tenus à l'écart des pires formes de travail des enfants et de la violence dans les régions de Diana et d'Atsimo Andrefana. Ces 3 nouvelles approbations de projets sont à mettre en relation avec les 5 approbations de 2012. Le nombre total de 7 nouveaux projets approuvés au cours du biennium représente une diminution par rapport aux 10 projets approuvés en 2010-2011.

Dans la région d'**Asie et le Pacifique**, 2013 a vu l'approbation de 3 nouveaux projets. Le nouveau projet mis en route au Népal cherche à soutenir le Plan directeur népalais d'abolition du travail des enfants (financé par le Danemark). Deux nouveaux projets à mettre en œuvre au Myanmar ont été approuvés: l'un d'eux (financé par les États-Unis) vise à réaliser une enquête nationale sur le travail des enfants, afin de déterminer le nombre d'enfants astreints au travail et d'élaborer un cadre approprié de lutte contre le phénomène; et l'autre (financé par l'UNICEF) cherche à effectuer un suivi et à faire rapport sur la prévention, le retrait, la réhabilitation et la réintégration des enfants affectés par des conflits armés. Ces 3 projets portent le nombre d'approbations de nouveaux projets du biennium de 2012-2013 à 8, ce qui représente une augmentation par rapport aux 2 projets approuvés pendant le biennium de 2010-2011.

Dans l'**Amérique latine et les Caraïbes**, 2 nouveaux projets ont été approuvés en 2013. L'un d'eux (financé par la République dominicaine) visera à aider la République dominicaine à s'assurer que son système national de protection sociale «Progresando con solidaridad» atteint les ménages qui subissent du travail des enfants. L'autre projet (financé par le Brésil) cherchera à prévenir et à éliminer le travail des enfants dans la région. L'ajout de ces nouveaux projets aux approbations de l'année dernière porte le total des nouvelles approbations à 5 projets, contre

⁶⁸ 2012 a vu l'approbation de 16 nouveaux projets de coopération technique extrabudgétaire, pour un montant de 15 millions de dollars E.-U., plus 6 nouveaux projets financés par le compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), avec une valeur totale juste au-dessus de 1 million de dollars E.-U.

7 projets approuvés au cours du biennium précédent.

En **Europe et l'Asie centrale**, un nouveau projet a été approuvé en vue d'aider la Turquie à lutter contre le travail des enfants dans la récolte saisonnière des noix dans la province d'Ordu (financé par CAOBISCO). De plus, l'OIT a apporté un financement à un projet de suivi du travail des enfants en Ouzbékistan (financé par le CSBO). Sur l'ensemble du biennium, il y a eu un total de 4 nouveaux projets approuvés, contre 3 lors du biennium de 2010-2011.

Dans les **États arabes**, l'UNICEF a apporté un financement pour lancer des travaux d'évaluation du nombre et du profil des enfants travaillant dans les rues au Liban. Au cours du biennium de 2012-2013, 3 projets ont été approuvés contre 2 projets approuvés au cours du biennium précédent.

Cinq projets de coopération technique extrabudgétaire ont été approuvés aux niveaux **interrégional et global**. Le premier projet (financé par les États-Unis) se concentrera sur la mesure du travail des enfants, en effectuant des enquêtes dans 9 à 10 pays (Arménie, El Salvador, Éthiopie, Géorgie, Jamaïque, Malawi, Maroc, Pérou et Tanzanie, plus une enquête sectorielle spécifique dans un pays non encore défini) et en actualisant les statistiques nationales sur le travail des enfants et les taux de participation scolaire dans une centaine de pays. Le deuxième projet (financé par les États-Unis) cherchera à assister des États Membres qui ont ratifié la Convention n° 182, afin qu'ils entreprennent des actions ciblées pour abolir les pires formes de travail des enfants dans un maximum de 10 pays (Bangladesh, Paraguay, Philippines, Surinam, Ouganda et 5 autres pays non encore définis). Le troisième projet (financé par les Pays-Bas) approuvé en 2013 vise à soutenir la Plateforme contre le travail des enfants (CLP) du Groupe de travail du Pacte mondial des Nations Unies

sur les droits de l'homme et le travail. Un autre projet (financé par les États-Unis) a été approuvé pour entreprendre des audits des projets, alors qu'un dernier projet cherchera à apporter un soutien au Rapport de suivi mondial de l'EPT (financé par l'UNESCO). Ces 5 projets portent le nombre d'approbations de nouveaux projets du biennium de 2012-2013 à 7, contre 8 projets approuvés pendant le biennium de 2010-2011.

5.5. Pénurie de ressources

Pendant le biennium, des États Membres, des organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres organismes ont continué à demander du conseil technique, de l'assistance et du soutien à l'IPEC, afin de faire avancer leurs efforts visant à éliminer le travail des enfants. L'IPEC a une longue liste de demandes, dont certaines depuis longtemps, auxquelles il ne peut répondre de façon adéquate, voire pas du tout, à cause d'une pénurie de ressources. En regardant vers l'avenir, l'IPEC s'attend à ce que cette liste augmente considérablement, à moins que l'actuelle tendance à la réduction des allocations ne s'inverse.

Nous présentons ci-après quelques exemples de demandes présentées à l'IPEC et auxquelles le Programme ne peut répondre en raison du manque de ressources:

- En **Afrique**, de nombreux gouvernements, dont ceux des Comores, du Ghana, de Madagascar, du Malawi, du Niger, du Soudan du Sud et du Togo, ont présenté des demandes d'assistance pour la formulation et la mise en œuvre de plans d'action nationaux (PAN) ou une assistance sectorielle spécifique.
- Dans la région d'**Asie et le Pacifique**, les gouvernements de Mongolie et du Sri Lanka ont préparé des plans d'action nationaux (PAN) pour lutter contre les pires formes de travail des enfants et ont demandé à l'IPEC



Encadré 15 AFRIQUE – Promotion des zones libres de travail des enfants grâce à une approche intégrée basée sur une zone géographique (IABA) au Kenya, au Malawi et en Ouganda



Une réunion du Comité communautaire de lutte contre le travail des enfants de la zone 23 de Lilongwe, dans le cadre du projet SNAP de système d'observation et suivi du travail des enfants à base communautaire au Malawi.



Une réunion du Comité communautaire de lutte contre le travail des enfants du district de Rakai, en Ouganda, dans le cadre du projet SNAP en Ouganda.

Dans un nombre chaque fois plus grand de pays, les projets de l'IPEC ont utilisé une approche intégrée basée sur une zone géographique (IABA)¹, qui conduit dans bien des cas les communautés à se déclarer elles-mêmes des zones libres de travail des enfants. L'approche IABA vise tous les enfants tombés dans le travail des enfants ou qui risquent d'y tomber d'une zone cible bien définie, afin d'éviter le déplacement d'une forme de travail des enfants à une autre. Elle rassemble les diverses parties prenantes et les prestataires de services, afin d'assurer que des services et des programmes sont fournis de manière intégrée et visent toutes les questions liées et systémiques qui perpétuent le travail des enfants. Elle élimine le travail des enfants et crée des zones libres de travail des enfants de trois points de vue: centrés sur le travail, fondés sur les droits et visant la subsistance communautaire et le travail décent. L'approche IABA permet une intégration étroite des interventions recherchant la prévention, le retrait et la réhabilitation des enfants en situation de travail des enfants ou en situation de risque, et la protection des jeunes travailleurs, en soutenant l'autonomisation des familles vulnérables et des communautés. L'approche IABA vise à créer des modèles de bonnes pratiques pour l'extension des zones libres de travail des enfants au reste du pays.

Au Kenya, au Malawi et en Ouganda, l'approche a été mise en œuvre aux niveaux national, de district et des communautés, grâce à des projets IPEC financés par les États-Unis. Les interventions des projets ont amélioré la capacité des gouvernements locaux à fournir et coordonner des services sociaux et renforcé la capacité des communautés à gérer les risques et à répondre aux besoins de leurs membres les plus vulnérables. Elles ont aussi créé un environnement favorable au niveau du district pour la lutte contre le travail des enfants, grâce à la sensibilisation, à la formation et au soutien à l'application de la réglementation de lutte contre le travail des enfants. Les systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants (OSTE) à base communautaire ont été mis en place par des organisations communautaires, dans le but de surveiller et d'identifier les enfants travailleurs et les enfants en situation de risque et de les acheminer aux services compétents au niveau de district, en collaboration avec les services de l'inspection du travail et le gouvernement local. De cette manière, l'approche IABA a responsabilisé les communautés pour que celles-ci suivent le travail des enfants dans une zone donnée et parlent au nom des enfants, tout en renforçant la législation locale et la couverture, la prestation et la coordination des services publics et sociaux à tous les niveaux, y compris au niveau national.

¹ Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note d'information de l'IPEC «Promoting Child Labour Free Zones (CLFZs) through an Integrated Area-Based Approach (IABA)», disponible à: <http://www.ilo.org/ipeginfo/product/viewProduct.do?productId=21995>.

de les assister dans leur mise en œuvre. Les premiers pas pour aider le Bangladesh, la RDP lao, Timor-Leste et le Viet Nam à élaborer leurs PAN ont été donnés, mais ces pays auront besoin de plus d'assistance technique avant de les finaliser et de lancer leur mise en œuvre. Le Cambodge et le Népal ont demandé de l'assistance pour élaborer et mettre en œuvre de nouvelles phases de leurs PAN.

- Dans l'**Amérique latine et les Caraïbes**, l'OIT reçoit des demandes d'organismes nationaux et régionaux pour un ensemble de services d'assistance technique. Ces services vont de la mise en œuvre totale d'un programme détaillé de coopération technique ou de conseils sur des aspects spécifiques de haut niveau de développement de politique et de cadres législatifs pour l'assistance technique, afin de lutter contre le travail des enfants au sein des populations difficiles à atteindre, dont les personnes socialement exclues, les migrants et les groupes de populations indigènes.
- En **Europe et l'Asie centrale**, le gouvernement de l'Ouzbékistan a demandé, comme ceux d'Albanie, de Moldavie et d'Ukraine, le soutien de l'IPEC.

- Dans les **États arabes**, l'OIT a reçu plusieurs demandes d'assistance technique de l'IPEC de la part des gouvernements d'Irak et du Yémen, ainsi que des territoires palestiniens occupés.

Beaucoup de pays de toutes les régions ont demandé une assistance financière et/ou technique du SIMPOC pour la collecte, documentation, traitement et analyse des données relatives au travail des enfants.

Un nombre croissant de pays et de mandants demandent de l'assistance technique et du soutien dans le cadre de la Convention n° 189 de l'OIT sur le travail domestique, afin de traiter spécifiquement de la situation des enfants dans le travail domestique.

L'IPEC a également constaté une augmentation significative des demandes de conseils techniques et pratiques provenant des entreprises du secteur privé qui sont confrontées à du travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.

De plus, les principaux domaines d'action de l'IPEC, comme sa campagne mondiale de sensibilisation et de promotion antérieurement financée par des fonds extra-budgétaires, sont à présent sévèrement sous-financés.



Panneau de l'exposition du 20e anniversaire de l'IPEC «La lutte de l'OIT contre le travail des enfants: un rêve de liberté».
Visitez en ligne la version complète de l'exposition: www.ilo.org/legacy/english/wdaci/2013/en/bit-maket/fr/index.html.

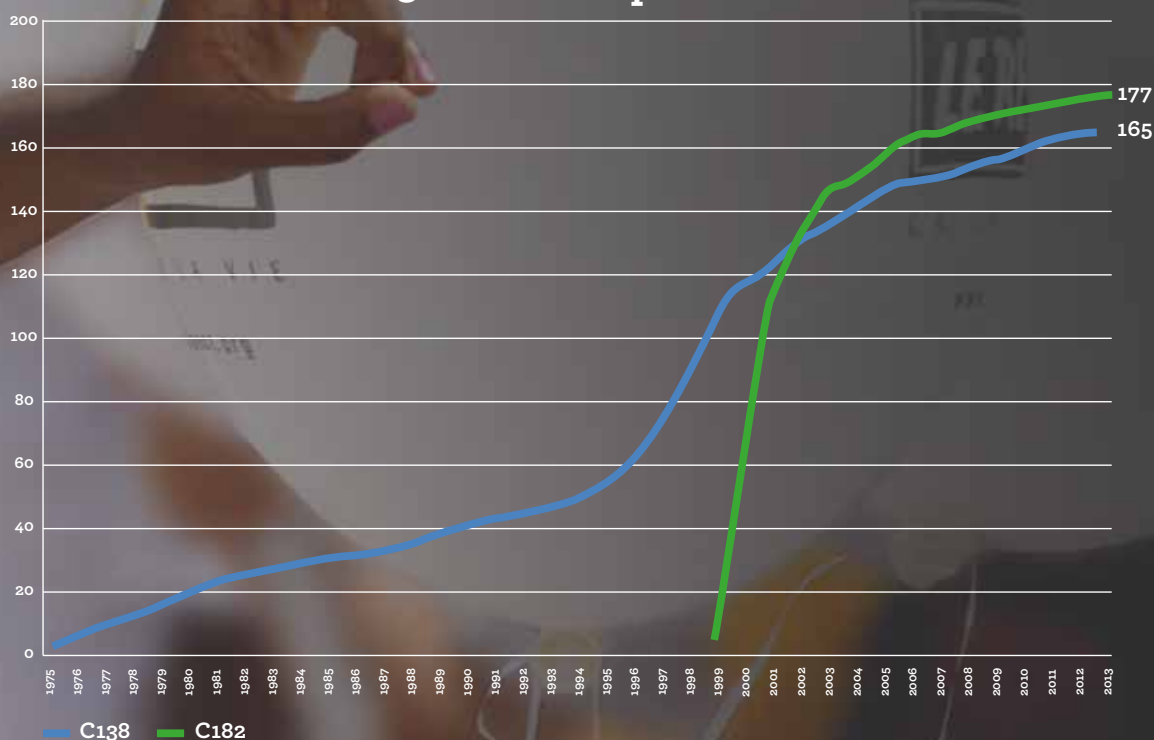
Convention n° 182 de l'OIT, la convention la plus rapidement ratifiée

The Worst Forms of Child Labour Convention is the most rapidly ratified in the ILO's history. With 177 member States already signed up to it, in 2013 it is nearing universal ratification. Now we need to accelerate progress towards eliminating the worst forms as part of the struggle to end *all* child labour.

La Convention sur les pires formes de travail des enfants est la convention la plus rapidement ratifiée de l'histoire de l'OIT, avec 177 Etats Membres qui l'ont déjà signée. En 2013, elle est proche d'une ratification universelle. Désormais, il nous faut accélérer les progrès en direction de l'abolition des pires formes de travail des enfants, dans le cadre de la lutte pour mettre fin à *tout* travail des enfants.

El Convenio núm. 182 sobre la prohibición de las peores formas de trabajo infantil es el más rápidamente ratificado en la historia de la OIT. Con 177 Estados miembros que ya lo han suscrito, en 2013 se acerca su ratificación universal. Ahora necesitamos acelerar los avances hacia la eliminación de las peores formas en el marco de la lucha para acabar con *todo* el trabajo infantil.

Nombre de ratifications des Conventions
n° 138 et n° 182 par année



6. Gestion du Programme, questions de personnel et données financières

La structure d'organisation de l'IPEC a continué à refléter un focus sur la collecte de données, la recherche, les normes, l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités, la promotion, le partenariat, les activités opérationnelles au niveau national et l'évaluation.

6.1. Développement et gestion des ressources humaines

Actuellement, l'IPEC compte 208 membres des services organiques et des services généraux. Approximativement 22 pour cent des collaborateurs de l'IPEC travaillent au siège de l'OIT à Genève et 54 pour cent de la totalité du personnel de l'IPEC sont des femmes.

L'IPEC affronte toujours des défis majeurs par rapport à la situation du personnel, étant donné qu'un certain nombre de grands projets doivent prendre fin en 2013 et au début de 2014.

A la fin 2013, l'IPEC avait un total de 78 projets en fonctionnement, dont 60 étaient décentralisés. Avec un si grand pourcentage de projets décentralisés, la collaboration entre le siège de l'IPEC, les bureaux régionaux et nationaux de l'OIT et les spécialistes régionaux et sous-régionaux de la lutte contre le travail des enfants s'est renforcée. Le siège continue à fournir des orientations techniques, assure le partage des bonnes pratiques et conduit le programme au niveau mondial, alors que les équipes nationales assurent la cohérence avec les programmes du BIT et des Nations unies, ainsi qu'avec les priorités nationales de développement et les mandants.

En 2012, de nouvelles procédures ont vu le jour pour répondre aux exigences des appels d'offres demandant que le personnel essentiel

soit identifié dès la proposition initiale. Tout en entraînant une pression additionnelle sur les procédures habituelles en matière de ressources humaines, la nouvelle exigence liée aux appels d'offres a eu un effet positif sur le raccourcissement du temps nécessaire pour recruter des collaborateurs pour les projets récemment financés.

Même si l'IPEC reconnaît que son personnel est son actif le plus important, il est de plus en plus difficile d'offrir au personnel des contrats qui atteignent une année. Au cours du biennium, le nombre de collaborateurs travaillant au siège a continué à diminuer et un certain nombre de cadres importants dans les unités des opérations et de la recherche ont quitté l'IPEC (en raison d'offres plus stables ailleurs au sein de l'Organisation) et n'ont pas été remplacés, en raison de la réduction des ressources disponibles. Pendant le biennium, le taux de rotation de l'équipe de direction de l'IPEC a été de 40 pour cent. Ces changements de personnel ont signifié qu'un certain nombre de collaborateurs ont dû couvrir un nombre plus important de projets et de types de tâches que jamais auparavant.

Le Programme s'assure en permanence, dans les limites des moyens à disposition, que son personnel bénéficie de possibilités de développement personnel et professionnel grâce à la mobilité internationale, tout en recrutant à l'extérieur en tant que de besoin. Il continue à investir dans les opportunités d'apprentissage et de développement personnel de ses collaborateurs afin de développer les capacités techniques et de gestion, de façon à répondre ponctuellement aux besoins des mandants. En plus des activités de formation mentionnées dans le rapport d'activités de l'IPEC de 2013, un

programme de formation sur la manière de travailler efficacement avec les médias a été organisé pour les fonctionnaires au siège. L'IPEC a également mis en place un programme de compte-rendu pour le personnel dont les projets ont pris fin ou qui quittent le Programme, afin de bénéficier de leur vaste expérience et de leurs connaissances. En 2013, les collaborateurs de l'IPEC ont pu accéder au programme de formation à distance en gouvernance de l'OIT.

Le programme de stages de l'IPEC continue à attirer un nombre important d'étudiants: l'IPEC a reçu 32 stagiaires en 2012-2013, venant d'un groupe de jeunes talents. L'IPEC a continué à collaborer avec un grand nombre d'universités prestigieuses et de programmes d'emploi. Les stagiaires effectuent diverses activités, allant de la recherche à la sensibilisation, aux statistiques et à la gestion de projets, tant au siège que sur le terrain.

6.2. Structures sur le terrain

Comme par le passé, le travail de l'IPEC dans les activités au niveau national – souvent financées par des projets nationaux spécifiques extrabudgétaires, ainsi que par des projets globaux ou interrégionaux extrabudgétaires – est soutenu par le personnel technique du siège, les Équipes techniques d'appui au Travail décent et les Bureaux de l'OIT.

Le travail des spécialistes du travail des enfants de l'OIT a contribué à atteindre les buts de l'Objectif 16 sur le travail des enfants ainsi qu'à fournir un soutien technique à un certain nombre de projets IPEC sur le terrain. Des spécialistes de la lutte contre le travail des enfants travaillant à plein temps ont été stationnés à Pretoria (jusqu'en novembre 2013) et à Dakar, en Afrique; ainsi qu'à Bangkok et à New Dehli, en Asie et le Pacifique. Un spécialiste du travail des enfants et de l'emploi des jeunes a été stationné à Lima, afin de couvrir la totalité de l'Amérique latine et les Caraïbes; il bénéficie de l'assistance d'un conseiller régional payé par des fonds extrabudgétaires (financé par l'Espagne). Ces spécialistes et conseillers régionaux sont soutenus par un petit réseau de points focaux sur le travail des enfants dans les bureaux de l'OIT. Les conseillers techniques principaux du projet (CTP) et les responsables des projets rapportent aux Directeurs des Bureaux nationaux de l'OIT, tout en recevant un soutien technique du siège de l'IPEC.

Dans chacun des pays où l'IPEC est actif, le travail est coordonné et intégré dans des politiques nationales, des plans et des programmes par des comités directeurs et des comités consultatifs de projet ou programme. Ces comités assurent toujours une représentation tripartite et fournissent des conseils et des directives sur l'élaboration ou la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) assortis de délais, ainsi que des projets de lutte contre le travail des enfants mis en œuvre par l'IPEC.

6.3. Procédures opérationnelles

En plus des procédures révisées et simplifiées mentionnées dans le rapport de 2012, l'année 2013 a vu l'achèvement du lancement par l'OIT de l'Accord de mise en œuvre, qui a complètement remplacé le contrat type que l'IPEC utilisait pour ses programmes d'action. Ce nouveau document est le résultat d'une collaboration entre la Section des achats et contrats (PROCUREMENT), les Services financiers (FINANCE) et du Bureau du Conseiller juridique (JUR).

Le biennium a également enregistré davantage de projets utilisant le système budgétaire IRIS. A fin 2013, l'IPEC avait 7 projets utilisant le système budgétaire fondé sur les résultats IRIS. Ces projets sont désormais gérés par objectifs, plutôt que par lignes budgétaires, comme dans le passé. Ce changement a exigé que le personnel de projet acquière de nouvelles compétences afin de gérer les budgets des projets. Dans la mesure où le lancement d'IRIS a concerné uniquement les Bureaux de Genève, Lima, Budapest, Djakarta, Bangkok et Beyrouth, seuls les projets décentralisés vers ces endroits peuvent utiliser le système budgétaire fondé sur les résultats. Tous les autres emplacements continuent à utiliser le système de préparation budgétaire FISEXT.

Evaluer l'impact

IPEC must continue to support ILO constituents in evaluating the impact of the approaches they have developed to end child labour. Every child counts. It is up to each and every one of us to ensure they have the childhood they deserve.

L'IPEC doit continuer à soutenir les mandants de l'OIT dans l'évaluation de l'impact des approches qu'ils ont élaboré pour mettre fin au travail des enfants. Chaque enfant compte. Il nous appartient à tous et à chacun d'entre nous de nous assurer qu'ils ont l'enfance qu'ils méritent.

El IPEC debe continuar apoyando a los mandantes de la OIT a fin de evaluar el impacto de los enfoques que se han desarrollado en la lucha contra el trabajo infantil. Cada niño cuenta. Depende de todos y de cada uno de nosotros el asegurar que tengan la niñez que merecen.



Rwanda, 2007



République Dominicaine, 2009



7. Analyse et évaluation de l'impact

La mise en place du nouveau Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FPRW), avec une orientation intégrée sur tous les principes et droits fondamentaux au travail, apporte de nouvelles opportunités d'appliquer l'expérience et l'expertise de l'IPEC en matière d'analyse et d'évaluation d'impact dans tout le service.

7.1. Gestion des évaluations des activités de l'IPEC

L'unité d'analyse et d'évaluation de l'impact (EIA) est responsable de l'évaluation des projets de l'IPEC, conformément aux dispositions de la politique d'évaluation de l'OIT et aux exigences des donateurs. Ces évaluations sont gérées selon un mandat décentralisé de l'Unité d'Évaluation (EVAL) du BIT. Afin d'assurer la qualité du processus, EVAL examine la pertinence et l'efficacité de cet arrangement et de son respect de la politique d'évaluation de l'OIT et des facteurs essentiels d'une mise en œuvre réussie de ces évaluations.

Au cours du biennium, l'IPEC a procédé à 32 évaluations et examens (16 à mi-parcours et 16 finales) de projets individuels gérés par EIA comme des évaluations/examens individuels (voir la répartition géographique et le type à l'annexe VIII).

Quatre examens de la mise en œuvre de projets ont été réalisés avec la participation des principales parties prenantes, afin de se concentrer davantage sur la mise en œuvre de l'évaluation et de recommander des actions correctives immédiates. Ces examens ont été particulièrement bien accueillis par les parties prenantes.

Quatre évaluations finales élargies, avec des sous-études détaillées sur des zones d'impact ou de résultats spécifiques, ont donné lieu à de nouvelles connaissances sur le comment et le pourquoi de l'impact obtenu. Ceci incluait, dans le cas des Philippines, une analyse des données existantes de suivi des bénéficiaires directs, afin d'identifier les éventuelles tendances et caractéristiques d'incidence sur un ensemble de variables socioéconomiques, dont la taille du ménage, les niveaux de revenu et l'appartenance ethnique. Cette approche de l'analyse d'impact ne demande aucune nouvelle collecte de données.

L'IPEC a été l'organisme responsable de la gestion de l'évaluation finale d'un programme conjoint de l'ONU au Sénégal. L'IPEC a également mobilisé des fonds et conclu un accord pour agir comme directeur d'évaluation d'une évaluation conjointe des activités mises en œuvre par l'OIT et des partenaires, dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP) financé par la JTI au Brésil et au Malawi.

On a effectué un suivi, une évaluation et un compte-rendu des évaluations dans le cadre d'un suivi plus large de l'OIT. L'IPEC continue à s'assurer que le suivi fait partie du rapport d'avancement technique et fait partie de l'élaboration des projets.

7.2. Évaluation et renforcement de la base de connaissances

Les évaluations constituent un apport essentiel au renforcement de la base de connaissances et à la formulation des stratégies, grâce notamment à des évaluations thématiques de thèmes appropriés que les ressources permettent d'identifier et de considérer. Dans le cadre du 20^e anniversaire de l'IPEC, deux études pilotes de viabilité ex-post ont été menées en République dominicaine et en Tanzanie. Fondées sur un cadre analytique commun, ces études ont examiné ce que les dix années de travail de l'IPEC, ou la collaboration du Programme, ont produit de durable. Les conclusions préliminaires se concentrent sur le rôle de l'IPEC dans le renforcement de la base de connaissances, les activités de promotion, la fixation de programmes et les activités de catalyseur. Elles identifient également les défis pour continuer à fournir un soutien stratégique et à appliquer des modèles d'intervention. Ces études novatrices, rarement menées au sein du BIT ou ailleurs, ont démontré le considérable potentiel de renforcement d'une base de connaissances à même d'identifier les facteurs et les interventions les plus prometteuses qu'assurent la viabilité.

Les leçons apprises et les bonnes pratiques provenant des évaluations sont documentées, compilées en inventaires par thème, puis introduites dans les bases de données. Celles-ci servent souvent aux documents de stratégie, comme la stratégie «Objectif Afrique» et son document de programme. Des compilations régionales de leçons apprises sont également effectuées: l'Afrique examine actuellement toutes les leçons apprises grâce aux évaluations de l'IPEC. On continue également à élaborer des recueils de résumés des évaluations de l'IPEC.

7.3. Utilisation stratégique des activités de suivi et évaluation

Au cours du biennium écoulé, l'IPEC a encore développé et déployé le cadre de ses stratégies intégrales d'évaluation et de suivi (SIES), en les personnalisant de manière à répondre aux besoins des projets individuels. Ces stratégies ont été utilisées dans plus de 10 nouveaux projets de l'IPEC et il est prévu d'étendre ce cadre à tous les projets de l'IPEC. L'assurance que l'approche personnalisée fournit les informations de suivi et de rendement nécessaires aux diverses parties prenantes, depuis les donateurs jusqu'aux partenaires nationaux, demeure une orientation et un défi permanentes. Les SIES ont également servi dans quelques autres projets du FPRW, comme un projet de lutte contre le travail forcé au Brésil et au Pérou. Elles ont également été utilisées dans la recherche et dans de projets de politique. Plus de 15 projets OIT et non-OIT appliquent actuellement certaines des stratégies en question.

Grâce à son Projet global de suivi et évaluation (GEM), financé par les États-Unis, l'IPEC continue à servir de conseiller technique et expert en suivi et évaluation, élaborant des SIES et gérant des évaluations d'impact statistiquement solides dans le cadre de deux projets mis en œuvre par des organisations autres que l'OIT, au Pérou et aux Philippines.

Au cours du biennium, l'IPEC a soutenu l'utilisation des conclusions de l'évaluation en dépit des défis en matière de ressources, car l'utilisation de conclusions de l'évaluation n'est pas systématiquement incluse dans les budgets de l'évaluation ou prévue au-delà du projet. L'IPEC a cherché à résoudre ce problème en modérant des séminaires de fin de projet, comme ceux organisés au Cambodge et au Kenya, dans lesquels des acteurs nationaux utilisent les conclusions de l'évaluation parallèlement à d'autres études,

pour identifier les actions nationales de suivi en tant que composantes des stratégies de viabilité et de sortie.

7.4. Analyse et évaluation de l'impact

L'IPEC continue, notamment au moyen du projet GEM, à apporter son assistance technique pour des évaluations d'impact statistiquement solides d'interventions choisies dans des projets IPEC et non-IPEC. Les enquêtes de base ont été menées à terme et le suivi de la mise en œuvre se poursuit en vue d'enquêtes de fin (par opposition à celles de base), afin de déterminer et analyser l'impact.

L'IPEC continue à gagner de l'expérience dans la conception et l'intégration des évaluations d'impact. En collaboration avec l'USDOL, l'IPEC conjointement avec UCW, a organisé un séminaire de partage des expériences en 2013, réunissant des experts et des praticiens qui ont procédé à des évaluations d'impact des interventions contre le travail des enfants avec un financement de l'USDOL.

En s'appuyant sur le *Kit de référence pour l'évaluation de l'impact des projets sur le travail des enfants*⁶⁹, les outils d'évaluation d'impact continuent à être appliqués et de nouveaux outils sont élaborés à mesure que le besoin s'en fait sentir et qu'il y a des ressources et des opportunités. Ce travail a été inclus dans l'élaboration d'un cadre d'évaluations nationales abouties des plans d'action nationaux (PAN) et d'un cadre d'évaluabilité des évaluations d'impact.

Le soutien aux analyses d'impact se poursuit, comme un soutien à la fois aux projets de l'IPEC et aux mandants et à d'autres initiatives, comme cela a été le cas au Pérou pour la

stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants. L'IPEC a aussi fourni des conseils techniques à un projet conjoint UNICEF et OIT de réintégration des enfants soldats à Mogadiscio, en Somalie, en renforçant les capacités des responsables locaux de la mise en œuvre d'évaluer les résultats et l'incidence.

Des études d'impact menées par des projets individuels ont été soutenues, comme par exemple l'étude de suivi au Kenya ciblant les enfants retirés du travail des enfants et formés à l'entrepreneuriat et dans le cadre d'apprentissages. Le travail continu sur les études de suivi examinant les changements à plus long terme pour les bénéficiaires en fait partie.

Alors que le programme UCW de soutien à la conception et au lancement d'évaluations d'impact des projets IPEC a pris fin, UCW continue à fournir un soutien aux projets, afin de mener à terme la procédure d'évaluation d'impact. Des documents de travail et les synthèses des conclusions des évaluations d'impact pertinentes pour la lutte contre le travail des enfants ont été produits; ils concernent, entre autres, les évaluations d'impact des mécanismes de protection sociale, et ont servi à alimenter le Rapport mondial sur le travail des enfants et la protection sociale.

Les principales initiatives lancées dans le cadre du programme UCW sont le renforcement de la base de connaissances sur les évaluations d'impact des interventions en matière de travail des enfants et le travail effectué sur l'évaluation d'impact modulaire (dans laquelle le travail des enfants est un module des évaluations d'impact des programmes et politiques pertinentes pour la lutte contre le travail des enfants mis en œuvre par d'autres que l'OIT). Ces initiatives sont essentielles pour la poursuite du travail et la base de connaissances de l'IPEC en matière d'évaluation d'impact.

⁶⁹ BIT-IPEC: *Kit de référence pour l'évaluation de l'impact des projets sur le travail des enfants*. Genève, BIT, 2011. Disponible à: www.ilo.org/ipec/programme/Designandevaluation/ImpactAssessment/tracer-studies/lang--fr/index.htm.

L'année prochaine va se focaliser stratégiquement sur la manière d'assurer la viabilité de la base de connaissances et sur son utilisation comme base pour d'autres activités d'évaluation d'impact. On pourrait trouver parmi ces activités: *des politiques, programmes et interventions d'inventaire* ayant un potentiel d'incidence sur le travail des enfants; *l'élargissement du nombre des évaluations d'impact* ou des études similaires sur ces points; *l'identification des lacunes de la base de connaissances* pour que de nouvelles évaluations d'impact soit menées à titre de base pour des examens systématiques; *la promotion et l'encouragement à de nouvelles évaluations d'impact* et des études similaires, grâce à des fonds fiduciaires, des activités de promotion et un soutien technique; *le soutien à des évaluations d'impact crédibles* grâce à un registre des évaluations d'impact en cours et prévues; *l'entretien et l'élargissement du centre de connaissances*; la mobilisation de financements et d'opportunités d'examen systématiques (par exemple en créant un fonds fiduciaire); *la création d'une base de connaissances de directives et outils* avec des réseaux de collaborateurs, les protocoles et les directives proposés; et *le renforcement des capacités des mandants et des partenaires* de mise en œuvre et d'utilisation des évaluations d'impact.



Panneau de l'exposition du 20e anniversaire de l'IPEC «La lutte de l'OIT contre le travail des enfants: un rêve de liberté».
Visitez en ligne la version complète de l'exposition: www.ilo.org/legacy/english/wdacl/2013/en/bit-maket/fr/index.html.

Conclure des partenariats pour atteindre les plus isolés

New partnerships have been formed to address the hardest-to-reach children in child labour: girls and boys in agriculture and those affected by armed conflicts, trafficking and migration.

De nouveaux partenariats ont été créés pour parvenir à aider les enfants qui travaillent dans des secteurs où ils sont difficiles à atteindre: les garçons et les filles dans l'agriculture et ceux affectés par les conflits armés, la traite et les migrations.

Se han creado nuevas alianzas para poder llegar a los niños en situación de trabajo infantil en lugares a los que es muy difícil llegar, como por ejemplo, las niñas y niños que trabajan en la agricultura y aquellos niños y niñas afectados por los conflictos armados, la trata de personas y la migración.



République Démocratique
du Congo, 2008



Kazakhstan, 2005

8. Programme et budget de l'OIT pour 2014-2015

8.1. Contexte et arrière-plan

Le Cadre stratégique de politiques de l'OIT pour 2010-2015 sert de cadre global au travail de l'Organisation pendant la période allant jusqu'en 2015. Le Cadre stratégique de politiques de l'OIT a fait du résultat «Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes» un de ses objectifs.

Le Programme et budget de l'OIT pour 2014-2015 a été approuvé par le Conseil d'administration de l'OIT en mars 2013 et entériné par la Conférence internationale du Travail en juin 2013. Pour 2014-2015, les cibles ont été fixées sur la base d'une évaluation des précédents progrès et d'une évaluation des futures actions, prévues et potentielles. Les cibles reflètent la focalisation sur les actions entreprises par les mandants avec le soutien de l'IPEC ou en conséquence de celui-ci.

8.2. Stratégie

Buts et orientations stratégiques

L'objectif global de la stratégie est de doter les mandants de l'OIT des connaissances, compétences et capacités nécessaires pour abolir le travail des enfants. Le travail des enfants demeure en grande mesure un phénomène de l'économie informelle, en particulier dans les zones rurales agricoles et urbaines. Un total de 59 pour cent des enfants travailleurs sont actifs dans l'agriculture et 62 millions d'enfants âgés de 15 à 17 ans effectuent des travaux dangereux.

La stratégie pour 2014-2015 sera axée sur les «formes inacceptables de travail» et visera:

- à renforcer la capacité des mandants à réduire le travail des enfants dans l'économie informelle et dans les secteurs ruraux, agricoles, grâce à l'application de pratiques, de législation et de politiques efficaces; et
- à assister les mandants dans la prévention des formes dangereuses de travail des enfants, tout en améliorant l'accès à un emploi productif et à un travail décent des garçons et des filles au-delà de l'âge minimum d'admission à l'emploi.

La stratégie est fortement ancrée dans l'application effective de la Convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973, et de la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999, y compris le suivi des commentaires et conclusions des organes de contrôle de l'OIT. Elle contribue également à la promotion et à la réalisation de la *Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 (Feuille de route de La Haye)*, au suivi de la résolution de la Conférence de 2012 concernant la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail et au résultat de la IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants, tenue au Brésil en 2013.

Moyens d'action et soutien des mandants

L'assistance directe de l'OIT ciblera plus de 30 pays, dont au moins 12 se trouveront en Afrique.

Le travail dans le cadre des projets de coopération en cours dans 5 pays (3 en Afrique, 1 en Amérique latine et les Caraïbes et 1 en Asie et le Pacifique) aideront les mandants à élaborer des politiques et des programmes faisant avancer le triple but d'abolition du travail des enfants et de promotion tant de la transition vers la formalité que du développement rural. On insistera sur le renforcement de la capacité des services publics existants, comme l'inspection du travail, l'éducation et les services d'extension agricole, afin d'identifier le travail des enfants et y apporter des remèdes et des actions préventives, notamment en milieu informel.

On trouvera parmi le soutien aux mandants:

- des programmes pilotes destinés à identifier et éradiquer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement;
- de la recherche et des services de conseil technique visant la protection des enfants travailleurs domestiques, conformément à la Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, dans une douzaine de pays; et
- des actions pilotes pour traiter de l'incidence des principes et pratiques de liberté d'association et de négociation collective sur le travail des enfants dans les économies rurales.

Le travail analytique destiné à renforcer la base d'expériences pour lutter contre le travail des enfants et favoriser l'emploi des jeunes sera élargi de manière à couvrir cinq pays supplémentaires. Des études de la transition école-travail et des analyses des politiques relatives au travail des enfants et à l'emploi des jeunes seront menées. L'OIT travaillera avec les ministères et le secteur privé dans une dizaine de pays pour piloter des programmes d'apprentissage informel novateurs, en tant que moyen de combler le fossé entre l'enseignement de base et l'emploi productif. Le soutien aux bureaux nationaux

de la statistique en matière de méthodologies de collecte de données sur le travail des enfants sera élargi pour inclure des données sur le travail forcé. L'orientation de l'OIT dans la conception de plans d'action nationaux détaillés traitera des interactions entre le travail des enfants et le développement des compétences, l'emploi des jeunes, les questions de santé et sécurité au travail, les conditions de travail et la protection sociale.

Toutes ces activités renforceront la capacité des ministères du Travail et des organismes gouvernementaux pertinents, des partenaires sociaux et des comités nationaux tripartites de lutte contre le travail des enfants à exercer leurs fonctions avec efficacité. La formation spécialisée des mandants sera encore développée et sera fournie en collaboration avec le Centre de Turin. En Afrique, on se concentrera sur le renforcement des capacités à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux contre le travail des enfants. Le développement des capacités sera aussi affûtée dans d'autres régions, afin de refléter les besoins actuels et émergents. L'OIT va soutenir la Plateforme à acteurs multiples contre le travail des enfants actuellement en fonctionnement dans le cadre du Groupe de travail du Pacte mondial des Nations Unies et d'autres initiatives, dans le but de fournir aux employeurs et aux travailleurs des solutions pratiques pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Égalité hommes-femmes et non discrimination

Le soutien apporté permettra aux mandants de produire de statistiques sur le travail des enfants ventilées par sexe et d'effectuer des recherches sensibles aux questions de discrimination axées sur les liens entre le travail des enfants et les groupes marginalisés, en particulier dans l'économie informelle et l'économie rurale. Les évaluations des besoins

Tableau 6. Budget stratégique

Travail des enfants: Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes	Budget ordinaire proposé 2014-2015 (en dollars E.-U.)	Montant estimé des dépenses extrabudgétaires 2014-2015 (en dollars E.-U.)
	13 521 568	77 000 000

Tableau 7. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'IPEC

2012-2013 (en dollars E.-U.)	2014-2015 (en dollars E.-U.)
5 378 601 ¹	Estimation de 3,5 millions ²

¹Ce montant comprend une allocation totale pour le personnel et autres de 4 365 012 dollars E.-U. et des allocations supplémentaires pour la Conférence mondiale sur le travail des enfants au Brésil (103 865 dollars E.-U.), le suivi du travail des enfants en Ouzbékistan (546 752 dollars E.-U.) et les autres activités au niveau national (565 100 dollars E.-U.).

²Dans le cadre de la réorganisation, l'IPEC a été fusionné avec DECLARATION au sein du Service des Principes et droits fondamentaux du travail (FPRW) du BIT. 5 514 216 dollars E.-U. du budget ordinaire de l'OIT sont alloués à FPRW en 2014-2015. Sur cette allocation, 2 964 340 dollars E.-U. sont alloués à l'IPEC et on estime qu'environ 500 000 à 600 000 dollars E.-U. devraient être alloués à des activités en relation avec l'IPEC, soit une allocation totale estimée de 3,5 millions de dollars E.-U.

et les recherches continueront à contenir des analyses des politiques et programmes contenant une approche d'égalité entre hommes et femmes et de discrimination positive.

Partenariats

Le travail au sein des partenariats internationaux existants, comme le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous (GTF), le Partenariat pour la coopération internationale sur le travail des enfants et l'agriculture et le Groupe inter institutions de coordination contre la traite des personnes, sera soutenu et amélioré afin d'assurer que les questions de travail des enfants sont totalement intégrées dans les politiques et programmes de développement au sens large. Les partenariats avec des regroupements sociaux et économiques, comme la Commission de la CEDEAO, seront élargis de manière à mobiliser et à pérenniser le soutien à la lutte contre le travail des enfants au sein

des agendas et politiques régionaux et sous-régionaux. L'OIT continuera à travailler étroitement avec l'UNICEF et la Banque mondiale dans le cadre du programme Comprendre le travail des enfants, ainsi qu'avec d'autres partenaires, afin de maintenir un programme de recherche rigoureux et pertinent.

Ressources opérationnelles

Le tableau 7 reprend les ressources du budget ordinaire affectées à l'IPEC pour 2014-2015. La réduction des niveaux de ressources entre les deux bienniums atteint 20 pour cent⁷⁰.

En plus de cas fonds du budget ordinaire, des donateurs ont alloué des ressources provenant de sources extrabudgétaires pour des projets

⁷⁰ La réduction des allocations à l'IPEC pour le biennium 2014-2015 provient en partie de la réaffectation d'un spécialiste des normes de l'IPEC. Si cette position était restée au sein de l'IPEC, l'allocation du budget ordinaire à l'IPEC pour le biennium 2014-2015 aurait été d'environ 4 millions de dollars E.-U., soit une réduction de 9 pour cent des allocations budgétaires.

de coopération technique aux niveaux national et interrégional. Selon les estimations dressées lors de l'élaboration du Programme et budget de l'OIT pour 2012-2013, on s'attendait à ce qu'environ 80 à 90 millions de dollars E.-U. soient dépensés au titre de la coopération technique au cours du biennium. Ce montant est à comparer avec les dépenses réelles de 98 millions de dollars E.-U. enregistrées au cours du biennium 2012-2013. A la lumière des défis continus auxquels l'IPEC fait face

concernant les approbations de nouveaux projets, le Programme prévoit que les dépenses réelles au cours du biennium 2014-2015 atteindront approximativement 50 millions de dollars E.-U. en 2014 et 12 à 15 millions de dollars en 2015, soit un total de 62-65 millions de dollars pendant cette période de deux ans.

Tableau 8. Affectations approuvées pour 2014-2015 par donateur

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Affectations 2014-2015
Allemagne	Europe et l'Asie centrale – région	1 617 000
	Global	204 000
	Liban	217 000
	Total	2 038 000
Brésil	Afrique – région	161 000
	Amérique latine et les Caraïbes – région	685 000
	Équateur	116 000
	Global	407 000
	Haïti	170 000
	Tanzanie	109 000
	Total	1 648 000
Caixa Geral de Depositos – Portugal	Global	1 000
	Total	1 000
CAOBISCO – Association des industries du Chocolat, du Biscuit et de la Confiserie de l'Union européenne	Turquie	133 000
	Total	133 000
Danemark	Népal	499 000
	Total	499 000
ECLT – Eliminating Child Labour in Tobacco-growing Foundation	Malawi	214 000
	Total	214 000
Espagne	Amérique latine et les Caraïbes – région	2 222 000
	Pérou	102 000
	Sahara occidental	939 000
	Viet Nam	87 000
	Total	3 350 000

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Affectations 2014-2015
États-Unis	Afrique – région	5 806 000
	Amérique latine et les Caraïbes – région	2 559 000
	Bangladesh	378 000
	El Salvador	8 922 000
	Global	22 558 000
	Guyana	203 000
	Haïti	202 000
	Indonésie	3 703 000
	Jordanie	816 000
	Kenya	164 000
	Mexique	520 000
	Myanmar	2 637 000
	Ouganda	300 000
	Paraguay	399 000
	Philippines	534 000
	Sri Lanka	23 000
	Suriname	81 000
	Thaïlande	4 278 000
	Viet Nam	30 000
	Total	54 113 000
France	Afrique – région	448 000
	Total	448 000
ICA/GIG – Association internationale de la confiserie/Groupe des questions globales de l'industrie du chocolat et du cacao	Afrique – région	850 000
	Total	850 000
Irlande	Global	175 000
	Total	175 000
Italie	Thaïlande	64 000
	Total	64 000
JTI – Japan Tobacco International	Brésil	747 000
	Global	119 000
	Malawi	878 000
	Zambie	1 392 000
	Total	3 136 000
Mars, Inc. – États-Unis	Côte d'Ivoire	179 000
	Total	179 000

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Affectations 2014-2015
PAM – Programme alimentaire mondial	Égypte	1 158 000
	Total	1 158 000
Pays-Bas	Global	2 154 000
	Turquie	33 000
	Total	2 187 000
PNUD/MDTF – Fonds d'affectation spéciale multidonateurs	Myanmar	65 000
	Total	65 000
République dominicaine	République dominicaine	199 000
	Total	199 000
Royaume-Uni	Global	81 000
	Total	81 000
UNICEF	Congo, Rép. dém. du	17 000
	Liban	50 000
	Madagascar	150 000
	Myanmar	4 000
	Total	221 000
Union européenne	Guyana	61 000
	Jamaïque	67 000
	Kenya	21 000
	Madagascar	19 000
	Mali	10 000
	Pakistan	235 000
	Sierra Leone	2 000
	Somalie	42 000
	Soudan	8 000
	Zambie	2 000
	Total	467 000
UNTFHS – Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	Kenya	675 000
	Sénégal	58 000
	Total	733 000
GRAND TOTAL		71 959 000

Tableau 9. Affectations approuvées pour 2014-2015 par pays ou région bénéficiaire

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Affectations 2014-2015
Afrique – région	Brésil	161 000
	États-Unis	5 806 000
	France	448 000
	ICA/GIG	850 000
	Total	7 265 000
Amérique latine et les Caraïbes – région	Brésil	685 000
	Espagne	2 222 000
	États-Unis	2 559 000
	Total	5 466 000
Bangladesh	États-Unis	378 000
	Total	378 000
Brésil	JTI	747 000
	Total	747 000
Congo, Rép. dém. du	UNICEF	17 000
	Total	17 000
Côte d'Ivoire	Mars, Inc.	179 000
	Total	179 000
Égypte	PAM	1 158 000
	Total	1 158 000
El Salvador	États-Unis	8 922 000
	Total	8 922 000
Équateur	Brésil	116 000
	Total	116 000
Europe et l'Asie centrale – région	Allemagne	1 617 000
	Total	1 617 000

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Affectations 2014-2015
Global	Allemagne	204 000
	Brésil	407 000
	Caixa Geral de Depositos	1 000
	États-Unis	22 558 000
	Irlande	175 000
	JTI	119 000
	Pays-Bas	2 154 000
	Royaume-Uni	81 000
	Total	25 699 000
Guyana	Union européenne	61 000
	États-Unis	203 000
	Total	264 000
Haïti	Brésil	170 000
	États-Unis	202 000
	Total	372 000
Indonésie	États-Unis	3 703 000
	Total	3 703 000
Jamaïque	Union européenne	67 000
	Total	67 000
Jordanie	États-Unis	816 000
	Total	816 000
Kenya	Union européenne	21 000
	États-Unis	164 000
	UNTFHS	675 000
	Total	860 000
Liban	Allemagne	217 000
	UNICEF	50 000
	Total	267 000
Madagascar	Union européenne	19 000
	UNICEF	150 000
	Total	169 000
Malawi	ECLT	214 000
	JTI	878 000
	Total	1 092 000

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Affectations 2014-2015
Mali	Union européenne	10 000
	Total	10 000
Mexique	États-Unis	520 000
	Total	520 000
Myanmar	PNUD/MDTF	65 000
	UNICEF	4 000
	États-Unis	2 637 000
	Total	2 706 000
Nepal	Danemark	499 000
	Total	499 000
Ouganda	États-Unis	300 000
	Total	300 000
Pakistan	Union européenne	235 000
	Total	235 000
Paraguay	États-Unis	399 000
	Total	399 000
Pérou	Espagne	102 000
	Total	102 000
Philippines	États-Unis	534 000
	Total	534 000
République dominicaine	République dominicaine	199 000
	Total	199 000
Sahara occidental	Espagne	939 000
	Total	939 000
Sénégal	UNTFHS	58 000
	Total	58 000
Sierra Leone	Union européenne	2 000
	Total	2 000
Somalie	Union européenne	42 000
	Total	42 000
Soudan	Union européenne	8 000
	Total	8 000
Sri Lanka	États-Unis	23 000
	Total	23 000

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Affectations 2014-2015
Suriname	États-Unis	81 000
	Total	81 000
Tanzanie	Brésil	109 000
	Total	109 000
Thaïlande	Italie	64 000
	États-Unis	4 278 000
	Total	4 342 000
Turquie	CAOBISCO	133 000
	Pays-Bas	33 000
	Total	166 000
Viet Nam	Espagne	87 000
	États-Unis	30 000
	Total	117 000
Zambie	Union européenne	2 000
	JTI	1 392 000
	Total	1 394 000
GRAND TOTAL		71 959 000



Madagascar, 2011



Panama, 2011

2012

Carton rouge au travail des enfants!

2012 marked the twentieth year of IPEC. Everyone has a role to play in the fight against child labour. Together we can mobilize, educate and empower people to exercise their rights. Let's stand united and work together to make the world a better place for children. Give the red card to child labour!

2012 a marqué le vingtième anniversaire de l'IPEC. Chacun de nous a un rôle à jouer dans la lutte contre le travail des enfants. Ensemble, nous pouvons mobiliser, éduquer et autonomiser les personnes pour qu'elles exercent leurs droits. Restons unis et travaillons ensemble pour faire du monde une place meilleure pour les enfants. Montrons un carton rouge contre le travail des enfants!

En 2012, el IPEC cumplió su vigésimo aniversario. Todos tenemos una función que cumplir en la lucha contra el trabajo infantil. Juntos podemos movilizarnos, educar y dotar a las personas de las herramientas necesarias para que puedan ejercer sus derechos. Sigamos unidos y trabajemos juntos para hacer de este mundo un mundo mejor para los niños ¡Saquemos tarjeta roja al trabajo infantil!



Annexes

Annexe I. Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants

Nous, les représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs qui avons participé à la IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants, réunis à Brasilia, au Brésil, du 8 au 10 octobre 2013, avec les représentants des organisations non gouvernementales (ONG), d'autres acteurs de la société civile, ainsi que des organisations régionales et internationales, afin d'évaluer le progrès accompli depuis la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants 2010, d'analyser les obstacles qui subsistent et de trouver un accord sur les mesures à appliquer pour renforcer nos actions visant à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016, ainsi que pour éradiquer toutes les formes de travail des enfants;

Rappelant que on entend par travail des enfants tout travail effectué par un enfant dont l'âge est inférieur à l'âge minimum spécifié pour ce type de travail, tel que déterminé par la législation nationale et selon la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT;

Convaincus que l'objectif de l'éradication du travail des enfants réunit tous les pays, car le travail des enfants compromet la réalisation des droits des enfants et car son éradication constitue un enjeu important pour le Développement et les Droits de l'homme;

Reconnaissant les efforts et le progrès, déployés et en cours par les gouvernements à tous les niveaux, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations internationales et régionales, les ONGs et autres acteurs de la société civile pour

l'éradication du travail des enfants, nonobstant la crise économique et financière mondiale, mais en reconnaissant la nécessité d'accélérer les efforts à tous les niveaux pour éradiquer le travail des enfants, en particulier dans ses pires formes;

Gardant à l'esprit la dimension et la complexité des défis relevés par les pays dans la lutte contre le travail des enfants, tels que l'impact des catastrophes naturelles, des conflits et des situations post-conflit;

Conscients du fait que l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 ainsi que l'éradication du travail des enfants peuvent être mieux réalisées à travers du renforcement de la coopération entre les pays et du renforcement de la coordination entre les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les ONGs, la société civile et les organisations régionales et internationales;

Ayant à l'esprit que les enfants subissant toute forme de discrimination méritent une attention particulière dans nos efforts pour prévenir et éliminer le travail des enfants;

Considérant que le respect, la promotion et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail, qui incluent l'abolition effective du travail des enfants, est l'un des piliers de l'Agenda pour le travail décent du BIT;

Appréciant les progrès réalisés par les États en ce qui concerne la ratification des Conventions n° 138 de l'Organisation International du Travail (OIT), concernant l'âge Minimum d'Admission à l'Emploi, et n° 182, concernant l'Interdiction des Pires Formes de Travail des Enfants et l'Action Immédiate en vue de leur Élimination, et réitérant l'importance de la

promotion de la ratification universelle de ces conventions et leur mise en œuvre effective, ainsi que de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses Protocoles Optionnels, et invitant les pays à envisager de ratifier les autres instruments pertinents, tels que de la Convention n° 189, sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, ainsi que de la Convention n° 129 sur l'Inspection du travail dans l'agriculture, et de la Convention n° 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture;

Reconnaissant la pertinence des principes et des lignes directrices internationalement reconnues sur les entreprises et les Droits de l'homme, tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de la OIT;

Reconnaissant les efforts continus déployés par le Bureau International du Travail, et en particulier par son Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), pour fournir l'assistance technique et la coopération nécessaires aux gouvernements et aux organisations de travailleurs et d'employeurs afin d'éradiquer le travail des enfants;

Accueillant le rapport de l'OIT, *Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants*;

1. Nous réaffirmons notre détermination à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016, tout en réitérant l'objectif général de l'éradication de toute forme de travail des enfants, en renforçant immédiatement nos efforts tant au niveau national qu'international. Nous réitérons notre engagement à mettre pleinement en œuvre la *Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016*, adopté à la Conférence

Mondiale de La Haye sur le Travail des Enfants en 2010.

2. Nous reconnaissons le besoin de renforcer l'action nationale et internationale dans le suivi de la présente Conférence en ce qui concerne les réponses au travail des enfants fondées spécifiquement sur l'âge et le genre, avec un accent sur la formalisation de l'économie informelle, et de renforcer l'action nationale, le cas échéant, dans la surveillance et l'évaluation, ainsi que d'un accent continu où il est le plus nécessaire.

3. Nous reconnaissons que les gouvernements ont un rôle prépondérant et une responsabilité primordiale, en coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'avec les ONG et les autres acteurs de la société civile, de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir et éliminer le travail des enfants, en particulier ses pires formes, et à en sauver les enfants.

4. Nous reconnaissons également que les mesures visant à promouvoir le travail décent et le plein emploi productif pour les adultes sont essentielles, afin que les familles soient en mesure d'éliminer leur dépendance à l'égard des revenus générés par le travail des enfants. En outre, des mesures sont nécessaires pour étendre et améliorer l'accès à une éducation gratuite, obligatoire et de qualité pour tous les enfants, ainsi que pour l'universalisation progressive de la protection sociale, en conformité avec, entre autres, la Convention n° 102 de l'OIT, concernant la norme minimum de la sécurité sociale, et la Recommandation n° 202 de l'OIT, concernant les socles nationaux de protection sociale.

5. Nous préconisons une utilisation intégrée, cohérente et efficace des services et politiques publics dans les domaines du travail, de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, de la formation professionnelle et de la protection sociale comme un des

moyens de renforcement des capacités et de l'autonomisation, de sorte que tous les enfants, y compris ceux dans les zones rurales, achèvent l'enseignement obligatoire ainsi que leur formation sans être engagés dans le travail des enfants.

6. Nous soulignons la nécessité que les travailleurs sociaux et ceux des domaines de l'éducation et de la santé doivent avoir le droit à des conditions de travail décentes et à un entraînement initial et continué pertinent, et que les politiques respectives doivent être développées conjointement avec les organisations des travailleurs moyennant le dialogue social.

7. Nous reconnaissons que le renforcement de ces services et politiques publics est la clé pour l'éradication soutenue du travail des enfants, en particulier dans ses pires formes d'ici 2016, ainsi que pour développement durable.

8. Nous exhortons les gouvernements à assurer l'accès à la justice aux enfants touchés par le travail des enfants, garantir leur droit à l'éducation et offrir des programmes de réadaptation, comme moyen de promouvoir et de protéger leur bien-être et leur dignité et de réaliser leurs droits, en se concentrant plus sur les enfants qui sont particulièrement exposés aux pires formes de travail des enfants en raison de toutes formes de discriminations.

9. Nous encourageons les États à mettre en place et d'améliorer encore, le cas échéant, les cadres juridiques et institutionnels pour prévenir et éliminer le travail des enfants. Nous encourageons également les organismes nationaux chargés de l'application de la loi à faire progresser la responsabilisation des coupables dans les cas de travail des enfants, y compris avec l'application des sanctions appropriées contre eux.

10. Nous reconnaissons l'importance de l'administration du travail et notamment de

l'inspection du travail dans l'éradication du travail des enfants, et nous chercherons à développer et à renforcer, le cas échéant, nos systèmes d'inspection du travail.

11. Nous encourageons, le cas échéant, les autorités compétentes qui ont la responsabilité de faire respecter la loi et les règlements concernant le travail des enfants, y compris les services d'inspection du travail, à coopérer les uns avec les autres, dans le cadre de l'application de sanctions pénales ou, le cas échéant, d'autres sanctions dans les cas de travail des enfants, en particulier dans ses pires formes.

12. Nous promouvons des mesures efficaces multi-parties afin de lutter contre le travail des enfants, y compris dans les chaînes d'approvisionnement, en abordant à la fois l'économie formelle et informelle.

13. Nous nous engageons à développer et à renforcer la collecte et la diffusion, le cas échéant, des informations et statistiques nationales, meilleures et plus nombreuses, sur les enfants au travail, dans l'économie formelle et informelle, avec des données ventilées par profession et activité, par genre, par âge, par origine et par revenu, de façon à améliorer leur visibilité et aider à mieux concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques visant à éradiquer le travail des enfants.

14. Nous continuerons à promouvoir l'engagement de tous les secteurs de la société dans la création d'un environnement propice à la prévention et élimination du travail des enfants. L'engagement des ministères et des organismes publics, des parlements, des systèmes de justice, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des organisations régionales et internationales et des acteurs de la société civile jouent un rôle clé à cet égard. Nous favoriserons le dialogue social ainsi que l'action concertée entre les

secteurs public et privé autour de l'éradication du travail des enfants.

15. Nous sommes résolus à prendre les mesures appropriées afin de s'entraider pour respecter, promouvoir et mettre en œuvre les normes internationales du travail et les droits de l'homme, en particulier à travers la coopération internationale renforcée, y compris la Coopération Sud-Sud et Triangulaire.

16. Nous soulignons la nécessité de fournir un appui et de donner la capacité de se reconstruire aux pays en conflit ou sortant d'un conflit, en particulier parmi les Pays les Moins Avancés, pour combattre le travail des enfants, y compris à travers les programmes de réhabilitation et de réinsertion, le cas échéant.

17. Nous notons que la violation des principes et droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée en tant qu'avantage comparatif légitime, et que les normes du travail ne sauraient servir à des fins commerciales protectionnistes.

18. Nous nous efforcerons activement d'engager les médias et les réseaux sociaux nationaux et internationaux, les universités et les organismes de recherche, en tant que partenaires dans la sensibilisation pour l'éradication soutenue du travail des enfants, y compris par des campagnes sur les dommages causés à la dignité, le bien-être, la santé et l'avenir des enfants causés par leur engagement dans le travail des enfants, en particulier dans ces pires formes.

19. Nous sommes résolus à promouvoir des efforts pour encourager des changements sociaux à travers le traitement des attitudes et pratiques qui jouent un rôle significatif dans l'acceptation et la tolérance au travail des enfants, y compris en ce qui concerne la violence et l'abus.

20. Nous sommes résolus à soutenir le développement continu du mouvement mondial contre le travail des enfants, à travers des partenariats, la coopération, la sensibilisation et l'action, sur la base des normes internationales du travail et des droits de l'homme;

21. Nous invitons IPEC à tenir des réunions, en 2014, 2015 et 2016, dans le cadre de son Comité Directeur, pour évaluer les progrès accomplis par les pays dans l'élimination des pires formes de travail des enfants.

22. Nous soulignons que la lutte contre le travail des enfants et l'Agenda pour le travail décent devraient être dûment prises en considération dans l'Agenda de développement post-2015.

23. Nous exprimons notre gratitude au gouvernement du Brésil pour avoir accueilli cette Conférence, et nous saluons l'intention du gouvernement du Brésil de porter la présente Déclaration à l'attention du Conseil d'Administration de l'OIT.

24. Nous acceptons l'offre généreuse du gouvernement de l'Argentine d'accueillir une Conférence Mondiale sur l'Éradication Soutenue du Travail des Enfants en 2017.

Déclaration adoptée à la IIIe Conférence globale sur le travail des enfants, Brasília, le 10 octobre 2013.

Annexe II. Stratégies et priorités de l'IPEC pour lutter contre le travail des enfants et ses besoins de ressources

Déclaration de mission

Un monde sans travail des enfants et l'intensification des actions contre ses pires formes.

Cadre institutionnel des actions

Pour donner aux mandants de l'OIT les connaissances, l'expertise et les capacités nécessaires à l'élimination du travail des enfants, la stratégie de l'OIT se fonde sur l'application effective de la Convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973, et de la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999, y compris le suivi des commentaires et les conclusions des organes de contrôle de l'OIT, ainsi que sur les instruments constitutionnels de l'OIT, dont les Déclarations de 1998 et 2008 et la Résolution sur les droits fondamentaux au travail de la Conférence internationale du Travail de 2012. De manière plus précise, la stratégie représente notre réponse au Plan d'action mondial de l'OIT, qui intègre la *Feuille de route de La Haye* de 2010 et la *Déclaration de Brasília* de 2013.

La poursuite d'une approche intégrée des droits fondamentaux est confortée par la position de l'IPEC dans le Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FPRW) au sein du Département de la gouvernance et du tripartisme de l'OIT.

Les actions en matière de travail des enfants soutiennent aussi entièrement un certain nombre des domaines de première importance de l'OIT, à savoir:

1. Protection des travailleurs contre les formes inacceptables de travail: le travail des enfants est une forme inacceptable de

travail et toutes les mesures prises pour le réduire et l'éliminer contribueront à la réalisation de ce domaine de première importance.

2. Travail décent dans l'économie rurale: le travail décent dans l'économie rurale sera encouragé grâce à la protection des enfants contre le travail dangereux dans l'agriculture et dans les zones rurales, l'accès facilité pour les enfants aux possibilités d'acquisition des compétences agricoles nécessaires et à la promotion de meilleurs moyens de subsistance et du travail décent dans l'économie rurale.
3. Formalisation de l'économie informelle: le travail ciblé de l'OIT dans ce domaine de première importance favorisera la transition vers la formalisation des lieux de travail en promouvant un meilleur travail et un travail plus productif pour les adultes et les jeunes affectés par le travail des enfants, en facilitant les consultations sur la transition vers la formalité et en soutenant les travailleurs qui veulent exercer leurs droits par l'intermédiaire de syndicats.
4. Des emplois et des formations pour les jeunes: établir un lien entre le retrait des enfants du travail dangereux – tout en promouvant leur accès aux possibilités d'acquisition des aptitudes nécessaires – et le travail des jeunes au-delà de l'âge minimum constitue la principale approche dans ce domaine de première importance.

Principaux éléments de la stratégie de l'OIT

L'OIT a toujours considéré que le travail des enfants est un problème à facettes multiples qui requiert des solutions combinées. Les *Estimations et tendances mondiales sur le travail des enfants* récemment publiées montrent que le travail des enfants a reculé de plus de 30 pour cent aux cours des 12 dernières années. C'est beaucoup en peu de temps.

La stratégie de l'OIT qui, à travers son programme mondial IPEC, soutient les actions régionales, nationales et locales, se compose des principaux éléments suivants:

» **Mener des actions fondées sur des statistiques et des données cohérentes et fiables**

Mettre au point de nouvelles méthodologies et promouvoir au niveau mondial l'utilisation de méthodes d'estimation statistiquement fiables pour mesurer le recours au travail des enfants et aider les États Membres à récolter et à analyser des données, constitue un élément fondamental de la stratégie de l'OIT contre le travail des enfants. La stratégie de l'OIT consiste à fournir aux mandants tripartites et à d'autres des statistiques précises, fiables et comparables sur le travail des enfants, afin de sensibiliser à ce problème et de le comprendre. Depuis 1998, l'OIT a offert son aide technique ou financière à près de 100 enquêtes nationales sur le travail des enfants dans 67 pays, tout en soutenant le renforcement des capacités nationales à renouveler de telles enquêtes. L'accent sur le renforcement des capacités nationales a permis à un nombre croissant de pays de collecter et d'analyser les données avec peu ou pas d'assistance externe.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ répondre aux demandes des mandants de statistiques plus nombreuses et ventilées;
- ✓ affiner encore la définition statistique du travail des enfants dans ses relations avec d'autres activités des enfants (comme les tâches ménagères);
- ✓ récolter et analyser les statistiques sur le travail des enfants dans les pays industrialisés; et
- ✓ examiner en détail les collections actuelles de données afin d'identifier des sous-secteurs et des tâches liés au travail des enfants.

» **Comprendre les causes économiques et sociales du travail des enfants**

Effectuer des études et des évaluations constitue une stratégie essentielle utilisée pour garantir que le soutien technique et les conseils prodigués aux mandants reposent sur des preuves et non sur des hypothèses. Le programme inter-agences de l'OIT, l'UNICEF et la Banque mondiale «Comprendre le travail des enfants» (UCW) a fait progresser l'agenda mondial des recherches sur le travail des enfants grâce à des évaluations des politiques économiques et sociales et d'autres analyses économiques qui ont contribué à définir des initiatives de programmation et des actions politiques. Les projets de l'OIT de lutte contre le travail des enfants ont également produit une multitude de résultats de recherche qui a permis de conforter des politiques et des actions des pays, des partenaires sociaux et des communautés.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ réaliser des évaluations de la politique au niveau des pays;
- ✓ renforcer la capacité des institutions nationales de recherche afin de réaliser des études sur le travail des enfants;
- ✓ effectuer des analyses d'impact, des évaluations d'impact, des examens systématiques et des évaluations intersectorielles ou thématiques des interventions en matière de travail des enfants;
- ✓ effectuer des études sur les nouveaux aspects du travail des enfants.

» Renforcer les cadres législatifs et leur application

La stratégie de l'OIT a toujours cherché à aider les pays à modifier ou à améliorer leurs lois sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, à fixer des règles sur les listes de travail dangereux pour les enfants et à élaborer une législation qui interdit les pires formes de travail des enfants et punit ceux qui y ont recours. Des systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants sont en mesure de soutenir les inspections de travail dans l'économie informelle en mobilisant de nombreux acteurs pertinents – employés d'écoles, travailleurs sociaux, représentants locaux d'organisations d'employeurs et de travailleurs, agents de vulgarisation agricole, leaders communautaires et organes d'application de la loi – afin de travailler ensemble à la prévention et à réduction du travail des enfants.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ soutenir la rédaction/révision de cadres législatifs qui réduisent effectivement le travail des enfants;
- ✓ renforcer les systèmes nationaux d'application de la loi, notamment l'inspection du travail, la police et le système judiciaire, grâce au renforcement des capacités;
- ✓ créer ou étendre des systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants (à tous les niveaux) en relation avec les systèmes de d'observation formels afin de permettre le suivi effectif et régulier du travail des enfants dans l'économie informelle et dans les zones et secteurs difficiles à atteindre.

» Élaborer des plans d'action et des politiques effectifs contre le travail des enfants

Un des éléments stratégiques de l'objectif d'élimination du travail des enfants est de voir les mandants de l'OIT, en collaboration avec d'autres ministères et parties prenantes nationales, élaborer leur plan d'action contre le travail des enfants. L'OIT encourage ses

mandants à prendre l'initiative de mettre au point un plan d'action fondé sur des études et des données pertinentes. Au cours de ce processus, les mandants doivent consulter de nombreuses parties qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le travail des enfants et envisager la meilleure manière de démultiplier leur soutien. L'IPEC fournit ses conseils tout au long de ce processus et partage volontiers ses connaissances et son expérience de manière à aider les mandants à choisir le chemin le plus efficace pour aller de l'avant.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ aider les ministères du travail à créer des comités directeurs nationaux réellement tripartites afin de montrer la voie du développement;
- ✓ soutenir le processus d'élaboration du plan national dans de nombreux pays;
- ✓ aider les comités directeurs nationaux à établir des listes de travaux dangereux pour les enfants de moins de 18 ans.

» Intégrer les questions relatives au travail des enfants dans les agendas et politiques de développement plus larges

L'expérience a montré que l'intégration de problèmes spécifiques du travail des enfants, dans des politiques et programmes d'autres domaines connexes comme l'éducation, la formation professionnelle ou les programmes de protection sociale, est efficace. Dans de nombreux pays, d'autres domaines sociaux bénéficient d'un meilleur financement que le domaine du travail, de sorte que des ressources de ces domaines peuvent être exploitées en faveur de la réduction du travail des enfants.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ aider les autorités nationales et les partenaires sociaux à mieux exploiter les liens stratégiques;

- ✓ documenter les moyens les plus efficaces pour intégrer le travail des enfants dans d'autres domaines politiques;
- ✓ veiller à ce que l'expertise technique de qualité soit disponible pour les mandants nationaux au cours des étapes essentielles de l'élaboration de la politique.

» Renforcer les capacités nationales et locales

Renforcer les capacités nationales afin de mettre en place des systèmes et procédures de déploiement de plans d'action nationaux, d'imposition de la primauté du droit et d'élargissement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs constitue un élément essentiel de la stratégie générale. Améliorer les capacités nationales à examiner et réformer le cadre législatif, promouvoir un contexte politique porteur et intégrer les questions relatives au travail des enfants dans d'autres domaines de l'agenda comme la politique du marché du travail, notamment l'emploi et la formation professionnelle des jeunes, les relations syndicales, l'éducation, la protection sociale, le développement rural et les politiques relatives à l'économie informelle, la violence à l'encontre des enfants, la protection de l'enfance et d'autres domaines politiques, se sont avérés être des moyens efficaces de s'attaquer au travail des enfants.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ former les membres des comités directeurs nationaux et locaux, et d'autres;
- ✓ renforcer les capacités des autorités à répondre aux problèmes de travail des enfants et offrir des services de compensation si nécessaire;
- ✓ former les inspecteurs du travail, les agents de vulgarisation agricole, les éducateurs et autres acteurs à la manière de reconnaître le travail des enfants et à intervenir.

» Renforcer le dialogue social et soutenir les partenaires sociaux de «l'économie réelle»

Soutenir les centrales syndicales et les organisations d'employeurs pour qu'elles s'engagent à un dialogue politique tripartite et soutenir la capacité des employeurs et des syndicats d'entreprise et sectoriels à intégrer les questions relatives au travail des enfants dans leurs agendas entrepreneuriaux, d'organisation et de négociation collective, est une partie de la stratégie de lutte contre le travail des enfants. Ce soutien vise à engager les entreprises et les syndicats d'une manière qui reflète leurs rôles et mandats sur le lieu de travail, englobe le travail de conseil auprès des entreprises multinationales et des initiatives sectorielles à acteurs multiples et le soutien pratique et politique aux organisations de travailleurs agricoles et de travailleurs domestiques ainsi que d'autres dans des secteurs où le travail des enfants prévaut. La promotion et le renforcement du dialogue social dans l'économie informelle constituent des éléments cruciaux en faveur de relations de travail reconnues, de lieux de travail plus productifs et d'une meilleure surveillance des droits fondamentaux au travail et autres conditions de travail.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ faciliter et renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs à participer à l'élaboration de la politique;
- ✓ renforcer leurs capacités en proposant des formations en matière de travail des enfants;
- ✓ créer un réseau de représentants des employeurs et des syndicats au conseil de sécurité et de santé au travail afin de sensibiliser l'économie informelle et les petites entreprises rurales;
- ✓ intégrer les questions relatives au travail des enfants dans les modèles d'affaires des entreprises et les agendas de négociation collective des organisations de travailleurs.

» Démontrer aux enfants et aux familles que des changements de vie sont envisageables

Tester des approches novatrices et démontrer l'existence des modèles de prévention, retrait et protection des enfants contre le travail des enfants, leur fournir des alternatives de formation et soutenir les occasions de subsistance de leurs familles a toujours été l'aspect le plus connu des actions de l'OIT contre le travail des enfants. L'OIT cherche à garantir que l'action directe à la place qui lui revient dans l'exécution du projet: en tant que composante d'une approche intégrée à la base et au niveau national, fondée sur la mission des mandants et le rôle de soutien des autres partenaires. L'action directe est de plus grande utilité quand elle montre des bonnes pratiques reproductibles, qui sont ensuite généralisées et pérennisées dans les initiatives nationales, en particulier dans les services, et qui peuvent se poursuivre une fois que les projets financés par des donateurs sont terminés. Savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas est tout aussi important dans cette stratégie.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ démontrer l'existence de «modèles des services directs» publics afin d'offrir des services aux enfants particulièrement vulnérables, à leur famille et à leurs communautés;
- ✓ mettre au point des «modèles d'action directe» ciblés pour répondre à la situation spécifique des enfants au-delà de l'âge minimum tout en les préservant;
- ✓ documenter les modèles afin de permettre leur extension et leur reproduction.

» Développer de partenariats externes complémentaires et stratégiques

La stratégie appelle à mobiliser des initiatives mondiales⁷¹, à participer à des groupes inter-

institutions⁷² et à travailler avec un grand nombre de partenaires⁷³ pour assurer une concentration sur le travail des enfants et l'intégration des politiques et stratégies de lutte contre le travail des enfants dans des cadres nationaux de développement plus larges. Le travail de l'OIT sur le monde de l'entreprise et les droits de l'homme a fortement augmenté à mesure que son programme a travaillé avec des entreprises pour soutenir l'abolition effective du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement au moyen d'approches holistiques qui font la promotion du travail décent pour les adultes et les jeunes et luttent pour assurer que les enfants ne passent pas d'une chaîne d'approvisionnement à une autre ni vers une autre forme de travail des enfants.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ soutenir les capacités de l'OIT à participer et à prendre la tête de programmes de partenariat extérieur pertinents;
- ✓ démultiplier les connaissances, les ressources et les intérêts des partenaires extérieurs en vue de renouveler leur investissement dans la lutte contre le travail des enfants;
- ✓ explorer de nouvelles méthodes et technologies pour augmenter les effets des connaissances générées par de tels partenariats.

⁷² Entre autres, l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), le Groupe de travail mondial sur la mobilité des enfants, le Comité de direction des Principes de Paris et le Groupe de travail de la protection de l'enfance.

⁷³ La collaboration allait depuis le travail avec des ONG mondiales, des alliances syndicales mobilisant d'anciens enfants travailleurs et plaidant aux niveaux mondial et national (La Marche mondiale), à d'autres agences des Nations Unies (UNICEF, UNESCO, OMS, PNUD et HCDH), des institutions financières internationales (Banque mondiale), des banques régionales de développement (Banque asiatique de développement), des programmes multilatéraux coparrainés (le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)), d'autres organisations multilatérales (l'Union européenne, l'OIM, l'OCDE), des ONG internationales (l'Organisation mondiale du mouvement scout, Anti-Slavery International et la Campagne mondiale pour l'éducation), des groupes de recherche et des groupes artistiques, l'Union interparlementaire (UIP) et des initiatives à acteurs multiples dans la production de vêtements, de cacao et de tabac.

⁷¹ On trouve parmi ces initiatives le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous et le Partenariat international sur le travail des enfants et l'agriculture.

» Promouvoir la discussion, la sensibilisation et mobiliser la société

S'assurer que le travail des enfants est un point de discussion et un problème évoqué sur les forums internationaux et nationaux a été un objectif permanent. Les succès récents au niveau international comprennent l'inclusion du travail des enfants dans les documents finaux du *Sommet des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)* et dans la *Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les droits de l'enfant*, tous deux en 2010. La Journée mondiale contre le travail des enfants est devenue l'occasion régulière la plus importante de la promotion et bénéficie d'un important soutien au-delà de l'OIT, ce qui entraîne une modification de l'orientation vers un réseau international ou un partenariat d'institutions et d'organisations, chacune d'elles favorisant la promotion de la Journée mondiale et utilisant les ressources et messages essentiels de l'OIT.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ soutenir la campagne en faveur de la ratification universelle des Conventions n° 138 et n° 182;
- ✓ renforcer et élargir le programme *La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias* (SCREAM);
- ✓ soutenir le renouvellement de la campagne «*Carton rouge au travail des enfants*» et de l'initiative «*La musique contre le travail des enfants*»;
- ✓ assurer le respect annuel de la *Journée mondiale contre le travail des enfants*.

» Opérationnaliser l'approche intégrée du travail décent

L'IPEC continuera à inscrire son assistance technique et ses services de conseil sur le travail des enfants dans l'approche intégrée du travail décent qui reconnaît l'interdépendance de tous les droits fondamentaux au travail.

Les liens stratégiques avec la politique et les actions en matière d'exclusion sociale, de protection sociale, d'emploi des jeunes, de moyens de subsistance, d'économie informelle, d'économie rurale, d'éducation, de respect de la loi, de dialogue social et de travail décent seront renforcés. L'approche intégrée sera soutenue à tous les niveaux, notamment les politiques nationales et sectorielles, par le biais d'une promotion accrue d'approches intégrées axées sur des domaines visant à créer des zones libres du travail des enfants.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ soutenir des programmes au niveau des pays ou des communautés qui réunissent divers aspects du travail décent dans un programme holistique intégré qui aborde les causes premières de l'existence du travail des enfants tout en offrant des possibilités croissantes de travail décent.

Domaines d'attention prioritaires

Si elle veut conserver sa position de leader mondial dans la lutte contre le travail des enfants, l'OIT doit continuer à s'appuyer sur ses connaissances et son expérience, tout en s'adaptant aux nouveaux défis et aux nouvelles réalités. Les informations provenant des dernières *Estimations mondiales sur le travail des enfants* mettent en lumière deux leçons. D'abord, le mouvement pour l'élimination du travail des enfants est sur la bonne voie. Puis, il faut en faire encore plus pour soutenir et accélérer sa diminution. L'OIT doit redoubler d'efforts de mobilisation des ressources et, en même temps, exploiter et soutenir la volonté politique accrue d'éliminer le travail des enfants aux niveaux international, sous-régional, national, sectoriel et communautaire, ainsi que reconnaître la primauté des politiques décidées au niveau national, ce qui est essentiel pour assurer une appropriation nationale de la lutte contre le travail des enfants.

Lorsqu'il regarde vers l'avenir, l'IPEC cherche à renforcer son travail dans les domaines prioritaires suivants:

» **Démultiplier l'impact des programmes de protection sociale**

On reconnaît de plus en plus l'importance de la protection sociale comme stratégie et sauvegarde importante contre le travail des enfants, notamment en période de crise. Le Plan d'action mondial de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants contenait une idée-force sur l'importance de promouvoir des politiques publiques pour lutter contre le travail des enfants, dont la protection sociale. En 2013, l'IPEC a publié son premier Rapport mondial sur le travail des enfants, qui avait une orientation thématique sur la protection sociale, et continue à analyser de quelle manière les préoccupations relatives au travail des enfants peuvent être efficacement intégrées dans les systèmes de sécurité sociale, grâce à la recherche et à la pratique.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ mener de nouvelles recherches destinées à examiner quels programmes et systèmes ont le plus d'impact positif et quelles mesures prises ont ciblé les populations d'enfants travailleurs;
- ✓ estimer le coût de l'élargissement des systèmes et programmes aux populations vulnérables au travail des enfants et d'autres questions de même nature;
- ✓ élaborer des méthodologies et des directives sur la manière de cibler le travail des enfants dans les programmes de protection sociale.

» **Poursuivre l'éducation en tant qu'alternative la plus appropriée au travail des enfants**

Les enfants travailleurs font face à des degrés divers de désavantages dans l'accès à l'éducation. Certains n'y ont pas accès, alors que d'autres se battent pour combiner travail et école, ce qui entraîne souvent un abandon total ou de piètres résultats scolaires. Le travail des enfants affecte la scolarisation, l'assiduité scolaire, le redoublement et les taux d'alphabétisation. L'IPEC continue à renforcer la sensibilisation aux liens existants entre le travail des enfants et l'éducation de qualité pour tous, à promouvoir l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les plans et politiques du secteur éducatif et à renforcer sa collaboration avec ses partenaires.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ élargir les efforts pour atteindre les enfants non scolarisés;
- ✓ continuer à soutenir les interventions qui apportent des opportunités éducatives aux enfants dans le travail des enfants ou en situation de risque, ainsi que l'éducation non formelle;
- ✓ améliorer la capacité de fournir une formation professionnelle et des compétences aux adolescents non scolarisés, avec des liens avec le marché du travail;
- ✓ soutenir les améliorations de la formation, les qualifications et les conditions de travail des enseignants.

» **Soutenir les familles par de meilleures conditions de vie**

L'IPEC insiste qu'une meilleure génération de revenus et des possibilités d'emploi décent et de protection sociale dans les communautés sont un élément essentiel d'une approche intégrée visant à éliminer le travail des enfants. Ceci implique de soutenir une meilleure productivité, l'accès au crédit, le

soutien aux organisations communautaires et coopératives, ainsi qu'aux micro-entreprises, et des activités génératrices de revenus. Ces efforts sont déployés en coopération étroite avec le Programme de l'OIT pour l'emploi des jeunes, afin de garantir que les jeunes qui ont atteint l'âge légal d'admission à l'emploi ont la possibilité d'obtenir un emploi de qualité et sûr.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ mener des analyses des chaînes d'approvisionnement dans les communautés et les zones les plus vulnérables au travail des enfants;
- ✓ aider les syndicats et les organisations d'employeurs à organiser ces populations vulnérables;
- ✓ essayer des activités et des programmes innovants de génération de revenus en vue de leur reproduction élargie.

» Actions visant à répondre aux besoins des enfants vulnérables et difficiles à atteindre

Les enfants déscolarisés, apatrides, non enregistrés, indigènes, astreints au travail des enfants à des endroits isolés, ceux appartenant à des populations subissant une exclusion sociale extrême et les enfants victimes des pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux constituent à peine quelques-unes des catégories qui composent ce groupe. Ces formes de travail sont souvent de nature criminelle et, par conséquent, sont cachés à la vue du public. Les enfants engagés dans ces activités doivent être protégés et éviter de redevenir victimes de formes semblables ou d'autres abus, et doivent être considérés et traités comme des victimes et soutenus au moyen de systèmes de réhabilitation appropriés.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources dans le domaine de migration et travail des enfants sont nécessaires pour:

- ✓ soutenir les gouvernements afin de s'assurer que leurs politiques et plans d'action nationaux apportent aux enfants migrants de meilleures protections contre le travail des enfants;
- ✓ créer davantage d'opportunités socio-économiques viables dans les zones traditionnelles «d'origine»;
- ✓ intégrer systématiquement la migration dans les enquêtes et les recherches quantitatives sur le travail des enfants.

Des ressources dans le domaine du travail domestique des enfants sont nécessaires pour:

- ✓ lancer des recherches et collecter et analyser les données sur le travail domestique des enfants, afin d'améliorer les fondements des décisions politiques;
- ✓ soutenir les organisations de travailleurs domestiques afin qu'elles intègrent les questions relatives au travail des enfants dans leurs stratégies et campagnes de syndicalisation;
- ✓ élaborer et tester des modèles d'intervention afin d'améliorer les stratégies de prévention, retrait, réadaptation et protection.

Des ressources dans le domaine de la sécurité au travail des jeunes (de 15 à 18 ans) sont nécessaires pour:

- ✓ mener des recherches actives et des programmes pilotes ciblant effectivement la situation professionnelle des enfants au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi, mais âgés de moins de 18 ans;
- ✓ viser ce groupe afin de réduire le niveau de travail dangereux, tout en répondant à ses besoins d'apprentissage et de développement des compétences.

» **Cibler les actions visant l'abolition des pires formes de travail des enfants dans les travaux dangereux, notamment dans l'agriculture**

Les Conventions n° 138 et n° 182 exigent l'élaboration, puis le réexamen périodique d'une liste applicable des formes de travail dangereux interdites aux enfants âgés de moins de 18 ans. Après consultation tripartite et avec le soutien technique de l'IPEC, beaucoup de gouvernements agissent dans ce domaine. La liste constitue le centre des cadres légaux d'interdiction des pires formes de travail des enfants.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ maintenir et accroître le rythme atteint dans le cadre du Partenariat pour l'agriculture, qui organise la collaboration entre l'OIT, la FAO, le FIDA, la CGIAR et l'IUF. Il faut d'urgence des financements pour assurer que l'OIT peut servir de secrétariat à ce partenariat;
- ✓ mener des recherches et des collectes de données sous-sectorielles spécifiques;
- ✓ piloter des actions destinées à lutter contre le travail des enfants dans les zones rurales souvent informelles et difficiles à atteindre.

» **Cibler des actions pour répondre aux besoins des enfants soldats et des enfants victimes de conflits**

L'utilisation d'enfants dans des conflits armés représente une violation grave des droits de l'homme. La Convention n° 182 de l'OIT définit le recrutement forcé ou obligatoire des enfants dans les conflits armés comme l'une des pires formes de travail des enfants. Le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés interdit tout recrutement d'enfants âgés de moins de 18 ans par des forces et groupes armés. Les enfants victimes de conflits sont parmi les plus difficiles à atteindre, les moins visibles et ceux qui subissent des atrocités

extrêmes. Le travail de l'IPEC sur les enfants soldats et les enfants victimes de conflits et sur leur réhabilitation et réintégration cible non seulement les enfants combattants, mais aussi beaucoup d'autres, dont des filles, utilisés dans des activités connexes, dont l'extraction de minerais dans les zones de conflit. La dimension du travail et la contribution des mandants de l'OIT est d'une extrême importance dans leur réhabilitation et leur réintégration économique.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires d'urgence pour:

- ✓ permettre de continuer à fournir des conseils techniques aux organismes inter-institutions sur la réintégration des enfants victimes de conflits;
- ✓ apporter des services de réintégration aux enfants au niveau national.

» **Entreprises et droits de l'homme**

L'IPEC et le Pacte mondial ont créé un forum orienté sur les entreprises à acteurs multiples, la Plateforme sur le travail des enfants, en vue d'un échange franc d'expériences au sujet de ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Cette Plateforme identifie les obstacles pour que les entreprises mettent en œuvre les principes de l'OIT et du Pacte mondial en matière de travail des enfants et conseille les entreprises sur les manières pratiques de les surmonter. Elle fournit des formations sur mesure et spécifiques au secteur sur des questions comme l'observation et suivi du travail des enfants et la vérification de l'âge, et cherche à catalyser l'action collective. La Plateforme est un sous-groupe du Groupe de travail du Pacte mondial des Nations Unies sur les droits de l'homme et le travail, co-présidé par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI). L'IPEC en assure le secrétariat.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires pour:

- ✓ soutenir la Plateforme sur le travail des enfants, afin de permettre à l'IPEC d'en assurer le secrétariat;
- ✓ commander des recherches et des programmes pilotes centrés sur les entreprises.

» Répondre aux mécanismes de contrôle de l'OIT

L'OIT est requise d'aider les pays à assumer leurs obligations de membres de l'Organisation dans le cadre des mécanismes de contrôle de l'OIT. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations relève des domaines de préoccupation demandant l'assistance du Bureau. Grâce à ses efforts de mobilisation de ressources, l'IPEC cherche à aider les pays à agir pour combler les lacunes législatives et d'application de la loi.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires d'urgence pour:

- ✓ soutenir les mandants de l'OIT dans le Myanmar et en Ouzbékistan, afin que ceux-ci respectent les exigences des Convention n° 138 et n° 182, ainsi que les autres conventions fondamentales, notamment en réponse aux procédures particulières de contrôle.

» Nouvelle stratégie «Objectif Afrique»

Avec un enfant sur cinq âgé de 5 à 17 ans astreint au travail des enfants dans cette région, il faut d'urgence consolider, améliorer et élargir l'appui de l'OIT aux mandants et aux partenaires nationaux. Une attention particulière doit être accordée à des questions cruciales telles que l'appropriation nationale tripartite, la capacité institutionnelle et technique, l'intégration effective des questions relatives au travail des enfants dans les programmes et budgets des ministères concernés, et la mobilisation sociale efficace.

Investir dans un avenir sans travail des enfants

Des ressources sont nécessaires d'urgence pour:

- ✓ fournir un soutien technique à l'élaboration de plans d'action nationaux et à l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les programmes de développement pertinents;
- ✓ renforcer les interventions politiques et mettre en place ou étendre les systèmes d'intervention directe, pour assurer un plus grand impact et la viabilité;
- ✓ faciliter et soutenir l'appropriation nationale, l'engagement et la capacité institutionnelle, y compris avec les partenaires sociaux;
- ✓ renforcer les partenariats et les réseaux stratégiques pour créer un mouvement de lutte contre le travail des enfants ayant une masse critique;
- ✓ soutenir les mandants tripartites dans la mobilisation de ressources destinées à accélérer l'action.

Annexe III. Projets et activités de recherche de l'IPEC en 2012-2013

AFRIQUE⁷⁴

Enquêtes et recherches

Enquêtes nationales du SIMPOC: 9 – Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Ouganda, Sierra-Leone et Zambie.

Recherches du SIMPOC: 3 – Togo (Enquête d'estimation de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants); Maroc (Enquête sur le travail des enfants dans l'agriculture); Afrique du Sud (Évaluation des initiatives des entreprises et élimination du travail des enfants en Afrique du Sud).

Recherches UCW: 13 – Achievées: Cameroun, Ouganda, Togo, Zambie (évaluation des besoins en ressources), Initiative sur les enfants déscolarisés: Travail des enfants et enfants déscolarisés en Éthiopie, Mozambique, Zambie, RDC, Ghana, Libéria, Nigeria. En cours: Égypte, Kenya, Sénégal, Togo (évaluation de la politique), Ouganda (évaluation de la politique), Étude sous-régionale dans les pays de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo), RDC, Ghana.

Projets

Projets d'appui aux PAD/PAN: 3 – Kenya (terminé en 11/2013), Malawi (terminé en 03/2013), Ouganda (terminé en 11/2012).

Projets régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants: 5

- Vers des communautés productrices de cacao libres du travail des enfants en Côte d'Ivoire et au Ghana, grâce à une Approche intégrée basée sur une zone géographique (IABA): Côte d'Ivoire et Ghana.
- ILO ARISE: Un programme destiné à réduire les pires formes de travail des enfants dans les communautés productrices de tabac au Malawi, au Brésil et en Zambie (Partenariat Public-Privé (PPP)).
- Agir contre le travail domestique des enfants en Afrique et dans les pays de l'Union pour la Méditerranée (UpM); IPEC/Pamodec (Madagascar, Maroc et Niger + Tunisie et Mauritanie dès fin 2013).
- Lutter contre le travail des enfants dans les communautés productrices de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire (PPP).

Autres projets régionaux/interrégionaux: 7

- Élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest et renforcement de la coopération sous-régionale à travers la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo); pays et zones locales sélectionnés (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria) – Afrique de l'Ouest – CEDEAO I.
- Élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest et renforcement de la coopération sous-régionale grâce à la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire,

⁷⁴ L'IPEC met en œuvre des activités dans d'autres pays en Afrique au titre de projets globaux. Pour de plus amples détails, prière de consulter la liste des projets globaux à la fin de cette annexe.

Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo); zones nationales et zones locales sélectionnées (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria) – Afrique de l'Ouest – CEDEAO II.

- Vers l'élimination des pires formes de travail des enfants (TECL) (Phase II) avec une focalisation sur le VIH/SIDA (Afrique du Sud, Botswana, Namibie) (terminé en 06/2012).
- Prévention et élimination du travail des enfants en Afrique de l'Ouest (Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal).
- Actions de soutien pour atteindre les objectifs de 2015 d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans les pays africains de langue portugaise (PALOP) via la connaissance, la sensibilisation et la Coopération Sud-Sud (Angola, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe) (2 projets, l'un terminé en 12/2012).
- Soutien à l'intensification de la lutte contre le travail des enfants en Afrique (programme régional financé par le CSBO soutenu par l'IPEC et le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, actif en 2012 en Afrique du Sud au Burkina Faso, au Cabo Verde, au Lesotho, au Mozambique, en République démocratique du Congo, au Swaziland et en Tanzanie) (terminé en 12/2013).

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants: 17

- **Côte d'Ivoire:** Créer un environnement protecteur pour les enfants dans les communautés productrices de cacao, grâce à un SSTE et des interventions de sensibilisation à Soubré, en Côte d'Ivoire.
- **Égypte:** Combattre l'exploitation des enfants par le travail à travers l'éducation en Égypte (projet PAM, UNICEF, OIT).
- **Kenya (2):** Créer un environnement favorable à des zones libres du travail des enfants (terminé en 11/2013); Renforcer la sécurité humaine dans les communautés frontalières de Turkana, au Kenya (PNUD, FAO, OIM, OMS, UNICEF, OIT et projet BCAH).
- **Madagascar (2):** Appui à la prévention du travail domestique des enfants par l'éducation (terminé en 06/2012); Lutte pour la protection des droits des enfants contre la violence et les pires formes de travail des enfants dans les régions de Diana et d'Atsimo Andrefana.
- **Malawi (3):** Programme de réduction des pires formes de travail des enfants dans les communautés de producteurs de tabac (PPP); Soutien politique à une conférence parrainée par la fondation ECLT au Malawi sur le travail des enfants dans l'agriculture (PPP); Amélioration de la protection sociale par la réduction du travail des enfants (terminé en 12/2013).
- **Maroc (2):** Renforcement des mesures de prévention et de protection contre l'exploitation des enfants dans le travail domestique (terminé en 06/2012); Violence à l'encontre des femmes avec une composante spéciale sur les filles en situation de travail (terminé en 05/2012).
- **République démocratique du Congo (RDC):** Réintégration économique des enfants précédemment associés aux forces et groupes armés et des autres groupes d'enfants vulnérables en RDC; assistance technique aux partenaires de protection des enfants de l'UNICEF et suivi de leurs activités (terminé en 11/2013).
- **Sénégal:** Amélioration de la situation des enfants à risque au Sénégal.
- **Somalie:** Prévention du recrutement d'enfants et réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés au

sud et au centre de la Somalie (projet OIT-UNICEF).

- **Tanzanie:** Soutien à la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants en Tanzanie, Programme de partenariat OIT Brésil pour la promotion de la Coopération Sud-Sud.
- **Togo:** Projet Combattre l'exploitation des enfants par le travail via l'éducation (terminé en 06/2012).
- **Zambie:** Un programme destiné à réduire les pires formes de travail des enfants dans les communautés productrices de tabac en Zambie.

ÉTATS ARABES⁷⁵

Enquêtes et recherches

Enquêtes nationales du SIMPOC: 2 – Égypte (terminée en 06/2012), Yémen (terminée en 06/2012).

Recherches UCW: 5 – Achievées: Tunis (conclusions d'une évaluation communautaire rapide), Alep. En cours: Étude sous-régionale sur la protection sociale et le travail des enfants (Égypte, Irak, Jordanie, Palestine et Yémen), étude sous-régionale sur le travail des enfants et l'emploi des jeunes (Jordanie, Irak, Palestine et Yémen), étude sous-régionale inter agences (UCW-UNICEF) sur la transition école-travail dans la région Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (Égypte, Jordanie, Irak, Palestine et Yémen).

Projets

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants: 4

- **Liban:** Projet de renforcement de l'action nationale contre les pires formes de travail des enfants au Liban; enfants travaillant dans les rues au Liban: évaluation du profil et de l'ampleur du problème.
- **Jordanie:** Vers une Jordanie libre du travail des enfants.
- **Palestine:** Renforcement des connaissances et des capacités des partenaires tripartites à lutter contre les pires formes de travail des enfants dans les territoires palestiniens occupés.

ASIE ET LE PACIFIQUE⁷⁶

Enquêtes et recherches

Enquêtes nationales du SIMPOC: 6 – Bangladesh, Cambodge, Mongolie, Philippines, RDP lao et Viet Nam.

Recherches du SIMPOC 3 – Indonésie (Étude pour estimer l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans la région de Bekasi, à l'ouest de Java); Népal (Travail forcé des adultes et des enfants parmi les travailleurs migrants internes dans la vallée de Katmandou); Inde (Étude de cas: Initiatives des entreprises pour mettre fin au travail des enfants en Inde).

Recherches UCW: 4 – Achievées: Indonésie (rapport national), RDP lao, Initiative sur les enfants déscolarisés: Travail des enfants et enfants déscolarisés au Bangladesh, au

⁷⁵ L'IPEC met en œuvre des activités dans d'autres pays dans les États arabes au titre de projets globaux. Pour de plus amples détails, prière de consulter la liste des projets globaux à la fin de cette annexe.

⁷⁶ L'IPEC met en œuvre des activités dans d'autres pays d'Asie et du Pacifique au titre de projets globaux. Pour de plus amples détails, prière de consulter la liste des projets globaux à la fin de cette annexe.

Cambodge, aux Philippines, au Timor-Leste, en Inde, au Pakistan et au Sri Lanka. En cours: Indonésie (évaluation de la politique).

Projets

PAD/projets de soutien au plan directeur: 5

– Cambodge (Phase II) (12/2012); Népal, Pakistan (terminé en 12/2013); Philippines (Phase II) (terminé en 12/2013); Viet Nam (terminé en 12/2013).

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes spécifiques de travail des enfants: 10

- **Chine:** Programme en vue de prévenir la traite à des fins d'exploitation au travail en Chine (CP-TING II) (terminé en 05/2013).
- **Thaïlande:** Combattre les pires formes de travail des enfants dans les zones de transformation de la crevette et des fruits de mer en Thaïlande.
- **Inde:** Ensemble contre le travail des enfants: soutien au modèle indien (terminé en 09/2013).
- **Indonésie:** PROMOTE – Travail décent pour les travailleurs domestiques afin de mettre fin au travail domestique des enfants.
- **Pakistan:** Lutte contre les formes de travail exposant les enfants à l'exploitation (Phase II) (terminé en 12/2013).
- **Timor-Leste:** Programme pour l'élimination des pires formes de travail des enfants (terminé en 06/2012).
- **Myanmar (4):** Suivi et compte-rendu, prévention, libération, réhabilitation et réintégration des enfants affectés par un conflit armé au Myanmar (terminé en 12/2013); Soutien à l'intervention et suivi du recrutement de mineurs et d'enfants dans les conflits armés (terminé en

06/2013); Mise en œuvre du Plan d'action de 1612 convenu entre le gouvernement du Myanmar et le Groupe de travail national sur le suivi et le compte-rendu (terminé en 12/2013); Programme du Myanmar pour l'élimination du travail des enfants.

EUROPE ET L'ASIE CENTRALE⁷⁷

Enquêtes et recherches

Enquêtes nationales du SIMPOC: 4 – Albanie, Arménie, Géorgie, Tadjikistan.

Recherches UCW: 3 – Achevées: Albanie, Initiative sur les enfants déscolarisés: Travail des enfants et enfants déscolarisés au Kirghizistan, en Roumanie, au Tadjikistan et en Turquie. En cours: Turquie.

Projets

Projets régionaux: 1

PROACT CAR: Lutte contre le travail des enfants en Asie centrale - De l'engagement à l'action (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan) (terminé en 12/2013).

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes spécifiques de travail des enfants: 3

- **Kosovo:** Soutien à la conception et à la mise en œuvre du Plan d'action du Kosovo sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.
- **Turquie:** Pires formes de travail des enfants dans l'agriculture commerciale saisonnière dans la récolte des noisettes à Ordu.

⁷⁷ L'IPEC met en œuvre des activités dans d'autres pays d'Europe et d'Asie centrale au titre de projets globaux. Pour de plus amples détails, prière de consulter la liste des projets globaux à la fin de cette annexe.

- **Kirghizistan:** Lutter contre le travail des enfants par l'éducation au Kirghizistan - Renforcement des capacités et possibilités éducatives pour les enfants sortis de l'école (terminé en 12/2013).

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES⁷⁸

Enquêtes et recherches

Enquêtes nationales du SIMPOC: 7 – Belize, Chili, Costa Rica, Guatemala, Nicaragua, Panama et Paraguay.

Recherches du SIMPOC 1 – Chili («Estudio Estimación De La Magnitud De La Explotación Sexual Comercial Infantil En Chile» Région métropolitaine, V, II ET VII).

Recherches UCW: 3 – Achevées: El Salvador, Mexique, Initiative pour les enfants déscolarisés: Travail des enfants et enfants déscolarisés en Bolivie, au Brésil, en Colombie et au Mexique. En cours: Brésil, République dominicaine.

Projets

Projets d'appui aux PAD: 1 – Brésil: Projet d'appui pour un État exempt de travail des enfants à Bahia (terminé en 02/2013).

Projets régionaux: 8

- Élimination du travail des enfants en Amérique latine (composante centre américaine et mexicaine) (Phase III, terminée en 2012: Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama).
- Élimination du travail des enfants en Amérique latine (composante sud-américaine) (Phase III, terminée en 2012: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela).
- Élimination du travail des enfants en Amérique latine (Phase IV: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela).
- Programme d'observation de l'éducation et du travail des enfants (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela).
- Élimination du travail des enfants en Amérique du Sud par la coopération horizontale (Bolivie, Brésil, Équateur et Paraguay) (terminé en 09/2013).
- Soutien au Programme de partenariat pour la prévention et l'élimination du travail des enfants dans les Amériques (Bolivie, Équateur, Paraguay, Mercosur) (terminé en 12/2013).

⁷⁸ L'IPEC met en œuvre des activités dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes au titre de projets globaux. Pour de plus amples détails, prière de consulter la liste des projets globaux à la fin de cette annexe.

- Élaborer des politiques efficaces contre le travail des enfants en Équateur et au Panama.
- Projet de soutien au Plan régional de prévention et élimination du travail des enfants (terminé en 12/2013).

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes spécifiques de travail des enfants: 9

- **Brésil (3):** Sécurité alimentaire des enfants et des femmes indigènes au Brésil (composante de lutte contre le travail des enfants du projet multi-agences financé par les OMD (terminé en 12/2013); Parvenir à la réduction du travail des enfants en faveur de l'éducation (ARISE), (Partenariat Public-Privé (PPP) dans le secteur du tabac); Stratégies pour accélérer le rythme de l'élimination des pires formes de travail des enfants.
- **Colombie:** Projet de soutien à la décentralisation de la stratégie nationale d'éradication des pires formes de travail des enfants dans le département de Tolima (terminé en 2012).
- **Équateur:** Projet de réduction du travail des enfants grâce à la Coopération Sud-Sud.
- **El Salvador:** Élimination du travail des enfants en El Salvador par l'autonomisation économique et l'inclusion sociale.
- **Haïti:** Protection des enfants contre les pires formes de travail des enfants dans la phase initiale de reconstruction.
- **Mexique:** Arrêter le travail des enfants dans l'agriculture.
- **République dominicaine:** Prévention et élimination du travail des enfants et de ses pires formes dans les foyers recevant des subventions du programme «Solidarité en progrès».

PROJETS GLOBAUX (21)

Projet	Couverture					
	Global	Afrique	Asie et le Pacifique	États arabes	Europe et l'Asie centrale	Amérique latine et les Caraïbes
Combattre le travail des enfants par l'éducation (TACKLE) (INT/05/24/EEC) (clos en 08/2013)		Angola, Kenya, Madagascar, Mali, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Zambie	Fidji, Papouasie Nouvelle Guinée			Guyana, Jamaïque
Création de la base de connaissances sur l'élaboration et la mise en oeuvre de l'évaluation de l'impact des interventions liées au travail des enfants (mise en oeuvre via UCW) (GLO/08/58/USA) (clos en 05/2013)	√					
Développement de projets, renforcement de la sensibilisation et appui à la mise en oeuvre du Plan d'action mondial sur l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 (INT/08/59/USA) (clos en 06/2013)		Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Libéria, Namibie, Nigeria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe	Viet Nam		Moldavie	Mexique, Paraguay
Renforcement de la base de connaissances sur le travail des enfants via une collecte élargie des données, une analyse des données et des rapports globaux fondés sur la recherche (INT/08/93/USA) (clos en 06/2013)	√	Afrique du Sud, Ouganda, Togo	Afghanistan, Inde, Indonésie, Mongolie, Népal, RDP lao		Albanie	Brésil, Chili, Costa Rica, Guatemala, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine
Coopération à la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture: appui au Partenariat agricole international (GLO/09/58/USA) (clos en 06/2013)	√	Ghana, Kenya, Malawi, Mali, RDC	Cambodge, Philippines, RDP lao			Argentine
Appui au Plan d'action mondial, aux enquêtes de base, aux évaluations et à la préparation des documents des projets de l'exercice 2009 (INT/09/59/USA)		Burkina Faso, Burundi, Comores			Mongolie, RDP lao	Guatemala, El Salvador

Projet	Couverture					
	Global	Afrique	Asie et le Pacifique	États arabes	Europe et l'Asie centrale	Amérique latine et les Caraïbes
Suivi de la résolution sur les statistiques du travail des enfants adoptée lors de la 18e CIST via le développement méthodologique et l'expansion de la collecte de données sur le travail des enfants (GLO/09/56/USA) (clos en 12/2013)	√	Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana	Viet Nam			
Appui à la Feuille de route jusqu'en 2016 en élargissant les données empiriques et en renforçant la recherche politique pour augmenter et accélérer le mouvement contre le travail des enfants (GLO/10/55/USA)	√	Maroc, Tanzanie	Bangladesh, Cambodge			République Dominicaine
Combattre le travail des enfants par l'éducation (INT/10/07/NET)		Mali, Ouganda	Indonésie			Bolivie
Déficit de compétences dans les pays en développement / Marginalisation des jeunes dans le marché du travail (GLO/11/08/UNE)	√					
Projet d'évaluation globale et de suivi (GEM) – renforcement de la base de connaissances grâce à un suivi et à une évaluation détaillés, à une évaluation d'impact et à des études rétrospectives de suivi (GLO/11/12/USA)	√	Éthiopie	Philippines			Pérou
Programme d'action global sur la question du travail des enfants (GLO/11/11/USA)	√	Burkina Faso, Cameroun, Comores, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Libéria, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Ouganda, RDC, Rwanda, Sierra Leone, Soudan du Sud, Swaziland, Togo	Indonésie, RDP lao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam	Liban	Azerbaïdjan, Turquie, Ukraine	Belize, Colombie, El Salvador, Équateur, Haïti, Honduras, Panama, Paraguay, République dominicaine
Contribution de l'UNICEF à l'Initiative «Out of School Children» (INT/11/02/CEF)	√					

Projet	Couverture					
	Global	Afrique	Asie et le Pacifique	États arabes	Europe et l'Asie centrale	Amérique latine et les Caraïbes
Travail des enfants dans les pays africains de langue portugaise (PALOP) face aux Objectifs du Millénaire pour le développement (GLO/12/17/CGD)	√	Angola, Cabo Verde, Guinée Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe	Timor-Leste		Portugal	Brésil
Programme pour réduire les pires formes de travail des enfants présentes dans les secteurs des communautés qui cultivent le tabac. Composante de formation mondiale (GLO/11/52/JTI)	√					
Vérifications de projets sélectionnés de l'IPEC financés par USDOL – Phase V (GLO/11/17/USA)	√					
Renforcement du dialogue social comme outil efficace pour lutter contre les pires formes de travail des enfants (GLO/11/65/IRL) (clos en 12/2013)	√	Bénin, Ghana, Zambie	Fidji			Chili
Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous, 2013. Résultats sur l'Éducation et l'emploi (GLO/13/05/UNE)	√					
Appui à la plateforme contre le travail des enfants du groupe de travail du Pacte mondial des Nations Unies (GLO/13/05/UNE)	√					
Recherche mondiale sur la mesure du travail des enfants et l'élaboration de politiques (GLO/13/21/USA)		Éthiopie, Malawi, Maroc, Tanzanie			Arménie, Géorgie	El Salvador, Jamaïque, Pérou
Engagement et assistance au niveau national pour réduire le travail des enfants (GLO13/22/USA)		Ouganda	Bangladesh, Philippines			Paraguay, Surinam

Annexe IV. Résumé des progrès accomplis vers la réalisation des Indicateurs 16.1 et 16.2

Par indicateur et critère de mesure*

État Membre	Indicateur 16.1				Indicateur 16.2			
	Critères 16.1.1	Critères 16.1.2	Critères 16.1.3	Critères 16.1.4	Critères 16.2.1	Critères 16.2.2	Critères 16.2.3	Critères 16.2.4
	Politiques, programmes et/ou plans d'action	Mesures assorties de délais	Intégration	Politiques régionales et sous-régionales	Ratification	«Avec satisfaction ou intérêt»	Établissement ou renforcement des mécanismes de collecte de données	Collecte et analyse de données ciblées
AFRIQUE								
Afrique du Sud			√			√		
Bénin	√							
Botswana	√							
Burkina Faso	√					√		
Burundi		√						
Comores		√						
Côte d'Ivoire	√	√						√
Djibouti						√		
Ghana		√	√					√
Guinée						√		
Lesotho	√	√				√		
Libéria						√		
Madagascar		√				√		√
Malawi		√	√			√		√
Mali		√						
Maroc	√					√		
Niger						√		
Nigéria	√							
Ouganda	√	√	√					√
Rwanda						√		
Sao Tomé-et-Principe						√		
Sénégal	√		√			√		
Seychelles						√		
Sierra Leone								√
Somalie								√

État Membre	Indicateur 16.1				Indicateur 16.2			
	Critères 16.1.1	Critères 16.1.2	Critères 16.1.3	Critères 16.1.4	Critères 16.2.1	Critères 16.2.2	Critères 16.2.3	Critères 16.2.4
	Politiques, programmes et/ou plans d'action	Mesures assorties de délais	Intégration	Politiques régionales et sous-régionales	Ratification	«Avec satisfaction ou intérêt»	Établissement ou renforcement des mécanismes de collecte de données	Collecte et analyse de données ciblées
Soudan du Sud					√			
Swaziland		√						
Tanzanie						√		
Togo		√				√	√	
Tunisie								√
Zambie		√				√		
ECOWAS				√				
Réunion sous-régionale du Maghreb**				√				
Total	9	12	5	2	1	17	1	8
	19 États Membres et 2 régions enregistrés pour l'indicateur 16.1				24 États Membres enregistrés pour l'indicateur 16.2			
12 États Membres enregistrés à la fois pour les indicateurs 16.1 et 16.2								
ÉTATS ARABES								
Bahreïn					√			
Emirats arabes unis						√		
Jordanie	√	√				√	√	
Koweït						√		
Liban						√		
Oman						√		
Yémen						√		
Total	1	1	0	0	1	6	1	0
	1 État Membre enregistré pour l'indicateur 16.1				7 États Membres enregistrés pour l'indicateur 16.2			
1 État Membre enregistré à la fois pour les indicateurs 16.1 et 16.2								
ASIE ET LE PACIFIQUE								
Bangladesh	√	√					√	
Cambodge	√	√				√		√
Fidji		√						
Îles Salomon					√			

État Membre	Indicateur 16.1				Indicateur 16.2			
	Critères 16.1.1	Critères 16.1.2	Critères 16.1.3	Critères 16.1.4	Critères 16.2.1	Critères 16.2.2	Critères 16.2.3	Critères 16.2.4
	Politiques, programmes et/ou plans d'action	Mesures assorties de délais	Intégration	Politiques régionales et sous-régionales	Ratification	«Avec satisfaction ou intérêt»	Établissement ou renforcement des mécanismes de collecte de données	Collecte et analyse de données ciblées
Inde	√							
Indonésie		√						
Maldives					√			
Myanmar					√			
Mongolie								√
Népal		√						
Pakistan		√				√		√
Papouasie- Nouvelle- Guinée		√						
Philippines	√	√	√			√		
RDP lao						√		√
Samoa						√		
Sri Lanka			√					
Thaïlande		√						
Viet Nam		√				√		√
SAARC				√				
Total	4	10	2	1	3	6	1	6
	12 États Membres et 1 région enregistrés pour l'indicateur 16.1				11 États Membres enregistrés pour l'indicateur 16.2			
5 États Membres enregistrés à la fois pour les indicateurs 16.1 et 16.2								

EUROPE ET L'ASIE CENTRALE								
Albanie								√
Géorgie						√		
Irlande						√		
Israël						√		
Kazakhstan		√				√		
Kirghizistan		√	√			√		
Lettonie						√		
Macédoine, ex-République yougoslave de						√		

État Membre	Indicateur 16.1				Indicateur 16.2			
	Critères 16.1.1	Critères 16.1.2	Critères 16.1.3	Critères 16.1.4	Critères 16.2.1	Critères 16.2.2	Critères 16.2.3	Critères 16.2.4
	Politiques, programmes et/ou plans d'action	Mesures assorties de délais	Intégration	Politiques régionales et sous-régionales	Ratification	«Avec satisfaction ou intérêt»	Établissement ou renforcement des mécanismes de collecte de données	Collecte et analyse de données ciblées
Ouzbékistan						√		
Pays-Bas – Aruba						√		
République tchèque						√		
Roumanie						√		
Royaume-Uni – Sainte-Hélène						√		
Slovénie						√		
Suède						√		
Suisse						√		
Turkménistan					√			
Total	0	2	1	0	1	15	0	1
2 États Membres enregistrés pour l'indicateur 16.1					17 États Membres enregistrés pour l'indicateur 16.2			
2 États Membres enregistrés à la fois pour les indicateurs 16.1 et 16.2								
AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES								
Argentine		√	√					
Bahamas						√		
Bolivie	√	√					√	
Brésil			√					
Chili		√						
Colombie		√						
Costa Rica		√						
El Salvador		√						√
Équateur								√
États-Unis						√		
Grenade						√		
Guatemala		√				√		
Guyana						√		
Haïti		√						
Honduras	√	√	√			√		

État Membre	Indicateur 16.1				Indicateur 16.2			
	Critères 16.1.1	Critères 16.1.2	Critères 16.1.3	Critères 16.1.4	Critères 16.2.1	Critères 16.2.2	Critères 16.2.3	Critères 16.2.4
	Politiques, programmes et/ou plans d'action	Mesures assorties de délais	Intégration	Politiques régionales et sous-régionales	Ratification	«Avec satisfaction ou intérêt»	Établissement ou renforcement des mécanismes de collecte de données	Collecte et analyse de données ciblées
Jamaïque						✓		
Mexique	✓	✓	✓			✓		✓
Nicaragua						✓		
Panama		✓				✓		
Paraguay		✓				✓		✓
Pérou	✓		✓					
République dominicaine							✓	
Sainte-Lucie						✓		
Saint-Vincent-et-les Grenadines						✓		
Trinité-et-Tobago						✓		
Uruguay	✓							
MERCOSUR				✓				
Total	5	12	5	1	0	14	2	4
	15 États Membres et 1 région enregistrés pour l'indicateur 16.1				18 États Membres enregistrés pour l'indicateur 16.2			
7 États Membres enregistrés à la fois pour les indicateurs 16.1 et 16.2								
GRAND TOTAL	19	37	13	4	6	58	5	19
	49 États Membres et 3 régions enregistrés pour l'indicateur 16.1				77 États Membres enregistrés pour l'indicateur 16.2			
27 États Membres enregistrés à la fois pour les indicateurs 16.1 et 16.2								

* Cette information est basée sur le Rapport 2012-2013 de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR).

** La Réunion sous-régionale d'experts du Maghreb (l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie) sur les politiques nationales, l'analyse des progrès réalisés et le chemin à suivre pour combattre le travail des enfants a adopté la «Déclaration de Rabat» en mai 2013.

Annexe V. Progrès réalisés vers la ratification universelle des Conventions de l'OIT relatives au travail des enfants

Pays n'ayant pas encore ratifié les Conventions n° 138 et/ou n° 182

X: non ratifiée

Noms des pays en GRAS: n'ayant pas encore ratifié ni la Convention n° 138 ni la Convention n° 182

Pays	Convention n° 138	Convention n° 182
AFRIQUE		
Erythrée	Ratifiée le 22.02.00 (Âge minimum: 14 ans)	X
Libéria	X	Ratifiée le 2.06.03
Somalie	X	X
AMÉRIQUES		
Canada	X	Ratifiée le 6.06.00
Cuba	Ratifiée le 7.03.75 (Âge minimum: 15 ans)	X
États-Unis	X	Ratifiée le 2.12.99
Mexique	X	Ratifiée le 30.06.00
Sainte-Lucie	X	Ratifiée le 6.12.00
Suriname	X	Ratifiée le 12.04.06
ÉTATS ARABES		
Arabie saoudite	X	Ratifiée le 8.10.01
ASIE ET LE PACIFIQUE		
Australie	X	Ratifiée le 19.12.06
Bangladesh	X	Ratifiée le 12.03.01
Îles Marshall	X	X
Inde	X	X
Iran, République islamique	X	Ratifiée le 8.05.02
Myanmar	X	Ratifiée le 18.12.13
Nouvelle-Zélande	X	Ratifiée le 14.06.01
Palaos	X	X
Timor-Leste	X	Ratifiée le 16.06.09
Tuvalu	X	X
Vanuatu	X	Ratifiée le 28.08.06

Tous les pays de la région «Europe et l'Asie centrale» ont ratifié à la fois la Convention n° 138 et la Convention n° 182.

Annexe VI. Liste des principales publications

	Titre*	Langues	Type
PRINCIPALES			
1.	Estimations et tendances mondiales 2000-2012 de l'OIT: Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants	EN, FR, ES, PT	Rapport
2.	Rapport technique: Tendances mondiales du travail des enfants de 2008 à 2012	EN, FR, ES	Rapport
3.	Travail domestique des enfants: estimations mondiales 2012	EN, FR, ES, PT	Fiche thématique
4.	Rapport mondial sur le travail des enfants de l'OIT: Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants	EN, FR, ES, PT	Rapport
5.	Rapport de la Journée mondiale de 2013: Éliminer le travail des enfants dans le travail domestique et protéger les jeunes travailleurs contre les conditions de travail abusives	EN, FR, ES, PT	Rapport
6.	Rapport de la Journée mondiale de 2012: Combattre le travail des enfants: traduire l'engagement en action	EN, FR, ES	Rapport
7.	II ^e Conférence mondiale sur le travail des enfants – Brasília: document de référence et Déclaration de Brasília	EN, FR, ES, IT, PT	Document de conférence
8.	Mise en oeuvre de la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016: Guide de formation pour les décideurs politiques	EN, FR, ES	Directives et matériels didactiques
9.	Le processus tripartite d'identification du travail dangereux des enfants: Guide pour les facilitateurs	EN, FR, ES	Directives et matériels didactiques
10.	Practices with good potential - Towards the elimination of hazardous child labour	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
11.	Stratégies et priorités de l'OIT-IPEC pour lutter contre le travail des enfants et ses besoins de ressources	EN, FR, ES	Brochure
AUTRES			
12.	Guidance on addressing child labour in fisheries and aquaculture	EN	Rapport OIT-IPEC/FAO
13.	Estudo sobre a aplicação das Convenções n.º 138 e n.º 182 da OIT e suas Recomendações na legislação nacional dos países da CPLP (Angola, Brésil, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Moçambique, Portugal, Sao Tomé-et-Príncipe et Timor-Leste)	PT	Profil par pays
14.	Business and the fight against child labour - Experience from India, Brazil and South Africa	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
15.	Good practices of the IPEC TACKLE Project	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
16.	Afrique du Sud: Good practices and lessons learned on the elimination of the worst forms of child labour	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
17.	Afrique du Sud: The impact of water service delivery on children's livelihoods, especially on their school attendance and performance	EN	Rapport
18.	Albanie: National Child Labour Survey (NCLS) Report 2010	EN, ALBANAIS	Rapport statistique
19.	Bénin: Étude d'approfondissement des connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin	FR	Rapport

	Titre*	Langues	Type
20.	Botswana: Good practices and lessons learned on direct interventions for the elimination of the worst forms of child labour	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
21.	Cambodge: Labour Force and Child labour Survey 2012: Child Labour Report	EN, Khmer	Rapport statistique
22.	Chili: Magnitud y características del trabajo infantil – Informe de la Encuesta de Actividades de Niños, Niñas y Adolescentes (EANNA) de 2012	ES	Rapport statistique
23.	Costa Rica: Magnitud y características del trabajo infantil y adolescente en Costa Rica – Informe 2011 - Encuesta Nacional de Hogares (ENAHOG) 2011	ES	Rapport statistique
24.	Côte d'Ivoire: Du travail des enfants au travail décent en Côte d'Ivoire - Eléments de politique pour l'action publique	FR	Rapport
25.	Égypte: National Child Labour Survey (NCLS) Report 2010	EN	Rapport statistique
26.	Ghana: Analytical study on child labour in Lake Volta fishing in Ghana	EN	Rapport
27.	Ghana: Analytical studies on child labour in mining and quarrying in Ghana	EN	Rapport
28.	Inde: Child migration, child trafficking and child labour in India	EN	Rapport
29.	Inde: Converging against child labour – A training manual for trade unions	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
30.	Inde: Good practices and lessons learned - Convergence against child labour: support for India's model	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
31.	Inde: Guidebook on child labour for Employers in India	EN	Directives et matériels didactiques
32.	Inde: Impact of India's Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Scheme on child labour	EN	Rapport
33.	Jamaïque: Child Labour Handbook for Professionals	EN	Directives et matériels didactiques
34.	Jamaïque: Child labour legislative gap analysis	EN	Rapport
35.	Kazakhstan: Baseline survey report 2013 – Child labour in rural Kazakhstan	EN, RUS, KAZ	Enquête de base
36.	Kenya: Emerging good practices in laying foundations for child labour-free zones – A case of Busia, Kilifi and Kitui Districts	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
37.	Kenya: Integrated area-based approach as a strategy for laying foundations for child labour-free zones – A case of Busia, Kilifi and Kitui Districts	EN	Rapport
38.	Kenya: Labour market survey for older children withdrawn from the worst forms of child labour: Kitui, Busia, Kilifi Districts	EN	Rapport
39.	Kenya: Situation analysis on conducive learning environment for children withdrawn and prevented from child labour – A case of Kilifi, Kitui and Busia Districts	EN	Rapport
40.	Liban: Action against child labour: a mapping of policy and normative initiatives	EN	Rapport
41.	Libéria: National Child Labour Survey (NCLS) Report 2010	EN	Rapport statistique
42.	Malawi: Emerging good practices of the SNAP Malawi Project	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
43.	Mexique: La experiencia mexicana en la reducción del trabajo infantil: Evidencia empírica y lecciones políticas	ES	Rapport UCV

	Titre*	Langues	Type
44.	Mexique: Informe de la Encuesta Nacional 2011 sobre las percepciones sociales sobre el trabajo infantil	ES	Rapport
45.	Mexique: Ni imparciales, ni indifferentes. Medios y periodistas: actores clave en la erradicación del trabajo infantil	ES	Directives et matériels didactiques
46.	Namibie: Good Practices and Lessons Learned on the elimination of the worst forms of child labour	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
47.	Népal: Child labour report based on the Nepal Labour Force Survey (LFS) 2008	EN	Rapport statistique
48.	Népal: Forced labour of adults and children in the agriculture sector 2012	EN	Rapport statistique
49.	Nigéria: Rapid assessment of the child labour situation in artisanal mines and quarries in Ogun and Oyo states of Nigeria	EN	Rapport
50.	Ouganda: Action research on the integrated area-based approach and child labour monitoring systems in Rakai District, Uganda	EN	Rapport
51.	Ouganda: Emerging good practices from the integrated area-based approach	EN	Bonnes pratiques et leçons apprises
52.	Ouganda: The National Labour Force and Child Activities Survey 2011-2012	EN	Rapport statistique
53.	Pakistan: The effect of work on children's health - Report of research on ten occupational sectors in Pakistan	EN	Rapport
54.	Panama: Informe de la encuesta nacional sobre trabajo infantil (ENTI) 2010	ES	Rapport statistique
55.	Paraguay: Informe de la encuesta nacional de actividades de niños, niñas y adolescentes (EANA) 2011	ES	Rapport statistique
56.	Paraguay: Peligros invisibles del trabajo infantil y adolescente	ES	Rapport
57.	RDP lao: National Child Labour Survey (NCLS) Report 2010	EN	Rapport statistique
58.	Soudan du Sud: Child labour and education in pastoralist communities in South Sudan	EN	Rapport
59.	Togo: Enquête nationale sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants de 8 à 17 ans révolus 2012	FR	Rapport statistique
60.	Yémen: National Child Labour Survey (NCLS) Report 2010	EN	Rapport statistique
61.	Zambie: Towards ending child labour: An assessment of resource requirements	EN	Rapport UCW

* Toutes les publications de l'IPEC sont disponibles à: www.ilo.org/ipecc/Informationresources/all-publications.

Annexe VII. Les activités de l'IPEC en 2012-2013

Les activités de l'IPEC en 2012-2013⁷⁹

Cette annexe résume les principales activités de l'IPEC en 2012-2013, par agence d'exécution et par pays. Les ressources indiquées pour l'intervention liée à chaque type de programme d'action ou accord de mise en œuvre reflètent le montant total de tous les contrats à fournir sur toute la durée de vie du programme d'action, soit de 2-3 mois à 1-3 ans. Le montant se rapportant aux ateliers, aux formations et aux réunions avec les parties prenantes sera disponible dans un addendum.

Il existe 7 types d'intervention différents:

Les actions avec et pour les gouvernements

Ces actions peuvent notamment consister à renforcer les services d'inspection du travail afin qu'ils puissent s'attaquer au travail des enfants; à renforcer les ministères de l'éducation et de la justice afin qu'ils puissent traiter efficacement les cas de travail des enfants ou à renforcer les capacités des gouvernements locaux pour qu'ils soient à même de repérer et d'aider les enfants vulnérables. Ces actions peuvent également consister en d'autres activités.

Actions avec et pour les organisations d'employeurs

Ces actions peuvent notamment consister à renforcer la capacité des organisations d'employeurs à lutter contre le travail des enfants, à soutenir les organisations d'employeurs sectorielles, à encourager la participation des organisations d'employeurs dans la formulation de plans d'action nationaux, à accroître la participation des organisations d'employeurs dans les systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants ou à

sensibiliser les employeurs à diverses formes de travail des enfants. Ces actions peuvent également consister en d'autres activités.

Actions avec et pour les organisations de travailleurs

Ces actions peuvent notamment consister à favoriser la participation des syndicats dans la formulation de plans d'action nationaux, à renforcer la participation des syndicats aux système d'observation et de suivi du travail des enfants, et à sensibiliser les syndicats aux diverses formes de travail des enfants, de manière à ce qu'ils puissent inscrire cette question à leurs ordres du jour sur l'organisation et la négociation. Ces actions peuvent également consister en d'autres activités.

Sensibilisation

Ces actions peuvent notamment consister à développer des stratégies de communication efficaces, à concevoir du matériel de sensibilisation, tel que des brochures, des dépliants, des articles de journaux, des programmes radio et d'autres moyens d'atteindre le grand public, ou à sensibiliser les parties prenantes en contact avec des enfants aux dangers du travail des enfants. Ces actions peuvent également consister en d'autres activités.

L'action directe avec les enfants et leurs familles

Ces actions peuvent notamment consister à fournir des services aux enfants dans le travail des enfants ou en situation de risque, à fournir des possibilités d'éducation aux enfants et à leurs familles, à proposer des cours de rattrapage, une formation des compétences ou des activités génératrices de revenus pour les familles. Ces actions peuvent également consister en d'autres activités.

Les connaissances ou la recherche

Ces actions peuvent notamment consister à mener des études sur des secteurs spécifiques concernés par le travail des enfants, à conduire

⁷⁹ Cette annexe est produite sur la base des informations reçues des projets au 26 avril 2014.

des évaluations rapides afin d'identifier des bénéficiaires directs, la conception de matériel didactique ou des études sur d'autres questions ayant trait au travail des enfants. Ces actions peuvent également consister en d'autres activités.

Les activités statistiques

Ces actions peuvent notamment revêtir la forme de travaux réalisés par les offices nationaux des statistiques ou autres pour quantifier l'ampleur du travail des enfants au sein d'un pays, d'évaluations rapides ou d'études de base, d'enquêtes nationales sur le travail des enfants ou d'autres activités statistiques.

Les activités tripartites

Ces actions peuvent notamment prendre la forme d'activités de formation, d'ateliers, de séminaires impliquant les gouvernements, ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Ateliers/formation/réunions

Ces activités peuvent comprendre tous les ateliers, formations, réunions, conférences et séminaires, ainsi que leurs coûts pour les mandants. Il s'agit uniquement des activités organisées et payées par le projet. Elles peuvent également inclure des cours de formation au CIF-OIT.

Sous la rubrique «Type d'agence d'exécution/mandant/partenaire», les agences ont été classées par type d'agence d'exécution pour laquelle un contrat de sous-traitance a été établi et, par conséquent, sont responsables de la gestion des fonds. Les cinq catégories possibles sont:

- agences gouvernementales;
- organisations d'employeurs;
- organisations de travailleurs;
- agences non gouvernementales;
- autres.

Au cours du biennium 2012-2013, un total de 37,1 millions de dollars E.-U. a été octroyé aux agences d'exécution.

Un total de 467 665 dollars E.-U. a été alloué aux **actions avec et pour les organisations d'employeurs** au cours du biennium. Cela représente, d'un côté, une diminution en valeur absolue de 126 138 dollars E.-U., en comparaison à la période 2010-2011 et, d'un autre côté, une légère hausse en pourcentage du total des fonds disponibles (du 1,1 pour cent au 1,3 pour cent). Le montant total des contrats de sous-traitance accordés aux organisations d'employeurs s'est élevé à 795 369 dollars E.-U.

Un total de 1 141 553 dollars E.-U. a été alloué aux **actions avec et pour les organisations de travailleurs** au cours du biennium. Cela représente, d'un côté, une hausse en valeur absolue de 273 238 dollars et, d'un autre côté, une hausse en pourcentage (du 1,6 pour cent au 3,1 pour cent), en comparaison au biennium précédent. Le montant total des contrats de sous-traitance accordés aux organisations de travailleurs s'est élevé à 2 336 261 dollars E.-U.

Un total de 22 599 545 dollars E.-U. a été alloué à **l'action directe avec les enfants et leurs familles** au cours du biennium. Les ressources destinées aux actions directes avec les enfants et leurs familles constituent toujours une part importante du travail du programme. L'action directe avec les enfants et les familles comprend des activités telles que la fourniture de services d'éducation et autres services comme un conseil psycho-social, l'assistance légale, la fourniture de repas et de matériel scolaire et des compétences utiles pour la vie. La plupart des contrats de sous-traitance conclus pour fournir ces services directs aux enfants et à leurs familles sont octroyés à des organisations spécialisées dans les soins aux enfants, qu'il s'agisse de services publics ou de prestataires hors du service public.

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
AFRIQUE				
Bénin	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	3	312 544
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	2	125 036
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	3 062
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	20 091
	Activité tripartite	Organisation de travailleurs	1	5 317
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	10	31 577
		Autre	7	5 990
		Organisation d'employeurs	7	9 116
		Organisation de travailleurs	7	3 232
		Total	39	515 966
Botswana	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	2	393 021
		Total	2	393 021
Burkina Faso	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	2 311
		Autre	2	1 883
		Organisation d'employeurs	3	379
		Organisation de travailleurs	3	1 542
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	2	9 359
		Total	13	15 473
Cabo Verde	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	104 618
		Total	1	104 618
Côte d'Ivoire	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	20 646
	Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	1	29 308
		Agence non gouvernementale	8	1 012 099
		Organisation de travailleurs	1	364 509
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	24 404
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	130 176
		Agence non gouvernementale	1	27 778
		Total	16	1 608 920

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Ghana	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	2	67 000
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	7	1 174 689
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	3	234 834
	Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	3	186 600
		Agence non gouvernementale	7	2 002 662
		Organisation de travailleurs	1	319 778
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	200 000
	Activité tripartite	Autre	2	13 365
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	29	276 834
		Autre	7	59 790
		Organisation d'employeurs	4	7 279
		Organisation de travailleurs	11	38 468
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	55 000
		Agence non gouvernementale	1	217 785
		Autre	2	50 000
		Total	81	4 904 084
Guinée-Bissau	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	174 918
		Total	1	174 918
Kenya	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	70 000
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	5	142 316
	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	9	637 406
		Autre	2	78 989
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	89 958
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	1	37 906
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	35	53 439
		Autre	45	99 963
		Organisation d'employeurs	13	4 610
		Organisation de travailleurs	14	4 112
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	3	49 994
		Autre	1	4 999
		Total	130	1 273 692

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Madagascar	Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	2	10 000
		Agence non gouvernementale	7	209 785
	Activité statistique	Autre	1	40 000
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	13	28 069
		Autre	13	22 676
		Organisation d'employeurs	2	191
		Organisation de travailleurs	5	3 709
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	3	14 855
		Agence non gouvernementale	1	6 000
	Total		47	335 285
Malawi	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	24 276
	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	4	711 760
	Total		5	736 036
Mali	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	2	38 999
	Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	2	34 997
		Agence non gouvernementale	8	848 993
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	1	42 606
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	7 252
		Autre	3	9 149
		Organisation d'employeurs	2	553
		Organisation de travailleurs	3	6 965
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	26 000
		Agence non gouvernementale	1	8 598
	Total		26	1 024 111
Maroc	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	4	280 958
		Total	4	280 958
Namibie	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	1	264 161
		Total	1	264 161

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Nigéria	Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	1	49 969
		Agence non gouvernementale	2	231 802
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	9 787
		Autre	3	27 579
		Organisation de travailleurs	1	1 219
		Total	10	320 356
Ouganda	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	5	244 065
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	5	104 364
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	3	95 856
	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	20	2 029 764
		Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	5
	Atelier/Formation/Réunions	Autre	5	2 927
		Organisation d'employeurs	2	82
		Organisation de travailleurs	2	248
		Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	3
	Agence non gouvernementale		6	118 382
	Organisation d'employeurs		1	17 511
	Organisation de travailleurs		2	25 527
	Autre		2	28 284
	Total		61	2 713 817
	Sénégal	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1
Action directe avec les enfants/ familles		Agence non gouvernementale	3	314 651
		Activité de connaissance/recherche	Autre	1
Campagne de sensibilisation		Organisation d'employeurs	1	13 000
		Total	6	381 956
Zambie	Actions avec et pour les employeurs	Organisation de travailleurs	1	23 647
	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	1	22 347
		Total	2	45 994
	GRAND TOTAL			445

Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS EN AFRIQUE			
Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	17	1 687 407
Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	5	160 708
	Organisation de travailleurs	1	23 647
Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	16	550 644
Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	9	310 874
	Agence non gouvernementale	78	9 249 606
	Autre	2	78 989
	Organisation de travailleurs	2	684 287
Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	89 958
	Agence non gouvernementale	3	95 856
	Autre	1	29 542
Activité statistique	Agence gouvernementale	2	374 918
	Autre	1	40 000
Activité tripartite	Agence gouvernementale	2	80 512
	Organisation de travailleurs	1	5 317
	Autre	2	13 365
Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	104	435 876
	Organisation d'employeurs	33	22 210
	Organisation de travailleurs	46	59 493
	Autre	85	229 957
Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	11	279 994
	Agence non gouvernementale	13	428 537
	Organisation d'employeurs	3	52 858
	Organisation de travailleurs	2	25 527
	Autre	5	83 283
TOTAL		445	15 093 366

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES				
Amérique latine et les Caraïbes – région	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	15 000
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	2	72
		Autre	1	20
		Total	4	15 092
Bolivie	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	5	715 336
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	2	913
		Organisation de travailleurs	2	288
		Total	9	716 537
Brésil	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	2	734 073
		Organisation d'employeurs	1	236 726
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	6	19 514
		Organisation d'employeurs	2	27
		Organisation de travailleurs	21	31 003
		Autre	10	1 226
	Campagne de sensibilisation	Autre	8	125 331
		Total	50	1 147 899
Chili	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	2 836
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	16 736
	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	1	477
	Total		3	20 049
Équateur	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	1	513 639
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	2	387 158
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	454
		Autre	3	546
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	67 021
		Total	10	968 819

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
El Salvador	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	15	185 604
		Autre	1	49 950
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	4	270 302
		Autre	66	784 527
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	10 000
		Autre	6	121 210
	Activité statistique	Agence gouvernementale	2	230 857
		Autre	1	45 330
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	75	66 703
		Organisation d'employeurs	5	1 182
		Organisation de travailleurs	3	732
		Autre	37	7 238
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	13 000
		Autre	4	33 900
		Total	221	1 820 535
Guyana	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	2	234 840
		Total	2	234 840
Jamaïque	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	2	306 984
		Total	2	306 984
Mexique	Actions avec et pour le Gouvernement	Autre	1	4 341
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	4	666 037
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	9 738
		Agence non gouvernementale	2	45 005
	Activité statistique	Agence gouvernementale	3	75 730
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	71	85 933
		Organisation d'employeurs	41	12 963
		Organisation de travailleurs	31	14 960
		Autre	86	81 865
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	5 000
		Autre	6	36 611
		Total	247	1 038 182

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Panama	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	1	706 790
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	5	1 369
		Organisation d'employeurs	3	196
		Organisation de travailleurs	4	187
		Autre	5	562
		Total	18	709 105
Paraguay	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	2	50 000
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	3	302 906
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	243 000
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	243 000
		Total	7	838 906
Pérou	Activité de connaissance/recherche	Autre	1	43 930
		Total	1	43 930
		GRAND TOTAL	574	7 860 876

Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS EN AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES			
Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	22	3 382 795
	Organisation d'employeurs	1	236 726
	Autre	66	784 527
Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	17	420 444
	Agence non gouvernementale	4	1 270 429
	Autre	2	54 291
Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	2 836
Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	31 736
Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	2	252 738
	Agence non gouvernementale	3	55 005
	Autre	7	165 140
Activité statistique	Agence gouvernementale	6	549 587
	Autre	1	45 330

Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	164	174 958
	Organisation d'employeurs	51	14 368
	Organisation de travailleurs	61	47 170
	Autre	142	91 457
Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	3	85 021
	Organisation d'employeurs	1	477
	Autre	18	195 842
	TOTAL	574	7 860 876

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ Mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
ÉTATS ARABES				
Jordanie	Actions avec et pour le Gouvernement	Autre	3	111 560
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	62 250
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	1	2 930
		Organisation de travailleurs	1	3 099
		Total	6	179 839
		GRAND TOTAL	6	179 839

Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS DES ÉTATS ARABES			
Actions avec et pour le Gouvernement	Autre	3	111 560
Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	62 250
Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	1	2 930
	Organisation de travailleurs	1	3 099
	TOTAL	6	179 839

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution /mandant /partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
ASIE ET LE PACIFIQUE				
Bangladesh	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	190 868
		Total	1	190 868
Cambodge	Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	4	468 585
		Agence non gouvernementale	3	84 780
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	2	229 285
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	45 510
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	46 000
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	174 384
	Activité statistique	Agence gouvernementale	2	209 524
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	13	24 277
		Organisation d'employeurs	6	2 918
		Organisation de travailleurs	4	1 898
		Autre	5	2 229
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	70 825
		Autre	1	40 990
	Total		44	1 401 204
Fidji	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	2	198 618
		Organisation de travailleurs	1	136 077
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	131 876
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	5 225
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	16 000
	Total		6	487 796

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution /mandant /partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Inde	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	40	2 003 633
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	28 758
		Agence non gouvernementale	1	29 881
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	9 625
	Actions avec et pour les travailleurs	Autre	1	1 383
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	15 963
		Autre	8	255 140
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	28	51 338
		Organisation d'employeurs	2	532
		Organisation de travailleurs	3	2 189
		Autre	19	11 767
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	29 881
		Organisation de travailleurs	3	27 036
	Total		109	2 467 127
Indonésie	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	5	313 465
		Agence non gouvernementale	2	94 154
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	80 735
		Agence non gouvernementale	1	28 223
	Activité de connaissance/recherche	Autre	1	29 800
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation de travailleurs	2	14 947
		Autre	1	1 139
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	6	81 492
		Organisation de travailleurs	6	52 970
	Total		25	696 925
Népal	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	47 156
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	2 497
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	4 870
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	13	23 827
		Organisation d'employeurs	10	2 766
		Organisation de travailleurs	12	10 662
		Autre	13	16 301
	Campagne de sensibilisation	Organisation de travailleurs	1	2 421
		Total	53	110 500

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution /mandant /partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Pakistan	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	5	1 626 187
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	4	346 950
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	68 602
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	61 464
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	2	4 363
		Agence non gouvernementale	2	35 651
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	2	6 833
		Agence non gouvernementale	1	89 562
	Total		18	2 239 612
Philippines	Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	11	747 231
		Agence non gouvernementale	3	228 164
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	2	64 969
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	49 996
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	24 772
		Autre	1	114 590
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	17	50 015
		Organisation d'employeurs	5	1 864
		Organisation de travailleurs	6	4 972
		Autre	16	31 040
	Campagne de sensibilisation	Autre	2	17 607
		Total	66	1 335 220
RDP lao	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	205 481
		Total	1	205 481

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution /mandant /partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Thaïlande	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	6	1 282 018
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	6 528
	Activité de connaissance/recherche	Autre	10	329 389
	Activité tripartite	Agence non gouvernementale	1	10 000
		Autre	2	132 568
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	36	188 525
		Organisation d'employeurs	31	15 080
		Organisation de travailleurs	26	27 527
		Autre	53	68 976
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	2	72 170
		Organisation de travailleurs	1	13 953
		Autre	2	74 680
		Total	171	2 221 415
	Viet Nam	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	5
Actions avec et pour le Gouvernement		Agence gouvernementale	6	372 602
Actions avec et pour les employeurs		Agence gouvernementale	5	14 251
		Organisation d'employeurs	2	44 481
Actions avec et pour les travailleurs		Agence gouvernementale	1	10 925
		Organisation de travailleurs	1	25 000
Activité statistique		Agence gouvernementale	2	446 162
Activité de connaissance/recherche		Agence gouvernementale	1	30 000
Campagne de sensibilisation		Agence gouvernementale	5	53 463
Total		28	1 458 271	
GRAND TOTAL			522	12 814 419

Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS EN ASIE ET LE PACIFIQUE			
Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	65	3 994 301
	Agence non gouvernementale	21	3 513 921
	Organisation de travailleurs	1	136 077
Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	16	1 237 362
	Agence non gouvernementale	2	58 104

Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Actions avec et pour les employeurs	Agence gouvernementale	5	14 251
	Organisation d'employeurs	10	247 437
Actions avec et pour les travailleurs	Agence gouvernementale	1	10 925
	Organisation de travailleurs	8	203 330
	Autre	1	1 383
Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	6	439 000
	Agence non gouvernementale	3	51 614
	Autre	19	614 329
Activité statistique	Agence gouvernementale	5	846 554
Activité tripartite	Agence non gouvernementale	1	10 000
	Autre	2	132 568
Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	107	337 983
	Organisation d'employeurs	54	23 160
	Organisation de travailleurs	53	62 194
	Autre	107	131 452
Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	8	131 121
	Agence non gouvernementale	10	273 105
	Organisation de travailleurs	11	96 380
	Autre	5	133 277
TOTAL		521	12 699 829

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
EUROPE ET L'ASIE CENTRALE				
Albanie	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	158 567
		Total	1	158 567
Europe et l'Asie centrale – région	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	5	26 793
		Autre	5	34 834
		Organisation d'employeurs	4	9 102
		Organisation de travailleurs	4	11 494
		Total	18	82 223

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Kazakhstan	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	1	50 906
	Activité de connaissance/recherche	Autre	1	29 645
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	6	4 140
		Organisation d'employeurs	6	2 195
		Organisation de travailleurs	8	18 781
		Autre	7	3 857
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	3 925
		Total	30	113 449
Kirghizistan	Action directe avec les enfants/ familles	Agence non gouvernementale	2	128 915
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	1	25 692
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	5 000
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	19 015
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	4 073
		Organisation d'employeurs	3	1 059
		Organisation de travailleurs	3	826
		Autre	3	4 385
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	5 000
		Organisation de travailleurs	1	29 906
		Total	19	223 871
Kosovo	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	9 350
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	8 966
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	14	10 220
		Organisation d'employeurs	1	25
		Organisation de travailleurs	1	25
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	4 898
		Total	19	33 484

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
Tadjikistan	Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	1	47 623
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	4 436
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	12 598
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	4 953
		Autre	1	32 451
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	136 233
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	12 373
		Organisation d'employeurs	3	3 422
		Organisation de travailleurs	3	2 792
		Autre	3	12 668
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	4 118
		Agence non gouvernementale	1	15 764
		Total	20	289 430
GRAND TOTAL			107	901 024

Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS EN EUROPE ET L'ASIE CENTRALE			
Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	1	47 623
	Agence non gouvernementale	3	179 821
Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	1	25 692
Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	3	18 786
Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	3	40 579
Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	2	163 52
	Autre	2	62 096
Activité statistique	Agence gouvernementale	1	136 233
Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	31	57 600
	Organisation d'employeurs	17	15 803
	Organisation de travailleurs	19	33 918
	Autre	18	55 744
Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	4 118
	Agence non gouvernementale	4	29 587
	Organisation de travailleurs	1	29 906
TOTAL		107	901 024

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
GLOBAL				
Global	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	302 956
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	21 347
		Autre	4	81 650
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	3 200
		Total	8	409 153
		GRAND TOTAL	8	409 153

Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS GLOBALES			
Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	302 956
Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	21 347
	Autre	4	81 650
Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	3 200
	TOTAL	8	409 153

Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution/ mandant/partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars E.-U.)
TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS			
Actions avec et pour les employeurs	Agence gouvernementale	5	14 251
	Organisation d'employeurs	19	429 767
	Organisation de travailleurs	1	23 647
Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	50	3 345 214
	Agence non gouvernementale	7	1 354 225
	Autre	5	165 851
Actions avec et pour les travailleurs	Agence gouvernementale	1	10 925
	Organisation de travailleurs	31	1 129 245
	Autre	1	1 383
Action directe avec les enfants/ familles	Agence gouvernementale	75	4 352 797
	Agence non gouvernementale	124	16 326 142
	Organisation d'employeurs	1	236 726
	Organisation de travailleurs	3	820 364
	Autre	68	863 516
Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	12	1 007 466
	Agence non gouvernementale	10	223 822
	Autre	33	952 757
Activité statistique	Agence gouvernementale	14	1 907 292
	Autre	2	85 330
Activité tripartite	Agence gouvernementale	2	80 512
	Agence non gouvernementale	1	10 000
	Organisation de travailleurs	1	5 317
	Autre	4	145 933
Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	407	1 009 347
	Organisation d'employeurs	155	75 541
	Organisation de travailleurs	180	205 874
	Autre	352	508 610
Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	20	415 233
	Agence non gouvernementale	31	819 450
	Organisation d'employeurs	4	53 335
	Organisation de travailleurs	14	151 814
	Autre	28	412 402
	TOTAL	1 661	37 144 087

Annexe VIII. Évaluations finalisées en 2012 et 2013

Évaluations indépendantes sauf indication contraire

	Évaluations à mi-parcours * (16)	Évaluations finales* (16)
Afrique (5+7) (12)	- Élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest et renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest – ECOWAS I et ECOWAS II (RAF/09/51/USA et RAF/10/53/USA) - Création d'un environnement propice à l'établissement de modèles pour des zones exemptes de travail des enfants au Kenya: appui à la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants en mettant l'accent sur l'agriculture et les enfants plus âgés (KEN/09/50/USA) - Partenariat Public-Privé (PPP) entre l'industrie du chocolat et du cacao et l'OIT pour Combattre le travail des enfants dans les secteurs de communautés qui cultivent le tabac au Ghana et en Côte d'Ivoire (RAF/11/01/GIG & RAF/11/04/GIG) <i>(Révision de la mise en œuvre du projet)</i> - Vers la création de communautés libres de travail des enfants dans la culture du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana à travers une approche intégrée basée sur une zone géographique – CCP (RAF/10/54/USA) <i>(Révision de la mise en œuvre du projet)</i> - Prévention et élimination du travail des enfants en Afrique de l'Ouest (Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal) (RAF/08/10/SPA)	- Programme inter-agence OIT-UNICEF pour l'amélioration des enfants à risque au Sénégal, Évaluation conjointe dirigée par l'OIT (SEN/07/02/HSF) - Projet d'appui à la phase préparatoire du Plan d'action national de l'Ouganda afin d'éliminer le travail des enfants (UGA/08/50/USA) - Vers l'élimination des pires formes de travail des enfants (TECL) Phase II en mettant l'accent sur le VIH/SIDA: soutenir et suivre la mise en œuvre des PAN dans trois principaux pays de l'Afrique australe (RAF/08/52/USA) - Combattre l'exploitation du travail des enfants par l'éducation au Togo (CECLET) (TOG/07/01/USA) - Actions de soutien pour atteindre les objectifs de 2015 d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans les pays d'Afrique lusophone via la connaissance, la sensibilisation et la Coopération Sud-Sud (RAF/10/55/USA) - Création d'un environnement propice à l'établissement de modèles pour des zones exemptes de travail des enfants au Kenya: appui à la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants en mettant l'accent sur l'agriculture et les enfants plus âgés (KEN/09/50/USA) - Projet d'appui au Plan d'action national pour combattre le travail des enfants au Malawi (SNAP Malawi) (MLW/09/50/USA)
Amérique latine et les Caraïbes (3+1) (4)	- Non au travail des enfants dans l'agriculture: contribution à la prévention et à l'élimination du travail des enfants au Mexique, en particulier les pires formes de travail des enfants dans le secteur agricole, en mettant l'accent sur les enfants indigènes et le travail des enfants résultant de la migration (MEX/09/50/USA) - Combattre les pires formes de travail des enfants en mettant en avant la coopération horizontale dans des pays sélectionnés d'Amérique du Sud (Bolivie, Brésil, Équateur et Paraguay) (RLA/09/52/USA) - Éliminer le travail des enfants en El Salvador via l'autonomie économique et l'inclusion sociale (ELS/10/50/USA)	Combattre les pires formes de travail des enfants en mettant en avant la coopération horizontale dans des pays sélectionnés d'Amérique du Sud (Bolivie, Brésil, Équateur et Paraguay) (RLA/09/52/USA)
États arabes (1+0) (1)	Vers une Jordanie exempte de travail des enfants (JOR/10/50/USA) <i>(Révision de la mise en œuvre du projet)</i>	

	Évaluations à mi-parcours * (16)	Évaluations finales* (16)
Asie et le Pacifique (4+5) (9)	• Combattre les pires formes de travail des enfants dans les zones de transformation de crevettes et fruits de mer en Thaïlande (THA/10/50/USA) <i>(Révision de la mise en œuvre du projet)</i> • Ensemble contre le travail des enfants: soutien au modèle indien (IND/08/50/USA) <i>(Évaluation intermédiaire)</i> • Vers des Philippines exemptes de travail des enfants (PHI/09/50/USA) • Programme d'appui au Programme assorti de délai national sur l'élimination des pires formes de travail des enfants au Viet Nam (VIE/08/06/SPA)	• Contribuer aux capacités de développement national pour atteindre les objectifs de 2015 qui sont de réduire le travail des enfants en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants au Cambodge d'ici à 2016 (CMB/08/50/USA) • Vers des Philippines exemptes de travail des enfants (PHI/09/50/USA) • Combattre le travail des enfants abusif au Pakistan (Phase II) (PAK/08/03/EEC) • Ensemble contre le travail des enfants: soutien au modèle indien (IND/08/50/USA) <i>(Révision externe comme mise à jour de l'évaluation intermédiaire)</i> • Droits au travail: Programme en vue de prévenir la traite à des fins d'exploitation du travail en Chine (CP-TING) (CPR/09/01P/CAN)
Europe et l'Asie centrale (1+0) (1)	• Lutte contre le travail des enfants en Asie centrale – De l'engagement à l'action (PROACT CAR Phase III) (RER/10/51/FRG et RER/11/51/FRG) <i>(Évaluation intermédiaire)</i>	
Global et inter-régional (3+3) (6)	• Coopération afin d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans le Partenariat agricole (GLO/09/58/USA) <i>(Évaluation à mi-parcours)</i> • Combattre le travail des enfants par l'éducation (INT/10/07/NET) <i>(Évaluation à mi-parcours)</i> • Accord du programme Irish Aid - Projet basé sur les résultats – Composante de travail des enfants <i>(Révision interne du projet, Résultat 16, faisant partie de l'évaluation du projet dans son ensemble)</i>	• Coopération afin d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans le Partenariat agricole (GLO/09/58/USA) • Combattre le travail des enfants par l'éducation (TACKLE) (INT/05/24/EEC) • Création de la base de connaissances sur l'élaboration et la mise en œuvre de l'évaluation de l'impact des interventions liées au travail des enfants (Projet UCW) (GLO/08/58/USA)

* NOTES

Le tableau comprend uniquement les évaluations dirigées par la section Évaluation et système de suivi de l'impact (EIA) de l'IPEC (anciennement la Section Conception, évaluation et documentation (DED), fonction indépendante d'évaluation de l'IPEC) ou les évaluations qu'EIA avait la responsabilité de soumettre de manière formelle, sauf indication contraire. Elle comprend aussi les évaluations effectuées dans l'ensemble du biennium, y compris celles qui figurent au rapport de 2012 de l'IPEC.

Le tableau comprend 32 évaluations finalisées durant 2012 et 2013, dont deux évaluations intermédiaires souvent effectuées au moment le plus adéquat, à savoir quand deux tiers de la période prévue pour le projet s'étaient déjà écoulés, où le temps de mise en œuvre permettait déjà d'étudier les premiers résultats tout en laissant la possibilité de faire des modifications ou de créer des projets par la suite; deux révisions de la mise en œuvre du projet par des conseillers externes; trois évaluations mi-parcours de projets globaux qui n'ont pas impliqué de travail sur le terrain dans les pays bénéficiaires du projet; une évaluation commune entre l'ONU et l'OIT-IPEC, où ce dernier a joué le rôle d'agence responsable de l'évaluation, ce qui a permis de répondre aux exigences de la politique d'évaluation de l'OIT; quatre évaluations comprenant des sous-études examinant les progrès accomplis vers l'impact produit dans certains domaines d'activité des projets; deux évaluations qui ont été réalisées ensemble en tant qu'évaluation conjointe étant donné les liens de connexion étroits existants entre les projets; cinq évaluations couvraient plus d'un pays; une évaluation finale qui a constitué une révision externe de mise à jour de l'évaluation intermédiaire; et neuf étaient issues de projets directement soutenus par le cadre du Plan d'action national ou du Programme assorti de délai. Une des évaluations a été suivie par l'Unité d'Évaluation de l'OIT parce que le projet évalué a été géré et soutenu par l'EIA.

Il y a achèvement lorsque la première version provisoire est mise en circulation pour commentaire, examen et utilisation par les parties prenantes. Pour certaines évaluations, la plupart du travail s'est effectué pendant le biennium en cours, plus précisément pendant la deuxième année, mais l'achèvement prévu n'a pas eu lieu pendant le biennium en cours. Ces dernières ne sont pas incluses.

Annexe IX. Tableaux financiers

Annexe IX.1. Dépenses par pays ou région bénéficiaire (situation au 31 décembre 2013, en dollars E.-U.)¹

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Total
Afghanistan	UNICEF	-	20 000	20 000
	Total	-	20 000	20 000
Afrique – région	Brésil	48 000	253 000	301 000
	États-Unis	7 542 000	6 657 000	14 199 000
	France	400 000	427 000	827 000
	ICA/GIG	552 000	568 000	1 120 000
	Total	8 542 000	7 905 000	16 447 000
Amérique latine et les Caraïbes – région	Brésil	361 000	1 073 000	1 434 000
	Espagne	1 468 000	1 427 000	2 895 000
	États-Unis	2 014 000	2 134 000	4 148 000
	Total	3 843 000	4 634 000	8 477 000
Angola	Union européenne	92 000	221 000	313 000
	Total	92 000	221 000	313 000
Bangladesh	Pays-Bas	65 000	-	65 000
	Total	65 000	-	65 000
Bolivie	Brésil	69 000	-	69 000
	Total	69 000	-	69 000
Brésil	États-Unis	1 034 000	234 000	1 268 000
	JTI	257 000	395 000	652 000
	PNUD/MDTF	212 000	176 000	388 000
	Total	1 503 000	805 000	2 308 000
Cambodge	États-Unis	1 053 000	-	1 053 000
	Total	1 053 000	-	1 053 000
Chine	Canada	1 051 000	628 000	1 679 000
	Total	1 051 000	628 000	1 679 000
Colombie	Canada	35 000	-	35 000
	Total	35 000	-	35 000
Congo, Rép. dém. du	UNICEF	135 000	130 000	265 000
	Total	135 000	130 000	265 000
Côte d'Ivoire	Mars, Inc.	-	71 000	71 000
	Total	-	71 000	71 000

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Total
Égypte	PAM	380 000	867 000	1 247 000
	Total	380 000	867 000	1 247 000
El Salvador	États-Unis	1 417 000	2 930 000	4 347 000
	Total	1 417 000	2 930 000	4 347 000
Équateur	Brésil	90 000	277 000	367 000
	Total	90 000	277 000	367 000
Europe et l'Asie centrale – région	Allemagne	824 000	819 000	1 643 000
	Total	824 000	819 000	1 643 000
Europe de l'est	Allemagne	59 000	28 000	87 000
	Total	59 000	28 000	87 000
Fidji	Union européenne	459 000	363 000	822 000
	Total	459 000	363 000	822 000
Global	Allemagne	59 000	62 000	121 000
	Brésil	-	978 000	978 000
	Caixa Geral de Depositos	9 000	-	9 000
	Union européenne	1 082 000	1 097 000	2 179 000
	États-Unis	6 673 000	7 688 000	14 361 000
	Hey U Entertainment Group	2 000	-	2 000
	Irlande	164 000	422 000	586 000
	JTI	13 000	16 000	29 000
	Pays-Bas	2 095 000	1 994 000	4 089 000
	Royaume-Uni	43 000	18 000	61 000
	UNESCO	34 000	33 000	67 000
	UNICEF	28 000	-	28 000
	Total	10 202 000	12 308 000	22 510 000
Guyana	Union européenne	229 000	222 000	451 000
	Total	229 000	222 000	451 000
Haïti	Brésil	14 000	111 000	125 000
	États-Unis	455 000	293 000	748 000
	Total	469 000	404 000	873 000
Inde	États-Unis	842 000	1 499 000	2 341 000
	Total	842 000	1 499 000	2 341 000
Indonésie	États-Unis	-	447 000	447 000
	Pays-Bas	5 000	-	5 000
	Total	5 000	447 000	452 000

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Total
Inter-régional	Italie	5 000	-	5 000
	Total	5 000	-	5 000
Jamaïque	Union européenne	196 000	200 000	396 000
	Total	196 000	200 000	396 000
Jordanie	États-Unis	484 000	526 000	1 010 000
	Total	484 000	526 000	1 010 000
Kenya	Union européenne	238 000	279 000	517 000
	États-Unis	1 437 000	1 488 000	2 925 000
	UNTFHS	5 000	62 000	67 000
	Total	1 680 000	1 829 000	3 509 000
Kirghizistan	PNUD/MDTF	113 000	79 000	192 000
	Total	113 000	79 000	192 000
Liban	Allemagne	104 000	330 000	434 000
	Total	104 000	330 000	434 000
Madagascar	Union européenne	177 000	270 000	447 000
	Total	177 000	270 000	447 000
Malawi	ECLT	118 000	132 000	250 000
	États-Unis	828 000	336 000	1 164 000
	JTI	231 000	399 000	630 000
	PNUD/MDTF	36 000	61 000	97 000
	Total	1 213 000	928 000	2 141 000
Mali	Union européenne	118 000	276 000	394 000
	Total	118 000	276 000	394 000
Maroc	PNUD/MDTF	221 000	-	221 000
	Total	221 000	-	221 000
Mexique	États-Unis	1 272 000	1 347 000	2 619 000
	Total	1 272 000	1 347 000	2 619 000
Myanmar	États-Unis	108 000	126 000	234 000
	PNUD/MDTF	-	183 000	183 000
	Suède	168 000	45 000	213 000
	UNICEF	23 000	138 000	161 000
	Total	299 000	492 000	791 000
Népal	Danemark	147 000	102 000	249 000
	Total	147 000	102 000	249 000

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Total
Ouganda	États-Unis	1 602 000	11 000	1 613 000
	Total	1 602 000	11 000	1 613 000
Pakistan	Union européenne	753 000	2 274 000	3 027 000
	Total	753 000	2 274 000	3 027 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Union européenne	77 000	225 000	302 000
	Total	77 000	225 000	302 000
Paraguay	Brésil	35 000	-	35 000
	Total	35 000	-	35 000
Pérou	Espagne	50 000	110 000	160 000
	Total	50 000	110 000	160 000
Philippines	États-Unis	1 521 000	1 275 000	2 796 000
	Total	1 521 000	1 275 000	2 796 000
Sahara occidental	Espagne	1 072 000	1 606 000	2 678 000
	Total	1 072 000	1 606 000	2 678 000
Sénégal	Pays-Bas	140 000	-	140 000
	UNTFHS	617 000	146 000	763 000
	Total	757 000	146 000	903 000
Sierra Leone	Union européenne	159 000	187 000	346 000
	Total	159 000	187 000	346 000
Somalie	Union européenne	15 000	181 000	196 000
	Total	15 000	181 000	196 000
Soudan	Union européenne	128 000	370 000	498 000
	Total	128 000	370 000	498 000
Syrie	UNICEF	39 000	-	39 000
	Total	39 000	-	39 000
Tanzanie	Brésil	66 000	70 000	136 000
	Total	66 000	70 000	136 000
Thaïlande	États-Unis	1 891 000	2 430 000	4 321 000
	Italie	64 000	9 000	73 000
	Total	1 955 000	2 439 000	4 394 000
Timor-Leste	Brésil	29 000	-	29 000
	Total	29 000	-	29 000
Togo	États-Unis	643 000	-	643 000
	Total	643 000	-	643 000

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Total
Turquie	CAOBISCO	-	129 000	129 000
	Pays-Bas	-	84 000	84 000
	Total	-	213 000	213 000
Viet Nam	Espagne	808 000	1 193 000	2 001 000
	Total	808 000	1 193 000	2 001 000
Zambie	Union européenne	170 000	259 000	429 000
	JTI	-	207 000	207 000
	Total	170 000	466 000	636 000
	GRAND TOTAL	47 272 000	51 723 000	98 995 000

¹ Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision.

Annexe IX.2. Dépenses par donateur
situation au 31 décembre 2013, en dollars E.-U.)¹

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Total
Allemagne	Europe et l'Asie centrale – région	824 000	819 000	1 643 000
	Europe de l'Est	59 000	28 000	87 000
	Global	59 000	62 000	121 000
	Liban	104 000	330 000	434 000
	Total	1 046 000	1 239 000	2 285 000
Brésil	Afrique - région	48 000	253 000	301 000
	Amérique latine et les Caraïbes – région	361 000	1 073 000	1 434 000
	Bolivie	69 000	-	69 000
	Équateur	90 000	277 000	367 000
	Global	-	978 000	978 000
	Haïti	14 000	111 000	125 000
	Paraguay	35 000	-	35 000
	Tanzanie	66 000	70 000	136 000
	Timor-Leste	29 000	-	29 000
	Total	712 000	2 762 000	3 474 000
Caixa Geral de Depositos	Global	9 000	-	9 000
	Total	9 000	-	9 000
Canada	Chine	1 051 000	628 000	1 679 000
	Colombie	35 000	-	35 000
	Total	1 086 000	628 000	1 714 000
CAOBISCO	Turquie	-	129 000	129 000
	Total	-	129 000	129 000
Danemark	Népal	147 000	102 000	249 000
	Total	147 000	102 000	249 000
ECLT	Malawi	118 000	132 000	250 000
	Total	118 000	132 000	250 000
Espagne	Amérique latine et les Caraïbes – région	1 468 000	1 427 000	2 895 000
	Pérou	50 000	110 000	160 000
	Sahara occidental	1 072 000	1 606 000	2 678 000
	Viet Nam	808 000	1 193 000	2 001 000
	Total	3 398 000	4 336 000	7 734 000

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Total
États-Unis	Afrique – région	7 542 000	6 657 000	14 199 000
	Amérique latine et les Caraïbes – région	2 014 000	2 134 000	4 148 000
	Brésil	1 034 000	234 000	1 268 000
	Cambodge	1 053 000	-	1 053 000
	El Salvador	1 417 000	2 930 000	4 347 000
	Global	6 673 000	7 688 000	14 361 000
	Haïti	455 000	293 000	748 000
	Inde	842 000	1 499 000	2 341 000
	Indonésie	-	447 000	447 000
	Jordanie	484 000	526 000	1 010 000
	Kenya	1 437 000	1 488 000	2 925 000
	Malawi	828 000	336 000	1 164 000
	Mexique	1 272 000	1 347 000	2 619 000
	Myanmar	108 000	126 000	234 000
	Ouganda	1 602 000	11 000	1 613 000
	Philippines	1 521 000	1 275 000	2 796 000
	Thaïlande	1 891 000	2 430 000	4 321 000
	Togo	643 000	-	643 000
	Viet Nam	-	-	-
	Total	30 816 000	29 421 000	60 237 000
France	Afrique – région	400 000	427 000	827 000
	Total	400 000	427 000	827 000
Hey U Entertainment Group	Global	2 000	-	2 000
	Total	2 000	-	2 000
ICA/GIG	Afrique – région	552 000	568 000	1 120 000
	Total	552 000	568 000	1 120 000
Irlande	Global	164 000	422 000	586 000
	Total	164 000	422 000	586 000
Italie	Inter-régional	5 000	-	5 000
	Thaïlande	64 000	9 000	73 000
	Total	69 000	9 000	78 000

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Total
JTI	Brésil	257 000	395 000	652 000
	Global	13 000	16 000	29 000
	Malawi	231 000	399 000	630 000
	Zambie	-	207 000	207 000
	Total	501 000	1 017 000	1 518 000
Mars, Inc.	Côte d'Ivoire	-	71 000	71 000
	Total	-	71 000	71 000
PAM	Égypte	380 000	867 000	1 247 000
	Total	380 000	867 000	1 247 000
Pays-Bas	Bangladesh	65 000	-	65 000
	Global	2 095 000	1 994 000	4 089 000
	Indonésie	5 000	-	5 000
	Sénégal	140 000	-	140 000
	Turquie	-	84 000	84 000
	Total	2 305 000	2 078 000	4 383 000
PNUD/MDTF	Brésil	212 000	176 000	388 000
	Kirghizistan	113 000	79 000	192 000
	Malawi	36 000	61 000	97 000
	Maroc	221 000	-	221 000
	Myanmar	-	183 000	183 000
	Total	582 000	499 000	1 081 000
Royaume-Uni	Global	43 000	18 000	61 000
	Total	43 000	18 000	61 000
Suède	Myanmar	168 000	45 000	213 000
	Total	168 000	45 000	213 000
UNESCO	Global	34 000	33 000	67 000
	Total	34 000	33 000	67 000
UNTFHS	Kenya	5 000	62 000	67 000
	Sénégal	617 000	146 000	763 000
	Total	622 000	208 000	830 000

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Total
UNICEF	Afghanistan	-	20 000	20 000
	Congo, Rép. dém. du	135 000	130 000	265 000
	Global	28 000	-	28 000
	Myanmar	23 000	138 000	161 000
	Syrie	39 000	-	39 000
	Total	225 000	288 000	513 000
Union européenne	Angola	92 000	221 000	313 000
	Fidji	459 000	363 000	822 000
	Global	1 082 000	1 097 000	2 179 000
	Guyana	229 000	222 000	451 000
	Jamaïque	196 000	200 000	396 000
	Kenya	238 000	279 000	517 000
	Madagascar	177 000	270 000	447 000
	Mali	118 000	276 000	394 000
	Pakistan	753 000	2 274 000	3 027 000
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	77 000	225 000	302 000
	Sierra Leone	159 000	187 000	346 000
	Somalie	15 000	181 000	196 000
	Soudan	128 000	370 000	498 000
	Zambie	170 000	259 000	429 000
	Total	3 893 000	6 424 000	10 317 000
	GRAND TOTAL	47 272 000	51 723 000	98 995 000

¹ Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision.

**Annexe IX.3. Contributions reçues des gouvernements et des organisations pour 1991-2013
(situation au 31 décembre 2013, en dollars des E.-U.)**

Donateur	1991-2010 ¹	2011	2012	2013 ²	TOTAL ³
ACILS – Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs – États-Unis	87 091	-	-	-	87 091
AEON Co. Ltd. – Japon	8 265	-	-	(1 364) ⁴	6 901
Allemagne	69 224 349	475 217	1 797 652	997 800	72 495 018
APFTU – Fédération des syndicats pakistanais	2 029	16	-	-	2 045
Australie	347 279	-	-	-	347 279
Autriche	237 941	-	-	-	237 941
Ayuntamiento de Alcalá de Henares – Espagne	62 936	-	-	-	62 936
Belgique	1 578 021	-	(554)	-	1 577 467
BGMEA – Association des fabricants et des exportateurs de vêtements du Bangladesh	66 876	-	-	-	66 876
BID – Banque interaméricaine de développement	736 101	-	-	-	736 101
Brésil	2 713 894	712 312	795 738	2 763 387	6 985 331
Caixa Geral de Depositos – Portugal	-	-	10 205	-	10 205
Canada	16 453 701	1 021 311	-	(87 008)	17 388 004
CAOBISCO – Association des industries du Chocolat, du Biscuit et de la Confiserie de l'Union européenne	-	-	-	261 780	261 780
Union européenne	21 891 965	2 494 783	5 374 342	803 591	30 564 680
Comunidad Autónoma de Madrid – Espagne	339 690	-	-	-	339 690
Corée – Ministère du travail	31 509	-	-	-	31 509
Danemark	13 321 726	280 000	-	562 328	14 164 054
ECLT – Eliminating Child Labour in Tobacco-growing Foundation	2 119 279	502	123 213	250 000	2 492 994
Espagne	40 165 563	3 704 990	4 754 760	-	48 625 313
États-Unis – USAID – Agence des États-Unis pour le développement international	273 279	-	-	-	273 279
États-Unis – USDOL – Département du travail des États-Unis	339 224 319	31 932 958	28 403 249	26 479 896	426 040 422
États-Unis – USDOS – Département d'État des États-Unis	1 188 012	115 000	484 000	476 361	2 263 373

Donateur	1991-2010 ¹	2011	2012	2013 ²	TOTAL ³
FAO	4 125	-	-	-	4 125
FIFA – Fédération Internationale de Football	960 000	-	-	-	960 000
Finlande	5 731 555	(99)	-	-	5 731 456
Fondation Telefónica – Espagne	177 258	35 613	-	-	212 871
France	18 247 780	500 715	193 296	396 310	19 338 101
GIG – Groupe des questions globales de l'industrie du cacao	-	799 970	1 200 000	62 883	2 062 853
Hey U Entertainment Group – Allemagne	23 697	-	-	-	23 697
Hongrie	16 000	-	-	-	16 000
ICA – Association internationale de la confiserie	999 880	-	-	(62 883)	936 997
Irlande	1 386 883	-	697 758	-	2 084 641
ISPI – Initiative des partenaires sociaux italiens	901 571	-	-	-	901 571
Italie	17 743 060	(52 966)	(36 246)	(36 639)	17 617 209
Japon⁵	609 657	-	-	-	609 657
JTI – Japan Tobacco International	-	743 447	1 424 883	1 367 480	3 535 810
JTUC-RENGO – Confédération des syndicats du Japon	403 087	-	(2 536)	-	400 550
Luxembourg	10 994	-	-	-	10 994
Mars, Inc. – États-Unis	-	-	250 000	450 000	700 000
NORAD – Agence norvégienne de coopération pour le développement	2 208 530	-	-	-	2 208 530
Norvège	11 728 574	-	(21 623)	(58 624)	11 648 327
Nouvelle Zélande	41 360	-	-	-	41 360
PAM – Programme alimentaire mondial	-	70 641	463 795	235 759	770 195
Pays-Bas	24 490 391	2 088 151	1 716 794	1 300 476	29 595 812
PCMEA – Association des fabricants et des exportateurs de tapis du Pakistan	1 823 476	-	-	-	1 823 476
PNUD/MDTF – Fonds d'affectation spéciale multidonateurs	1 465 270	712 379	601 657	(21 626)	2 757 680
Pologne	39 275	(2)	-	-	39 273
Portugal	36 536	-	-	-	36 536
Provincia di Milano – Italie	60 890	-	-	-	60 890
Remes, Seppo Juha (M.) – Donation privée – Finlande	120 000	-	-	-	120 000

Donateur	1991-2010 ¹	2011	2012	2013 ²	TOTAL ³
République dominicaine	102 308	-	-	199 957	302 265
Royaume-Uni	37 265 052	1	(261 856)	4 436	37 007 633
SCCI – Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot – Pakistan	378 467	-	-	-	378 467
Serono International S.A. – Suisse	7 353	-	-	-	7 353
SIMAP – Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan	189 175	-	-	-	189 175
Suède	3 031 463	157 660	151 310	(17 060)	3 323 373
Suisse	4 929 568	(582 191)	-	-	4 347 377
Syrie	-	187 588	-	-	187 588
UNDCP – Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	81 461	-	-	-	81 461
UNESCO	19 970	45 168	-	33 712	98 850
UNHCR – Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	12 200	-	-	-	12 200
UNICEF	1 976 382	382 816	301 020	99 976	2 760 194
UNTFHS – Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	1 725 783	-	1 378 255	-	3 104 038
TOTAL DE CONTRIBUTIONS	649 022 855	45 825 980	49 799 112	36 460 928	781 108 875

¹ Les chiffres pour 1991-2010 incluent les contributions reçues en 2002 du Japon (144 984 dollars E.-U.) et de l'Australie (216 982 dollars E.-U.) qui ont été enregistrées dans le Fond de dépôt multi-bilatéral dans les comptes de l'OIT.

² Les chiffres de 2013 sont provisoires et peuvent être soumis à révision.

³ Les chiffres des contributions excluent la contribution faite au Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) de l'OIT.

⁴ Les chiffres entre parenthèses sont les remboursements de fonds non dépensés après achèvement des projets et/ou le règlement de la contribution versée.

⁵ Les fonds directement affectés au Bureau régional de l'OIT à Bangkok n'apparaissent pas dans les chiffres de l'IPEC.

